
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1889



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1890

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1889



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1890

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 janvier 1889

Etaient présents : MM. Mieusset, vice-président; le chanoine de Beauséjour, Ducat, le chanoine Faivre, Gauthier, Lombart, Mairot, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1888 est lu et adopté.

M. le secrétaire annonce que la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, et la Société d'émulation de Montbéliard ont accepté l'invitation qui leur a été adressée pour la prochaine séance publique.

La date de cette séance est fixée au 31 janvier; MM. Gauthier et de Sainte-Agathe sont nommés commissaires du banquet ; le chiffre de la cotisation, pour le banquet, est fixé à 15 fr. Une circulaire sera envoyée aux membres titulaires qui n'ont pas encore souscrit et aux associés correspondants.

M. le chanoine de Beauséjour lit une notice nécrologique sur

M. Amédée Beneyton, et M. Pingaud une autre notice sur M. Marlet.

M. le secrétaire communique une pièce de vers de M. Thuriet intitulée : *Le legs de Jean Grosbois.*

M. Gauthier propose à l'Académie de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à Mgr Besson. L'Académie vote une somme de 100 fr.

La séance est levée.

Le Vice-président, P. MIEUSSET.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 24 janvier 1889

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, FLEURY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire communique le procès-verbal de la dernière séance de la commission des documents inédits.

M. le marquis de Loray fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un livre de M. le capitaine de Terrier-Santans sur les *Campagnes d'Alexandre Farnèse en Normandie.*

M. le chanoine de Beauséjour lit une étude sur : *Les derniers jours de l'abbaye de Luxeuil,* qui lui servira de discours de réception.

M. Pingaud communique un extrait des Mémoires inédits du colonel Pion des Loches.

M. Mieusset lit une pièce de vers intitulée : *Le Travail, ou le rêve d'Adam.*

L'Académie fixe le programme de la séance publique, et ajourne à la séance de février l'élection de la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président, A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance publique du 31 janvier 1889

Etaient présents : M. ESTIGNARD, président ; Mgr l'archevêque, directeur-né ; MM. le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, le chanoine FAIVRE, GAUTHIER, GUICHARD, ISENBART, le marquis DE JOUFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; BAILLE, REVERCHON, associés correspondants ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

MM. le marquis de Saint-Mauris et Lougin, représentants de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Alfred Bovet, président de la Société d'émulation de Montbéliard.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Mgr Besson, par M. le président.

Les derniers jours de l'abbaye de Luxeuil, discours de réception par M. le chanoine de Beauséjour.

Réponse de M. le président.

Notice sur M. de Soultrait, par M. Jules Gauthier.

Un Réquisitionnaire du Jura en 1793, extrait des Mémoires inédits du colonel Pion des Loches, lu par M. Pingaud.

Le Travail ou le rêve d'Adam, poésie par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Gauderon et Paul Laurens, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

M. le docteur Albert Girardot ;

M. Georges Jeannerod, déjà associé correspondant ;

Dans l'ordre des associés correspondants nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Léon de Tinseau, à Paris.

M. Henri Mairot a été nommé trésorier en remplacement de M. le chanoine Faivre, démissionnaire.

Le Président,
A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 21 février 1889

Etaient présents : MM. Estignard, président ; le chanoine de Beauséjour, le chanoine Faivre, Gauthier, le docteur Girardot, Isenbart, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Lombart, Mairot, Péquignot, de Sainte-Agathe, le marquis Terrier de Loray ; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Les procès-verbaux des séances des 24 et 31 janvier sont lus et adoptés.

M. Mairot présente, au nom de la commission des finances, un rapport sur les comptes de l'exercice 1888, dont les conclusions sont adoptées. Il présente également le projet de budget pour 1889, soit :

Recettes

En caisse au 1er janvier.	2,963	20
Arrérages de rentes . .	2,605	»
31 cotisations à 20 fr. (résidants)	620	»
5 cotisations à 10 fr. (correspondants) . .	50	»
Droits de diplôme. . .	40	»
Vente de volumes . .	100	»
Subvention du Conseil général	500	»
Intérêts de fonds placés	50	»
Cotisation de la famille Michelot à la plaque Droz	80	»
	7,008	20

Dépenses

Pension Suard. . . .	1,800	»
Prix	700	»
Documents inédits . .	1,300	»
Bulletin, impressions diverses	1,200	»
Frais de bureau, chauffage, etc.	160	»
Frais des séances publiques	200	»
Souscription au monument de Mgr Besson .	100	»
Solde payé pour la plaque Droz	56	70
	5,516	70

Soit un excédent de recettes de 1,491 fr. 50.

Ce projet de budget est approuvé.

L'Académie vote des remerciements à M. l'abbé Faivre, pour sa bonne gestion pendant le temps qu'il a été trésorier, et regrette que sa santé ne lui permette pas de continuer ses fonctions.

M. le président notifie à l'Académie la mort de M. Blanc, doyen de la Compagnie ; M. Lombart se charge de rédiger la notice d'usage.

M. le secrétaire est chargé de notifier à la famille Michelot, à Paris, la pose de la plaque placée sur la maison où est né M. Droz, et de lui envoyer le texte de l'inscription.

M. J. Gauthier lit un mémoire sur l'Iconographie des pèlerinages franc-comtois. Ce mémoire sera complété par l'auteur et envoyé à la commission des publications.

M. le secrétaire présente à l'Académie les ouvrages suivants au nom de leurs auteurs :

Le duc Louis d'Orléans, par M. le comte Albert de Circourt, associé correspondant ;

Essai sur les rapports de l'art et de l'histoire, par M. Babeau, associé correspondant.

M. le secrétaire informe l'Académie que M. le ministre de l'instruction publique demande la collection des publications de la Compagnie depuis le 1er janvier 1879, pour l'Exposition universelle. L'Académie décide que cet envoi sera fait.

Sont élus membres de la commission des publications : MM. Lombart, Gauthier, Mieusset, de Sainte-Agathe et le chanoine Suchet.

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire adjoint,*
A. ESTIGNARD.	J.-M. SUCHET.

Séance du 14 mars 1889

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président; DUCAT, le chanoine FAIVRE, GAUTHIER, JEANNEROD, le marquis DE JOUFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est lu et adopté.

L'Académie approuve les propositions de la commission des publications relativement au volume des Mémoires pour 1888.

M. Jules Vuÿ, associé étranger, fait hommage d'une brochure intitulée : *Une procédure calviniste au* XVIe *siècle.*

M. Pingaud lit une notice nécrologique sur M. Carrau, membre honoraire ; puis, au nom de M. Fleury, la fin d'une étude sur les rapports de l'Empire germanique et du comté de Bourgogne au moyen âge.

M. le président propose à l'Académie d'envoyer une lettre de félicitations à Mgr le duc d'Aumale, membre honoraire, à l'occasion de sa rentrée en France. Cette proposition est adoptée, et le texte suivant approuvé après discussion :

« L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon est heureuse de saluer votre retour en France. Elle ne peut oublier que vous vous êtes associé à ses travaux, que vous l'avez honorée de vos sympathies et de votre bienveillance.

» Elle a pris part aux cruelles épreuves qui vous ont été infligées, elle a ressenti avec vous la douleur de l'exil, elle réclame le droit d'être à la joie du retour.

» Elle vénère et admire en vous, non seulement le glorieux soldat d'Afrique, mais l'historien des Condés, le membre de l'Académie française, le bienfaiteur magnifique de l'Institut de France.

» Ses sentiments sont ceux de la Franche-Comté tout entière, qui se souvient du commandant du 7e corps, et que passionne tout ce qui est grand, noble, généreux.

» C'est avec notre province, Monseigneur, que l'Académie vous prie d'agréer l'hommage de son respectueux dévouement. »

La séance est levée.

Le Président, A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 11 avril 1889

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président ; le docteur DRUHEN, le chanoine FAIVRE, FLEURY, GAUTHIER, GIRARDOT, ISENBART, JEANNEROD, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET ; PINGAUD, sécrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

M. le président communique la lettre de M. le duc d'Aumale, en réponse à l'adresse qui lui a été envoyée par l'Académie.

Le volume des Mémoires (année 1888) est mis en distribution.

M. Lombart lit la notice d'usage sur M. Blanc, doyen de la Compagnie, décédé le 21 janvier.

M. le secrétaire communique, au nom de M. le marquis de Loray

empêché, une étude sur un Franc-Comtois du XIVe siècle, qui fut à côté de Jean de Vienne un bon serviteur du roi de France, Jean de Rye. Renvoi à la commission des publications.

M. Gauthier présente, avec un commentaire verbal, un sceau inédit du connétable de Bourbon qui existe aux Archives du Doubs. Egalement renvoi à la commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 16 mai 1889

Etaient présents : MM ESTIGNARD, président ; le docteur DRUHEN, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, JEANNEROD, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de M. Déy, membre honoraire. La notice d'usage sera rédigée par M. Pingaud.

M. le secrétaire présente les ouvrages suivants, offerts en hommage par leurs auteurs :

L'Affaire Juranville et *Des usages funèbres et des cimetières à Genève au siècle passé*, par M. du Bois-Melly, associé étranger.

Travaux du laboratoire de zoologie ; les stations de l'âge du renne ; sur une sculpture en bois de renne ; les spongilles, par M. Paul Girod, associé correspondant franc-comtois.

La France et Paris sous le Directoire, 1 vol., par M. Albert Babeau, associé correspondant.

Crimée, poème, par M. Delahaye.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en juillet à deux places d'associés résidants, à deux places d'associés correspondants franc-comtois, à une place d'associé étranger.

M. le président donne lecture d'une étude sur Théodore Jouffroy, destinée à la prochaine séance publique.

Sont élus membres de la commission chargée de juger le concours d'histoire, MM. Sayous, Gauthier, de Loray ; de la commission

chargée de juger le concours de poésie, MM. Mieusset, Mercier, Jeannerod.

La séance est levée.

Le Président, *Le Secrétaire perpétuel,*
A. ESTIGNARD. L. PINGAUD.

Séance du 20 juin 1889

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le chanoine FAIVRE, FLEURY, le docteur GIRARDOT, JEANNEROD, LOMBART, MIEUSSET, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est lu et adopté.

M. le président notifie à l'Académie la mort d'un de ses plus anciens membres, M. Paul Laurens. M. Mairot rédigera sur le regretté défunt la notice d'usage.

M. le secrétaire présente au nom de leurs auteurs les ouvrages suivants :

Notice sur les boites à musique, par M. L'Epée, associé correspondant franc-comtois.

Origine des idées politiqus de Rousseau, 1 vol., par M. Jules Vuÿ, associé étranger.

Un album de 40 dessins, par M. du Bois-Melly, associé étranger.

M. le chanoine Suchet offre deux volumes intitulés : *Notices biographiques*, par Mgr Besson, dont il est l'éditeur.

L'Académie approuve la liste des candidatures dressée par la commission des élections.

M. de Beauséjour lit un travail intitulé : *La bibliothèque de l'abbaye de Luxeuil.*

La séance publique est fixée au 25 juillet.

La séance est levée.

Le Président, *Le Secrétaire perpétuel,*
A. ESTIGNARD. L. PINGAUD.

Séance du 18 juillet 1889

Etaient présents : MM. MIEUSSET, vice-président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le docteur COUTENOT, DUCAT, FLEURY, GAUTHIER, JEANNEROD, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est lu et adopté,

M. le secrétaire présente au nom de M. de Piépape, membre honoraire, un travail imprimé dans les mémoires de l'Académie de Reims et intitulé : *Turenne et la bataille de Rethel.*

MM. Jeannerod et Gauthier lisent leurs rapports sur les concours de poésie et d'histoire. Leurs conclusions sont adoptées ; les noms des lauréats seront proclamés à la prochaine séance publique.

M. Ducat communique une notice sur M. Edouard Baille et son œuvre.

L'Académie fixe le programme de la séance publique.

La séance est levée.

Le Président, A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance publique du 25 juillet 1889

Etaient présents : MM. ESTIGNARD, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le chanoine BERGIER, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, JEANNEROD, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Etude sur Théodore Jouffroy, par M. le président.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Gauthier.

Conformément aux conclusions de ce rapport, M. le président proclame comme auteur du mémoire n° 6, intitulé : *Mlle de Monnier*, auquel est décernée une médaille d'or de deux cents francs, M. Frédéric Delacroix, conseiller à la cour d'appel de Besançon ; comme auteur du mémoire n° 4 sur le collège de Dole, auquel est attribuée

une médaille de même valeur, M. Julien Feuvrier, professeur au collège de Dole ; comme auteur du mémoire n° 3 sur le prieuré de Grandecourt, auquel l'Académie accorde une mention très honorable et une médaille de 100 francs, M. l'abbé Blanchot, curé de Vauconcourt (Haute-Saône).

Ed. Baille et son œuvre, par M. Ducat.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Jeannerod.

Conformément aux conclusions de ce rapport, attribuant une mention honorable à l'auteur du groupe de poésies intitulé : *Poèmes comtois*, M. le président ouvre le billet cacheté contenant le nom du concurrent, et déclare, après lecture faite, que celui-ci désire garder l'anonyme.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Coutenot, Fleury, le docteur Gauderon, de Sainte-Agathe, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

M. Maurice Lambert, avocat ;

M. Paul Guichard ;

Dans l'ordre des associés correspondants nés dans la province :

M. Etienne Lamy, ancien député du Jura, à Paris ;

M. Just Tripard, ancien juge de paix à Marnoz (Jura) ;

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Alfred Bovet, à Valentigney (Doubs).

M. Elle a élu pour l'année 1889-1890 président M. Gauthier, etvice-président M. Ducat.

Le Président,
A. ESTIGNARD.

Le Secrétaire perpétuel.
L. PINGAUD.

Séance du 21 novembre 1889

Etaient présents : MM. GAUTHIER, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur GAUDERON, le docteur GIRARDOT, Paul GUICHARD, JEANNEROD, LAMBERT, le docteur LEBON, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

M. le président remercie l'Académie de son élection, et souhaite la bienvenue à MM. Paul Guichard et Lambert.

Les procès-verbaux des séances des 18 et 25 juillet sont adoptés.

M. le secrétaire présente au nom de leurs auteurs les ouvrages suivants :

Notes historiques sur la prise du château de Thonon et le pillage de Marclaz, par M. Jules Vuy, associé étranger.

Relations de la cour de Sardaigne et de la république de Genève depuis le traité de Turin (1754) jusqu'à la fin de l'année 1773, par M. du Bois-Melly, associé étranger.

Un collège franc-comtois au XVI[e] *siècle*, par M. Julien Feuvrier.

Le mouvement de la population à Besançon, par MM. le docteur Baudin et Jeannot.

Des remerciements seront adressés aux auteurs. M. le docteur Lebon se charge d'un rapport spécial sur la publication de MM. Baudin et Jeannot.

M. Mairot lit une étude sur M[me] de Gasparin et ses récits de voyages dans le Jura, qui est retenue pour la prochaine séance publique.

L'Académie décide que cette année comme l'année précédente, un banquet aura lieu le jour de la séance publique.

M. le président présente verbalement le plan d'une iconographie de portraits comtois jusqu'en 1790, qui est approuvé en principe, et qu'il se réserve de développer dans une séance ultérieure.

M. le président présente une proposition relative au nombre des associés résidants, qui sera discutée à la séance de décembre.

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en janvier 1890, à deux places d'associés résidants et à une place d'associé étranger.

Un scrutin a lieu pour la nomination des sept membres de la commission des élections. Huit membres obtiennent la majorité absolue, mais par suite de la démission de M. Lebon, la commission reste ainsi composée : MM. Estignard, Ducat, Jeannerod, Fleury, Lombart, Sayous, Girardot.

La séance est levée.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 18 décembre 1889

Etaient présents : MM. GAUTHIER, président ; le comte DE CHARDONNET, FLEURY, le docteur GAUDERON, le docteur GIRARDOT, Paul GUICHARD, ISENBART, LAMBERT, le docteur LEBON, MAIROT,

Mieusset, Péquignot, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

M. Domet de Vorges fait hommage de deux ouvrages intitulés : *Essai de métaphysique positive. Cause efficiente et cause finale.* Des remerciements lui seront adressés.

La bibliothèque de la ville de Dole demande et obtient de compléter sa collection des Mémoires de l'Académie.

La proposition de M. le président relativement au nombre des associés résidants est mise en discussion et adoptée après débats.

« L'Académie :

» Vu l'article 2 du règlement organique et l'article 2 de l'ordonnance royale du 14 juin 1829, l'article 1er, § 1er, du règlement intérieur;

» Vu sa délibération du 3 juillet 1834 ;

» Considérant que depuis cette dernière date jusqu'en 1882 le nombre de ses membres titulaires ou associés résidants, non compris les directeurs-nés et l'académicien-né, a été de quarante ;

» Décide que cet usage sera rétabli et que le nombre des associés résidants sera à l'avenir porté à quinze. »

M. le docteur Lebon présente un rapport détaillé sur l'ouvrage de MM. Baudin et Jeannot, intitulé : *Besançon en 1888.* Renvoi à la commission des publications.

M. le président offre à M. le comte de Chardonnet, présent à la séance, les félicitations de l'Académie au sujet de sa récente invention de la soie artificielle.

Le tableau des candidatures dressé par la commission des élections est présenté et adopté.

M. le chanoine Suchet lit une étude intitulée : *Mgr Besson poète;* M. Gauthier, un travail sur les monuments de l'abbaye de Baume ; M. Pingaud, une relation inédite du voyage de l'abbé Courtépée en Franche-Comté en 1759. Ces trois pièces sont renvoyées à la commission des publications.

Sont élus membres de la commission des finances : MM. Girardot, Paul Guichard, Lebon.

La séance est levée.

Le Président,
J. Gauthier.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Notice sur M. Blanc, *doyen de la Compagnie*, *par* M. Lombart.

Messieurs,

Vous étiez encore sous le coup de la vive et profonde émotion causée par la mort si soudaine de Mgr l'évêque de Nimes, qu'un événement non moins imprévu venait vous enlever le doyen de votre compagnie.

En me confiant le soin de rappeler sa mémoire et de lui payer au milieu de vous un juste tribut d'éloges, vous vous êtes souvenus des fonctions auxquelles sa confiance m'avait naguère appelé. Il me serait sans doute difficile de juger celui qui fut pour moi, pendant plusieurs années, un chef bienveillant et respecté, mais je suis heureux de pouvoir exprimer ici, librement, les sentiments de haute estime et de respectueuse affection qu'avait su m'inspirer mon ancien procureur général. J'ai pu apprécier en lui non seulement le savoir profond du jurisconsulte, la fermeté dans le conseil, l'autorité dans l'administration, mais aussi les qualités brillantes de l'esprit et du cœur qui l'avaient naturellement porté au premier rang et lui valaient, au milieu de ses concitoyens, tant et de si vives sympathies.

Ces sympathies s'expliqueraient d'ailleurs par les deux sentiments qui semblent avoir dominé sa vie et qui trouveront toujours de l'écho dans cette province. Franc-Comtois, il aimait passionnément son pays natal. Catholique convaincu et pratiquant, il ne craignait pas, en toute circonstance, d'affirmer hautement ses croyances. Dans le cours de sa carrière la religion l'a soutenu au milieu d'épreuves douloureuses. Elle est restée son plus ferme appui et sa grande espérance au moment de la mort.

Certes, le plus bel éloge que je pourrais faire de notre vénéré doyen, ce serait d'arrêter un instant votre pensée sur les derniers moments de son existence. Quand, le 26 janvier dernier, il ressentit les premières atteintes du mal qui devait triompher de sa vigoureuse constitution, seul il en comprit toute la gravité, sa force d'âme ne l'abandonna pas un seul instant. En pleine possession de lui-même, il voulut faire appeler le ministre de la religion. Soutenu par les espérances d'une foi sincère, il put supporter avec résignation les douloureuses séparations de la dernière heure. Ce fut avec le calme d'une conscience tranquille que son âme se prépara à comparaître devant le Juge suprême. Une fin aussi douce n'était-elle pas comme le couronnement de la vie de cet homme de bien?

M. Jules-Emmanuel Blanc, ancien procureur général, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien président du conseil général du Jura, doyen de l'Académie, était né le 17 juillet 1809.

Issu d'une famille ancienne et distinguée de cette province, son grand-père, l'avocat Blanc, fut député du tiers pour le bailliage de Besançon aux états généraux de 1789. Son père exerça à Besançon les fonctions de colonel directeur du génie.

Pour lui, ses aptitudes naturelles et ses goûts le portèrent vers l'étude des lettres et du droit. La magistrature devait lui ouvrir de bonne heure ses rangs et lui préparait une brillante carrière.

Nommé à vingt-quatre ans substitut près le tribunal d'Arbois, il ne tarda point à revenir au chef-lieu judiciaire du ressort, et en 1840 il était substitut du procureur général, M. de Golbéry. Sous la direction de ce magistrat éminent, il sut développer par le travail les qualités solides ou brillantes qui semblaient le désigner d'avance pour les situations les plus élevées de la hiérarchie judiciaire.

La révolution de 1848 interrompit sa carrière au moment même où une ordonnance royale le nommait avocat général. Ce fut un repos forcé de dix huit mois; mais : « pour lui, comme pour la France, tout était sauvé, quand tout semblait compromis (1). »

Rentré dans la magistrature avec le titre de premier avocat général, il conserva ces fonctions pendant cinq années, prenant une part active soit aux travaux d'audience devant les chambres de la Cour, soit aux débats retentissants qui passionnaient alors l'opinion et se déroulaient devant la cour d'assises. Dans l'exercice de ces hautes et délicates fonctions, il déploya non seulement un véritable talent de parole, mais encore toutes les ressources d'une érudition profonde et d'une remarquable intelligence des affaires; dans les plus obscures il savait faire jaillir la lumière et dégager, par une dialectique puissante, les principes de droit applicables aux questions en litige.

Jurisconsulte, il avait demandé à l'étude de l'histoire les clartés qui devaient éclairer sa marche dans la recherche de la vérité. Comme il le disait lui-même plus tard à l'Académie (2) : « Il ne » suffit pas à celui qui veut pénétrer le sens et la portée des » lois de les étudier dans leur ensemble et dans leurs détails, en » elles-mêmes et dans leur objet, c'est-à-dire de les méditer dans

---

(1) Alviset, *Discours d'installation de M. Blanc*. 1862.
(2) Discours du 28 janvier 1865.

» leurs textes... On ne comprend bien une chose que quand on sait
» d'où elle vient. Les lois sont filles du temps. »

Les mérites exceptionnels du premier avocat général devaient appeler sur lui l'attention du gouvernement. En 1854, il fut nommé procureur général à Colmar.

L'administration de ce ressort présentait des difficultés particulières, en raison surtout des différents cultes qui se partagent les populations alsaciennes; cette divergence crée des intérêts rivaux, ombrageux, souvent difficiles à concilier. Le nouveau procureur général exerça sous ce rapport une heureuse influence. Catholique très sincère, ne craignant pas d'affirmer ses croyances, il sut néanmoins gagner la confiance des protestants éclairés et put travailler utilement à la pacification des esprits. Cependant, M. Blanc restait trop Franc-Comtois pour renoncer à l'espérance de revenir dans son pays natal, au milieu de ses anciens collègues restés ses amis, au milieu de vous, Messieurs, auxquels le rattachaient des liens si étroits.

En 1861, sa nomination au poste de Besançon, devenu vacant par l'élévation de M. Loiseau à la première présidence de la Cour, venait mettre le comble à ses vœux : « Je reviens, disait-il lors de son
» installation, dans ce pays qui est le mien, dans cette compagnie
» judiciaire qui est pour moi comme une grande famille à laquelle
» j'ai cessé d'appartenir, mais qui a toujours eu mon respect, mon
» dévouement, ma pieuse et filiale affection. »

Le magistrat rentrait à Besançon grandi par ses fonctions et son talent. On retrouvait en lui toutes les qualités éminentes qui avaient appelé l'attention du gouvernement sur le premier avocat général. Même souci du devoir, même amour de l'étude, même autorité dans l'administration, et par-dessus tout même bienveillance et même accueil pleins de cordialité pour ceux qu'il croyait dignes de son estime.

L'exercice des hautes charges publiques entraîne souvent de lourdes responsabilités et de rudes épreuves, M. Blanc en fit l'expérience, il sut les supporter sans en être jamais abattu. Revenu dans son pays avec le projet d'y terminer sa carrière, il crut de sa dignité de la briser volontairement quand les circonstances lui firent proposer un changement de ressort. En 1869, il rentra donc dans la vie privée, en pleine possession d'une situation assez élevée pour n'avoir rien à demander, sous ce rapport, aux honneurs qu'apportent à ceux qui en sont revêtus les fonctions publiques.

Il avait su, d'ailleurs, se créer des ressources contre les dangers de loisirs prématurés. Comme les grands magistrats dont il évoquait

volontiers le souvenir, il avait trouvé son délassement dans l'étude des belles-lettres. Avec Daguesseau il croyait, « en abordant cet aimable sujet des lettres, rajeunir et respirer l'air natal de son intelligence. »

Dès 1850, vos suffrages lui avaient ouvert les portes de l'Académie. Les discours prononcés par lui aux audiences de rentrée de la Cour révélaient des études approfondies sur l'histoire de cette province. Mais chez lui, cependant, l'érudit restait au service du penseur. Il aimait, dans ces circonstances solennelles, à traiter des sujets d'intérêt général, à développer de hautes considérations d'économie sociale.

L'année même de sa réception à l'Académie, il avait pris pour sujet de son discours de rentrée : *De la restauration du principe d'autorité.* Il y rappelait aux magistrats les obligations, les devoirs et la responsabilité de leurs fonctions à ce point de vue. Quelques lignes détachées de sa harangue semblent écrites d'hier, tant elles peuvent s'appliquer au temps présent. « Il était réservé à notre » époque, disait-il, de réaliser tous les périls, et conséquemment » d'aggraver tous les devoirs. Suite inévitable d'un demi-siècle de » bouleversement dans l'ordre moral, la société n'a plus ni principes » ni croyances, elle se soutient grâce à une organisation puissante; » mais, semblable à ces édifices usés par le temps, qui restent debout » avec leurs colonnes mutilées et leurs flancs entr'ouverts, elle offre » partout le triste spectacle des pouvoirs publics méconnus, des » institutions menacées ou détruites.... »

Le 25 août 1851, en remerciant l'Académie de ses suffrages, M. Blanc se plaçait sur le même terrain. Le triste spectacle des misères morales et matérielles qui affligent la société avait été l'objet de ses constantes méditations.

Personne mieux que lui ne pouvait traiter de semblables questions. Fondateur et secrétaire de l'Association de secours et patronage de Besançon, chargé d'organiser un dépôt de mendicité, il connaissait les pauvres, leurs besoins, et il avait puisé, dans l'exercice de la charité, une expérience qui donnait à son opinion une autorité incontestable.

Tout en rendant justice à la civilisation moderne et aux améliorations que la première moitié du XIX[e] siècle avait apportées à la situation des classes souffrantes, il ne se laissait point séduire par le mirage trompeur d'un progrès indéfini pouvant supprimer la misère. Il croyait à la puissance de la charité, et s'adressant aux philosophes qui refusent à celle-ci la source divine de ses inspirations : « Vous n'y parviendrez pas, leur disait-il, vos formules sont impuis-

» santes, vos lois stériles ; le christianisme, objet de votre indifférence, de vos mépris, peut seul déterminer les sublimes dévonements de la vertu.. . C'est dans ce principe que les nations modernes puiseront l'énergie de leur délivrance et la sève de leur avenir.... »

A peine comptiez-vous M. Blanc au nombre de vos associés résidants, qu'il prenait part à vos travaux, se chargeant de rapports sur vos concours d'éloquence ou d'histoire. En 1865, vous l'appeliez aux honneurs de la présidence.

Son discours du 28 janvier traitait de la magistrature à l'Académie. Il y avait dans ce sujet une mine féconde pour un érudit, profondément versé dans l'histoire de notre parlement et dans l'étude des traditions locales. Votre président sut en faire jaillir mille rapprochements heureux, mille traits biographiques pleins d'intérêt.

Ce fut dans le cours de la même année, qu'à la séance du 24 août, il vous traça le portrait d'un jurisconsulte franc-comtois, Augustin Nicolas, maître des requêtes au parlement de Besançon. Ce n'était point une biographie, mais une étude des œuvres de Nicolas, spécialement de sa dissertation morale et juridique : « Si la torture est » un moyen sûr de vérifier les crimes secrets.... » La publication de ce livre, dédié à Louis XIV, avait été de la part de son auteur un acte de courage. Il heurtait de front les usages séculaires de l'information criminelle et l'opinion toute-puissante des parlements.

Il ne fut cependant pas le seul à protester, et en suivant l'histoire des attaques dont la torture avait été l'objet depuis le XVI[e] siècle, M. Blanc voulait établir qu'elle était condamnée dès longtemps par l'opinion, avant d'être supprimée par les ordonnances royales de 1780 et 1788. Permettez-moi, Messieurs, de vous citer encore un passage du discours de votre président. Voici ce qu'il disait en étudiant le lent travail de l'opinion, qui avait fait disparaître la torture de nos mœurs avant de la faire disparaître de nos lois :

«.... Il est dans la nature que les grands et salutaires principes » qui régissent la société humaine s'enfantent péniblement. Ils » sont longtemps discutés ou méconnus ; la barbarie les ignore ou » les conteste, la routine s'en effraie et les repousse, mais les con- » quêtes de la civilisation et de la philosophie, par cela même » qu'elles sont lentes et quelquefois chèrement payées, sont défini- » tivement acquises ; elles ne déposent jamais en vain leur fertile » semence dans le sillon qu'elles ont creusé.... »

Si je me plais, Messieurs, à vous rappeler ces discours, c'est

qu'ils créent à votre ancien président de véritables titres littéraires. C'est là seulement aussi que nous pouvons saisir et la portée de cet esprit élevé, et l'affirmation constante des principes et des croyances auxquels il est resté fidèle toute sa vie.

Cette fermeté dans sa conviction fut pour M. Blanc la base solide d'une popularité de bon aloi. Grand propriétaire à Pagney, il avait dès longtemps étudié les questions économiques qui présentent aujourd'hui pour l'agriculture un si haut intérêt. Il envisageait sa situation au milieu des populations rurales, surtout au point de vue des devoirs qu'elle lui imposait. De là son concours assuré à toutes les œuvres utiles, de là cette obligeance, jamais démentie, qui faisait de lui le conseil, le protecteur des faibles et des déshérités, de là les fondations dues à sa charité..

Le canton de Gendrey lui confia pendant vingt-cinq ans le mandat de conseiller général. Sa grande expérience des affaires, sa connaissance approfondie des questions soumises aux délibérations de l'assemblée départementale, son dévouement toujours prêt à accepter la rédaction et la discussion des rapports les plus difficiles, ne tardèrent pas à le désigner au choix de ses collègues pour les honneurs de la présidence.

Quand plus tard les circonstances le tinrent à l'écart de ces honneurs et le laissèrent dans la minorité du conseil général, sa situation n'en fut pas diminuée. Restant le chef incontesté du parti conservateur dans le Jura, il sut imposer à ses adversaires politiques le respect de ses convictions, tout en méritant leurs sympathies par son extrême courtoisie dans la discussion et la dignité de son caractère.

Ces sympathies l'ont suivi dans sa retraite volontaire en 1886. « Cette retraite devait être active et féconde ; dans cette dernière » période de sa vie, M Blanc a été, dans le département du Jura, » l'âme de toutes les œuvres, le président toujours acclamé de » toutes les réunions, de tous les comités organisés pour soutenir » et défendre les intérêts religieux et conservateurs (1). » Ainsi votre regretté doyen voulait dépenser sa vie jusqu'à sa dernière heure au service de ses concitoyens, au service des grandes causes sociales dont il avait été le défenseur ardent et convaincu.

On a pu dire de lui, avec vérité : « Son nom exprime le culte » du travail, l'amour du bien, le dévouement à la patrie et à la » Franche-Comté, la passion de la justice et du devoir (2). »

---

(1) L'abbé Gindre, curé de Pagney, *Notice sur M. Blanc.*
(2) *Indépendance de Franche-Comté*, 30 janvier 1889.

M. Blanc a été pendant trente-neuf ans l'honneur de votre Compagnie, sa mémoire doit lui survivre, et je serais heureux de penser que ces quelques lignes auront pu concourir à fixer son souvenir au milieu de vous.

Notice sur M. CARRAU, *membre honoraire*, *par* M. L. PINGAUD.

L'Académie vient de perdre un de ses anciens membres titulaires, M. Carrau, qui a professé pendant plusieurs années la philosophie à notre Faculté des lettres.

M. Carrau (Joseph-Ludovic), né à Paris le 6 septembre 1842, était fils d'un professeur au collège Rollin. Il entra à l'Ecole normale en 1861, dans la même promotion que deux de nos compatriotes et correspondants, Albert Dumont et Alfred Rambaud. Reçu à l'agrégation de philosophie, il professa successivement à Alençon, à Caen, à Strasbourg, et composa dans cette dernière ville les thèses qui devaient lui donner accès à l'enseignement supérieur, au lendemain des événements de 1870. Il demeura parmi nous plus de dix ans, attaché successivement à notre ville par la chaire où il enseignait avec distinction la philosophie, par le mariage qu'il avait contracté dans une honorable famille bisontine, par son entrée au conseil municipal et sa nomination d'adjoint au maire. Bien qu'il eût pris part à la vie politique sous les auspices du parti radical, il ne partageait à aucun degré les théories philosophiques et religieuses en honneur dans ce parti; il avait au contraire à cœur, dans ses cours et dans ses livres, de propager, de défendre les doctrines spiritualistes, l'idée de Dieu distinct du monde et le gouvernant par sa providence, l'idée de l'âme animant le corps et lui survivant, l'idée du bien, base de la morale publique et privée. Ces principes ont particulièrement inspiré les ouvrages qu'il publia pendant son séjour en Franche-Comté, la *Morale utilitaire*, développement d'un mémoire couronné par l'Institut en 1875, et les *Etudes sur la théorie de l'évolution*, parues en 1879. M. Carrau était spiritualiste à l'ancienne mode, celle de Victor Cousin, et comme son maître penchait vers l'éclectisme; il avait une méthode très habile et très sûre pour faire saisir à autrui et apprécier lui-même, avec autant de courtoisie que de fermeté, les doctrines qu'il ne partageait pas; et ces qualités d'analyste et de critique se retrouvent encore à un degré supérieur dans ses derniers livres, tels que la

Philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke jusqu'à nos jours, publiée en 1888. Ses travaux l'avaient désigné dès 1881 pour l'enseignement de la Sorbonne, qu'il donna comme maître de conférences puis comme professeur adjoint, directeur des études philosophiques; elles lui promettaient une place à l'Académie des sciences morales, où sa candidature avait déjà été accueillie, où la prochaine élection semblait devoir l'introduire. Une maladie soudaine l'a enlevé à quarante-six ans, le 26 février 1889. Les liens qui l'avaient attaché à notre pays s'étaient successivement rompus. Il tenait encore à l'Académie par sa présence sur nos listes, et par l'étude qu'il a consacrée dans nos mémoires à Joseph Tissot, le traducteur de Kant. A ce double titre, nous devons associer aujourd'hui le souvenir des sympathies qu'il s'était acquises à Besançon, et l'expression des regrets que laisse le philosophe, le professeur et l'écrivain.

Notice sur M. Déy, *par* M. L. Pingaud.

M. Déy (Aristide), membre honoraire de l'Académie, est mort à Vendôme, le 17 février 1889.

Né à Arbois le 16 mai 1807, entré à vingt-trois ans dans la vie errante qui est trop souvent en France la condition des fonctionnaires publics, il revint à trois reprises, mais toujours pour peu de temps, dans sa province natale, comme receveur à Marchaux, de 1832 à 1835; comme inspecteur à Besançon, de 1852 à 1854; comme directeur à Vesoul, de 1859 à 1863. La plus grande partie de sa carrière se passa dans l'Yonne, à Auxerre, où il vécut dix-neuf ans; il était conservateur des hypothèques à Laon, lorsqu'il fut admis à la retraite, en 1875.

Vers l'âge de quarante ans (la liste chronologique de ses ouvrages en fait foi), M. Déy commença à consacrer assidûment ses loisirs au travail intellectuel; son esprit ouvert l'entraînait vers les genres d'études les plus variés; tantôt il s'occupait de botanique ou de géographie, tantôt de littérature ou de blason, plus souvent d'histoire et d'archéologie. Ses titres étaient déjà nombreux quand notre Compagnie le reçut; il ne fit qu'y passer, mais le désir de contribuer à vos travaux lui fit vous soumettre depuis, d'abord un essai sur la classification des armoiries, puis une notice sur le

minime Laire, mort bibliothécaire de l'Ecole centrale de l'Yonne. Sur le premier de ces ouvrages, M. Vuilleret fit un rapport favorable dans la séance du 8 juin 1854; il ne put conclure à l'impression, qu'interdisait alors le cadre étroit de nos publications. Le second souleva des objections relatives au sujet lui-même; quelques membres parurent étonnés, même scandalisés, d'entendre évoquer la mémoire d'un homme qui, pour avoir été un érudit recommandable, n'en avait pas moins été un religieux défroqué, et ce fut ainsi que les deux études composées par M. Déy à votre intention allèrent prendre place l'une et l'autre dans les mémoires d'une société savante de l'Yonne.

C'est en effet à Auxerre que M. Déy composa et publia la plupart de ses écrits. Néanmoins la Franche-Comté a encore beaucoup à revendiquer dans son œuvre. Je signalerai, outre un *Mémoire sur la question d'Alesia* (1856), son *Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne*, ses *Mémoires sur Luxeuil*, son *Vocabulaire pour servir à l'intelligence de nos chartes communales*, son *Etude sur les conditions des personnes, des biens et des communes au comté de Bourgogne pendant le moyen âge*. Sa dernière production est intitulée : *Le libraire Fantet et le Parlement de Besançon*. S'il n'a rien fait en définitive qui ait profité à l'Académie, il a été, malgré l'éloignement, un des ouvriers méritants de l'érudition franc-comtoise, et cela doit suffire pour que sa mémoire reçoive de nous un tribut d'hommages et de regrets.

Notice sur M. Alexandre Rapin, *associé correspondant*, *par* M. Isenbart.

L'art vient de perdre un de ses disciples les plus éminents, et la Franche-Comté un de ceux de ses enfants qui lui faisaient le plus d'honneur; le paysagiste Rapin s'est éteint à Paris le 22 novembre dernier, dans toute la force de l'âge et du talent, alors que les succès de tout genre l'avaient mis au rang des maîtres les plus en renom, et qu'à tous les points de vue il pouvait jouir enfin du fruit de ses travaux.

Alexandre Rapin était né en 1840, dans la Haute-Saône, à Noroy-le-Bourg; de bonne heure il vint à Besançon pour y apprendre le métier d'horloger. L'étude du dessin avait beaucoup d'attrait pour

lui, il y consacrait ses heures de loisir, et était un des élèves les plus assidus de M. Lancrenon, alors directeur de notre école municipale : il se signala à tous les concours ; plusieurs de ses dessins ont été conservés à l'école.

Bientôt Rapin n'eut plus qu'un rêve, celui de se consacrer entièrement à cet art qu'il n'avait pu cultiver encore qu'à ses moments perdus; il partit pour Paris, et vint frapper à la porte de son compatriote Gérôme. Ce fut sous la direction de ce maître, dont il reçut les conseils pendant plus de deux années, qu'il apprit à dessiner si consciencieusement, qualité que peu de paysagistes possèdent à un si haut degré, et qui se retrouve dans toutes ses toiles. Sa grande préoccupation, déjà au début, était la recherche du dessin ; aussi, lorsque après un voyage de vacances en Franche-Comté, voyage pendant lequel, épris du pittoresque et des beautés de notre pays, le jeune peintre avait senti sa vocation se décider et adopté le paysage, choisit-il comme maître l'éminent paysagiste Français, l'un des derniers représentants de l'ancienne école et l'un des fondateurs de la nouvelle, qui joint la correction de l'une à la sincérité de l'autre, et le charme de la composition à l'étude consciencieuse des éléments empruntés à la nature

Vérité et distinction, telles sont les deux principales qualités du maître, telles sont aussi celles de l'élève. Toutefois celui-ci sut avoir son originalité; Rapin était un réaliste, mais un réaliste dans la bonne acception du mot ; il appartenait tout entier à la jeune école ; jamais, comme Français, il ne composa un tableau à l'atelier ; ses œuvres étaient, aussi bien dans leur ensemble que dans leurs détails, la reproduction fidèle des sites qui l'avaient impressionné. Avait-il découvert un motif de tableau, il passait dans sa contemplation de longues heures, des journées entières, afin de l'étudier sous tous ses aspects, de se bien imprégner de son sujet, et de choisir l'heure la plus poétique, ne prenant sa palette que lorsque l'œuvre qu'il avait conçue lui apparaissait complète et bien gravée dans son imagination. Alors tous ses efforts tendaient, tout en restant fidèle au modèle jusqu'au scrupule, à faire partager aux autres l'émotion qu'il avait ressentie lui-même devant la nature. Tel est le rôle du peintre de paysage qui veut mériter le nom d'artiste : la reproduction de la nature, si fidèle qu'elle puisse être, ne suffit pas ; qu'y-a-t-il, en effet, de plus opposé à l'art que l'exactitude photographique? Malgré la délicatesse de certains détails, la peinture de Rapin conserve une grande impression de largeur ; son style est noble et aimable en même temps.

Ces deux qualités si rarement réunies, la sincérité et la poésie,

ne devaient pas tarder à faire remarquer notre compatriote. Son début date du Salon de 1867, où il exposait le *Ruisseau Sarrasin à Nans-sur-Lison*, qui fut donné par l'Etat au musée de Besançon.

Ses envois des années suivantes furent presque tous empruntés à la Franche-Comté, quelquefois aux environs de Paris, plus rarement à l'Oise ou à la Manche.

En 1875, un tableau connu des Bisontins et qui a figuré à l'une des expositions de notre Société des Amis des arts, la *Rosée dans les fonds de Bonneveaux*, lui valut une troisième médaille. Qu'elle était fraîche et poétique cette toile, comme elle donnait bien la sensation d'une matinée de juin ! C'était un vallon plein d'ombre et de mystère, tapissé de longues herbes humides, de fleurs sauvages, de larges feuilles de tussilage tout imprégnées de rosée, et reflétant le ciel en plaques azurées, tandis que le soleil apparaît discrètement sur le haut des coteaux. Ce fut un vrai succès.

Rapin obtint une deuxième médaille en 1877, avec *le Matin dans les bois de Cernay*. En 1879, il exposa *le Matin dans le Valbois*, un nouveau succès, tout un poème de grandeur et de simplicité. L'année suivante il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il nous donnait en 1883 *l'Averse*, puis en 1884, *Novembre;* en 1885, *les Bords du Doubs à Torpes* et *le Sentier;* en 1886, *l'Eté de la Saint-Martin ;* en 1887, *le Matin au bord du Doubs*, actuellement au musée du Luxembourg ; en 1888, *le Soir à Druillat (Ain)*, également au Luxembourg, et *la Neige;* enfin, en 18·9, *le Givre* et *la Prairie à Lavans-Quingey*. La plupart de ces dernières toiles ont été réunies à l'Exposition universelle de 1889, et ont valu à leur auteur une médaille de 1re classe.

Ajoutons qu'en 1887, un panneau qui a dû être exécuté en tapisserie des Gobelins lui fut commandé par l'Etat, et qu'en 1888 il était chargé d'exécuter, pour l'hôtel de ville de Paris, une grande peinture décorative qui reste inachevée.

Rapin depuis plusieurs années faisait partie du jury du Salon ; l'an dernier encore, il était élu le quinzième sur une liste de quarante membres. Certes, si ses confrères, en lui donnant un si grand nombre de suffrages, rendaient hommage au talent de l'artiste, c'était aussi à l'homme honnête et juste, au caractère droit et sympathique que s'adressaient leurs suffrages. Bienveillant, aimable, modeste, d'une bonté parfaite, toujours prêt à rendre service, il possédait l'estime de tous. Plein d'indulgence pour les débutants, sachant toujours trouver quelque qualité à leurs premiers essais, il donnait volontiers ses conseils toujours sûrs à ceux qui les sollicitaient.

aux Franc-Comtois en particulier; car Rapin avait le culte du pays natal; la plupart de ses sujets et des plus heureux ont été puisés dans notre province, d'ailleurs si riche et si variée d'aspects. Mouthier, Maizières, Cléron, Torpes, Quingey, tour à tour et à plusieurs reprises, l'ont vu planter son chevalet et son parasol.

Dans ses dernières années, les effets d'automne avec leur pénétrante mélancolie, l'hiver même avec ses neiges et son givre, avaient sa prédilection; et c'est vraisemblablement en travaillant ainsi dans le froid et la brume, qu'il contracta la maladie qui l'a si promptement enlevé. A la fin de l'automne de 1888, il laissait ses toiles commencées à Lavans-Quingey et partait mourant pour Paris. Cette première crise put être conjurée, mais dès ce moment, obligé à la plus grande prudence et astreint aux soins les plus minutieux, il sentit qu'il ne pourrait plus à sa guise et en toute saison continuer ses chers travaux, et il fut envahi par une profonde tristesse. « Je vais mieux, m'écrivait-il au printemps dernier, mais le progrès est bien lent et le médecin ne me fait pas encore prévoir de sortie. Le pire est que, même rétabli, je serai obligé à une foule de précautions qui vont paralyser mon travail; je devrai renoncer aux effets d'hiver et aux endroits humides, ne pas me fatiguer, sous peine de voir revenir les palpitations; perspective peu gaie. »

La vaillante compagne de sa vie, celle qui l'encourageait dans ses travaux, le soutenait dans ses moments de lutte, et se réjouissait de ses succès, lui a prodigué jusqu'au dernier instant les soins les plus intelligents et les plus dévoués, en vain ! Elle reste maintenant avec la charge d'une nombreuse famille, dont le plus jeune membre avait à peine quinze jours au moment de la mort de son père, de sorte que, me disait un de nos amis communs qui a été témoin de cette triste scène, on pouvait entendre les plaintes étouffées du père à l'agonie, en même temps que les premiers vagissements de l'enfant.

Je ne puis mieux faire que citer en terminant une phrase de l'adieu touchant prononcé sur la tombe de notre compatriote par Français, son maître et son ami : « En présence d'une semblable douleur, on cherche en vain des consolations; plus tard, après les premières angoisses, cette chère famille les trouvera dans le souvenir d'une vie si pure, dans les sympathies que celui qu'elle pleure a su mériter, et dans le nom honoré qu'il laisse dans les arts. »

Elle les trouvera, ajouterai-je, dans les prochains succès de son fils aîné, qui doit embrasser la carrière des arts, et qui, soutenu

par un tel exemple, ne peut manquer de s'y faire une place distinguée.

Depuis le 20 juillet 1882, Rapin faisait partie de l'Académie de Besançon à titre d'associé correspondant.

L'auteur de cette courte notice, qu'il voulait bien honorer de son amitié, remercie l'Académie de lui avoir permis, en lui en confiant la rédaction, de rendre un dernier hommage à cet excellent et sympathique artiste.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1890

1° PENSION SUARD

Au mois de juillet 1890, l'Académie décernera la pension triennale (1,500 fr. par année) fondée en 1829 par Mme Suard.

Aux termes des volontés de la fondatrice : « La jouissance de cette pension sera donnée, pour trois années consécutives, à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions soit pour l'étude du droit ou de la médecine.... Elle ne sera accordée qu'à des jeunes gens qui, par la médiocrité de leur fortune, auraient besoin de ce secours. »

Les candidats à la pension devront adresser, avant le 1er juin 1890 (terme de rigueur), leur demande écrite à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, en accompagnant cette demande des pièces suivantes :

1° Extrait de naissance légalisé ;

2° Diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences ;

3° Certificats des directeurs des établissements dans lesquels le candidat a fait ou poursuivi son éducation ;

4° Feuille d'imposition des père et mère du candidat, délivrée par le percepteur.

Les candidats peuvent, en outre, joindre aux pièces ci-dessus tous les documents qu'ils jugeraient utiles pour appuyer leur demande.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 fr.)

Sujet proposé : Quelles ont été, en Franche-Comté, les causes principales des variations de la valeur de la propriété immobilière soit rurale, soit urbaine, depuis 1830 jusqu'à nos jours ?

3° PRIX D'ÉLOQUENCE (300 fr.)

Sujet proposé : Etude sur les Noëls franc-comtois et les représentations des mystères et moralités en Franche-Comté.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

MONSEIGNEUR BESSON

Par M. A. ESTIGNARD

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 31 janvier 1889)

Le 18 novembre dernier, une des sommités et des gloires de l'épiscopat français, Mgr Besson a été arraché par une mort presque soudaine à ses travaux considérables, à la vénération de son diocèse, à la respectueuse et bien vive affection de ses nombreux amis.

L'Eglise perd en lui un de ses plus fermes soutiens, mais elle n'est pas seule à porter le deuil; à côté du ministre de Dieu, il y avait le lettré, l'érudit, l'écrivain, l'orateur éloquent; ce n'est pas seulement le catholicisme qui est cruellement frappé, c'est le monde des lettres, c'est la France, c'est notre province, fière de compter l'illustre prélat au nombre de ses enfants.

Depuis de longues années, Mgr Besson faisait partie de l'Académie; il n'y comptait que des admirateurs et des amis; il laisse parmi nous de profonds regrets, un vide qui ne saurait se combler; il m'a semblé que nous lui devions un hommage particulier d'éloges et de respects.

Ce n'est pas une biographie détaillée que je viens vous soumettre. La vie de Mgr l'évêque de Nimes a été retracée de la manière la plus complète, le jour de ses funérailles, par un orateur éminent; c'est le caractère de son talent,

ses hautes vertus, son patriotisme, les traits saillants de cette existence si bien remplie et trop tôt brisée, que j'essaierai de rappeler, ne voulant voir de cette imposante figure que l'ensemble et les grandes lignes.

I.

Dès sa jeunesse, l'abbé Besson se distingue par une facilité peu commune d'élocution, mais il est loin de prévoir les succès oratoires que lui réserve l'avenir. Son esprit investigateur, l'amour de son pays natal, le poussent vers les études historiques, qui tout d'abord marquent sa supériorité. Elevé dans une famille où se retrouvait ardent et vivace l'attachement à ce pittoresque vallon de Baume, toujours présent à la pensée de l'évêque, il n'est pas plus tôt entré en possession de lui même, encore diacre et professeur de philosophie au collège de Gray, qu'il met en œuvre les matériaux dont les conversations de la maison paternelle lui avaient fait entrevoir l'existence ; il publie un mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Dames, un travail analogue sur l'abbaye de Lure. Ces premiers écrits révèlent ce que leur auteur donnera dans l'avenir. Tout imparfaits qu'on devait nécessairement les attendre d'un débutant, ils se ressentent déjà de la clarté, de l'esprit de critique, de l'élégance de style, qui brilleront plus tard dans ses ouvrages (1).

---

(1) A cette même époque, Louis Besson compose des vers. Ce sont des essais d'adolescent, dans lesquels il ne persistera pas, bien qu'ils soient empreints de grâce et d'esprit. Nous avons sous les yeux une épître familière datée de 1839, dédiée à un magistrat, M. Aug Sanseigne. Le poète décrit la maison de campagne de son ami, le bonheur de vivre au milieu d'un riant vallon. Nous donnons un extrait de cette œuvre inédite :

Sous le dôme arrondi d'un touffu marronnier,
Près d'un rustique enclos qu'il couvre tout entier,

L'Académie de Besançon couronne le jeune écrivain, elle l'encourage, et bientôt paraissent l'*Histoire de l'abbaye de Cherlieu* et une étude consciencieuse et savante sur les origines de la ville de Gray.

En 1845, Mgr Mathieu l'avait ordonné prêtre : il avait déjà pour son talent une estime dont toute sa vie il lui donnera des preuves nombreuses. Il lui confie les fonctions de professeur de rhétorique au collège de Gray, le nomme en 1848 vicaire dans cette même ville, puis l'appelle à Besançon, à l'église de la Madeleine, où il assiste à leurs derniers moments les deux vénérables curés dont il était le coadjuteur, et où il publie leurs biographies. Là encore se révèle sa vocation d'historien avec un éclat qui lui vaut une haute notoriété et lui ouvre les portes de l'Académie de Besançon à un âge où la plupart de ses collègues étaient encore inconnus.

Ces travaux, sa réception dans la savante compagnie, le mettent en rapport avec les esprits les plus cultivés de la Franche-Comté et font naître pour lui ces amitiés solides qui lui resteront toujours fidèles. Le monde savant de notre province apprécie son ardeur pour l'étude, son érudition. Les de Mérode, les Bourgon, les Weiss, les Edouard Clerc, traitent de pair à égal avec le vicaire de la Madeleine. L'un des grands orateurs de la tribune française, M. de Monta-

---

S'élève un humble toit, solitaire héritage,
Qui sans doute d'un saint jadis fut l'ermitage.
O sage ami, c'est là le champêtre séjour
Où ton sort, que j'envie, est fixé sans retour.
Dans ce modeste asile où rien ne t'importune,
Tu ne tends point les mains aux fers de la fortune.
Que t'importent le monde et ses bruyants travers !
La fière liberté, l'oubli de l'univers,
Le sommeil dans tes bois où règne le silence,
L'aisance et le travail : voilà ton opulence.
Jouis de ton bonheur ; les hommes, presque tous,
Sont, je crois, des méchants, ou des sots, ou des fous,
Loin d'eux et des soucis heureux qui vit tranquille, etc.

lembert, lui témoigne hautement un attachement affectueux. Comme le grand orateur, l'abbé Besson veut, lui aussi, la liberté de l'enseignement ; le monopole froisse ses sentiments de justice ; il aspire à une éducation libre, large, en même temps que morale et religieuse. Mgr Mathieu connaît ses sentiments, et voulant profiter de la loi sur l'enseignement que l'abbé Besson appellera plus tard « une loi de salut, » il lui confie la lourde charge de fonder un collège catholique libre à Besançon.

On ne pouvait être mieux inspiré ni faire un meilleur choix.

Le collège ne connut pas les difficultés d'un début, il fut florissant dès le jour de sa fondation, les meilleures familles de la province s'empressèrent de confier leurs enfants au nouveau supérieur.

Il fait preuve non seulement d'un mérite hors ligne, mais d'une activité prodigieuse ; il est l'âme de tout ce qui se fait ; il stimule le zèle de chacun, et par l'habileté de sa direction, l'intuition qui sert à juger les hommes et à en tirer tout le parti possible, il se montre à la hauteur de la mission que le cardinal lui a imposée ; c'est à peine s'il repose, sa journée est absorbée par un travail opiniâtre et par les fatigues du professorat ; il trouve le temps de faire trois cours : un cours d'histoire complet, un cours de littérature comparée, un cours d'histoire religieuse. Lorsque arrive l'époque des examens, il a pour ses élèves une sollicitude vraiment paternelle, il redouble d'activité, il faut à tout prix qu'ils sortent victorieux de l'épreuve à laquelle il les a préparés, et il profite des heures mêmes de récréation pour compléter leur savoir. Ses élèves, il les connaît tous ; personne mieux que lui ne sait deviner leurs aptitudes et leur donner une salutaire impulsion. Il veut en faire des chrétiens, des hommes, des Français : des chrétiens par la profession publique et la pratique vivante de leur foi, des hommes par leur dignité, l'honnêteté et la hauteur de leurs

sentiments, des Français par leur dévouement et l'ardeur de leur patriotisme.

Cette foi dont il a marqué leur âme, plusieurs vont l'attester en s'enrôlant sous les ordres de Lamoricière, ils meurent en braves, combattant pour leur Dieu, scellant de leur sang leurs convictions religieuses, donnant leur vie pour rétablir Pie IX sur le trône que les siècles ont légué au pape, que la France aurait dû lui garder. Pendant la guerre de 1870, dix-sept d'entre eux tombent à l'ennemi, tenant haut et ferme le drapeau de la patrie : à chaque bataille, à chaque rencontre, on retrouve un nom qui appartient à ce collège, le nom d'un martyr, un exemple qui console et qui instruit.

Le prêtre a été pour les jeunes gens qui lui sont confiés le meilleur des maîtres pendant leur enfance et leur jeunesse ; il devient plus tard un ami dévoué, fidèle et sûr, le confident de leurs pensées, de leurs espérances, le consolateur de leurs chagrins, l'heureux témoin de leurs joies; ils trouvent en lui un protecteur de tous les jours, applaudissant à leurs succès, leur donnant un constant et solide appui dans les circonstances graves et difficiles. Aujourd'hui, il n'en est pas un qui ne rende hommage à ses qualités de cœur, à la constante et affectueuse bienveillance de son ancien maître.

Les préoccupations inhérentes à ses fonctions de supérieur, la préparation de ses leçons, ne l'empêchent pas de publier le résultat de ses savantes études. Vivant au milieu de prêtres intelligents et lettrés qu'il a choisis pour l'aider dans son œuvre, il conçoit la pensée d'écrire en collaboration avec eux la vie des saints de Franche-Comté, et bientôt paraît un ouvrage d'une haute importance pour l'histoire religieuse de notre pays.

Avant lui, Charles Weiss, faisant appel au zèle de la jeunesse studieuse et s'associant avec des littérateurs des pays voisins, a créé la *Revue des deux Bourgognes*. L'abbé Besson crée les *Annales franc-comtoises*. Il s'agissait

de publier chaque mois un volume de quatre-vingts pages, composé d'œuvres émanant d'écrivains de Franche-Comté. L'entreprise était lourde, la tâche ardue. Les hommes sur lesquels il avait un peu le droit de compter sont difficiles à émouvoir. Il sollicite le concours de M. de Montalembert, et l'ancien député lui répond : « Vous me demandez une lettre pour vos *Annales*. Je vous avoue que je me sens profondément incapable de vous la faire. Vous voulez que je vous trace vos devoirs, mais en vérité, je ne sais plus quels devoirs il faut remplir aujourd'hui. Au sein de ma solitude, je *cuis* dans la tristesse et dans l'indignation que m'inspire l'état du pays et du monde. Ce n'est pas là une bonne disposition pour s'adresser à un public tel que le vôtre. Et d'ailleurs, à quoi bon vous mettre ainsi officiellement sous le quasi-patronage d'un candidat deux fois malheureux ? » Les collaborateurs de Mgr Besson le secondent, mais leurs inexactitudes mettent parfois à une rude épreuve l'inépuisable patience du principal rédacteur. Il faut toute son activité, toute son énergie, pour mener à bien ce surcroît de travail, pour encourager les timides, pour secouer la torpeur des indifférents ; heureusement, si la prose fait défaut, il est là, toujours prêt ; sa plume féconde comble toutes les lacunes, elle enrichit la savante revue ; grâce à son talent, les abonnements couvrent et parfois dépassent les frais. Les *Annales* vivent sept années, de 1864 à 1870, et c'est seulement à l'époque néfaste de l'invasion étrangère et de nos défaites qu'elles cessent de paraître, mourant ainsi quand la France agonisait.

On comprend que l'homme capable de faire vivre si longtemps une publication malgré de sérieux obstacles devait, dès son début à l'Académie, y imprimer la trace de sa brillante intelligence ; aussi y devient-il bien vite la plus haute personnification de l'esprit littéraire et de l'esprit provincial ; à lui seul, il eût suffi pour donner la vie à la compagnie. Lorsque Charles Weiss ne peut plus stimuler le zèle de ses

confrères, c'est l'abbé Besson qui le remplace. Il aime à payer son tribut à cette association de lettrés, qui a été si hospitalière à sa jeunesse, et lorsqu'il ne pourra plus prendre part à ses séances, il fera lire par un de ses amis l'éloge des académiciens que la mort nous enlève, et restera de cœur attaché et dévoué à ses œuvres, soucieux de ses traditions, de la renommée qu'elle s'est acquise.

Le professorat, à l'insu même de l'abbé Besson, l'avait préparé à l'éloquence, aux succès de la chaire. Les cours de rhétorique, d'histoire, de littérature, qui passionnaient ses élèves, lui avaient permis d'accumuler des trésors d'érudition ; il avait creusé à fond l'histoire, il s'était familiarisé avec l'antiquité et la langue du grand siècle jusqu'à en faire sa langue propre. Le cardinal Mathieu va lui fournir une éclatante occasion d'utiliser les facultés que cette vie intelligente avait rapidement développées.

Un livre vient de paraître, s'attaquant à la divinité même du fondateur du christianisme, outrageant les croyances des catholiques, s'efforçant de déraciner ce qui reste de convictions religieuses, premier coup de clairon qui annonce dans un avenir prochain le déchaînement de tant d'attaques furieuses contre la religion. Le cardinal Mathieu s'émeut du danger que d'habiles sophismes, le style et le renom de science de l'auteur de la *Vie de Jésus* peuvent présenter pour la foi ; il songe à leur opposer un enseignement préservateur. Il lui faut une réfutation ; c'est le supérieur de son collège catholique qu'il en charge.

Aux attaques de l'incrédulité, l'orateur écrivain répond par une magnifique protestation de foi et d'enthousiasme. Ses conférences resteront le principal monument de sa vie laborieuse. En face des peut-être et des faux-fuyants de la critique cauteleuse, il place la grande figure du Christ, il tire des Evangiles et de l'histoire la preuve de sa divinité, fait ressortir le côté surhumain des événements qui se mêlent à son existence, du caractère qu'il a fait paraître,

de la doctrine qu'il a révélée, des œuvres merveilleuses qu'il a opérées. C'est la logique du bon sens et des faits qui s'appuie sur l'histoire au lieu de la miner jusqu'à ce qu'elle s'écroule. Il faut lire, entre autres, le sermon du vendredi saint pour trouver un modèle achevé de dialectique puissante, d'irréfutable raisonnement. Le talent de l'auteur semble grandir à mesure qu'il avance dans son œuvre. On s'étonne de la quantité de faits et d'idées qui sont condensés dans ces quatre cents pages.

La presse religieuse signale de toutes parts l'apparition de ce livre comme un véritable traité théologique où la science de l'Ecriture sainte, la raison, et l'éloquence s'unissent avec des points de vue neufs et éclatants. Il nous paraît superflu d'analyser l'œuvre du grand prédicateur, car les conférences sur « l'Homme-Dieu » sont dans toutes les mains. Le plan de l'auteur est simple, comme tout ce qui est fort. La division est grandement tracée, facile à suivre et à retenir. L'auteur étudie la notion de Dieu, la naissance de l'Homme-Dieu, son histoire, sa sainteté, sa parole, sa doctrine, ses miracles, ses prophéties, son testament, sa mort, sa résurrection. Le style est noble et grand, plein de nerf et de chaleur, il est parfois d'un éclat extraordinaire. Jugeons-en par une citation prise au hasard. Ecoutons-le nous montrant les effets de la résurrection de l'Homme-Dieu.

« Où sont les apôtres produits par la mort de Socrate ? Où sont les saints inspirés par les dernières instructions de Platon ? Où sont les martyrs qui vengent en mourant l'assassinat de Cicéron et la liberté dont Démosthène a désespéré en s'ôtant la vie ? Où sont les lois que Numa, Lycurgue, Solon, César, dictent encore du fond de leur cercueil ? Où sont les dévouements et les héroïsmes sortis des tombeaux inconnus aujourd'hui des Alexandre, des Annibal, des Fabius, des Scipion, des Auguste ? Ces morts, ces noms, ces exemples, n'émeuvent plus personne ; ils ont occupé le monde un jour et sur un point, mais ils

ne l'ont rempli ni tout entier ni pour toujours, et l'humanité, sous l'inspiration de leur souvenir, ne s'est pas même élevée d'une ligne. C'est que ces sages étaient des hommes, rien que des hommes ; c'est qu'ils sont morts et qu'ils ne sont point ressuscités.

» Cependant l'humanité est debout depuis dix-huit siècles ; elle vit, elle marche, elle ne descend plus, elle ne meurt plus ; le mouvement parti du tombeau de Jésus-Christ s'est communiqué des apôtres à leurs disciples, de leurs disciples au monde entier. L'humanité ressuscite parce que Jésus est ressuscité. »

L'écrivain, avec son incessante activité, va entasser volumes sur volumes, sans que cette prodigieuse production ait jamais pu affaiblir sa verve. A l'*Homme-Dieu* s'ajoutent d'autres ouvrages d'apologétique chrétienne : le *Décalogue ou la loi de l'Homme-Dieu*, l'*Eglise œuvre de l'Homme-Dieu*. Ces nouvelles conférences sont dignes des premières, elles obtiennent le même succès, elles attestent la même foi, la même science, le même talent. Le style qui fait vivre et durer les livres n'est pas moins remarquable que la doctrine. L'abbé Besson anime tout du souffle de son éloquence, il orne tout des charmes du plus beau langage. C'est la même fermeté de méthode, la même sévérité de logique, la même chaleur d'élocution, la même élégance, la même noblesse et splendeur de style. Dans le *Décalogue* il montre que la loi morale est la loi de l'Homme-Dieu, il étudie la morale religieuse et la morale sociale. C'est dans ces conférences que nous retrouvons ses admirables discours sur les devoirs de la paternité, sur l'éducation et le bon exemple, et sur les droits de cette même paternité, sur le respect et l'obéissance filiale. Le livre de l'*Eglise* est peut-être supérieur encore au *Décalogue*. Le plan est calqué sur celui de l'*Homme-Dieu*. L'auteur y considère l'Eglise dans ses rapports avec Jésus-Christ ; il la montre naissant comme lui, portant comme lui des traits divins, que ne

peuvent copier les fausses Eglises, comme lui parlant et agissant, persécutée puis victorieuse. Quel vaste et magnifique sujet à traiter pour le grand orateur ! Il se révèle dans toute sa force, dans toute l'ampleur de son talent, dans ses discours consacrés aux œuvres de l'Eglise, à ses bienfaits matériels, à ses œuvres de justice et de charité. Le tableau de ses luttes et de ses souffrances est surtout tracé de main de maître. L'orateur ne recule point devant les questions du temps, de quelque nature et de quelque gravité qu'elles soient, il touche aux côtés les plus brûlants de la polémique contemporaine ; mais s'il a le trait acéré, il a aussi la mesure, la réserve nécessaire, la sûreté du langage ; et l'esprit de prudence et de charité dirige, modère sa plume et lui interdit toute critique trop vive : ajoutons que tout en tenant en haleine les esprits les plus délicats et les plus lettrés, il se met merveilleusement à la portée des plus simples, empruntant les preuves et les lumineuses divisions de ses sujets à cette théologie de tout le monde qui se nomme le catéchisme. La foi de l'enfance se réveille à la lecture de ses œuvres, elle apparaît de nouveau à l'âme avec une grandeur et une évidence qu'on ne lui soupçonnait pas.

En même temps qu'il déroulait le plan grandiose de ses conférences apologétiques, l'abbé Besson se faisait l'historien des événements qui se produisaient autour de lui. Les désastres de la guerre lui inspirent l'*Année d'expiation et de grâce*, admirable recueil d'oraisons funèbres et de sermons prêchés au milieu du tumulte des armes, l'*Année des pèlerinages* et le *Sacré Cœur de Homme-Dieu.* Il devient l'orateur, l'historien, je devrais dire le chantre et le poète, des actes de dévouement et de vaillance qui ennoblissent nos défaites. D'un bout de la province à l'autre, dès qu'on élève un monument aux restes des héroïques enfants qui luttèrent sans espoir contre l'invasion, sur la place où ils sont tombés, il court jeter sur leur tombeau un de ces

discours dans lesquels on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, de la description entraînante de l'action, de la hauteur de la pensée religieuse ou de la flamme du patriotisme.

Comment ne pas ressentir une admiration profonde pour ce vaillant, cet infatigable défenseur de toutes les nobles causes, pour ce prêtre luttant avec une éloquence ardente contre les passions de la terre et l'oubli de Dieu?

II.

Les écrits de Mgr Besson le mettaient au rang des Gerbet, des Bautain, des Perreyve, des Bougaud; son talent oratoire, son caractère élevé, lui avaient valu l'estime générale; sa réputation s'étendait chaque jour; il comptait parmi les orateurs les plus distingués, les plus éloquents. Les évêques, les chapitres diocésains, les catholiques, le public lettré, la presse sérieuse, appréciaient ses œuvres et le signalaient dans un concert unanime d'éloges comme l'un des prêtres pouvant honorer l'épiscopat. En 1875, le cardinal Mathieu le désigne d'une main déjà défaillante comme digne de remplacer Mgr Plantier, et le 3 août 1875, le gouvernement le nomme au siège épiscopal de Nimes, où s'étaient assis avant lui Mgr de Chaffoy et Mgr Cart, deux Franc-Comtois.

Si depuis plus de vingt ans il était au second rang, il était depuis longtemps digne du premier.

Evêque, Mgr Besson grandit encore; l'historien se perfectionne, l'orateur emprunte à sa dignité nouvelle une nouvelle autorité. Il s'était essayé autrefois en écrivant les vies de Mgr Cart et de M. l'abbé Busson, en publiant un charmant et intéressant volume sous ce titre : *Le comte de Montalembert en Franche-Comté;* il retrace maintenant d'une main magistrale les nobles existences du cardinal Mathieu, de Mgr Paulinier, de Mgr de Mérode, du cardinal

de Bonnechose. Les oraisons funèbres, les panégyriques, les éloges académiques, naissent sous sa plume à mesure que la mort vient à frapper autour de lui ou que l'Eglise élève sur ses autels quelque saint dont la gloire intéresse le monde catholique. Il aime surtout à payer son tribut à la Franche-Comté. Il ne se produit pas un vide parmi ses amis de la première heure sans qu'il salue leur tombe de quelques paroles sorties toutes brûlantes d'un cœur qui ne connaissait pas l'oubli.

Ces travaux n'enlèvent rien à la sollicitude de l'évêque et ne l'empêchent pas de consacrer à son diocèse les soins les plus efficaces. Il sait accomplir des prodiges de zèle et de sacrifice. Les établissements de charité, les bureaux de bienfaisance, les hospices, les écoles, les séminaires, tout est organisé avec l'intelligence la plus éclairée.

Le séminaire de Nimes ne comptait en 1876, à son arrivée, que trente-quatre élèves ; l'école de philosophie n'en avait que deux, et les classes latines du petit séminaire de Beaucaire étaient réduites à quatre-vingts. C'était, à bref délai, la décadence et la ruine. L'évêque s'empresse de multiplier les établissements d'instruction secondaire, en ouvrant au collège de Sommières un cours d'études classiques et en formant des maîtrises à Nimes et à Bessèges. La fondation de trente demi-bourses au petit séminaire de Beaucaire augmente dans cette maison le nombre des élèves et sert de stimulant à leurs études. Plus de huit cents jeunes gens reçoivent aujourd'hui, dans des maisons d'éducation tenues par des prêtres ou des religieux, une solide et brillante éducation secondaire, et le recrutement du clergé se trouve désormais assuré.

Les écoles libres se créent pour donner asile à l'instruction chrétienne, elles prospèrent et se multiplient sous son habile direction. Les palais scolaires restent vides et déserts, tandis que l'école non officielle voit augmenter le nombre de ses élèves.

Dès son arrivée, il avait annoncé qu'il essaierait de faire restaurer la vieille cathédrale; il a tenu parole. C'est grâce à lui que la basilique s'est rajeunie dans une splendide robe de pierre et de marbre. Les travaux sont conduits par le prélat avec un goût sûr et une harmonieuse entente de l'art chrétien. Comme toujours, il se montre prodigue, et au lieu de demander aux caisses publiques une subvention annuelle, il donne de ses propres deniers 98,000 fr. pour mener à bonne fin ce grand œuvre.

Sa générosité, son désintéressement, sont connus de tous. Durant sa vie entière, il se montre indifférent à tout ce qui a trait à l'intérêt personnel, consacrant ses ressources aux bonnes œuvres, ne songeant qu'à venir en aide aux pauvres, payant de sa personne et de sa bourse, et ne calculant jamais. L'aumône est sa vertu favorite, et il meurt pauvre.

Son palais est ouvert aux malheureux, ils y sont accueillis avec bonté; ils y trouvent non seulement un secours à leur misère, mais un appui moral. Sans se laisser enivrer par sa haute situation, l'évêque témoigne à tous les malheureux son dévouement et sa bienveillance ; il a pour les misères d'autrui cette pitié infinie qui part du cœur, qui console et qui est préférable à tout.

Le plus souvent, il se tient en garde contre ce qui pourrait donner à son éloquence un caractère trop politique. Prêtre avant tout, il ne voit dans les hommes que des frères; il s'interdit, dans l'administration de son diocèse, de prendre part aux querelles du temps, et se refuse à descendre du roc immobile où se tient la religion pour se confondre dans la mêlée où s'agitent les partis. C'est la règle qu'il s'impose non seulement à lui-même, mais qu'il trace à ses prêtres. « Evitons, dit-il, ce qui froisse inutilement et ce qui irrite sans profit. Plus la vérité est devenue odieuse à notre siècle, plus il faut déployer de bienveillance et d'habileté chrétienne pour la faire reconnaître et goûter aux hommes. Nous ne sommes ni des journalistes,

ni des politiques, ni des hommes de parti, mais des ministres de Jésus-Christ, ayant charge d'âmes et devant employer pour les instruire et les corriger toutes les ressources du zèle et tous les ménagements de la charité (1). »

Ses vertus, son excessive bienveillance, son libéralisme, son talent, lui conquièrent non seulement le respect, mais l'admiration, le profond attachement des populations. Ces sentiments se manifestent en toute occasion, ils éclatent lorsque l'on apprend la maladie, puis la mort si imprévue du prélat. Cette nouvelle douloureuse se répand dans le diocèse avec cette rapidité dont les malheurs ont le privilège. La foule encombre les rues de Nimes, on s'aborde avec tristesse, on commente cette fin prématurée, on demande des détails, puis vient l'éloge des vertus de l'évêque, on vante sa charité, sa bienveillance, cet esprit de tolérance qui, dans un diocèse où les croyances religieuses sont ardentes et divisées, où le protestantisme est le culte d'une partie notable de la population, a su maintenir la paix et la concorde. Protestants et catholiques portent le deuil du prélat qui pour tous avait été un père.

Et, dans notre pays, quelle douloureuse stupéfaction ! On se refuse à croire à la fatale nouvelle ; puis, quand le doute n'est plus permis, un cri de désolation s'élève ; on se rappelle combien l'illustre évêque honorait notre province, on énumère ses vertus, son dévouement, cette affection qu'il avait toujours gardée dans son cœur pour son pays natal, sa bienveillance envers ses compatriotes ; les louanges ne tarissent pas et chacun veut ajouter un détail à l'honneur de l'illustre mort. Sa perte est ressentie dans tous les cœurs, et beaucoup de ses amis vont à Nimes assister à ses obsèques et rendre un suprême hommage à sa mémoire.

Sa mansuétude habituelle, son indulgence pour les

---

(1) *Lettre sur les manuels de morale civique.*

hommes qui ne partagent point ses convictions, ne lui enlèvent pas l'esprit de fermeté, l'énergie pour protester contre les abus de pouvoir, les triomphes de l'injustice, les violences et l'arbitraire. Il réclame hautement le respect, la justice et la liberté : le respect pour nos croyances, pour nos lois morales, pour notre culte; le respect dû aux liens indissolubles du mariage, aux croix de l'école, de l'hospice et du prétoire. Il réclame la justice : c'est-à-dire le droit pour nos municipalités de confier l'éducation des enfants à des instituteurs de leur choix, fussent-ils congréganistes; pour le prêtre, le droit de toucher l'indemnité qui lui est due; pour nos concitoyens catholiques, le droit d'obtenir proportionnellement à leur nombre et selon leur capacité les fonctions publiques; pour tous, la justice qui juge sans haine ni faveur. Il demande la liberté : c'est-à-dire pour l'évêque, la liberté de choisir les dignitaires de son Eglise; pour le prêtre, la liberté de suivre sa vocation sans courir le risque de la perdre dans les exercices d'un service militaire incompatible avec l'esprit de son état; pour les religieux, la liberté de s'engager par des vœux au service de tous sans être contraints de s'exiler; pour les pères de famille, la liberté de choisir, fussent-ils fonctionnaires, l'école de leurs enfants et de pratiquer leur religion sans encourir aucune disgrâce; pour le catéchisme, la liberté d'entrer partout, même dans les écoles publiques, sans être poursuivi ni chassé comme un livre défendu.

L'iniquité le révolte, et il ne dissimule point ses légitimes sentiments d'indignation. Quelques-uns de ses prêtres, victimes de dénonciations odieuses, ayant été privés de leur traitement au mépris de la loi, il écrit au ministre une lettre de protestation.

Son premier mouvement a été de laisser les prêtres persécutés attendre à leur poste des jours meilleurs, mais le sentiment de sa responsabilité et de sa charge s'impose à lui. L'évêque de Nimes doit parler, repousser des accusations

indignes et calomnieuses; seul il peut défendre ses prêtres; il remplira ce devoir dans toute son étendue ; jamais il ne capitulera devant sa conscience. « On avait traité jusqu'à présent, écrit-il au ministre, ces sortes d'affaires dans le silence du cabinet, entre le ministre et l'évêque, sans passions, sans préjugés, sans parti pris ; beaucoup de difficultés naissantes s'étaient aplanies, parce que l'amour-propre n'était pas engagé dans la lutte, et si je n'avais pas gagné toujours la cause de mes prêtres, on m'avait laissé au moins le temps de la plaider.

» Aujourd'hui, tout est changé. Accusés sans le savoir, nous sommes condamnés sans débat et exécutés sans délai ; l'accusation, l'enquête, la condamnation, l'exécution, nous apprenons tout le même jour, sans nous en être doutés la veille. C'est dans l'ombre qu'on nous accuse, qu'on nous juge et qu'on nous condamne; c'est en public qu'on nous exécute.

» Ces procédés ont de quoi nous surprendre, et nous ne saurions en accepter la cruelle nouveauté.

» Il est de toute justice qu'on ne condamne jamais un homme sans l'entendre; aucun de mes prêtres n'a été entendu.

» Il est de toute équité qu'on avertisse l'évêque des griefs élevés contre ses prêtres et qu'on prenne son avis ; je n'ai été ni averti ni consulté. »

Et le prélat, justement indigné, en appelle du ministre mal informé au ministre mieux informé. La lettre se termine par ces lignes :

« Quand un pays a été non pas troublé, mais seulement ému par trois élections successives, le moyen d'y calmer les émotions n'est pas de frapper des hommes inoffensifs et de les choisir dans le clergé. La victoire commande partout la modération, mais dans le Gard la politique l'impose ; et l'évêque de Nimes, en vous priant de renoncer à des représailles électorales aussi dangereuses qu'elles sont

injustes, ne fait que remplir, en qualité de gardien de la paix publique, le devoir patriotique et religieux auquel il demeurera fidèle jusqu'à la mort. »

Comment ne pas apprécier dans cette lettre le courage de l'auteur, la liberté avec laquelle il s'exprime, l'autorité des raisons qu'il invoque, la précision et la concision de ce style que Tacite ne désavouerait pas ?

La dernière année de sa vie est pour l'évêque des plus laborieuses. Il semble qu'il ait un pressentiment de sa fin prochaine, et qu'il veuille demander aux jours qui lui sont comptés tout ce qu'ils peuvent donner.

Son zèle, son activité, enfantent des prodiges ; cette activité est merveilleuse.

C'est lui qui est chargé de célébrer dans la cathédrale d'Orléans, il y a un an à peine, l'intronisation solennelle de Mgr Bougaud.

Quelques mois après, c'est lui encore qui revient se faire entendre dans cette même basilique. Son esprit de charité, ses vertus, son talent, avaient attiré sur lui l'attention du Vatican, et le pape lui-même, qui depuis longtemps lui témoigne une affectueuse confiance, le désigne pour retracer la vie de Mgr Dupanloup. Il fallait une véritable éloquence pour composer le panégyrique du grand prélat, pour rappeler son œuvre, ses nobles exemples, son dévouement à la religion et à la France. Cette mission, Mgr Besson la remplit avec cette supériorité qu'on attendait de lui. L'âge ne lui a rien enlevé de sa force, de la vigueur, de la puissance, de l'élévation de sa parole. Son discours est un de ses meilleurs, il soulève devant l'imposant aréopage de prélats, maîtres eux-mêmes en éloquence, des témoignages unanimes d'admiration.

D'Orléans, Mgr Besson va à Lyon, ouvrir l'année scolaire de l'Université catholique. Son discours est un appel chaleureux à la jeunesse des écoles, une appréciation judicieuse et toujours élevée des apologistes chrétiens de notre siècle.

Il ressentait, dit-on, les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter (1) ; mais il n'écoute que son zèle ; le devoir commande, il obéit.

III.

Orateur, Mgr Besson se place en première ligne dans la phalange des orateurs sacrés ; son talent se distingue par la force, par la vigueur de l'argumentation, autant que par l'élégance de la forme et l'élévation de la pensée ; l'expression est pittoresque, le discours chaleureux, le mot toujours juste. Il sait colorer la période et lui donner le brillant et l'éclat. Il possède au plus haut degré le don de l'antithèse et l'art de présenter les faits et les preuves dans leur logique invincible.

La voix est d'une longue haleine, d'un accent distinct et vibrant, d'un timbre toujours net et clair, qui permet à la parole de porter plus loin. Le geste accompagne cette parole avec beaucoup d'ampleur, d'aisance et de naturel.

C'est de ses études historiques et littéraires que l'orateur tire sa puissance. L'histoire lui apporte surtout sa part

---

(1) Une lettre à un de ses meilleurs amis, M. F. Champin, contient comme un pressentiment de sa fin prochaine :

« Nimes, 2 novembre 1888.

» .... Vous avez lu ma notice sur Michel. A quelques mots près qu'on a » oubliés et à quelques négligences près que je corrigerai, elle vaut les pré- » cédentes, et je terminerai par elle le second volume de mes *Notices franc-* » *comtoises*, actuellement sous presse.

» Hélas ! j'ai trop écrit, et j'écris encore. Il faut songer à mon épitaphe. » On pourrait dire :

» *Qui multa dixit et scripsit,*
» *Utinam benè !*

» C'est tout l'éloge que je mérite pour avoir mis si souvent du noir sur » du blanc. »

de lumière, elle lui fournit des traits subits, des rapprochements heureux, des preuves solides, des leçons frappantes ; le passé instruit le présent, et aide à deviner l'avenir. Il n'est pas jusqu'aux faits contemporains, arrivés au cours même des conférences, qui ne se transforment soudain en traits historiques et ne fassent naître ce frisson que donne l'événement dont on est tout à la fois le témoin et l'auditeur.

Mgr Besson possède les deux éloquences, celle qui parle et celle qui écrit.

L'écrivain égale l'orateur.

Mgr Besson a des qualités éminentes, un style lumineux et pur. La plupart des compositions oratoires perdent de leur puissance en présence d'un examen sérieux. Celles de Mgr Besson ne peuvent que gagner à cet examen. Ceux qui le lisent trouvent en lui, à côté de l'orateur, un écrivain accompli. La phrase, toujours harmonieuse et correcte, aux expressions imagées, semble une résurrection du beau langage du XVIIe siècle. Comme l'a dit le prince de la critique, M. de Pontmartin, « son grand style conserve les grandes traditions, à ce point qu'on le prendrait pour un contemporain de Bossuet. » Pas un mot qui sacrifie au faux goût du jour. C'est la langue française telle que l'avaient créée les maîtres, dont le commerce continuel a imprimé à l'esprit de l'écrivain une marque profonde. Clarté et élévation, telle est sa devise. « Laissons, écrit-il (*Lettre sur la vie de Mgr Dupanloup*), les néologismes aux journaux et aux revues, et respectons dans nos livres cette belle et grande langue française qui s'en va comme tout le reste, mais qui doit trouver dans l'Eglise encore mieux qu'à l'Académie un sûr asile et d'intraitables conservateurs.

Non seulement ses oraisons funèbres, ses mandements, polémiques vigoureuses en faveur de la religion, sont des modèles de style noble et élevé, ses biographies sont écrites de main de maître. Il en est qui sont de véri-

tables volumes, des livres considérables ; il en est d'autres plus courtes, non moins remarquables. Si un de ses amis meurt, Mgr Besson prend sa plume, la trempe dans ses larmes et écrit une admirable notice. Il semble qu'il ait une secrète consolation à s'entretenir avec les morts qu'il a aimés et qu'il reprenne avec eux espérance et courage. On peut dire que ces biographies sont des chefs-d'œuvre du genre. L'écrivain passe tour à tour des détails intimes, anecdotiques, aux considérations les plus hautes. Son esprit, qui semble avoir emprunté au sol comtois une certaine rudesse, sait s'assouplir en face des difficultés ; il glisse avec une infinie délicatesse sur les périodes plus délicates des vies qu'il raconte, sur les défauts dont ne se débarrasse jamais l'humaine nature. Historien véridique, il a quelque chose du panégyriste, et sans rien cacher de ce qui pourrait nuire à ses modèles, il sait si bien faire ressortir leurs mérites qu'ils font oublier les imperfections.

C'est que le grand écrivain avait toutes les qualités qui assurent le succès, c'est qu'il les avait développées par un travail opiniâtre incessant.

Sa prodigieuse mémoire lui permet de ne rien laisser échapper de ce qu'il a saisi. Dans cette solide intelligence, bien comtoise par sa ténacité, rien ne s'oublie. Après bien des années, l'ancien professeur aura comme présent sous les yeux le livre qu'il a autrefois parcouru ; il le lira en quelque sorte à travers l'espace et le temps, et dira avec une étonnante sûreté : « Ce texte, cette pensée, se trouvent vers telle partie du volume, à telle page et à tel endroit de la page. » Les faits particuliers lui appartiennent aussi bien que les faits d'ensemble, et se gravent dans sa mémoire, sans y apporter de confusion. Il connaît l'histoire anecdotique et contemporaine de son pays comme il connaît l'histoire générale du monde. Ce sera dans les dernières années de sa vie sa plus chère récréation que de faire revivre ces souvenirs tout personnels des ans écoulés,

en leur donnant cette tournure alerte et vive, cette gaieté pleine de rondeur, qui apportaient tant de charmes aux épanchements de son amitié ; ajoutons à ce don si précieux de ne rien oublier, un cœur ardent qui s'émeut, une parole vibrante qui sait rendre ses impressions, une intelligence d'élite qui connaît tous les secrets de l'art de bien écrire, et nous comprendrons les succès de l'écrivain et de l'orateur.

Nous n'avons dit qu'un mot de sa conversation. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle est pétillante d'esprit ? Il a non seulement la verve, il a le bon sens qu'il tient de son origine et de la trempe solide de son esprit, et qui lui permet de ne donner que de sages conseils, qui coordonne d'un coup d'œil les impressions entassées dans la mémoire, il a la bonne humeur qui donne au récit la vie par le sourire. C'est une causerie facile et piquante, où ses auditeurs peuvent exposer et défendre leurs idées, où il apporte volontiers lui-même quelque épisode, quelque chapitre de ses souvenirs.

Trois sentiments ont dominé la vie de Mgr Besson : l'amour de Dieu, l'amour de la patrie, un dévouement affectueux aux hommes dont l'éducation lui fut confiée.

L'amour de Dieu le dirige et l'inspire dès ses premières années jusqu'à sa mort. C'est à Dieu, c'est à l'Eglise qu'il consacre son existence entière ; non seulement il sert la cause de Dieu, il la défend, c'est pour elle qu'il combat, c'est pour elle qu'il parle et qu'il écrit. Dès que les droits de l'Eglise lui paraissent en péril, la voix de l'évêque de Nimes retentit, il apporte à la religion menacée le secours de sa vigueur, de sa logique, de son éloquence. Il n'est pas de violences, pas d'abus de pouvoir, qu'il n'ait flétris. Les expulsions arbitraires pratiquées contre des citoyens libres coupables de se réunir pour prier ensemble, la laïcisation d'écoles et d'hospices, ont été surtout l'objet de ses légitimes protestations.

Ces protestations sont le plus souvent restées vaines, et

son cœur de chrétien a souffert de la guerre organisée contre le catholicisme ; n'a-t-il pas vu, en moins de dix ans, les congrégations dissoutes, leurs maisons fermées par la force ; de savants religieux chercher un asile à l'étranger ; des sœurs de Charité, des frères des Ecoles chrétiennes, décriés et menacés ; le Concordat, qui devait être une défense pour l'Eglise et ses ministres, torturé pour asservir le prêtre ; la religion et jusqu'au nom de Dieu même bannis de l'école ; enfin Dieu mis hors la loi ?

Mais il ne se décourage jamais, sa devise est celle de Montalembert : *Ne espoir ne peur ;* il pense que le jour est proche où la France recouvrera ses souverains légitimes, le pape sa liberté, et le monde politique son équilibre : il le dit hautement et partout.

L'intrépide soutien de la foi religieuse se montre en toute occasion le fils zélé de la France. Cette France, il lui est dès sa jeunesse profondément attaché ; son attachement grandit en présence de nos revers et de nos désastres. Jamais, ni dans ses discours ni sous sa plume, il ne sépare les intérêts de l'Eglise et de sa patrie, il les nomme ensemble, il les confond dans un loyal et fervent amour. Ces sentiments se retrouvent partout dans ses œuvres.

« Prions le Seigneur de garder la France à son service. Qu'il la protège, qu'il l'éclaire, qu'il la ranime, qu'il la console ; qu'il la rende, comme il convient à la fille aînée de l'Eglise, glorieuse au dehors, prospère au dedans, et que la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ y demeure le symbole de la foi nationale, de la paix publique et de la charité universelle ! » (*Lettre sur le voyage* ad limina.)

Ecoutons-le encore s'écriant devant un monument funèbre consacré à la mémoire des soldats français : « O France ! ô ma patrie ! Philippe est toujours à tes portes, et tu oublies que pour arrêter Philippe, il faut de l'honneur, du courage, du dévouement ; il faut des sacrifices et des croyances ; il faut que le Dieu de Tolbiac te donne une

seconde fois la victoire sur les Allemands et rajeunisse tes destinées. O France! Philippe est encore là; il prend son temps; il calcule ses forces; il guette sa proie. Ma chère Comté, j'en tremble pour ton avenir; car si Dieu permettait à l'aigle de l'Allemagne de reprendre son essor, c'est sur nos montagnes, jusque-là si bien gardées, qu'il viendrait s'abattre. Nos plaines, nos forêts, nos cités, deviendraient sa proie, et quand Dieu le veut, tout est permis aux instruments de sa justice et de sa vengeance. »

C'est surtout dans son livre l'*Année d'expiation* que se révèle son âme de patriote.

Prêtre, il a pleuré sur les fautes de son siècle et de sa patrie ; Français, il pleure sur nos défaites ; puis il essaie d'atténuer sa douleur, de consoler son cœur, en rendant à l'armée française l'hommage de son admiration, en nous montrant nos soldats se battant comme au temps de du Guesclin, de Bayard et de saint Louis, comme au temps de Turenne et de Napoléon, en proclamant leur vaillance. Rien de plus émouvant que ces récits des deuils de laFrance.

Et dans cette patrie qu'il voudrait voir heureuse, il est un coin de terre qu'il aime tout spécialement, c'est sa Franche-Comté. Il y a vécu de longues années entouré d'amis; il ne s'en éloigne qu'à regret; il a compté parmi ces amis des hommes éminents. Quelques-uns ont disparu, mais il lui reste encore des cœurs dévoués ; puis il est attaché à ses montagnes; il veut les revoir chaque année ; il y revient pour y reprendre de nouvelles forces. Il lui reste ce collège qu'il a fondé, qui lui doit sa prospérité, ses élèves qui l'entourent d'une respectueuse affection. Il vient régulièrement en août s'asseoir au milieu d'eux. C'était pour tous, maîtres et anciens élèves, une journée heureuse. Il y parut pour la dernière fois en août 1888. Le discours qui lui fut adressé par le président de l'association nous montre les sentiments qu'il inspirait à ceux dont il a dirigé l'éducation. Il est digne d'être reproduit.

« Je salue le retour du prélat aussi aimé que respecté qui a été l'illustration du collège à ses débuts. La vie même de cette maison vient de lui; c'est à elle qu'il a consacré ses années les plus fécondes et les plus brillantes qualités de sa riche nature. Oui! c'est avec une joie profonde qu'au nom des anciens, et devant les nouveaux venus de notre école, je proclame tout ce que la jeunesse franc-comtoise doit à Mgr Besson. Combien en est-il parmi nous qui, sans le bienfait de ses leçons, la délicate souplesse de sa méthode, l'ingéniosité de ses ressources d'éducation, eussent à jamais ignoré les meilleurs sentiments du cœur humain et la constante satisfaction que seule peut donner la culture de l'esprit.

» Mgr Besson a eu ce privilège glorieux de naître chercheur d'âmes, et c'est avec un légitime orgueil qu'à son nom nos fronts se relèvent, ennoblis de la trace qu'il a imprimée pour jamais.

» Ah! cher maître, c'est loin de nous que se dépense aujourd'hui votre sollicitude, mais nos cœurs sont toujours avec vous, et chaque fois que se font entendre ces paroles ailées dont votre éloquence a le secret, quelque chose vibre en nous qui prouve bien qu'entre l'élève et le maître le lien sacré de la filiation intellectuelle subsiste toujours.

» Que longtemps donc votre présence soit fêtée parmi nous, revenez, revenez sans cesse, car c'est notre jeunesse que vous ramenez ici! »

On voit combien de regrets laisse en sortant de ce monde l'éminent prélat qui a prodigué à tant d'âmes les conseils de sa paternité.

Ce dévouement du prélat à la jeunesse studieuse était admirable. Ne pouvant plus la diriger comme dans ses premières années, il essaie encore, sur la fin de sa vie, d'éclairer son intelligence. Il veut qu'elle s'instruise et travaille. Il lui demande de lire, mais de lire de bons livres : dans l'antiquité Homère, Platon, Démosthène, chez

les Grecs; Virgile, Cicéron, Tacite, chez les Latins. On voit qu'il est sans prévention contre la littérature ancienne.

Il sait apprécier les chefs-d'œuvre de tous les temps, même du nôtre; il admire Chateaubriand, Lacordaire, Montalembert, Ozanam, Mgr Gerbet, Mgr Pie, Mgr Dupanloup, ces oracles de la tribune, de la chaire, de l'Académie, ces modèles d'éloquence si dignes d'être comparés aux anciens.

Il accepte dans son programme d'éducation les poètes modernes, les romanciers eux-mêmes, et il écrit :

« La France a au second rang des romanciers qui charment sans danger; des critiques à qui l'Eglise est chère et qui n'en sont pas moins spirituels; des historiens pour qui la vérité est une loi et qui la racontent avec un vif intérêt; des voyageurs qui rapportent de leurs lointaines expéditions tout l'attrait et toute la nouveauté des découvertes; des poètes comme Laprade, Brizeux, Reboul, dont le talent et non le scandale a fait la juste renommée; des savants qui terminent leur leçon par le nom de Dieu et qui le proclament avec la voix des fleurs ou des astres, dans le style des Ampère, des Linnée et des Cuvier. Leurs livres bien choisis feraient une bibliothèque complète qui vous tiendrait au courant de la littérature et de la science, et vous ferait goûter toutes les délicatesses de l'art. Non, non, ne faites pas à la littérature et à la science l'injure de croire qu'elles ne sauraient plaire sans être impies. Dumas, le Verrier, Quatrefages, Pasteur, pour s'être agenouillés devant Dieu, n'en sont pas moins restés à la tête de leur siècle. »

Il a l'espoir de former des orateurs et des écrivains. Il voudrait avoir un successeur dans cette chaire de la basilique de Saint-Jean, où, jeune, il a fait entendre ses conférences sur l'Homme-Dieu; il espère l'avoir trouvé dans un prêtre vicaire à Besançon (1); il essaie de le faire

(1) M. l'abbé Bourgeois.

profiter de sa vieille expérience, de le guider dans ses études. Il lui prodigue les conseils avec un affectueux dévouement : la lettre est longue, mais c'est la lettre d'un maître, d'un grand écrivain ; il est impossible de mieux dire :

« Avant d'écrire, réfléchissez un jour ou deux, et tracez-vous sévèrement votre plan.

» Graduez dans ce plan la suite et l'ordre de vos pensées, en sorte qu'on voie le commencement, le milieu et la fin ; que cela forme un tout ensemble, et qu'on ne puisse pas intervertir l'ordre.

» Finissez par l'exorde, au lieu de vous retourner en mille sens différents avant d'aborder votre sujet

» Après l'exorde le texte, et le texte ainsi choisi se trouvera merveilleusement approprié à la chose.

» Pas de péroraisons entassées, mais un résumé court et substantiel, suivi de quelques sentiments affectueux, un trait, une image, un mot heureux et facile à retenir.

» Choisissez les mots les plus simples et les plus faciles à retenir. « Vous voulez, Alis, me dire qu'il fait froid : que ne me dites-vous : il fait froid. Est-ce un si grand mal de parler comme tout le monde et d'être entendu quand on parle? » La Bruyère est encore à consulter aujourd'hui. Lisez quelquefois ses *Caractères*.

» Ne courez ni après l'expression forte ni après l'expression brillante ; choisissez la plus juste. Il n'y en a souvent qu'une entre mille, c'est celle-là qu'il faut trouver.

» Il faut que vos comparaisons et vos images élèvent l'esprit, mais ne le troublent pas.

» Gardez-vous d'emprunter à la philosophie, à la théologie, aux sciences exactes, leur langue propre, ce que j'appellerai leur argot. Parlez la langue commune de la belle et grande littérature, langue claire, élégante, vive, entraînante, harmonieuse. Apprenez par cœur les scènes de Corneille et de Racine, des pages de Bossuet et de

Massillon. Il vous en restera des mots sans nombre, des tours de phrases, des transitions heureuses, *tout un dictionnaire.*

» Ne discutez pas, exposez. L'exposition vive, lumineuse, soutenue, emporte la conviction ; la dispute la détruit.

» Pas d'objection, si ce n'est quand on est sûr d'y répondre en peu de mots et de rendre la réponse plus saillante que l'objection elle-même.

» Un sujet nettement défini, clairement divisé, brièvement exposé.

» D'un sujet à un autre, une liaison facile à saisir.

» J'ai toujours remarqué que dans les sermons, dans les catéchismes ou les conférences, les jeunes gens accueillaient volontiers les histoires. Mais il faut un certain art pour les choisir.

» Des noms connus et honorés de l'histoire contemporaine sont d'un grand effet.

» Citez le citoyen plus souvent que le prêtre, le soldat plus souvent que le citoyen.

» Ne déclamez pas contre les impies, plaignez-les et félicitez les jeunes gens d'être plus éclairés qu'eux.

» Adressez-vous toujours moitié à la foi, moitié à l'honneur et au respect de soi-même. Elevez les sentiments. Ne laissez pas oublier la famille, et que le père absent, la mère même apparaisse aux regards du jeune homme dans vos sermons. Il n'y a que vous qui leur en parlerez.

» Relevez, n'abaissez pas. Prenez garde qu'un enfant ne prenne son parti sur ses mauvaises mœurs.

» Ne laissez pas croire au jeune homme qu'il n'a plus la foi. C'est une tactique diabolique, l'une de celles qui réussissent le mieux dans les lycées. A ce sujet, lisez l'*Art de croire* de M. Nicolas.

» Tâchez de rendre vos moindres discours intéressants par l'à-propos, faciles à suivre par la clarté et la méthode. Une demi-heure peut paraître courte ; trois minutes seront déjà

trop longues faute d'intérêt. Commandez l'attention sans l'exiger. Vous avez ce qu'il faut pour cela dans le port, dans le geste, dans la voix. Observez ce qui est écouté et ce qui déplaît. Profitez de votre propre expérience.

» Les citations classiques sont permises. Qu'elles soient courtes, mais faites à propos. »

La citation est peut-être de trop longue étendue ; mais n'y a-t-il pas dans ces extraits des aperçus de premier ordre? L'écrivain nous révèle sa méthode, il nous initie aux secrets de son art, il nous montre comment et par quelle série de travaux il a réussi à atteindre la perfection.

Nous ne donnerons plus que dix lignes, celles où Mgr Besson signale les livres que doit lire le prêtre qui se destine à la parole publique.

« Commencez par ne lire que de bons livres : Bourdaloue, pour en méditer les plans, qui sont d'une rare perfection ; Massillon, Fléchier, pour apprendre le secret de l'élégance et de l'harmonie ; Bossuet, où vous trouverez le mouvement et l'élévation antiques. Mêlez-y quelques auteurs didactiques : Maury, Gaichiés, l'abbé Courtois. Rien de tout cela n'a vieilli, et si vous ne les avez pas lus, ils vous paraîtront tout à fait neufs.

» Parmi les Pères, choisissez de préférence saint Augustin et saint Chrysostome : la *Cité de Dieu*, les *Politiques*, les *Confessions*, le *Traité du sacerdoce*, les *Commentaires sur saint Matthieu*, les *Homélies*. »

Telle fut la vie de Mgr Besson, vie de labeur incessant, d'admirable dévouement, consacrée tout entière à Dieu, à la vertu, à la défense de la foi.

En la retraçant trop écourtée, j'ai mis la vérité au-dessus de ma fidèle et respectueuse affection ; tout y est grand, noble, généreux ; il n'y avait rien à dissimuler, rien à cacher. La vérité n'était-elle pas le meilleur des panégyriques ?

Dieu a interrompu les travaux du grand prélat au moment où Rome le jugeait digne de siéger parmi les princes de

l'Eglise. Il est mort debout, il a succombé aux fatigues de son zèle ; jamais il ne ménagea ses forces ; il avait l'ardeur d'un apôtre.

Au lendemain de sa mort, un de ses amis parmi les meilleurs disait que sa voix se ferait encore entendre au milieu de nous : *Defunctus adhuc loquitur*. Oui, il vivra, car il a laissé une trace profonde de son passage ; ses œuvres parleront ; il vivra par son âme, qu'il a répandue dans tous ses écrits ; par les trésors d'un cœur auquel personne n'a jamais fait vainement appel ; par cette foi ardente qui l'appelait toujours sur la brèche, par cet apostolat continué jusqu'à la tombe ; il vivra, car il est un de ces vaillants, honneur et force de l'Eglise militante, que le souverain pontife Pie VII appelait les vigoureux rameurs de la barque de saint Pierre.

Il vivra, car il est une des gloires de l'épiscopat français, un de ces orateurs dont l'œuvre ne périt pas et que les siècles étudient comme un modèle d'éloquence et de logique.

Il vivra : *Defunctus adhuc loquitur*.

LES DERNIERS JOURS

DE

L'ABBAYE DE LUXEUIL

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Chanoine DE BEAUSÉJOUR

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 31 janvier 1889)

Monseigneur [1],
Messieurs,

Dussé-je prolonger dans vos âmes les impressions de tristesse que vient d'y faire naître la parole aussi autorisée qu'émue de M. le président [2], je veux parler encore de Mgr Besson, non pour continuer son éloge, mais pour lui rendre publiquement les devoirs de respectueuse affection et de vive reconnaissance que je lui dois.

Vivant, il a exercé sur ses élèves une action féconde; mort, il a droit de leur part à des témoignages tout particuliers de sympathie et de regrets. Qui d'entre eux penserait à les lui refuser? Tous n'ont-ils pas à lui payer une dette

---

(1) Mgr Ducellier, archevêque de Besançon.

(2) M. Estignard, président annuel, venait de prononcer l'éloge funèbre de Mgr Besson, évêque de Nimes.

du cœur? Autre chose, en effet, est d'avoir connu l'ancien supérieur du collège Saint-François-Xavier dans sa vie extérieure et publique, goûté en passant le charme de ses relations sociales, admiré ici ou là le piquant de sa conversation, applaudi de loin en loin à quelques-uns de ses discours; autre chose est d'avoir senti, jeune encore, sa paternelle influence, et, devenu homme, son patronage béni. Ce privilège impose à ceux qui en ont été favorisés des devoirs spéciaux. J'ai largement joui du privilège, je dois largement acquitter ma dette, et c'est avec un sentiment de piété filiale que je conserverai la mémoire et le culte de l'illustre prélat qui fut notre maître.

Je l'ai appelé maître; or, Messieurs, parmi les institutions qu'il nous apprit à estimer, à respecter, à honorer, il faut placer, et en bon rang, votre Compagnie. Nos souvenirs en font foi. Quand il nous enseignait la littérature, à nous, jeunes gens avides de sa parole, il nous en apportait parfois des modèles tirés de vos recueils. S'il expliquait devant nous l'*Art poétique* d'Horace, il nous lisait volontiers la traduction qu'en avait faite, en vers français, votre ancien secrétaire perpétuel, son ami [1]. Il nous invitait à prendre part à vos concours. Il nous faisait conduire à vos séances publiques pour nous former, disait-il, à la science de bien dire. Et lorsque dans les cours de notre collège nous voyions converser familièrement avec lui ces hommes qui le visitaient fréquemment, comme le président Clerc, le comte Charles de Vaulchier, le vicomte Chifflet, nous apprenions bien vite de sa bouche que le plus souvent les intérêts de l'Académie étaient le thème de ces entretiens. De bonne heure ainsi nous prenions en haute estime vos œuvres, vos réunions, vos membres, et nous concevions déjà, quoique pour un lointain avenir, la noble ambition de pénétrer dans vos rangs. Cette ambition, est-il besoin

(1) M. Pérennès, autrefois doyen de la Faculté des lettres de Besançon.

d'ajouter que dans la suite plus d'un d'entre nous la sentit soutenue et encouragée par les souhaits de son ancien maître ? Je fus encore de ceux-là, et si les vœux que Mgr Besson voulait bien sur ce point former à mon sujet n'étaient déjà connus de tous, je me ferais un devoir de les révéler aujourd'hui. Comment dès lors pourrais-je, dans l'honneur qui m'est fait en ce moment, ne pas rappeler la part qui en revient au prélat vénéré que nous pleurons, et ne pas saluer, à défaut de sa personne, son souvenir et son nom ?

Si maintenant je porte mes regards sur mes propres travaux, je n'y vois que de faibles titres à vos suffrages; mais votre indulgence me tiendra lieu de mérite, et vos sympathies m'aideront à mener à bonne fin les études que la Providence m'a permis d'entreprendre sur le monastère de Luxeuil en me faisant passer dix belles années à l'ombre de ses murs.

Aujourd'hui, détachant quelques pages de l'ensemble de mon travail, je vous apporte le récit des derniers jours de cette célèbre abbaye.

Si vous daignez l'accueillir avec bienveillance, ce sera pour moi un honneur et un encouragement.

I.

Au centre de la ville de Luxeuil, s'élèvent des bâtiments qui dépassent de leurs toits aigus toutes les maisons de la cité. A leur allure sévère, à leurs dispositions symétriques, à la présence du clocher qui en couronne les sommets, on reconnaît bien vite un établissement religieux ; c'est l'ancien monastère de saint Colomban.

Là, vers la fin du dernier siècle, vivaient côte à côte, après avoir subi des régimes bien divers, une communauté bénédictine et un abbé commendataire. La communauté occu-

pait le cloître, l'abbé tenait maison dans le palais abbatial. La première était gouvernée par un prieur claustral, qui demeurait dans l'intérieur de la maison, y maintenait la règle, et administrait les revenus particuliers du couvent appelés pour cela mense conventuelle ; le second, nommé directement par le pouvoir royal, résidait tantôt dans son palais, tantôt loin de son abbaye, et touchait des revenus spéciaux qui formaient la mense abbatiale.

A cette époque, les bénédictins de Luxeuil suivaient la règle de saint Benoît, modifiée depuis le XVIIe siècle par la réforme dite de saint Hidulphe et de saint Vanne. Ils étaient au nombre de vingt-huit. La part des redevances qu'ils tiraient des vingt-quatre villages de la terre luxovienne s'élevait à 40,000 livres. L'abbé s'appelait Ainard de Clermont-Tonnerre (1) ; il occupait le bénéfice depuis 1743, et en tirait 20,000 livres. Il était fils du maréchal de Clermont-Tonnerre, qui possédait le marquisat de Vauvillers, et qui, après avoir fait office de connétable au sacre de Louis XVI, avait vu son marquisat élevé au rang de duché-pairie. L'abbé, d'un naturel doux, d'une piété sincère, de mœurs exactes, d'autorité débonnaire, résidait habituellement à Luxeuil, et recevait volontiers chez lui. Nous y voyons arriver tour à tour sa sœur, Mme de Bourbon-Busset ; son frère, le marquis Joseph-François ; sa nièce, Mme de Courtivron ; son neveu, l'abbé de Tonnerre (2), vicaire général de Mgr de Durfort ; ses propres archevêques, les Choiseul, les Durfort.... Mais je m'oublie au cours d'une histoire dont je ne vous dois que la fin.

---

(1) Son portrait en pied est encore au palais abbatial, devenu le presbytère de Luxeuil. Il est signé : Beaulieu, 1772.

(2) Il devint, en 1781, évêque de Châlons-sur-Marne, et, après la révolution, archevêque de Toulouse. Son portrait se trouve chez M. Drouhard, conservateur des hypothèques à Besançon. Au revers de la toile on lit : Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne, le 25 décembre 1781, peint à Besançon, par Wyrsch en 1782.

Nous trouvons les détails de ces derniers jours dans deux documents aussi importants que peu connus. Le premier, publié à Londres en 1790 (1), est un recueil de lettres dont les sept premières sont datées de Luxeuil. L'auteur, Mme Gauthier, était venue de Paris dans notre station balnéaire, pour y jouir de la campagne et y prendre les eaux. Le second est le journal inédit du docteur de Fabert. Ce personnage, né dans le pays, auteur du premier essai historique sur les eaux de Luxeuil, et de plus témoin et acteur dans les faits qu'il rapporte, a laissé de précieuses notes sur les événements que nous allons raconter. M. Boisselet, son petit-fils, nous les a communiquées avec beaucoup d'obligeance.

C'est à cette double source que nous nous proposons de largement puiser.

II.

On était au lendemain du 14 juillet 1789. Le mouvement populaire, qui à Paris avait éclaté ce jour-là, s'était propagé dans les provinces avec la rapidité de l'éclair ; mais il s'accentuait plus spécialement dans les lieux où une élégante réunion aristocratique, une grande institution monastique, une seigneurie puissante, pouvaient apparaître aux yeux aveuglés ou prévenus de la foule comme un danger à écarter, un obstacle à vaincre, une tyrannie à détruire. C'était bien le cas de Luxeuil, surtout à ce moment de l'année. Les baigneurs s'y trouvaient, avec toute la distinction et l'élégance que, pour la plupart, ils avaient puisées dans leur naissance et leur éducation, le couvent représentait l'élément monastique, et l'abbé, prince temporel, était le tenant de l'autorité seigneuriale. C'en était assez, Luxeuil devait avoir ses journées.

Dès le 18 juillet, les habitants de Saint-Sauveur, village

(1) *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la révolution.* Londres, 1790, 2 vol. in-12.

contigu à Luxeuil, avaient décidé en conseil de massacrer tout ce qui était dans la ville, « noblesse et parlement. » L'intervention du maire, homme sage et prudent, avait seule pu contenir cette fureur homicide.

Le 19, les habitants de Fougerolles se mettent en marche pour Luxeuil, jurant de détruire le contrôleur des actes et ses registres. Chemin faisant, ils rencontrent le carrosse de M. et de Mme de Montessus, baigneurs craintifs, qui s'étaient, à la première alerte, hâtés de sortir de la ville. Ils arrêtent les chevaux, leur font tourner bride et ramènent, en lui faisant cortège, la voiture avec la famille qu'elle contient. On devine les impressions des étrangers à l'aspect de cette cohue. Mme Gauthier, dès le lendemain, s'en fait l'interprète en ces termes : « A la vue de cette troupe en désordre, » nous nous hâtâmes de quitter le salon où nous étions réu- » nis, et nous courûmes nous réfugier chez nos hôtes. » Comme je demeure à l'un des bouts de la ville, par où les » séditieux arrivaient, je ne pus faire assez de diligence » pour les éviter. Je me trouvai enveloppée dans la foule, » qu'il fallut traverser, non sans être regardée d'une ma- » nière peu rassurante. Ils étaient tous armés de haches, » de fusils et d'une arme qui d'un côté forme un stylet et » de l'autre un pistolet. Arrivée dans ma chambre, mon » cœur battait bien fort (1). » Elle avait, en rentrant chez elle, laissé dans la rue la princesse de Saint-Mauris (2), qui, dans ce temps, prenait aussi les bains. C'était la fille de M. de Langeron, commandant de la province, et la belle-fille du prince de Montbarrey. Cette femme courageuse et hardie, malgré sa jeunesse, finit par calmer quelques-uns des mutins. Les autres, fiers de leur premier succès, cou-

---

(1) *Voyage, etc.*, lettre ve. Luxeuil, 20 juillet 1789.

(2) Le mari de cette jeune femme était fils du prince de Montbarrey : il tomba sous les coups de la hache révolutionnaire, le 17 juin 1794. — Voir *Le prince de Montbarrey*, par M. de Piépape. (*Mémoires de l'Académie*, année 1886.)

rent au contrôleur, dont ils trouvent la porte close, et menacent de brûler sa maison. Heureusement la nuit arrive ; ils retournent dans leurs foyers, après avoir inutilement effrayé un honnête employé, maltraité de paisibles étrangers, et troublé toute une ville.

Le 20 se passe sans bruit, mais avec la crainte fondée de plus grands troubles pour les jours suivants. On se disait les uns aux autres que les paysans de la Terre allaient venir chez les moines réclamer les papiers qui les assujettissaient à leurs redevances et revendiquer des droits nouveaux. Cette crainte appelait des mesures de précaution. Aussi, nos municipaux, à l'instar de ceux de Paris, forment une milice bourgeoise, l'arment de quelques fusils qu'ils ont en réserve dans leur hôtel de ville, distribuent à tous, et prennent pour eux-mêmes des cocardes du tiers état ; puis, pensant ne pouvoir être en sûreté tant qu'il y aurait dans leurs murs des membres de la noblesse opposés au parti du tiers, ils dressent à la hâte une table de proscription. Ecoutons encore Mme Gauthier, confirmant et détaillant ces faits : « Les noms de M. de.... et de mon gendre se trouvant
» sur la liste des proscrits, on leur donna avis de s'évader.
» Quelle inconséquence ! on ne veut pas qu'ils restent ici, et
» pour empêcher qu'on ne sorte, les chemins sont gardés. Ils
» ont fouillé un laquais que nous avions envoyé à Besançon,
» et ne lui ont remis les lettres dont il était porteur qu'après
» en avoir pris lecture. En sortant de table, où vous imagi-
» nez bien qu'on dîna mal, je suivis hors de la ville les deux
» proscrits. Nous entrâmes dans une maison sûre, où ils se
» déguisèrent du mieux qu'ils purent. Un camarade d'infor-
» tune, âgé de soixante-quinze ans, se joignit à eux. Avec un
» guide, ils s'enfoncèrent à pied dans les bois, où ils marche-
» ront jusqu'à ce qu'ils soient hors de la province (1). »

Le soir du même jour, la mère de famille ne dormait

---

(1) *Voyage, etc.*, lettre VIe. Luxeuil, 20 juillet 1789.

pas; inquiète du sort des fugitifs, elle rêvait à leur triste voyage, quand le guide des proscrits entra, et vint donner à toute la maison des nouvelles d'autant plus joyeusement accueillies qu'elles étaient moins attendues. Mme Gauthier reprend la plume et écrit : « Il est dix heures. Le conduc-
» teur de mes chers proscrits vient de revenir; un autre l'a
» remplacé auprès d'eux. Un honnête laboureur leur a prêté
» un cheval. Comme le vieillard qui a uni son sort à celui
» de mon gendre ne pouvait plus se soutenir, il y a lieu
» de croire que lui seul en profitera. Le guide dit qu'ils ont
» marché une partie de la nuit, par un temps et des che-
» mins affreux. Ils ont de l'argent, mais ils n'ont pas une
» chemise. Leur projet est de gagner Montbéliard, où
» nous irons les rejoindre, quand nous croirons les che-
» mins moins dangereux (1). »

Ces faits, quelque douloureux qu'ils fussent, n'étaient cependant qu'un prélude.

Au matin du 21 juillet, le tocsin sonne dans tous les villages de la plaine ; du haut du beffroi communal, on aperçoit sur les routes de nombreux groupes de paysans s'attendant les uns les autres et se réunissant ensemble pour marcher de concert. Ils hésitent d'abord, puis s'enhardissant mutuellement, ils approchent.... Déjà les voici aux portes de la ville. Ils n'en sont pas à leur premier exploit. Les uns, avant de quitter leur village, ont détruit leurs fours banaux; les autres, en passant, ont dévalisé et dévasté le château de Sainte-Marie. Pour les arrêter, le corps municipal, divisé en plusieurs sections accompagnées chacune par une escorte de la milice bourgeoise, marche à leur rencontre. La consigne est de ne laisser pénétrer que quatre ou six délégués par communauté, et encore, à condition qu'ils se rendront paisiblement soit chez les moines, soit chez l'abbé, à raison de leurs intérêts.

---

(1) *Voyage, etc.*, lettre VIe. Luxeuil, 20 juillet 1789.

Mais que pouvaient les exhortations pacifiques de quelques magistrats mal résolus et la résistance peu énergique de quelques miliciens organisés d'hier? Après une hésitation de courte durée, les portes sont franchies, le flot populaire se répand à travers les rues et court droit à l'abbaye. Des citoyens plus courageux semblent cependant avoir voulu, jusque dans l'intérieur de la ville, résister à l'orage. Entre tous les autres, nous devons nommer le docteur de Fabert; son nom déjà nous est connu. Dans son journal il rapporte ainsi son entrée en scène :

« Quoique je fusse sans armes, je vais à ceux qui des- » cendaient la rue du Chêne. Ils étaient alors à côté du » puits qui se trouve au milieu du quartier. « Au nom de » la nation, leur crié-je, en agitant mon chapeau muni de sa » cocarde, arrêtez-vous; qui êtes-vous, que voulez-vous? » » Ils me disent qu'ils n'en veulent point aux habitants; » qu'étant de Mailleroncourt, ils ont besoin de papiers, » dont les originaux sont chez les pères bénédictins et leur » sont nécessaires dans un procès qu'ils ont avec leur sei- » gneur. C'était là sans doute un spécieux prétexte. Je leur » signifie que nul ne passera, sinon deux des leurs. Le » groupe se composait de quinze à vingt hommes. Ils sem- » blaient prêts à se conformer à ma défense; mais derrière » eux, et à peu de distance, se pressaient ceux des Landres, » de Visoncourt, de Baudoncourt, de la Chapelle, de Brotte » et d'autres lieux encore. En même temps, de la porte de » la Neuvelle (1), venait une troupe composée de ceux de » Breuches, Villers, Meurcourt, Neurey, Sainte-Marie, etc. » Au même moment encore, mais par une voie tout oppo- » sée, s'avançaient ceux de Froideconche, précédés de leurs » échevins et de leurs procureurs. Tous ces hommes étaient » armés de pieux, de bâtons, de fourches, de faux emman-

---

(1) Cette porte se trouvait à l'entrée de la ville, sur la route actuelle de la gare.

» chées et de haches; quelques-uns même avaient des
» fusils. Il devenait évident que nul de nous ne serait plus
» capable de résister au flot. Pour moi, dès lors, je m'écarte
» et je pénètre dans le monastère. Il était une heure de
» l'après-midi (1). »

Les bénédictins, avertis, avaient fermé leurs portes et s'étaient retirés presque tous dans la maison et dans les jardins. Cependant le prieur, accompagné de deux ou trois religieux, se tenait dans la cour basse, qui, sans être la cour d'honneur, servait habituellement d'entrée au monastère, comme elle est du reste encore aujourd'hui l'accès principal du séminaire (2). Il donnait audience à quelques-uns des délégués. Ceux-ci demandaient leurs papiers. Les moines ne les refusaient pas. Toutefois, ils exigeaient que l'on dressât authentiquement l'inventaire des pièces dont ils acceptaient de se dessaisir. Le notaire Lançon se trouvait là pour écrire....

Mais le temps n'était plus aux discussions courtoises et aux concessions librement consenties. Dans la rue, la masse populaire était houleuse et impatiente; ni la milice ni la maréchaussée ne pouvaient plus la contenir. En quelques instants, la porte de bois, qui fermait l'entrée de la cour, vole en morceaux. Derrière elle, nous retrouvons le courageux Fabert. « Je faillis alors, continue-t-il
» dans ses notes, avoir la tête coupée d'un coup de
» hache frappé par Chonavez, notre ancien fermier de
» Breuches. Un éclat d'arme tranchante coupa le cordon
» de montre de M. Mouthon et passa à trois doigts de mes
» jambes. Je me suis trouvé autrefois dans une ville assié-
» gée, j'y servis même aux tranchées, on n'y courait pas
» de plus grands périls que je n'en ai courus aujourd'hui.
» La première porte étant brisée, nous nous retirâmes

(1) Journal ms. du docteur de Fabert.

(2) Un petit séminaire diocésain a remplacé les bénédictins dans les bâtiments du monastère.

» derrière la grille, qui formait une seconde barrière, et » nous nous trouvâmes avec les échevins, le notaire et les » moines. Mais la fureur populaire n'était pas apaisée, la » grille elle-même ne devait pas tenir longtemps. Bientôt » ses barreaux sont tordus, ses ferrures brisées, et les ma- » nifestants s'introduisent en foule, réclamant toujours les » fameux papiers (1). »

Cette fois, ils vont les prendre. Déjà ils escaladent l'escalier qui est au coin de la cour, arrivent à la bibliothèque, en vident les premiers rayons qui s'offrent à leur vue, et, par les fenêtres, jettent sur le pavé de la cour les quelques titres, registres, livres imprimés, qu'ils ont enlevés sans discernement, et qu'en bas le populaire fait flamber pêle-mêle. De la bibliothèque ils passent chez le procureur, où ils volent la caisse, qui se composait alors de vingt-cinq à trente louis. De la procure ils vont à la cuisine, où ils cassent les bouteilles et les assiettes ; puis descendent à la cave, d'où ils tirent plusieurs pièces de vin, qu'ils boivent dans cette première cour, principal théâtre de leurs tristes exploits. Il était environ cinq heures.

Pendant ce temps, une scène analogue se passait au palais abbatial et dans la cour qui y conduit. Au bas de la terrasse qui se prolonge en perron devant le cloître, l'abbé de Clermont-Tonnerre, accompagné de son neveu, M. de Courtivron, était entouré des tenanciers de la mense abbatiale qui, à ce titre, venaient à lui, comme ceux de la mense conventuelle s'étaient adressés directement au prieur. L'abbé cherchait à les calmer, et leur accordait tout ce qu'ils voulaient. Les gens de Brotte demandèrent la sortie d'un criminel détenu en prison pour assassinat, ils l'obtinrent sans instances ; et même, comme le geôlier tardait à ouvrir la porte du cachot, ils l'enfoncèrent à coups de hache et délivrèrent le prisonnier.

(1) Journal ms. du docteur de Fabert.

Ce n'était là encore qu'une fantaisie d'essai. Pour eux, le but et l'objet de la visite, c'était le palais lui-même. Ils montent aux appartements, brisent les meubles, pillent le médaillier, saisissent tout ce qui leur paraît avoir de la valeur, emportent jusqu'aux boucles de métal doré qui ornent les chaussures rangées dans les armoires, fouillent les archives et la bibliothèque, mais ici encore, par une heureuse ignorance, oublient et négligent les terriers les plus précieux, les chartes les plus utiles. Enfin, terminant, comme tous les révoltés de la rue, par le désordre et l'ivresse, ils descendent aux cuisines et aux caves, et n'y laissent intactes ni une casserole ni une bouteille. Le bruit dura jusqu'à dix heures du soir.

Quel triste spectacle offrait alors la ville ! Quelques-uns des vainqueurs de la journée étaient étendus sur le pavé, couverts de contusions et d'immondices, causées par leur intempérance ; d'autres debout, mais avinés, regagnaient lentement leurs communes, laissant la ville sous le coup de l'émotion qui l'avait profondément troublée. Pour ajouter au désordre de cette scène, une femme, pensant ainsi se soustraire aux brutalités de son mari, cria : Au feu ! Comme on en avait menacé les moines, le tocsin se fit entendre de nouveau et les terreurs recommencèrent. Tout se calma vite, il est vrai ; cependant, les Luxoviens se maintinrent en armes jusqu'au matin (1).

Le lendemain 22 juillet, dès l'aube, la milice bourgeoise, renforcée des paroisses amies, qui avaient afflué de toutes parts à la nouvelle de l'attaque, se distribuent les postes, mais avec une consigne plus sévère que celle de la veille. Trois canons défendent l'entrée du pont ; des chariots renversés forment des barricades et interdisent les routes de la campagne. Ce qui reste de baigneurs prend la fuite ; Mme Gauthier, sans doute une des dernières

---

(1) *Voyage, etc.*, lettre VIe. Luxeuil, 21 juillet 1789.

à partir, quitte la ville le 23 juillet, à six heures du soir. Sa dernière lettre, écrite de Luxeuil, se termine ainsi : « Malgré l'heure et le danger, nous montons en voiture. A » force d'intrigues, nous avons des chevaux. Nos gens et » nos femmes sont partis pour Besançon. Une grand'mère » de trente-neuf ans, une fille qui en a vingt, un enfant de » quinze mois, une berceuse qui pleure toujours, un seul » laquais et un pistolet composent notre cortège et nos » armes. Si nous arrivons à Lure, je vous écrirai ; de là » nous nous rendrons à Montbéliard (1).

III.

Il est plus facile de raconter ces faits que de les juger. Cependant, lorsqu'on a parcouru les archives de l'abbaye, feuilleté les registres de la municipalité luxovienne, étudié l'esprit des paroisses qui dépendaient alors du monastère, on constate aisément que nos paysans faisaient une différence marquée entre les nobles et les prêtres ; qu'ils étaient plus irrités contre les premiers, moins contre les seconds. C'est pourquoi en voyant ces mainmortables, en un jour de colère, envahir l'abbaye, on ne peut, tout en stigmatisant la conduite de tous, se défendre de penser qu'il y eut sans doute des meneurs très coupables, mais aussi bien des aveuglés et beaucoup d'entraînés.

Voilà pour les gens du dehors.

Quant à la ville, nous pouvons affirmer qu'elle était avec les moines. Si quelques-uns de ses habitants, le jour du danger, ont été faibles et timides, il y en eut aussi de courageux ; et puis ceux mêmes qui vis-à-vis de la noblesse avaient été peu sympathiques, se montrèrent favorables aux religieux, avec lesquels ils avaient communauté d'ori-

---

(1) *Voyage, etc.*, lettre VIIe. Luxeuil, 23 juillet, six heures du soir.

gine ou d'éducation, et quelques-uns même rapports de parenté ou d'amitié. Au fond, du reste, tous étaient fiers de leur abbaye; tous savaient que la ville s'était formée autour du cloître, qu'elle lui devait son illustration ; tous comprenaient d'instinct que ni l'abbaye n'était pour eux un obstacle, ni l'abbé un ennemi. Promptement ils se promirent que de pareilles scènes ne se reproduiraient pas dans leurs murs. Pour en éviter le retour, ils envoyèrent l'un des leurs, M. Dénicourt père, à Besançon, afin d'y demander du renfort avec des armes ; et le 26 ils reçurent cinquante dragons et trente-trois chasseurs à cheval, avec cinquante fusils et cinquante baïonnettes (1).

Sous la protection de cette troupe, et plus encore peut-être à l'abri des sympathies populaires, les moines et l'abbé reprirent leur vie habituelle, inquiets sans doute de l'avenir, mais n'ayant nul dessein de quitter le monastère ou le palais. C'est donc contrairement aux faits qu'un chroniqueur récent (2) fait partir de Luxeuil les religieux comme des fuyards avant la lutte, dès le matin du 21 juillet. C'est encore sans raison que pour dramatiser ce prétendu départ, il les montre, même dans leur fuite précipitée, emportant tous ce qu'ils avaient de plus précieux, et M. de Clermont-Tonnerre, sans prendre le temps de faire atteler ses chevaux, fuyant à pied, en regrettant de ne pouvoir soustraire, de toutes les richesses de l'abbaye, que quelques vases sacrés avec trois couverts d'argent.

Le vrai, c'est que, le premier moment d'effervescence passé, les bourgeois et le peuple de la ville firent franchement cause commune avec les bénédictins ; et tandis que Lure voyait les maisons de ses chanoines dévastées, leurs portes, fenêtres et toitures brisées, leurs glaces, vitres,

---

(1) Journal ms. du docteur de Fabert.

(2) Ecrement, *Essai historique sur la ville et l'abbaye de Luxeuil*. Lure, 1865, imp. Abel Bettend.

faïences, réduites en poudre ; tandis que Scey-sur-Saône détruisait le château des Bauffremont, et obligeait la princesse de Listenois, dont la fille aînée était mourante, à se réfugier à Vesoul avec sa famille, Luxeuil, revenu à lui, donnait asile aux fugitifs et aux éconduits. La duchesse de Clermont-Tonnerre, chassée de son château de Vauvillers par la populace ameutée, venait demander à son beau-frère l'abbé des consolations, et à la ville une protection qu'elle ne trouvait plus ni dans sa maison ni dans son duché.

IV.

L'abbaye, frappée à mort, venait de vivre ses derniers jours. Son agonie pourtant se prolongea encore, même avec des accents qui ne manquent pas de grandeur. Le trésor de l'église avait été respecté par l'émeute; les moines, avant de mourir, en firent généreusement le sacrifice. Pour répondre à un arrêté de l'Assemblée nationale et à une proclamation du roi (1), ils résolurent, en corps de communauté, d'envoyer à l'hôtel des Monnaies, à Paris, toute l'argenterie qu'ils possédaient, à l'exception de ce qui leur était d'une indispensable nécessité pour la décence du culte divin ; et le 18 décembre 1789, ils en remirent au maire les pièces, dont la valeur fut estimée 12,416 livres. Ils déclarèrent alors qu'ils entendaient partager cette somme en trois parts, et affecter la première au solde des fiscations établies par l'Assemblée nationale, la seconde à un don patriotique, la troisième au soulagement des pauvres de Luxeuil (2).

La ville, touchée du désintéressement des religieux, leur témoigna par un acte éclatant sa reconnaissance et son

(1) Arrêté du 6 octobre 1789. — Proclamation royale du 15 novembre 1789.

(2) La première part fut de 6,923 livres ; la deuxième, de 1,447 livres ; la troisième, de 4,046 livres.

admiration. Elle délégua l'un de ses plus honorables citoyens à Paris, le maréchal de camp de Ferrier du Chatelet, pour plaider la cause de ses moines et demander à l'Assemblée nationale leur maintien dans le couvent, ou au moins dans la ville. Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 1790 relate en ces termes le fait : « On donne lecture de l'adresse
» des officiers municipaux de la ville de Luxeuil en Franche-
» Comté, remise par M. de Ferrier du Châtelet, maréchal de
» camp, député extraordinaire de ladite ville. Les signataires
» se répandent en éloges les plus flatteurs sur les religieux
» bénédictins de cette ville. Ils annoncent qu'ils ont envoyé
» à la Monnaie de la capitale l'argenterie la plus précieuse
» de leur église, du poids de deux cent trente-quatre marcs
» deux onces ; et demandent instamment et humblement
» que dans le cas où des circonstances impérieuses exige-
» raient la suppression de cette célèbre abbaye, l'Assemblée
» daigne, dans sa sagesse, y substituer un établissement
» également utile, dans lequel la plupart de ces dignes
» religieux s'empresseraient de montrer le même zèle pour
» le bien public, en se consacrant à l'éducation de la jeu-
» nesse et au soulagement des pauvres (1). »

Cette générosité ne put sauver les moines. Mais encore faut-il dire que leur suppression fut imposée par le gouvernement, à l'encontre des dispositions sympathiques de la population, et des avantages qu'offrait à la ville la fondation d'un collège qui lui manquait. Ce fut l'œuvre de la loi du 12 juillet 1790, qui supprima tous les ordres religieux et fut suivie, dans le même mois, du décret qui fit remise à l'Etat de tous les biens ecclésiastiques.

Dès le 6 juillet 1790, et en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 22 avril précédent, les officiers municipaux de Luxeuil font l'inventaire des archives du palais (2).

(1) Voir arch. préf. de la Haute-Saône, H. 697.
(2) Voir cet inventaire aux arch. préf. de la Haute-Saône, H. 677.

Le « ci-devant abbé, » ainsi que les commissaires le nomment dans leur acte, était encore chez lui le jour où commence l'inventaire, mais il avertit les municipaux, dès le début de leur travail, qu'il a donné sa procuration générale à l'abbé Breton d'Amblans, prêtre de Luxeuil, et qu'il se dispose à partir pour aller se fixer à Hamonville (1), auprès de son frère, Joseph-François. Le lendemain, en effet, il partit, accompagné de son fidèle domestique (2), et alla s'installer dans la demeure de son frère, où il passa, sans émigrer, les mauvais jours de la Terreur, et où il termina sa vie en 1804, après avoir donné aux habitants du lieu l'enseignement et l'exemple de la foi, de la charité, de la piété.

Quand l'abbé quitta son palais, aucun des moines n'était sorti du monastère ; tous y demeurèrent même plus d'une année encore. La mense conventuelle est, il est vrai, dès le mois de mars 1791, remise aux mains des administrateurs du domaine, mais les religieux n'en continuent pas moins à former maison et à vivre de la vie commune. Le 19 septembre 1792, ils prêtent serment de civisme, entre les mains du conseil de ville; le 23 décembre, les « mauzolés, armoiries et autres restes de l'orgueil féodal » qui se trouvaient dans l'église du monastère sont détruits par ordre de la municipalité. Enfin, le 1er janvier 1793, le registre communal accuse qu'à ce jour le monastère ne renferme plus aucun de ses hôtes (3).

Ainsi finit, Messieurs, la célèbre abbaye de Luxeuil, après avoir duré douze cents ans. Si l'on va porter, à certains jours, sur des monuments funèbres, le tribut de ses hommages et l'expression de ses sentiments, pourquoi

---

(1) Village de Lorraine situé à quelques kilomètres de Toul.

(2) Ce fidèle domestique, nommé Boulangier, suivit son maître dans sa retraite, et continua de le servir jusqu'à ce qu'il lui eût fermé les yeux.

(3) Voir Registre des délibérations municipales à l'hôtel de ville de Luxeuil.

n'irions-nous pas, sur ce tombeau scellé depuis un siècle, déposer les nôtres? Ce qui convient ici, ce sont des fleurs, des regrets et des vœux.

Des fleurs. Le défrichement que Luxeuil fit des halliers des Vosges, le mouvement religieux, intellectuel et social dont il fut longtemps le centre, les cinquante monastères dont il fut le berceau, les quarante saints dont il fut le foyer, les monuments littéraires dont il fut le gardien et le sauveur, les grands ouvrages historiques auxquels il apporta sa large coopération, valent bien, de notre part, et à titre de reconnaissance, une gerbe ou une couronne.

Des regrets. Sans doute, quand on pleure des morts, les larmes sont toujours amères, mais elles le sont davantage quand ces morts auraient pu ne pas mourir. Si une institution n'a plus, dans sa forme extérieure ou dans ses rouages intimes, ce qui lui est nécessaire pour vivre, on la transforme ; et l'Eglise, qui est de tous les temps, se prête à toutes les modifications utiles et sages. Mais réformer n'est pas détruire. Luxeuil tomba, tandis qu'il aurait dû refleurir. Ce doit être là surtout le motif de nos regrets.

Des vœux. Si le vent de nos révolutions vient à se calmer et que les bénédictins, nouveaux apôtres de la science et de la prière, reprennent parmi nous leur mission, souhaitons au monastère de saint Colomban, qui a été le plus illustre et le plus fécond parmi ceux de notre terre comtoise, de se relever le premier, pour la gloire de l'Eglise, l'utilité des lettres et l'honneur de la Franche-Comté.

> Multa renascentur quæ jam cecidêre....
>
> (Horace, *Art poétique.*)

RÉPONSE DE M. ESTIGNARD

PRÉSIDENT ANNUEL

Monsieur,

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir choisi pour patron, en entrant au milieu de nous, l'éminent évêque de Nimes ; il a été votre maître, il est devenu votre ami ; en invoquant son nom, en rappelant son souvenir, vous montrez que vous avez conservé pour lui non seulement une affection respectueuse, mais les sentiments d'une reconnaissance profonde et justifiée. Vous ne pouviez d'ailleurs vous placer sous un meilleur patronage, le grand prélat n'inspirant à l'Académie qu'admiration, affection et respect.

Mais laissez-moi aussi ajouter que vous pouviez vous présenter au milieu de nous seul et sans appui ; que vos travaux, vos succès, vos mérites personnels, vous désignaient depuis longtemps à nos suffrages, et vous ouvraient les portes de l'Académie. Déjà, en 1875, votre candidature au fauteuil de titulaire était assurée, lorsque votre départ de Besançon est venu retarder votre élection. C'est que dès votre jeunesse vous avez fait preuve d'érudition, de persévérance dans le travail et de talent. Disciple préféré de Mgr Besson, estimant qu'on ne pouvait devenir un théologien sans de constantes et fortes études, vous n'avez pas approfondi seulement les livres saints, les dogmes, la morale, les Pères de l'Eglise, vous avez compulsé l'histoire de notre province.

Il y a trente ans, vous avez publié une biographie savante, qui vous a servi de titre littéraire auprès de nous. L'éloge de Bergier atteste une érudition aussi variée qu'étendue, un rare esprit d'observation, la connaissance

complète du XVIII[e] siècle. La vie de cet homme de bien, aussi habile écrivain que savant théologien, apologiste par devoir et par conscience, mais toujours humble, cette vie passée dans les saintes habitudes du recueillement et de la prière, dans les infatigables labeurs de la pensée, devait vous séduire ; vous avez su la peindre avec talent. Ce n'est pas seulement l'existence laborieuse et les livres du contradicteur de Voltaire et de l'auteur de prédilection de Lamennais que vous avez mis en lumière, c'est son époque, c'est la guerre active, acharnée, des encyclopédistes contre le catholicisme que vous avez retracée dans un style toujours pur, vigoureux et châtié, avec des aperçus nouveaux, des considérations élevées, qui valurent à votre œuvre d'être couronnée par l'Académie.

Depuis 1858 vous avez continué vos curieux et savants travaux ; vous avez enseigné, professé la philosophie.

Les pages que vous avez écrites sur le tableau de fra Bartolomeo qui décore l'église Saint-Jean attestent une érudition consciencieuse, sûre d'elle-même, puisée aux meilleures sources. Comme vous, nous sommes disposés à croire que la *Vierge* de notre cathédrale est complètement distincte du tableau désigné sous le nom de *Saint Sébastien*, qu'elle est due à l'initiative de Ferry Carondelet. Le portrait du personnage vêtu de rouge est bien celui du conseiller au grand conseil de Malines, chanoine archidiacre de l'Eglise de Besançon ; mais votre étude sur le célèbre peintre de Florence est non seulement l'œuvre d'un érudit, c'est l'œuvre d'un connaisseur éclairé et sagace, qui aime la peinture et sait la juger à sa valeur.

Vous appréciez non seulement nos peintres célèbres, l'architecture vous captive, vous savez en décrire les merveilles, comme le prouvent vos notices sur l'église de Luxeuil et sur l'hôpital Grammont.

Dans vos oraisons funèbres, vous vous êtes inspiré avec un vrai talent des conseils et des leçons de l'évêque de Nimes.

Enfin aujourd'hui vous nous donnez le récit dramatique et émouvant des derniers jours de l'abbaye de Luxeuil, en prenant soin de vous appuyer sur des documents inédits d'une haute valeur.

Ce sont là des titres qui non seulement motivent nos suffrages, mais qui nous assurent de votre part un précieux concours. Du reste, vous aimez votre province de Franche-Comté ; vous avez toujours étudié son histoire; vous profiterez de vos trop rares loisirs pour la travailler encore, pour compulser ses archives et faire revivre son passé. Nous avons le droit, dès maintenant, de vous compter au nombre des membres distingués de notre Compagnie, et l'Académie trouve en vous ce qu'elle désire, ce qu'elle cherche avec sollicitude, quand la mort semble, comme aujourd'hui, la poursuivre, en lui infligeant des pertes douloureuses et cruelles.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

DE 1889

Par M. JEANNEROD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 25 juillet 1889)

Messieurs,

Le concours de poésie, dont votre commission a bien voulu me confier le soin de vous rendre compte, présente douze pièces de vers, dues à l'inspiration de sept concurrents.

Le premier de ces concurrents a pris pour thème *Jouffroy ou la navigation à vapeur*, et pour épigraphe ces deux vers de Lefranc de Pompignan :

« Et quoi que fasse le grand homme,
» Il n'est grand homme qu'à sa mort. »

Ce sujet avait un double inconvénient ; il a été déjà traité devant vous, si j'en crois le rapport consacré au concours de 1887 ; et ensuite il n'est personne qui ne sache combien tout ce qui touche de près ou de loin au domaine scientifique est réfractaire à l'interprétation poétique. Si

l'auteur s'en fût tenu aux généralités, peut-être se fût-il senti plus à l'aise; ses premiers vers du moins pouvaient le faire espérer :

> L'esprit qui se fatigue aux luttes de la vie
> Aime à se reporter aux jours qui ne sont plus
> La source du passé pour nous n'est point tarie;
> C'est là que nous puisons nos plus mâles vertus.

« Vertus » et « plus » riment-ils bien richement? Peu importe, après tout : on peut passer sur une incorrection de prosodie, en faveur de la pensée et du sentiment. Toutefois, en poésie, le sentiment et la pensée qu'une réelle perfection de forme ne soutient pas risquent fort de tomber à la fin dans le lieu commun. Et quel écueil, quand on en arrive aux descriptions techniques, que dis-je? aux termes mêmes du code de commerce, comme dans ce vers :

> Pour toute découverte il est un privilège,

ou dans cet autre encore :

> Il parvient à fonder une société.

A lutter contre ces particularités de son sujet, l'auteur a dû évidemment dépenser plus d'efforts qu'il ne lui en aurait sans doute fallu ailleurs pour mettre au jour les bonnes qualités dont nous aimons à croire que sa muse est susceptible;.... avec du travail cependant, non sur des difficultés voulues, mais sur elle-même; car nous dirons pour ce morceau ce que nous aurons uniformément à répéter pour les suivants : ce qui dans ce concours apparaît principalement, c'est le laisser aller, une sorte d'insouciance écolière dans le tour des phrases et le juste emploi des mots. Voyez, par exemple, quand il s'agit de signaler le peu d'encouragement trouvé par Jouffroy jusque dans les rangs de ses camarades de l'armée :

> Il recueille par eux de nouvelles alarmes,

et nombre de défectuosités semblables; mais nous nous

bornons à cette citation, ne pouvant, par contre, nous attarder à reproduire quelques passages plus heureux, et nous prenons le n° 2, intitulé *Cizius*, sous l'épigraphe : *Honneur aux vaincus.*

Messieurs, le choix du sujet est quelque chose, disions-nous tout à l'heure, et le morceau que voici en est la preuve. Si l'inventeur de la navigation à vapeur a été célébré assez souvent, Cizius ne se rencontre, à notre connaissance du moins, et probablement à celle de bien des gens, que dans l'*Histoire du diocèse de Besançon et de Saint-Claude*, par M. l'abbé Richard. Le public, cependant, quand on le convie à goûter des œuvres d'imagination, n'y consent d'ordinaire qu'à la condition que l'érudition des auteurs « à son faible s'ajuste. » Et, d'autre part, le beau fait d'armes, le trépas glorieux qu'on nous rappelle ici, valent bien que nous nous félicitions de voir tirer de l'oubli la légende d'un compatriote héroïque, compagnon de Charlemagne, et, comme le vaincu de Roncevaux, fière victime du Croissant. C'est assez vous dire par là, Messieurs, que l'enthousiasme chevaleresque et religieux est la caractéristique de ce poème. Quant à décider si l'inspiration s'élève à la hauteur de l'intention, je ne puis mieux faire que de vous soumettre les passages suivants, pris indifféremment au début, dans le milieu et à la fin du morceau. Il commence ainsi :

J'ai béni le Seigneur, dès ma plus tendre enfance,
De ce qu'il a placé mon modeste berceau
Dans ce pays aimé qu'on appelle la France,
Où naît tout grand dessein, où resplendit le beau.
Mais, sous les vastes cieux qui couvrent ma patrie,
Un sol fécond, surtout, par mon luth est chanté ;
Que j'aime à la nommer, cette terre chérie :
C'est mon pays natal, c'est ma belle Comté !
Belle par son climat et par son abondance,
Belle par ses grands monts, chers à ses habitants,
Belle par son passé, belle par sa constance,
Belle par la valeur de ses fiers combattants.
Miroir de nos aïeux, noble et féconde Histoire,
De ton livre éternel ouvre les pages d'or ;

Parle de notre foi, parle de notre gloire,
Rallume en nous l'amour de ce double trésor.
Si, parmi les héros que ta grandeur enfante,
Un seul, jusqu'à présent, reste en obscurité,
Que ma voix aujourd'hui devienne assez puissante
Pour rendre à sa mémoire un honneur mérité.

Un combat a eu lieu ; Cizius, fait prisonnier par les Maures, est amené devant le prince musulman, qui, admirant sa valeur, lui propose la vie et des trésors pour prix d'une abjuration :

Cizius s'est levé, superbe dans ses chaînes ;
Il semble commander et tout paraît soumis ;
Son regard lance au loin des flammes surhumaines
Qui portent la terreur au cœur des ennemis.
« Tu me dis un héros et tu me crois un traître !
» Sache que je défends non mes jours, mais ma foi.
» Moi ! vivre sans mon Dieu ! Moi ! renier mon Maître !
» Je me ris du Coran, de ton or et de toi !
» Je hais ta loi de sang ; devant toi je la brave ;
» Apprends donc aujourd'hui ce que vaut un chrétien :
» Ton prophète a menti : de Satan c'est l'esclave ;
» Et je suis, en mourant, son vainqueur et le tien !.... »

Péroraison du poète :

Tu gardes, dans le Ciel, l'amour de la patrie,
Cizius ! obtiens-lui des guerriers comme toi ;
Pour guérir en ces jours notre France meurtrie,
Il faut ton héroïsme, il faut surtout ta foi !
Ton exemple si beau pourra-t-il nous convaincre
Qu'aux plus nobles desseins cette foi donne accès ;
Que, même après sa mort, le vrai chrétien peut vaincre,
Et que c'est Dieu, Dieu seul, qui donne le succès ?
Puissent tous les Français aimer à te connaître ;
Que ton nom, parmi nous, soit souvent répété ;
Protège, de là-haut, le sol qui te vit naître :
Veille sur notre France et sur notre Comté !

Bons sentiments, bonnes paroles, bon devoir ; mais c'est tout, et ce n'est pas assez pour un sujet auquel le lointain des faits et une envolée d'idéal bien rare de nos jours prêtent une forte apparence de mysticisme. Le mysticisme, Mes-

sieurs, a été de tout temps une source de belles œuvres et de belles actions ; mais le contraste est plus sensible qu'ailleurs, si les accents ne sont pas bien à l'unisson du mouvement de véritable exaltation dans lequel il s'agit d'entrîner des cœurs qu'il faut, hélas ! toujours supposer plus ou moins imbus du scepticisme contemporain. Une partie de votre commission a préféré, du même auteur, l'*Eloge de Mgr Mathieu*. Un éloge en vers ! N'y a-t-il pas là d'abord un pléonasme, la poésie appliquée aux individus ne comportant guère que des apothéoses quand ce ne sont pas des imprécations. Autrement on doit reconnaître dans ce poème des qualités de bonne ordonnance, et un certain entrain apologétique au courant duquel on s'abandonne d'autant plus volontiers que les souvenirs évoqués sont d'hier :

Plein d'un noble mépris pour les âmes serviles,
Il voulait que partout le droit fût respecté ;
Il avait ce qui fait les nations viriles,
Le sentiment de l'ordre et de l'autorité.
Quel dévouement il mit à sa mission sainte !
A Gray, la peste éclate : il l'affronte sans crainte.
Il brave l'ordre injuste émané du pouvoir ;
Presque seul au milieu des évêques de France,
Dans la chaire sacrée il rompt un froid silence ;
Rien ne l'arrête en son devoir.

Quarante ans la Comté l'aima comme un oracle :
Sa bouche avait son glaive, et son œil ses éclairs.
Ainsi que les Pêcheurs au sortir du Cénacle,
Il parlait à la fois des langages divers.
C'est la langue du droit et de la politique ;
Dans son habileté, c'est l'art diplomatique ;
En ses profonds calculs, c'est l'administrateur ;
C'est le clair érudit traitant de liturgie ;
C'est le savant docteur parlant théologie ;
C'est l'ami consultant son cœur.

Il a bien mérité de notre chère France !
De son conseil suprême il fut vingt ans élu ;
Il étendit au loin son heureuse influence :
Il eût été ministre et ne l'a pas voulu !
Son prestige imposant, sa réserve prudente,
Rendaient jusqu'à la Cour sa parole puissante,

Pour sauver sa cité, son cœur fut inspiré;
Quand la France penchait sur le bord de l'abîme,
Dans l'affreuse déroute, il console, il ranime
Un général désespéré !

Ces vers sont honnêtes, sagement rimés. Il ne s'y trouve néanmoins rien de très neuf, même dans une autre strophe où, à quelques lignes de distance, l'éminent prélat est tour à tour comparé à un aigle, puis à une colombe. La première comparaison est, depuis l'aigle de Meaux, sans compter nombre d'autres aigles, un peu tombée en désuétude, et celle de la colombe étonnera peut-être ceux qui ont connu Mgr Mathieu.

Le n° 7, dont je parlerai tout de suite, parce qu'il est également consacré à un prince de l'Eglise, à l'illustre évêque de Nimes récemment décédé, est aussi l'œuvre d'une plume convaincue ; mais la conviction n'est pas une raison nécessaire ni surtout suffisante en littérature, comme vous pourrez en juger par les vers suivants :

O prélat vénéré, quelque plume choisie
Nous redira bientôt tes œuvres, tes vertus ;
Mais on ne peut, en poésie,
Gravir tous les sommets que tes pieds ont battus.
Ton enfance est à Dieu. pure, joyeuse, aimante,
Et tu montres déjà, petit enfant de chœur,
Par cet ardent amour du beau qui te dévore,
Les riches trésors de ton cœur.

« Aimante » rimant avec « dévore » indique chez l'auteur, pour ne noter que cela, une grande facilité de travail.

Voici maintenant, sous le n° 3, une collection de morceaux divers intitulés *Poèmes comtois*. Il y en a cinq. « C'est beaucoup, » n'eût pas manqué de dire le philosophe de *Candide*. Aussi mentionnerai-je seulement une scène druidique, qui a pour théâtre la forêt de Vogna, près d'Arinthod, et où l'on voit des bardes, des eubages, un

sacrificateur nommé Yorick et un guerrier nommé Teutobock.

> « Admirable matière à mettre en vers latins, »

mais assez malaisée à mettre en vers français un peu harmonieux. On aime mieux le *Chant de guerre de Lacuzon*,

> ce héros que l'histoire renomme,
> Capitaine aussi grand que le fut aucun homme.

Il y a, dans cette pièce, des souvenirs de la résistance et des souffrances de la Franche-Comté sous Louis XIV, qui prêtent aux vers de l'allure et une émotion communicative, alors que Besançon

> Défendait notre droit en disant : Plût à Dieu !

et que

> Les Bourguignons, voyant les cieux toujours rougis,
> Se demandaient : « Quelle est cette constante aurore ? »
> C'était le feu, le feu toujours....

L'auteur n'a garde de passer sous silence les premières agressions, antérieures à 1668, la défense de Dole contre le père du grand Condé, et, parmi tant de noms chers à notre province, celui de Dusillet. En faveur de cette épopée, on passe condamnation sur nombre de vers souvent trop visiblement fabriqués, et il en est de même dans les deux morceaux suivants, *Sœur Marthe* et *Ferréol et Ferjeux*, qui ont, outre le défaut d'une versification trop souvent inégale, celui de nous offrir encore un mélange de batailles, d'ambulances, d'idoles dorées et de gibets infâmes, de sublimités et de barbaries, au milieu desquels le lecteur, et peut-être la muse elle-même, rassasiés d'héroïsme, commencent à perdre pied. Je ne vous dirai pas, comme dans *le Monde où l'on s'ennuie :* « J'ai remarqué un joli vers ; » il s'en trouve certainement plus d'un, témoin ces deux-ci, à propos de la supériorité des confesseurs chrétiens sur les sectateurs du paganisme :

Et le peuple oubliait les dieux que l'on contemple,
Qui ne voient et n'entendent pas.

Du moins il y a là une pensée.... Mais enfin, Messieurs, « l'esprit veut du relâche, » et c'est avec une sorte de détente que nous avons accueilli le cinquième de ces *poèmes*, intitulé *le Pas de la Dame verte*, comme qui dirait l'acte du ballet après quatre actes de grand opéra; et puisque, grâce à la couleur à la mode l'année dernière, il y a eu beaucoup de dames vertes depuis quelque temps, il était permis de s'attendre à quelque tableau de genre d'une indiscrétion tout à fait moderne. Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agit que d'une « Orientale, » d'un « Chant du crépuscule, » un conte fantaisiste et fantastique en deux mots, facile à rimer peut-être, en tout cas plus facile à lire encore, et dont les quelques strophes ne nous tiendront guère :

Sous la lune blonde,
La vague profonde
S'endort.
Une dame verte
Danse vive, alerte,
Au bord.

Un groupe de faunes,
Cachés sous les aunes
Pour voir
Sa valse lascive,
Vient sur cette rive
S'asseoir.

La dame sans voile
Fait comme l'étoile
Flamber
Leurs yeux, quand, superbe,
Son pied vient sur l'herbe
Tomber.

Il effleure, frêle,
La tige nouvelle,
Où, las,
L'Argus dort encore,
Attendant l'aurore
Lilas.

Se peut-il qu'on dorme,
Quand sa blanche forme
Au ras
Des prés glisse, passe,
Valsant avec grâce
Son pas ?

On dit qu'en sa danse
Même elle devance
Souvent
La brume qu'emporte,
Sur son aile forte,
Le vent;

Qu'au jonc de la berge
Le fil de la vierge
Lié,
Pèse davantage
Qu'aux fleurs du rivage
Son pied.

Rien dans la campagne,
Rien ne l'accompagne
Qu'un if.
D'où la brise folle
Tire un son de viole
Furtif.

Mais les lucioles,
Dans les gratioles
Du val
Logeant leurs veilleuses,
Eclairent, joyeuses,
Ce bal.

Et la campanule
Que le crépuscule
A clos
S'ouvre et la regarde
Frôler par mégarde
Les flots....

Voici que la lune
Sous la voûte brune
Descend.
L'Orient se cache
Derrière une tache
De sang.

Sur un mont, pilastre
Du ciel, plus d'un astre
Pâlit.
Sans qu'on l'accompagne
La dame regagne
Son lit.

Avec le n° 5, dans une idylle intitulée *le Val des Planches*, nous rencontrons une note assez personnelle, mais que l'auteur s'est borné à développer pour sa satisfaction particulière, sans se soucier beaucoup des exigences poétiques, ce qui tantôt se traduit en fautes de versification, comme dans ce vers boiteux :

La sauge, l'osier, le flexible abrisseau,

tantôt fait verser dans la banalité des impressions dignes d'un meilleur sort; exemple, en s'adressant aux montagnes :

Devant vous, devant Dieu, que l'homme est donc petit!

L'auteur aurait-il lu le *Voyage de M. Perrichon?* On sait que cet excursionniste célèbre a déjà écrit, à la joie de ses contemporains, sur le livre d'une auberge de Chamounix : « Que l'homme est donc petit quand on le contemple du haut de la mer de glace! » Mais était-ce bien la peine de versifier un aphorisme d'une telle portée? Plus loin, ce sont les ruisseaux, la Cusance et un autre, à qui le poète demande pourquoi ils continuent leur route au lieu de stationner dans cette fraîche vallée :

Nous le voudrions ainsi, nous ne le pouvons pas,

répondent complaisamment les ruisseaux, en un vers qui d'abord nous fait l'effet d'avoir une syllabe de trop. Il aurait, croyons-nous, fallu écrire :

Nous le voudrions bien, nous ne le pouvons pas.

Seulement cela aurait rappelé la locution flamande, si drolatique avec l'accent de terroir : « Ils veulent bien, mais ils ne peuvent pas. » Que dire ensuite de la jeune fille qui vient animer ce paysage? On se ferait scrupule d'épiloguer

sur l'expression d'un souvenir, s'il n'était connu que l'invention est la première des licences permises aux poètes et que, d'ailleurs, comme le remarquait jadis le barbier de Séville, le cœur n'est généralement pas difficile sur les productions de l'esprit. Mais nous qui sommes le public, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que l'héroïne de ce morceau présente un bien imparfait pastiche d'une autre beauté champêtre, la Laurence de Jocelyn, quoiqu'elle fuie, à l'instar de cette dernière,

le tumulte et les discours futiles;
Ses pieds sont diligents et ses mains sont agiles.
Dans ses rares loisirs, quand elle unit sa voix
Aux accords du clavier qui chante sous ses doigts,
On croirait que du ciel un invisible artiste
A pris, pour nous charmer, les traits de la pianiste.
Tout en elle, d'ailleurs, est concert et beauté :
La grâce est sur son front, dans son cœur la bonté.
Pour l'affligé toujours elle a quelque parole
Qui ranime l'espoir, fortifie et console;
Et le pauvre, qui sait le chemin de son seuil,
S'y présente sans craindre un repoussant accueil.
Les filles du hameau s'inclinent devant elle;
D'un accord unanime elles la trouvent belle,
Car son accès affable et son ris gracieux
D'avance fait tomber tout propos envieux.

Les meilleurs sentiments ne sont pas toujours récompensés; car l'idylle se termine ainsi :

Même quand j'aurai fui sur de lointains rivages,
Vallon, je reviendrai souvent sous tes ombrages
Contempler en esprit l'objet de tant de vœux,
Celle qui fit verser tant de pleurs à mes yeux!
J'écouterai sa voix, je verrai son visage,
Et de mon âme ainsi consolant le veuvage,
J'irai, triste et plaintif, et pourtant résigné,
Pleurer au pied du saule où mon cœur a saigné!

Espérons, Messieurs, que notre compatriote a été moins infortuné qu'il n'en a l'air, et qu'il ne lui en coûtera pas trop de faire une autre fois un nouvel appel à ses souvenirs de jeunesse pour nous donner quelque chose de moins hâtivement composé.

« Le travail fortifie et donne joie au cœur. »

Telle est l'épigraphe du n° 4, qui a pour sujet *Nicole*, l'architecte du siècle dernier qui construisit, à Besançon, l'église de la Madeleine et la préfecture, et, à Soleure, la cathédrale de Saint-Ours.

L'histoire dit que, près du quartier de l'Ecole,
En l'an mil sept cent deux, dans la vieille cité
De Besançon, naquit l'architecte Nicole.
Son père, un artisan, taillandier agricole,
Avait droit de maîtrise en la Franche-Comté.

Dans un humble logis, au fond d'une ruelle,
Il logeait et vivait d'un labeur incessant;
Ce fils vint augmenter la charge habituelle
Du ménage, et pourtant, sans peine trop cruelle,
Il l'élevait au bien sous l'œil du Tout-Puissant.

Vinrent d'autres enfants ; le pauvre prolétaire
Ne s'en effrayait point ; Nicolas (c'est l'aîné,
Celui dont je m'occupe) avait un caractère
Affable et généreux ; jeune, en sa vie austère,
Il dessinait comme un savant passionné.

Ne vous semble-t-il pas que la coupe des vers et la naïveté presque fruste de certains détails relèvent du genre qui a créé la complainte du Juif errant ? C'est, en tout cas, de la poésie simple et dont on serait tenté de ne rien dire à cause du peu de prétention qu'elle affiche; mais est-ce bien de la poésie, ou seulement de la prose rimée ? Quoi qu'il en soit, l'idée à laquelle est due ce morceau part d'un bon naturel, et l'Académie ne refusera peut-être pas de s'associer au vœu exprimé dans ces strophes finales :

Le fidèle portrait de ce grand architecte
Rayonne au Musée, oui, c'est bien, mais c'est trop peu ;
Nous, ses admirateurs, faisons une collecte ;
Sur le marbre et l'airain que l'avenir respecte,
Réfléchisse ses traits ! Hélas ! j'en fais l'aveu,

J'ai cherché vainement à l'angle de nos rues,
Sur les plaques d'airain, à tous les carrefours,
Aux ruelles, hélas ! je les ai parcourues,
Sans y lire son nom : mes peines sont accrues
De voir ce grand oubli s'éterniser toujours.

Notre antique cité serait-elle oublieuse
Du nom de ses enfants ? Je le crains ; et pourtant,
Nos édiles ne sont d'humeur capricieuse
Et partiale ; ils ont tous l'âme soucieuse
D'honorer les bienfaits de l'homme méritant.

N° 6 et dernier : *Victor Hugo.*

Dans ton sein, Besançon, vieille ville espagnole,
Hugo, comme la feuille au gré des vents qui vole,
En naissant fut jeté....

Il faut citer juste : dans la pièce à laquelle l'auteur a emprunté un vers, ce vers connu est celui-ci :

Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole.

C'est la même chose si l'on veut, et cependant c'est autre chose, ce qui prouve la valeur du je ne sais quoi, en poésie plus que dans tout le reste.

C'est ce je ne sais quoi qu'on a le regret de ne pas rencontrer dans ce poème, doté cependant d'un plan en plusieurs parties qui vise à embrasser d'un bout à l'autre la carrière et les œuvres de Victor Hugo, et semé, comme à fleur de peau, dans la chute des strophes, dans l'agencement des idées et la facture de certains vers, de ces réminiscences lamartiniennes ou autres, dont les commençants cherchent à se soutenir au risque d'en être écrasés. Sans doute ce travail de marqueterie ne laisse pas de produire d'abord une illusion ; mais au moins voudrait-on le voir relevé par quelques inspirations appartenant en propre à l'auteur, et non déparé par des prosaïsmes où se trahisssent les ailes artificielles d'Icare. Une notion exacte des règles de la prosodie et une certaine habitude de la versification se reconnaissent dans ce morceau ; seulement, comme on a pu le remarquer dans la plupart de ceux de ce concours, l'habitude devient bien vite un défaut quand elle engendre la familiarité, c'est-à-dire, en l'espèce, la négligence.... Permettez-moi quelques citations qui termineront cette revue :

La France, de combats géants était lassée ;
Tandis que l'empereur, grande étoile effacée,
De l'horizon disparaissait,
Au fond de l'Océan, dans la nuit descendue,
Une antique famille au trône était rendue,
Le vieux royaume renaissait.

Ecoute, ô ma patrie, une lyre nouvelle ;
Hugo, tout jeune encor, dans l'ode se révèle.
Revivez à ce souffle, ô vous qui n'êtes plus,
Vous, preux de Quiberon, massacrés sur la rive,
Et toi, petit Capet, dont l'ombre heureuse arrive
Au bord étoilé des élus !

Poète, marque au front cet infernal séide,
Ce second Ravaillac dont le fer parricide
Voulut des rois aimés déchirer le faisceau ;
Puis fais parler ce sang fidèle à son oracle,
Renaissant dans la mort ; dis le fils du miracle
Qui nous sourit dans son berceau.

A l'apparition du jeune diadème,
Royaliste fervent, aux fêtes du baptême,
Tu montrais à nos yeux l'espoir du lendemain,
Et le monarque ému présentant à la France,
A l'Europe, à la terre, un enfant d'espérance,
Baigné dans l'onde du Jourdain.

Chante, nous t'écoutons, le bronze de Vendôme
Que l'empire forgea, que couvrit le royaume
Des plis immaculés de son grand drapeau blanc,
Et l'île où Bonaparte avait construit son aire,
Et le rocher lointain où l'éclat du tonnerre
Précipita l'aigle tremblant.

Peins Néron tout en fleurs, qui, pour charmer ses fêtes,
Jette Rome à la flamme et les chrétiens aux bêtes ;
Décris le vol maudit du Messie infernal,
L'Antéchrist répandant le jour et les ténèbres,
Qui s'apprête à noyer dans des vapeurs funèbres
De nos ports le dernier fanal.

. . . .
. . . .

Sous cet arc imposant dont la courbe au loin brille,
Fière des noms sculptés dont son granit fourmille,
Hugo, fais résonner ce mot « Napoléon ! »

Prépare à ce Titan de belles funérailles,
Qu'à ta voix il revienne au sein de nos murailles ;
La gloire enfante le pardon !

Mais ne va pas ternir ce qui fut ton aurore ;
« On croyait, » nous dis-tu ! Ne croit-on pas encore ?
La foi transforme le penseur.
A l'évêque un pouvoir dont nul autre n'approche ;
Et du vieux crucifix part le même reproche
Qui fait trembler le ravisseur.

Oh ! garde ton esprit du doute, lie affreuse,
Je le vois apporter sa fange ténébreuse
Sur ton vers qui planait si pur.
Ton Dieu vague n'est plus celui de l'Evangile ;
Pourquoi te fourvoyer, grand rêveur indocile ?
Pourquoi quitter ton bel azur ?

. . . .

Hugo sur le théâtre, au bruit de la cabale,
S'élance ; ses amis firent trembler la salle
Au bruit de leur bouillante ardeur.
Le poète effeuilla princes, seigneurs, noblesse ;
D'une reine un laquais séduisit la faiblesse ;
Le bas détrôna la grandeur.

. . . .
. . . .

Ma muse, arrête-toi ; point de fiel, point d'injures.
Cet homme que ton fouet marqua de vergetures,
Dans la tombe s'est endormi ;
Le vieillard a fléchi, brisé par les années ;
Il gît sous son amas de couronnes fanées ;
Un mort n'est pas un ennemi.

. . . .

Espérance et respect ; le Seigneur seul est juge !
Aux justices d'en haut nul mortel n'est soustrait ;
Mais la miséricorde est le dernier refuge ;
C'est de son sein que part l'irrévocable arrêt.

Qu'est-il besoin de signaler dans ces vers les obscurités, les défaillances, les ajustages, qui déroutent le lecteur, même quand il ne demanderait pas mieux que de s'abandonner ? Là où le don poétique ne suffit pas, le travail, la

recherche laborieuse et obstinée devrait y suppléer. Qu'est-ce, par exemple, eût dit Alceste à Oronte, qu'est-ce que le « bronze de Vendôme, » et « Néron tout en fleurs, » et encore « le bas détrôna la grandeur ! » On voit bien, répondra-t-on, ce que l'auteur a voulu dire. Mais si nous en sommes là, Messieurs, à quoi bon une langue française, et, en particulier, cette langue spéciale qui s'appelle la poésie ? Du moment que certains noms, déjà cent fois célébrés, se trouvent au frontispice d'un poème, tout le monde se doute à peu près de ce qui va suivre, l'inédit n'est pas facile à découvrir, et la forme seule peut sauver alors ce qu'il y a d'inévitablement convenu dans le fond. La forme, malheureusement, n'obéit qu'à ceux qui la sollicitent par de sérieux efforts, et l'inclination commune, surtout chez les personnes qu'éblouit le mirage de leurs rêveries, est de s'en dispenser.

Votre rapporteur, Messieurs, avait assumé une tâche délicate, dans l'obligation de ne pas vous laisser ignorer la faiblesse générale de ce concours. Mais, de la part des auteurs qu'il ne nous a pas été possible de louer autant que nous l'aurions désiré, il y aurait, en dépit du *vatum irritabile genus,* injustice à nous en savoir mauvais gré ; et cela pour deux raisons : la première est que nul n'est tenu d'être poète, ou du moins qu'il est loisible à chacun de s'en donner la jouissance, sans pour autant lâcher la bride

aux grands empressements
Qu'on a de faire éclat de tels amusements.

La seconde est que nous servons véritablement la cause des candidats en les rappelant à la nécessité de s'observer et de se châtier davantage. Les espérances mêmes qu'il est permis de concevoir pour plusieurs d'entre eux nous ont fait un devoir de leur signaler l'écueil des travaux trop lâchés, de conseiller à plusieurs un choix de sujets moins ambitieux,

accessibles, par conséquent, et intéressants, non seulement pour un auditoire cultivé comme celui qui me fait l'honneur de m'entendre, mais pour quelque auditoire que ce soit. L'essence du génie poétique est de tout animer, tout ennoblir, de pénétrer partout, et, à côté de *Rolla*, de l'*Espoir en Dieu*, Musset a su faire descendre sur *Trois marches de marbre rose*, sur une simple fleur de *Vergiss mein nicht,* le nimbe de sa muse incomparable. Puis, à moins d'un talent très éprouvé, les sujets d'une haute envergure ne portent pas, comme on le croirait, ceux qui les ont entrepris; au contraire. Ainsi, parmi les *poèmes comtois*, votre commission, tout en applaudissant aux manifestations si variées d'une inspiration également abondante dans l'ode et le poème historique, je dirais presque l'épopée, s'est peut-être laissé gagner surtout par la ballade, qui n'est pourtant, en somme, qu'une pure bluette, la draperie légère d'une nuit d'été, mais d'autant plus maniable aux doigts de fée de la poésie. Elle vous a donc proposé et vous avez décidé d'accorder une mention honorable à l'auteur de ces *poèmes*, catalogués sous le n° 3 et sous cette devise empruntée aux Mémoires du marquis de Montglat : « Les Franc-Comtois sont si amateurs de leurs franchises, qu'il faut abattre le dernier de cette nation avant que d'en être le maître. » Une unique récompense, c'est peu sans doute; mais votre compagnie, Messieurs, justement soucieuse de ménager la conservation de son crédit dans la province, bénéficiera et fera bénéficier les lettres de la sobriété de ses faveurs, et retrouvera à l'avenir, plus exercés et plus sûrs d'eux-mêmes, les talents auquels elle se contente d'envoyer aujourd'hui un signe d'encouragement et de bon espoir.

PHILIPPE LE BEL & OTHON IV

COMTE PALATIN DE BOURGOGNE

MOUVANCE DE LA FRANCHE-COMTÉ ENVERS L'EMPIRE GERMANIQUE AU MOYEN AGE

Par M. FLEURY-BERGIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 novembre 1889)

Il a paru cet été (1888), dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, une étude historique sur la vente ou cession de la Franche-Comté au roi de France Philippe le Bel, par le comte palatin Othon IV. Elle nous avait été signalée par notre ami M. Lorédan Larchey, ancien conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris Elle avait pour auteur M. Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à l'Arsenal. Nous l'avons lue avec la curiosité et l'intérêt que nous inspire tout ce qui se rattache à notre pays, sans nous faire embrasser, toutefois, certaines opinions de son auteur, parce qu'elles s'éloignent trop des véritables données de notre histoire provinciale.

Cette lecture a attiré notre attention sur un point capital de notre histoire : un point dont l'influence a été de pre-

mier ordre sur les destinées de notre pays. Nous voulons parler de la mouvance du comté de Bourgogne envers l'empire germanique, ce qui a été appelé, mais improprement, la domination allemande en Franche-Comté au moyen âge.

Mais avant d'aborder ce sujet, dont les graves événements militaires de notre temps ont rappelé le souvenir, parlons du comte palatin de Bourgogne, Othon IV, sur l'esprit duquel le roi Philippe le Bel sut acquérir un tel ascendant qu'il l'amena finalement, par des moyens divers, à lui céder à beaux deniers comptants ses Etats héréditaires, la Franche-Comté. Ce qu'il employa, pour cela, d'habileté, de ménagements et de moyens de corruption se conçoit à peine. Son action s'étendit encore sur tous ceux des nobles comtois dont les consciences étaient à vendre. Sa diplomatie en cette circonstance a été admirée par la plupart des historiens, comme s'ils avaient su gré à ce roi d'avoir montré qu'il était, par exception, capable d'une politique de modération et de ménagements ; la vérité est que son règne n'en offre guère d'autre exemple.

En effet, ce règne, si rempli des plus graves événements, nous le montre sous un jour particulier, comme heureusement, dans l'histoire, se font voir peu d'autres souverains. Le premier des rois de France, il met la main sur la fabrication de la monnaie et l'altère au point que le marc d'argent, qui, au commencement de son règne, valait cinquante-cinq sous six deniers, était porté, en 1305, à huit livres dix sous. Tout à la fois juge et bourreau des malheureux Templiers, il fait insulter et outrager un pape à Anagni, en force un autre à venir résider en France, abaissant ainsi la papauté au niveau des intérêts de sa politique.

Dès qu'il eut connu et jugé Othon IV et compris le parti qu'il pouvait en tirer, il ne cessa de le circonvenir, l'attirant à sa cour et lui faisant délaisser celle de l'empereur, son suzerain, contre qui il l'indisposait. Il le combla

d'honneurs et de distinctions, remédia à sa pénurie d'argent et lui laissa entrevoir la perspective de lui en accorder davantage; il mit le comble à sa vanité en lui proposant une alliance entre leurs enfants, alors en bas âge, Philippe et Jeanne.

Le but qu'il poursuivait finit par se dévoiler dans tout son jour au château de Vincennes, où il lui fit successivement signer deux traités, d'abord au mois de février 1295, puis le 2 mars de cette même année. Par le premier, le comte palatin lui abandonnait le gouvernement et la perception des revenus de son comté de Bourgogne; par le second, il accédait au mariage de leurs enfants, en signait le contrat avec la cession de tous ses domaines, dont il laissait l'administration au roi pendant leur minorité.

En échange de la part plus que léonine faite à ce dernier, le palatin recevait cent mille livres tournois, à peu près de quoi payer ses dettes, plus une rente viagère de dix mille livres. Le roi s'obligeait en outre à doter et à établir convenablement les enfants qui pourraient encore naître du mariage d'Othon avec Mahaut d'Artois. Ce fut ainsi, ajoute M. Funck-Brentano, que, *pour un sac d'écus*, fut vendue et livrée à la France une de ses plus belles provinces.

Ce brillant succès était dû à l'habileté du roi, mais habileté, il faut bien le reconnaître, singulièrement secondée par la détresse financière qu'éprouvait habituellement le palatin, et aussi par son excessive vanité, que flattait au plus haut point cette magnifique alliance. Pour mieux se l'assurer, le comte et sa femme allèrent jusqu'à promettre au roi une chose qu'il ne pouvait dépendre d'eux de lui accorder, car il s'agissait d'obtenir de l'empereur la renonciation à son droit de suzeraineté sur le comté : ce qu'il ne pouvait faire sans l'acquiescement des princes ou de la diète impériale. Ils lui promirent donc « de faire et » procurer à leur povoir, en bonne foy, que le roi d'Alle» magne ou li emperours quittent à tousiours l'hommaige

» que ils ont ou doibvent avoir au comté de Bour-
» goingne (1). » Cette promesse, qui n'eut pas de suite, comme nous le verrons, était contenue dans une lettre datée des vigiles de Pentecôte 1291.

On comprendrait à la rigueur les dispositions du second traité de Vincennes, s'il n'y avait pas dû survenir d'enfant mâle au comte Othon. Que sa fille aînée héritât alors de ses domaines, c'eût été chose légale, puisque, à la différence du duché de Bourgogne, les femmes, dans le comté, pouvaient hériter des Etats de leur père à défaut d'héritiers mâles. C'était, du reste, en vertu de ce droit que la fille unique de Rainaud III avait hérité du comté à la mort de son père, quoiqu'il existât alors un frère de ce dernier.

Mais l'éventualité de la naissance d'un fils qu'on ne voulait pas prévoir, et sans doute qu'on ne désirait pas, au moins du côté du roi et des jeunes époux, se présenta quelques années après, vers 1300. La comtesse palatine accoucha d'un fils, auquel fut donné le prénom de Robert, à cause de son aïeul maternel Robert II, comte d'Artois. Ce malheureux enfant se trouvait déshérité avant de naître : situation plus qu'étrange, que sa mère au moins devait déplorer amèrement, mais à laquelle, avec un roi comme Philippe le Bel, il n'y avait pas de remède.

Il y en avait même si peu que le roi, pour empêcher qu'on n'abusât du nom et de la personne de cet enfant comme d'un prétendant légitime à l'héritage paternel, le fit conduire à Paris, où il le garda sous sa main, ainsi que ses deux sœurs, et le surveilla depuis son palais, lui et son gouverneur. « Quand il fût un peu plus grand, dit le président
» Clerc, il reçut, d'après le traité de Vincennes et sur le
» trésor de France, cinq mille livres de rentes, avec l'obli-
» gation, à sa majorité, d'exécuter ledit traité en ce qui

(1) Tiré de l'ancienne Chambre des comptes, aux Archives de la préfecture du Doubs, sous cote B, 773. *Mémoire sur Poligny*, par Chevalier, tome Ier.

» le concernait. Ce fut là toute sa part de la succession pa-
» ternelle. »

Plus tard il mourut, sans avoir cessé d'être gardé par son royal geôlier. Sa mort put légitimer jusqu'à un certain point la prise de possession du comté par sa sœur, la comtesse Jeanne, et son époux. Dans tous les cas, elle les débarrassa d'un prétendant qui aurait pu un jour leur disputer la couronne dont on l'avait si injustement privé.

Ce fait si étrange d'un prince déshéritant son fils au profit d'un étranger, et le donnant à garder à l'homme le moins intéressé à ce qu'il vécût, nous en rappelle un autre, qui se passait dans le même temps et qui nous montre comment les devoirs et les obligations d'un père ont pu être foulés aux pieds de la façon la plus odieuse et la plus révoltante. Nous voulons parler d'un autre vassal de l'empire, Albert de Saxe, dit le *dépravé,* landgrave de Thuringe, qui osa déshériter ses deux fils légitimes au profit d'un enfant adultérin et chasser indignement du palais sa femme, Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, qui se réfugia à Francfort, où elle mourut de chagrin deux ans après.

Cette infortunée princesse, menacée dans sa vie et obligée de fuir nuitamment, embrassa à la hâte ses deux fils et, dans un transport maternel, mordit à la joue l'aîné, qui fut surnommé, à cause de cet accident, *Frédéric le mordu.* Quant à ce père dénaturé et à cet indigne époux, il trouva sur la fin de sa vie la punition trop méritée de ses crimes. Accablé de revers, vaincu et chassé de la Thuringe, il se retira à Erfurt, où, après avoir vendu à cette ville quelques villages des environs pour subsister, lui et ses domestiques, il acheva sa vie dans une extrême misère, universellement haï et méprisé. Sa mort arriva en 1314. Ses deux fils recouvrèrent son héritage, grâce à la fidélité et au dévouement de leurs sujets.

Mais revenons à la vente du comté par Othon IV : pour expliquer sa conduite en cette circonstance et ce qu'elle

offre de particulièrement étrange, on a fait valoir une raison qu'on peut difficilement admettre ; on allègue l'inimitié que lui portaient les empereurs Rodolphe de Habsbourg et Adolphe de Nassau, et son besoin urgent de leur opposer un allié, un défenseur, dans la personne du roi de France.

Mais si on y regarde de près et qu'on veuille reporter la responsabilité de cette inimitié sur qui elle doit peser, on trouvera que le comte s'était attiré, par sa conduite, ce mauvais sentiment de la part des empereurs, ses suzerains. En effet, il n'y a qu'à mettre en regard sa conduite envers l'empire et celle qu'il tenait à l'égard de la France. Il y avait entre elles une différence qui était tout à l'avantage du roi, ce qui était précisément le contraire de ce qui aurait dû être. Avec le roi, il entretenait les relations les plus intimes, plutôt celles d'un courtisan que d'un prince indépendant. Il prenait part à ses guerres, en recevait des honneurs, une aide au besoin dans ses démêlés avec les hauts barons du comté, et des secours dans ses embarras financiers.

Telles n'étaient pas, il s'en fallait, ses relations avec le chef de l'empire ; on ne le voyait point à sa cour, point aux diètes impériales. Bien plus, ses mauvaises dispositions à son égard, encouragées sans doute par le roi, se montraient dans ses efforts pour s'affranchir de sa suzeraineté, efforts renouvelés à deux reprises, mais toujours en vain, car il fut successivement obligé de rendre hommage pour son comté à Rodolphe en 1289, et à l'empereur Adolphe en 1293.

On comprend maintenant l'extrême méfiance des empereurs envers un vassal aussi peu sûr, dont la fidélité ne se soutenait que par la crainte d'une mise au ban de l'empire et d'une exécution militaire, comme celle confiée autrefois au duc de Zæringhen contre le comte Rainaud III.

Leur politique était alors tout indiquée, c'était de susciter, parmi les hauts barons franc-comtois, des adversaires au

comte et des ennemis à la France. Leur droit de suzeraineté méconnu justifiait cette politique.

En attendant, voyons ce qu'il advint des auteurs du traité de Vincennes. La satisfaction que Philippe IV tirait des grands succès de sa politique n'était pas telle qu'elle pût effacer de son esprit l'odieux souvenir de l'inconduite de ses belles-filles. Et puis, pouvait-il ne pas entendre les plaintes de ses sujets, qu'il accablait d'impôts et dont il consommait la ruine par son altération des monnaies?

Père de trois fils, il avait dû croire que sa postérité était assise pour longtemps sur le trône de France! Et cependant, ses fils devaient, après lui, mourir jeunes, sans laisser d'héritiers mâles; ce qui fut un malheur pour la France, car de l'extinction de leur race et du mariage de leur sœur Isabelle avec Edouard II, roi d'Angleterre, naquit la guerre de Cent ans; les successeurs de ce prince firent remonter à cette reine leurs prétendus droits à la couronne de saint Louis. Voilà comment finit la branche aînée des Capétiens!

Quant au comte palatin, comme il avait vécu au service de la France, il était dans sa destinée d'y mourir. Il y mourut en effet, en 1302, d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat près de Cassel, où il commandait un corps de l'armée royale. Si, à son propos, l'on se reporte à l'histoire de la branche cadette de la maison de Bourgogne, de laquelle sortait Othon IV, on la voit, on la surprend — cette branche cadette — toujours aspirant à supplanter son aînée dans la possession du comté, réussissant pour un instant à en dépouiller l'héritière de Rainaud III, troublant par ses intrigues les règnes des trois Othon et suscitant la guerre civile dans le pays. Eh bien! à peine est-elle arrivée à ses fins, par le mariage de Hugues de Chalon avec Alix de Méranie, qu'elle en vient, pour ainsi dire, à se suicider moralement elle-même dans la personne d'Othon IV. Ce prince, en effet, se dépouille de son vivant de la couronne comtale, en prive son fils et les branches survivantes de sa

maison, et la donne ou la vend à une maison étrangère. Cette conduite inqualifiable était indigne de lui, de sa race et de son pays.

Elle ne fut point jugée autrement par la noblesse du comté et, on peut le dire, par la masse de la population franc-comtoise, qui se montrèrent disposés à résister à l'exécution d'un traité aussi préjudiciable aux intérêts du comté et de la maison de Bourgogne. Ce dernier point a particulièrement attiré l'attention de M. Funck Brentano, et c'est avec raison qu'il en a fait le sujet de son étude.

Mais cette résistance, il ne la voit que dans la noblesse et le haut clergé, dont les préférences, dit-il, étaient pour l'empereur, souverain plus accommodant que ne l'était le roi de France, surtout quand ce roi s'appelait Philippe le Bel. Quant à la bourgeoisie et au bas clergé, il nous les représente comme dévoués à la France.

Voyons donc si ces deux classes de la population franc-comtoise étaient aussi françaises de cœur que l'assure notre auteur. Dire comme lui que le roi n'avait qu'un *seul* adversaire, la noblesse franc-comtoise, c'est dire beaucoup, car alors la noblesse, c'était tout, absolument tout; c'était, pour ainsi dire, l'incarnation des forces et de la défense d'un pays. Tout se rattachait à elle ou par des liens de vasselage ou par des liens de protection. Elle avait accordé des franchises communales aux villes et aux bourgs à châteaux, et ce bienfait, encore si récent — car nous sommes à la fin du XIII[e] siècle, rattachait la bourgeoisie à la cause de la noblesse.

Quant au bas clergé, qui n'a jamais compté, dans nos Etats modernes, pour ce qu'il est et pour ce qu'il vaut réellement comme force sociale, il comptait encore moins dans un Etat féodal, ou s'il y comptait pour quelque chose, c'était seulement parce qu'il sortait en général des rangs de la petite noblesse, dont la vassalité envers la grande lui faisait un devoir de partager les sentiments et les intérêts.

M. Funck Brentano dit, en parlant de ce clergé, qu'étant issu du peuple, il en *partageait les sympathies pour la France;* nous ne pouvons accorder que le *recrutement* du clergé, pour nous servir de ce mot, se fît alors comme il se fait de nos jours. L'histoire ecclésiastique, notamment celle de Franche-Comté, nous apprend que, dans les premiers temps du moyen âge, la desserte des paroisses se faisait généralement par des moines; le servage, avec la mainmorte personnelle, se prêtait difficilement aux vocations ecclésiastiques, et, avant lui, l'esclavage s'y prêtait encore moins.

Quand le clergé séculier, devenu assez nombreux au XII[e] siècle, put remplacer les moines, alors renvoyés dans leurs couvents, ce fut surtout des rangs de la noblesse inférieure que sortirent les curés et les prêtres pourvus de bénéfices simples; à la haute noblesse étaient réservées les grandes dignités de l'Eglise. Il n'y a qu'à consulter les actes et les chartes de ces temps anciens, où figurent des curés comme parties contractantes ou comme témoins, on y verra surtout des noms appartenant à la noblesse en question; nous pourrions en fournir une liste des mieux remplies.

Et d'ailleurs, on se demande quel intérêt ou quel engouement pouvait porter la bourgeoisie et le bas clergé vers la France et son roi, et pourquoi aussi leurs préférences pour sa domination ?.... L'or français — cet argument si puissant, employé quatre siècles après par Louis XIV — ne s'adressait point à eux, mais passait par-dessus leurs têtes, pour aller tomber au milieu des hauts barons du comté, les seuls que la politique du roi cherchait à gagner à sa cause, non toutefois sans réussir à en rallier un certain nombre. Disons encore que si ces deux classes de la population comtoise avaient embrassé le parti français, celui des confédérés eût perdu de sa force en devenant impopulaire, et sa résistance n'eût pas duré cinq ans.

Nous n'entrerons dans aucun détail relatif à cette guerre;

nos historiens l'ont racontée. Les confédérés avaient à combattre les armes du roi de France et ceux des nobles franc-comtois qui avaient embrassé son parti ; ils avaient ou croyaient avoir pour les soutenir dans cette lutte, assez inégale de leur part à cause de la puissance du roi, des promesses de secours de l'empereur Adolphe, et des promesses de subsides du roi d'Angleterre Edouard Ier.

Cette guerre se fit dans de singulières conditions ; des deux côtés, en effet, on se livrait presque uniquement à des ravages qui désolaient le pays. Les confédérés en commettaient dans les domaines du comte et brûlaient les châteaux d'Ornans, de Clerval et la salle de Pontarlier. L'armée du roi et ses alliés comtois ravageaient les terres des confédérés : c'était là, à certains égards, une véritable guerre civile.

Elle dura cinq ans, avons-nous dit, et prit fin devant la lassitude et le découragement des confédérés, qui, se voyant abandonnés par l'Angleterre et n'étant point secourus par l'empereur, se montrèrent disposés à traiter de la paix. C'était le parti que leur commandaient les circonstances, car le roi Edouard avait fait sa paix particulière avec la France, et le nouvel empereur d'Allemagne, Albert d'Autriche, satisfait d'avoir reçu de Philippe le Bel, son ami, l'hommage du comté de Bourgogne, s'était désintéressé de cette guerre et borné seulement à ménager aux parties un armistice qui leur permît de préparer et de signer la paix, ce qui ne tarda pas à arriver.

L'effet des traités fut maintenu ; mais le roi se garda bien d'abuser de sa victoire. Pendant qu'il obligeait les confédérés à rétablir les châteaux qu'ils avaient détruits et à lui prêter hommage lige, il s'engageait, de son côté, à les dédommager des pertes qu'ils avaient subies du fait de ses armes. Puis, poussant plus loin son habile politique, il chercha de nouveau à les gagner par des honneurs et de l'argent ; il s'attacha notamment le principal chef de la

confédération, Jean de Chalon-Arlay, en lui donnant une pension annuelle de mille livres sur le trésor de France (*août 1302*).

L'insuccès des confédérés retombait tout entier sur l'abandon de leur cause par l'empire. Adolphe de Nassau n'avait pu leur venir en aide, bien qu'il eût tout d'abord jeté la commise sur le comté et déclaré qu'il était réuni au domaine impérial comme fief vacant. C'est qu'alors il avait sur les bras des embarras, des difficultés sans nombre, et surtout une guerre à soutenir contre son rival, Albert d'Autriche, dans laquelle il devait perdre la vie (1298).

Mais si, au lieu de cet empereur contesté et combattu par une partie de l'empire, il s'était trouvé, sur le trône impérial, un autre Frédéric Barberousse ou même Rodolphe de Habsbourg, jamais Philippe le Bel n'aurait eu la pensée et encore moins l'audace de porter la main sur le comté. S'il put le faire impunément, il ne le dut qu'à l'état de faiblesse et de décadence où était tombé l'empire ensuite de ses interminables querelles avec la papauté et du mode vicieux d'élection des empereurs.

Nous venons de voir comment la Franche-Comté avait passé aux mains du roi de France ; voyons maintenant à quel titre et depuis quand elle a dépendu de l'empire d'Allemagne. C'est là une question que les victoires et l'ambition croissante d'un puissant voisin lui ont fait soulever, au grand étonnement de ceux qu'elle paraît toucher.

Au début de son étude, M. Funck-Brentano constate cette dépendance féodale du comté et la considère comme un facteur important, dont la politique de Philippe le Bel dut tenir compte lors de l'achat de notre province. Charles Duvernoy, dans son *Mémoire* sur cette mouvance, en a donné les preuves tirées des historiens franc-comtois et allemands. Il les eût données encore bien plus explicites et plus directes s'il avait pu les prendre dans les archives d'Allemagne, où elles sont renfermées.

Des deux Bourgognes, le duché était de mouvance française et le comté de mouvance germanique. Nous pouvons le dire dès maintenant, si cette dernière vassalité a contribué, comme cela est incontestable, à faire durer de longs siècles l'autonomie franc-comtoise, elle lui a attiré par contre d'affreuses guerres d'invasions de la part de la puissance à laquelle il eût été heureux pour elle qu'elle appartînt, comme le duché, dès l'origine des fiefs.

Mais remontons à l'origine de la suzeraineté impériale. Le comté faisait partie intégrante du royaume de Bourgogne sous la dynastie Rodolphienne. Il était alors étranger à l'empire allemand, ainsi que tout le reste du royaume. La détermination que prit le roi Rodolphe III de faire don de ses Etats, d'abord à l'empereur Henri en 1016, puis à Conrad II en 1027, était due à son impuissance de remédier au désordre et à l'anarchie qui régnaient dans son royaume. Trop faible d'intelligence et de caractère, il ne pouvait être et n'était en effet que le jouet des grands feudataires de la couronne. Une autre raison non moins déterminante le guidait encore dans cette donation, c'était son étroite parenté avec ces deux princes : le premier était fils d'une de ses sœurs, et le second époux de sa nièce Gisèle.

Cette donation souleva une tempête de colère et d'indignation parmi les grands du royaume et leur mit les armes à la main. Ils ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils eussent désormais à obéir à un maître aussi puissant que l'empereur; mais le sort des armes tourna contre eux et ils furent obligés de se soumettre. Le premier de nos comtes héréditaires, Othon-Guillaume, fut du nombre des opposants et partant des vaincus; il dut à la fin se reconnaître vassal de l'empire.

Son fils Rainaud Ier voulut renouveler la tentative de s'affranchir de cette mouvance; mais, comme son père, il fut contraint par les armes à prêter hommage à l'empereur Henri III. Ses successeurs s'acquittèrent de ce devoir féodal,

à l'exception de Rainaud III, qui allégua, pour s'en dispenser, que l'empereur Lothaire, étant étranger à la maison de Franconie, donataire du royaume de Bourgogne, il ne pouvait exiger l'hommage du comté. Ce refus devait amener la guerre. L'empereur le mit au ban de l'empire et donna ses Etats au duc Conrad de Zæringhen, oncle du dernier comte de Bourgogne, Guillaume l'Enfant. Les hostilités qui s'ensuivirent tournèrent au désavantage de Rainaud; Conrad lui enleva ses possessions transjuranes et lui-même tomba au pouvoir de ses ennemis. Il fut conduit à Strasbourg, où son attitude devant l'empereur et les princes de l'empire fut pleine de dignité. Il se soumit, obtint sa réconciliation et rentra dans son comté.

A la mort de Lothaire, en 1137, il renouvela, sous le même prétexte, son refus de prêter hommage au nouvel empereur, Conrad III de Hohenstauffen. Ce prince usa des mêmes rigueurs envers lui que l'avait fait son prédécesseur, et chargea de l'exécution de sa sentence le duc de Zæringhen. Mais cette fois, Rainaud III fut plus heureux dans sa défense; il réussit à garder son comté et il put mourir sans avoir fait acte de vassal, mais toutefois sans avoir recouvré ses possessions d'au delà du Jura.

L'histoire des fiefs nous offre de nombreux cas du genre de celui du comte Rainaud, où le vassal, pour motiver son refus de l'hommage, allègue, tantôt que l'extinction de la mouvance doit suivre celle de la famille à qui le fief a été donné; tantôt qu'il s'agit, non d'un fief, mais d'un franc-alleu indûment qualifié et traité de fief mouvant; tantôt que le fief est masculin ou féminin, suivant qu'il y a intérêt à en évincer l'héritière ou l'héritier présumé.

Pour le cas en particulier de Rainaud III, son refus de s'avouer vassal de l'empire ne pouvait se soutenir en droit féodal. En France, par exemple, les duchés, les comtés échus ou arrivés aux rois par mariages, successions ou donations, restaient unis à la couronne royale; autrement on

ne s'expliquerait pas la formation et l'unité de ce royaume. — Il en a été de même en Allemagne pour le royaume de Bourgogne, pour la Bohême et bien d'autres pays. Conrad II ayant obtenu les Etats de Rodolphe III tant par donation que par son mariage avec la fille de ce roi, il les *annexa à l'empire*, dit Pufendorf. Pendant quatre règnes d'empereurs — de *Conrad II à Henri V* — cet hommage fut rendu librement par cinq de nos comtes et contesté seulement par deux au début de l'annexion du royaume à l'empire, puis, par le comte Rainaud III à l'avènement des empereurs Lothaire et Conrad III; on sait les motifs de cette dernière contestation. Il fut encore contesté par le comte palatin Othon IV, qui prétendit que le comté *n'était pas d'empire*, oubliant à ce propos ce que ses prédécesseurs avaient fait à cet égard, les uns librement, les autres contraints par la force. Après lui, l'hommage fut constamment prêté, même par les ducs de Bourgogne; puis vint la maison d'Autriche.

Mais encore une observation à propos de Rainaud III. Dans ses efforts répétés pour se soustraire à la suzeraineté impériale, il ne pouvait prévoir que ce serait à elle, uniquement à elle, que sa fille Béatrix, son unique héritière, demeurée orpheline, dépouillée de son héritage et renfermée dans une tour par son oncle et tuteur, devrait un jour sa délivrance et la restitution de son patrimoine.

A Conrad III avait succédé son neveu Frédéric Barberousse. Ce prince, instruit de la captivité de la fille d'un vassal de l'empire, résolut de lui rendre la liberté. Il mit le comte Guillaume au ban de l'empire et s'allia avec le duc Berthold de Zæringhen, et tous les deux envahirent le comté de Bourgogne; la jeune princesse fut délivrée et devint bientôt l'épouse de Frédéric. Que serait-il advenu d'elle sans la suzeraineté impériale? une victime de l'ambition de son oncle, un crime impuni!

Le mariage de Frédéric avec l'héritière du comté réunit

dans la personne de ce prince la souveraineté à la suzeraineté ; il exerça tout à la fois l'une et l'autre, comme comte de Bourgogne et comme chef de l'empire. Son règne fut une époque glorieuse pour notre pays ; il y fit régner l'ordre et la paix, ce qui était le plus grand bien qu'on pût alors demander à un souverain, et celui qui résumait tous les désirs que pouvaient former ses sujets. Tous nos historiens sont d'accord pour louer ce prince, et l'un d'eux, Dunod, dit en parlant de lui : « *Il nous aimait et nous protégeait*, sa mémoire nous est chère. » Il en a été de son règne en Franche-Comté comme de celui de Charles-Quint, l'un et l'autre empereurs et comtes de Bourgogne. Ces deux princes sont restés les plus populaires de nos souverains, ceux qui ont le plus aimé et le mieux gouverné notre pays.

A la mort de l'impératrice Béatrix, en 1185, le comté échut à son fils Othon Ier, qui prit le titre de *Palatin*, sans doute à cause de sa naissance dans le palais impérial. Il mourut jeune, laissant pour héritière sa fille Béatrix, mariée depuis à Othon II, duc de Méranie. Celui-ci, à son décès en 1234, laissa le comté à son fils Othon III ; il avait marié une de ses filles, Alix, à Hugues de Chalon, qui succéda à son beau-frère en 1248.

Ces trois comtes d'origine allemande, résidant presque toujours en Allemagne et vivant dans la familiarité des empereurs, dont ils étaient les proches parents, ne furent pas tentés de s'affranchir des devoirs de vassalité envers l'empire. Il en fut de même du comte Hugues de Châlon, époux d'Alix de Méranie. Il faut arriver à leur fils Othon IV pour voir reparaître des contestations au sujet de cette vassalité.

Du vivant de ce prince, le comté, avons-nous dit, avait été repris de fief par Philippe le Bel au nom de ses enfants encore mineurs, Philippe et Jeanne. Cet exemple de soumission féodale, venant de si haut, fut suivi par leurs suc-

cesseurs. Un de ceux-ci, la comtesse Marguerite de Flandre, déjà en possession du comté, au lieu de trouver un protecteur dans le chef de l'empire, Charles IV, se vit à la veille d'être dépouillée de l'héritage de sa mère, la reine Jeanne. Ce prince, désireux de plaire à son neveu, le roi de France Charles V, et dans le dessein de se faire payer cette faveur, donna, en 1368, l'investiture du comté au frère de ce roi, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Pour justifier une pareille mesure, l'empereur alléguait que le comté était un fief masculin, non transmissible aux femmes et dont, à cause de la vacance, il restait libre de disposer à son gré. Cette allégation était des plus mal fondées, car on ne pouvait ignorer que ce fief de l'empire avait été successivement possédé par cinq femmes restées uniques héritières de leurs pères.

Quoi qu'il en soit, le duc de Bourgogne, sans être arrêté par les droits incontestables de la comtesse Marguerite, se mit en mesure de faire valoir ses prétentions sur le comté ; et comme il n'y avait que la guerre qui pût lui en offrir le moyen, il ne tarda pas à l'entreprendre. Mais la comtesse s'y était préparée ; soutenue par l'amour de ses fidèles sujets et par les sacrifices que cet amour leur inspirait, elle se défendit avec énergie et avec succès.

Malgré cela, la guerre aurait pu durer longtemps si le roi de France, Charles V, n'eût décidé son frère Philippe à ne pas donner suite à l'investiture impériale. Il sentait bien que le bon droit était du côté de la comtesse palatine, mais il voyait surtout que l'ambition déplacée de son frère allait compromettre d'une manière irrémédiable un plan bien autrement avantageux, celui de faire épouser au jeune duc la petite-fille de la palatine, Marguerite, fille de Louis de Male, comte de Flandre, une des plus riches héritières de ce siècle, car sa dot se composait des comtés de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rhétel.

Ce mariage se fit en 1368, et rendit le duc le plus puis-

sant feudataire de la couronne de France et en même temps l'un des plus grands princes de l'empire. Il devint presque l'égal du roi et même de l'empereur, lorsque, à ces grandes possessions, vinrent s'en ajouter d'autres encore plus grandes sous les ducs ses successeurs : possessions qui comprenaient à peu près les royaumes actuels de Belgique et de Hollande, pays réputés alors les plus riches de l'Europe. On comprend que les contemporains de ces princes, étonnés et émerveillés devant une fortune si extraordinaire, aient appelé ceux qui en étaient favorisés « *les grands ducs d'Occident.* »

La comtesse Marguerite avait fait hommage à ce même Charles IV, en 1378, « *de ce qu'elle tient et doit tenir de ce* » *monarque à cause de l'empire dans le comté de Bourgogne* » *et pour cause d'icelui, ainsi que ses prédécesseurs l'ont et dû* » *faire* (1). » Les ducs de Bourgogne, ses successeurs, reconnurent également la suzeraineté impériale sur le comté, et le duc Jean sans Peur en fit reprise de fief en 1416, à Calais, où il se trouvait avec l'empereur Sigismond et le roi d'Angleterre.

Ce n'était pas seulement pour la Franche-Comté que les comtes-ducs de Bourgogne étaient vassaux de l'empire, ils l'étaient encore pour la plupart de leurs possessions des Pays-Bas. Leur puissance les mettait à l'abri de celle de l'empereur en obligeant ce prince à des ménagements envers eux, alors même qu'ils se montraient vassaux peu soumis. D'autre part, la branche cadette de la maison de Bourgogne-Comté avait cessé ses intrigues et ses révoltes d'autrefois, ainsi que toute ambition de rivalité avec des comtes aussi puissants. Voici, du reste, un fait qui vient à l'appui de ce que nous disons.

L'empereur Sigismond se trouvant profondément irrité contre le duc Philippe le Bon, qui détenait en prison René

(1) Archives de la préfecture du Doubs et *Mémoire sur Poligny*, tome Ier.

d'Anjou et l'empêchait d'aller prendre possession du duché de Lorraine, recourut à une mesure extrême, ce fut d'investir Louis de Châlon-Arlay, prince d'Orange, du comté de Bourgogne, à titre de fief vacant. Toutefois, cette investiture n'était faite que par simples lettres impériales, l'empereur n'ayant pas osé en saisir la diète et prononcer la mise au ban de l'empire. C'était, dans tous les cas, se méprendre étrangement sur la puissance réelle du rival qu'il voulait ainsi opposer au duc de Bourgogne.

En effet, à supposer même que cette déchéance eût revêtu les formes légales, elle n'aurait pu être suivie d'exécution ; l'empereur ne se serait pas senti assez fort pour exécuter lui-même sa sentence, et aucun des princes de l'empire n'aurait voulu s'en charger. Quant à Louis de Châlon, il était encore moins capable que tout autre de rien entreprendre contre le duc, son suzerain. On le vit donc se hâter de consentir, en 1438, après la mort de Sigismond, à l'annulation des lettres impériales « *touchant*, est-il dit, *l'administration, le don et le transfert qui lui avaient été faits du comté de Bourgogne.* » Il répondit au duc, qui lui demandait que ces lettres fussent déchirées devant lui, « *qu'elles avaient été obtenues à son insu, qu'il les avait trouvées dans ses papiers et que, dans sa surprise, il les avait jetées au feu* (1). »

Sa réponse cachait mal la vérité; mais l'essentiel, pour le duc, était que ces lettres n'existassent plus et qu'il n'en fût plus question. Elles avaient, du reste, passé tellement inaperçues dans l'empire, qu'à la mort de Sigismond, en 1437, les électeurs firent offrir la couronne impériale à Philippe le Bon, qui la refusa, comparant sans doute, dans son esprit, le rôle effacé d'un souverain électif au pouvoir presque absolu qu'il exerçait dans ses Etats héréditaires.

---

(1) *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par le président CLERC, tome II.

Son successeur fut Charles le Téméraire, son fils, un de ces princes dont l'ambition sans bornes, déréglée, et une incomparable présomption attirent sur leurs peuples un déluge de maux, dans lesquels eux-mêmes restent finalement noyés, ensevelis. Ce prince, d'abord ami de l'empereur, auquel il avait fait hommage à Trèves du comté de Bourgogne, en devint ensuite l'ennemi dès qu'il eut perdu l'espoir d'en obtenir le titre renouvelé de *roi de Bourgogne*. Il avait assez, sans celui-là, d'ennemis déclarés ou secrets : Louis XI, les Suisses, l'archiduc Sigismond, les princes de l'empire, le duc de Lorraine. Avec autant d'ennemis sur les bras et surtout avec l'obstination de son caractère, qui était le plus dangereux de ses ennemis, le duc Charles marcha vite à sa perte, que lui amenèrent des revers, des désastres inouïs, où s'engloutirent ses armées, ses trésors et sa vie.

A sa mort, en 1477, une grande succession devenait vacante ; son partage était tout indiqué par la loi qui régissait les fiefs. Le duché de Bourgogne faisait retour à la France comme fief masculin et comme apanage de la couronne non transmissible aux femmes. De leur côté, la Flandre et l'Artois, quoique relevant de la France et pouvant, à ce titre, être considérés comme fiefs masculins, offraient néanmoins des cas, des exemples, où les femmes en avaient hérité à défaut d'héritiers mâles issus directement du dernier comte, comme cela était arrivé dans l'Artois, où la comtesse Mahaut, épouse du comte palatin Othon IV, l'avait emporté sur les prétentions du fils de son frère défunt. Quant au comté de Bourgogne et aux autres possessions comprises dans la Belgique et la Hollande actuelles, il n'y avait aucun doute à avoir à leur égard, c'étaient bien et dûment des fiefs féminins relevant de l'empire et devant rester à la duchesse Marie.

C'était de cette façon que devait s'entendre la loi ou coutume régissant les fiefs. Mais, sur la fin du XVe siècle, la

vieille organisation de la féodalité s'en allait mourante, accablée sous les coups de plus en plus forts du pouvoir royal, qui rompait, à son profit, tous les liens féodaux les uns après les autres, et mettait tantôt la ruse, tantôt la force ouverte au service de son ambition.

Telle était la politique de la cour de France sous le roi Louis XI; la duchesse Marie en fit la cruelle expérience. La mort de son père l'avait laissée, pour ainsi dire, abandonnée à elle même, sans armées pour la défendre, réfugiée en Flandre au milieu d'un peuple toujours disposé à la révolte, entourée de princes dont les uns convoitaient sa main et la plupart une partie de son héritage.

La conduite de Louis XI à son égard ne fut qu'un odieux tissu de mensonges, de perfidies et d'injustices. Il se hâta de prendre possession du duché de Bourgogne comme fief vacant faute d'hoirs mâles, et fit occuper le comté par ses troupes au nom et dans l'intérêt de la jeune duchesse, qu'il se proposait, disait-il, de marier à son fils le Dauphin, enfant de six à sept ans. Un âge aussi tendre et celui de Marie, qui avait vingt ans, ne permettaient guère de penser sérieusement à cette union. Mais peu importait au roi; toute la question pour lui était d'avoir un prétexte qui pût colorer son occupation de la Franche-Comté, sauf plus tard à vouloir s'y maintenir à titre de conquête.

Cette princesse aurait pu épouser un prince de la maison de France, Charles d'Angoulême, père de François Ier, mais le roi s'y opposa, tant il craignait de voir renaître, avec ce prince, la rivalité d'une seconde maison de Bourgogne. Mais en cela, il fut mal servi par la finesse et la prévoyance dont il se croyait doué. Au lieu du mal qu'il comptait prévenir, il en naquit un plus grand, qui, à lui seul, fit courir à la France un péril extrême, d'une durée de près d'un siècle et demi.

L'époux de la duchesse Marie fut un prince de la maison d'Autriche, l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur d'Al-

lemagne. Cette maison était déjà puissante autant par ses Etats héréditaires que par la couronne impériale dont elle disposait; mais ce brillant mariage vint mettre le comble à sa haute fortune en lui assurant une puissance comme aucune maison souveraine n'en avait encore possédé depuis Charlemagne. A la succession de Bourgogne devaient se joindre un jour les couronnes d'Espagne et de Naples et la possession de la plus grande partie de l'Amérique.

Une plus sage politique que celle de Louis XI inspira le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, ce qui ne put se faire, toutefois, qu'en renonçant au mariage avec la jeune archiduchesse Marguerite et en faisant rompre celui de Maximilien avec cette même héritière de Bretagne. C'était humilier doublement la maison d'Autriche et s'en faire une ennemie. Mais l'inconvénient ou plutôt le mal n'eût-il pas été plus grand si l'on eût laissé cette puissance s'établir en Bretagne et étendre ainsi ses frontières à l'ouest, alors qu'elles étaient déjà si étendues au nord de la France? Un mal non moins grand, c'eût été l'ouverture des ports de la Bretagne aux vaisseaux anglais lors d'une guerre trop possible de l'Autriche et de l'Angleterre contre la France.

Nous voici donc en Franche-Comté avec une nouvelle maison allemande — la troisième après celles de Souabe et de Méranie. Déjà, avant elle, les comtes-ducs de Bourgogne y avaient fait disparaître le plus criant des abus de la féodalité : les guerres privées des seigneurs. L'ordre public y était respecté et la justice rendue par le parlement, cette création des anciens souverains du comté. Les nouveaux n'avaient donc qu'à continuer cette œuvre de progrès en adoptant une politique de nature à ménager une province séparée de leurs autres possessions, et qui attirait toujours les regards de la France. Il fallait retenir ce peuple sous leur autorité, mais seulement de façon à la lui faire sentir le moins possible : sa raison et le sens pra-

tique qu'il avait de ses intérêts le rendaient aisément gouvernable.

Ce but pouvait être difficile à atteindre, attendu l'absolutisme, qui commençait à prévaloir dans les monarchies de ce temps-là; et pourtant ces princes l'atteignirent pleinement en abandonnant l'administration du pays aux mains du parlement, des états généraux et du gouverneur de la province, et même de l'archevêque. Si jamais gouvernement fut national et vraiment paternel, ce fut assurément celui-là : aussi l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a pu dire « *que l'amour des Franc-Comtois pour la maison d'Autriche* » *s'était conservé pendant deux générations, mais que cet* » *amour était au fond celui de leur liberté.* »

La Franche-Comté ainsi que les Pays-Bas étaient placés sous la suzeraineté impériale, avons-nous dit plus haut; mais ce lien, si relâché depuis des siècles, n'étant pas jugé assez fort pour les rattacher solidement à l'empire, Maximilien Ier créa, en 1512, à la diète de Cologne, quatre nouveaux cercles, dont l'un devait comprendre toutes les possessions de l'ancienne maison de Bourgogne, le duché excepté, qui appartenait à la France. On lui donna le nom de *Cercle de Bourgogne.* Cette création fut ensuite renouvelée et confirmée à la diète d'Augsbourg, en 1548, par l'empereur Charles-Quint.

Les obligations du nouveau cercle comprenaient sa participation aux charges de l'empire, moyennant lesquelles il devait être protégé et défendu par le corps germanique. Mais cette dernière condition fut toujours mal remplie, non pas tant par la faute de l'empereur et de l'empire que par l'impossibilité où ils se trouvaient de pouvoir le secourir.

Pour sa part, la Franche-Comté eut à subir — sans qu'aucun secours lui vînt de l'empire — d'abord, l'invasion de Henri IV, puis le poids écrasant de la guerre de Trente ans, enfin les deux conquêtes de Louis XIV. Elle n'était

pourtant pas oubliée dans la répartition des charges de l'empire, puisqu'en 1664, la diète la taxa à 50,000 florins de contribution pour aide dans la guerre contre les Turcs; cette somme fut acquittée en très grande partie [1].

Quatre ans avant la création du Cercle de Bourgogne par l'empereur Maximilien, sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas et de la Franche-Comté, avait imaginé une mesure bien autrement avantageuse à notre province, c'était un traité ou pacte de neutralité conclu à Saint-Jean-de-Losne, vers la fin d'avril 1508, entre l'Autriche et la France. Cet acte, que l'empereur n'avait point encore ratifié, le fut définitivement le 28 août 1512; il comprenait la neutralité des deux Bourgognes et de la Champagne. Les puissances signataires s'interdisaient réciproquement toute agression de l'une contre l'autre par ces provinces ainsi neutralisées. Ce traité fut renouvelé à diverses reprises par la médiation du Corps helvétique.

En se prêtant ainsi à ménager cette neutralité, les Suisses ne faisaient qu'obéir à leur intérêt, qui s'accommodait mieux du voisinage de l'Autriche, établie au loin dans les Pays-Bas, que de celui trop immédiat de la France. Cette considération était d'un assez grand poids pour suffire à elle seule à leur faire appuyer le maintien et le renouvellement de cette neutralité. Mais leur soif de l'or et leur habitude de vénalité en décidèrent autrement; ils trouvèrent moyen de se faire payer le service qu'ils auraient dû rendre gratuitement.

Le parlement et les états généraux de la province comprirent bien vite le genre d'argument ou de stimulant qu'il fallait employer pour agir sur l'esprit de leurs *bons voisins et amis :* ce fut au moyen d'un don annuel de 400,000 fr.

---

(1) Documents inédits de l'Académie de Besançon, tome I. A la diète impériale de 1667, le Cercle de Bourgogne fut représenté par deux Franc-Comtois, l'un et l'autre conseillers au Parlement de Dole : Humbert de Précipiano et Claude-Antoine Philippe, seigneur de Purgerot.

Mais les services rétribués cessent d'être rendus dès que se retire la main qui les paie, ou dès qu'une autre main se présente avec plus d'argent. C'est ce qui arriva lorsque Louis XIV, répandant l'or avec profusion, obtint des Suisses de ne plus insister sur le respect et le renouvellement de la neutralité, et dut à cette manœuvre de n'être pas troublé dans sa facile conquête de 1668.

On a pu voir, par tout ce qui précède, ce qu'a été la suzeraineté germanique en Franche-Comté et juger si elle a été exercée d'une façon oppressive. Ce serait à le croire cependant, d'après M. Funck-Brentano et d'autres auteurs, qui nous disent qu'au temps de Philippe le Bel, « les Franc-Comtois étaient fatigués de la domination allemande; » mais ils ne nous disent pas en quoi et comment cette prétendue domination, qui n'était après tout que le droit de suzeraineté, était réellement *fatigante*. La vérité est que si elle pouvait fatiguer ou gêner quelqu'un, ce n'était assurément que le roi Philippe le Bel, dont elle contrecarrait les plans imaginés pour dépouiller de ses Etats le comte palatin Othon IV. Elle gênait également ce comte, qui se trouvait obligé, malgré lui, de ménager les droits et le ressentiment de son suzerain.

Mais cette domination, qualifiée à tort de *fatigante*, doit-elle s'entendre de nos trois comtes d'origine allemande, portant le nom d'Othon? Nous ne le pensons pas, leur histoire s'y oppose; ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait nous les montrent administrant pour ainsi dire leur comté depuis l'Allemagne, où ils résidaient presque habituellement, et, partant, l'administrant mal. Ce n'était pas leur origine allemande qui leur était reprochée et dont on leur fit un grief; n'étaient-ils pas, d'ailleurs, issus par les femmes de la branche aînée de la maison de Bourgogne et ses héritiers directs? Cette origine n'avait nui en rien à l'empereur Frédéric, qui avait été aimé des Franc-Comtois, pas plus quelle ne nuisit plus tard à la maison d'Autriche, qui resta popu-

laire en Franche-Comté comme le fut à Montbéliard celle de Wurtemberg.

Il en eût été de même des deux Méraniens si les circonstances les plus fâcheuses n'étaient venues à la traverse de leurs règnes. Mais leur absence habituelle du comté, leurs imprudentes aliénations du domaine comtal, qui les appauvrirent, la rivalité des sires de Châlon, qui enfanta la guerre civile, et surtout la gardienneté du comté confiée par eux, d'abord au comte de Champagne, ensuite au duc de Bourgogne, toutes ces causes réunies, agissant ensemble, finirent par leur aliéner le cœur des populations, qui se virent administrées et sans doute pressurées par des princes étrangers, créanciers de leurs comtes. L'humiliation et le dépit qu'elles en éprouvèrent leur firent accueillir avec indifférence et sans regrets la mort d'Othon III (1), mais avec joie le mariage de sa sœur Alix, son héritière, avec Hugues de Châlon : alliance destinée à mettre fin à la lutte séculaire des deux branches de la maison de Bourgogne.

Les Franc-Comtois avaient bien quelque droit d'espérer que leurs nouveaux maîtres — la famille indigène des Châlon — résideraient désormais au milieu d'eux. Il ne pouvait leur venir à l'idée, après l'expérience du passé, que le fils de ce même comte Hugues — Othon IV — ferait un jour pour la France ce que les trois Othon avaient fait pour l'Allemagne, c'est-à-dire qu'il ferait de la France son pays de prédilection et qu'il y mourrait.

Revenons encore aux empereurs d'Allemagne et voyons si, en dehors de leur droit restreint de suzeraineté, ils exerçaient par extension, comme chefs de l'empire, une autorité quelconque sur la Franche-Comté. On ne la voit point, cette autorité, intervenir dans nos villes, à l'exception toutefois de Besançon ; avant comme après leurs chartes

(1) Othon III mourut assassiné au château de Niesten, en Franconie, au mois de juin 1248.

de franchises, elles n'avaient pas plus affaire à l'empereur que ne l'avaient, de leur côté, les villes provinciales de l'empire. Celles-ci, comme celles du comté, dépendaient de leurs princes ou seigneurs particuliers et faisaient partie de leurs domaines ; c'était, du reste, à l'initiative et à la libéralité de ces derniers qu'elles devaient leurs franchises communales, quand elles en avaient.

Si l'autorité impériale devait laisser les villes du comté en dehors de son action, il en était de même, à plus forte raison, des populations rurales, alors presque toutes courbées sous le joug du servage. L'empereur ne les opprimait pas plus qu'il ne les protégeait ; elles restaient à la merci de leurs seigneurs, qui, le plus souvent, les accablaient d'exactions et en faisaient impunément les victimes de leurs guerres privées.

En Allemagne, du moins, grâce à la présence du chef de l'empire, de pareils maux et de plus grands encore trouvaient quelquefois leur remède, c'était seulement lorsque l'empereur avait la puissance et l'énergie d'un Rodolphe de Habsbourg. Alors il employait la force pour contraindre au respect de l'ordre et de la paix publiques ces seigneurs turbulents et pillards, qui se battaient entre eux, qui rançonnaient les habitants des campagnes, arrêtaient sur les routes les voyageurs et les marchands, établissaient indûment des péages et se livraient à toutes sortes d'excès.

Dans le comté, quand se produisaient ces mêmes excès, on ne savait à qui recourir ; les comtes, jusqu'à l'avènement des ducs de Bourgogne, avaient assez à faire de se maintenir contre les hauts barons, et l'empereur était trop loin ou trop occupé ailleurs pour que les plaintes des Comtois pussent arriver jusqu'à lui.

Les Comtois ne pouvaient donc être *fatigués* d'une domination aussi platonique, qui ne s'exerçait à leur égard ni en bien ni en mal. A Besançon, au contraire, l'autorité impériale s'était montrée tout d'abord très hostile et très

opposée aux efforts des habitants pour se soustraire à la domination temporelle de l'archevêque. Une faveur seulement leur avait été accordée par l'entremise de l'empereur Frédéric Barberousse, c'était l'abolition de la mainmorte pour ceux des habitants de la ville appelée le *Bourg*, dont la succession devait échoir au prélat lorsque, à leur décès, ils ne laissaient pas de postérité.

L'établissement de la commune fut l'œuvre de près d'un siècle. Il eut naturellement pour ennemi l'archevêque, qui lui opposa ses excommunications et celles du pape et — ce qui était plus défensif — l'intervention de l'empereur. La fidélité du prélat comme vassal de l'empire paraissait alors plus sûre que celle d'une démocratie trop souvent turbulente et peu soumise.

La force manquant à la ville pour arriver seule à son affranchissement, elle chercha un appui et des alliés de tous côtés, près du comte de Bourgogne, près des princes de la maison de Châlon, près de quelques nobles du comté, près du roi de France. Il lui fallut près d'un siècle, avons-nous dit, pour que sa persévérance et ses efforts lui valussent enfin sa liberté et la fissent ranger au nombre des villes impériales (1290). Dès lors, elle devint la protégée des empereurs et son attachement à l'empire se fit assez voir lorsqu'à la diète de Ratisbonne, en 1653, elle fut cédée par l'empereur à la couronne d'Espagne en échange de la ville de Frankenthal, que cette puissance devait rendre à l'électeur palatin. Elle résista longtemps à cette mesure et ne s'y résigna enfin qu'en se faisant accorder les meilleures conditions d'annexion au comté.

En dehors de la ville impériale de Besançon et de son archevêque, devenu prince du Saint-Empire, il y avait encore d'autres principautés immédiates : d'abord le comté de Montbéliard, ensuite les trois seigneuries ecclésiastiques de Lure, Luxeuil et Saint-Claude. C'est à propos de ces abbayes princières que l'on se rend plus aisément

compte de ce que signifiait et valait alors la domination allemande, censée exercée directement par l'empereur. On sait que ces abbayes devaient leur indépendance et leur immédiateté à Othon le Grand, vers 940.

Ce prince et ses premiers successeurs furent pour elles de puissants protecteurs; mais quand vint le déclin de l'empire, la faveur impériale ne se traduisit plus guère que par des diplômes confirmant de nouveau leurs anciens droits et privilèges. Quant à les défendre contre des voisins toujours portés à usurper leurs terres et à violenter leurs sujets, les empereurs se montrèrent impuissants tant à empêcher qu'à réprimer le mal qu'on leur faisait.

A Luxeuil, la garde de l'abbaye fut confiée par l'empereur Henri VI au comte palatin de Bourgogne. Après lui, l'abbé et les religieux, abandonnés de fait par l'empire, choisirent successivement pour gardiens le comte de Bar, puis celui de Champagne, enfin le duc de Bourgogne. Il perdirent leur immédiateté sous Charles-Quint, qui traita avec eux en 1535 et réunit leur seigneurie à la Franche-Comté.

A Lure, l'abbaye, ne pouvant plus être protégée directement par l'empereur, trouva des gardiens dans les comtes de Dagsbourg, d'Egisheim, de Ferrette, dans les archiducs d'Autriche. Rodolphe de Habsbourg l'avait autorisée à choisir elle-même son avoué ou gardien. Un fait qui prouve jusqu'à quel point s'était relâché pour elle le lien féodal, c'est que ses abbés laissèrent passer tout le XIVe siècle sans aller prendre l'investiture de leur fief. Il arriva finalement de cette seigneurie ce qui était arrivé de celle de Luxeuil, elle fut réunie à la province par Louis XIV en 1679.

A Saint-Claude, les diplômes, les confirmations de privilèges, tous les parchemins venus d'Allemagne, ne pouvant tenir lieu de la protection effective des empereurs, on fut obligé de recourir à des traités d'association ou pariage, à des inféodations de diverses parties du domaine de l'ab-

baye, dont il était prudent de sacrifier une part pour sauver le reste. On traita à ce sujet avec les sires de Thoire et Villars, de Coligny, de Clairvaux, de Châlon-Arlay, avec le comte de Savoie et finalement avec le duc de Bourgogne. Celui-ci, plus puissant que les autres, mit la main sur la seigneurie et, sans se préoccuper autrement de l'empire, la réunit à son comté de Bourgogne en 1436.

Voilà comment finirent ces trois seigneuries. Créées et protégées d'abord par les empereurs, puis délaissées par eux et abandonnées à elles-mêmes, elles tombèrent forcément au pouvoir des comtes de Bourgogne, quand ces comtes étaient Philippe le Bon, Charles-Quint et Louis XIV. Il serait plus difficile de dire et encore plus de prouver que ces abbayes aient souffert de la domination impériale autrement que par l'abandon où elle les laissait quand il aurait fallu les secourir.

La domination allemande en Franche-Comté, une fois ramenée aux seules proportions qu'elle comporte, nous fait penser incidemment à une autre domination que l'on prétend avoir été exercée par l'Espagne dans notre province il y a plus de deux siècles, et qui pourtant n'y a jamais existé dans le sens propre qu'on attache à ce mot.

Pendant qu'au delà du Rhin, les Allemands semblent considérer les Franc-Comtois, sinon comme des frères du second lit, du moins comme des cousins issus de germains, peut-être encore comme des Allemands en rupture de ban, nous voyons, nous entendons parfois des étrangers, voire même des Comtois, se méprendre étrangement en attribuant à la domination de l'Espagne dans notre province une influence, une action qu'elle n'a jamais eue, et dont les effets cependant subsisteraient encore.

C'est ainsi qu'ils prétendent reconnaître quelque chose d'espagnol, pour dire le mot, dans le caractère franc-comtois, dans quelques-uns de nos usages, dans notre patois, enfin, dans certaines de nos constructions des XVIe et

XVIIe siècles. Sans croire encore à une immigration espagnole dans notre pays, ils s'ingénient à y retrouver des noms, des familles ayant cette origine. Quant à l'architecture, l'Espagne ne nous a rien donné, ni pu donner; nos constructions anciennes tiennent du style bourguignon, quelques-unes peuvent rappeler le style flamand; le palais Granvelle est dans le goût italien.

Ils allèguent encore, avec quelque hésitation toutefois, comme trait de ressemblance, ce fait qu'en Franche-Comté, au XVIIe siècle, on brûlait les sorciers pendant qu'en Espagne on brûlait les hérétiques, et ils concluent à un égal fanatisme de part et d'autre. Mais ils oublient qu'à cette même époque, en France, les bûchers s'allumaient également pour brûler les sorciers, sans que pour autant les Français fussent alors plus sorciers qu'ils ne le sont maintenant.

Au reste, le fait suivant peut nous montrer jusqu'à un certain point la différence qui existe entre les deux types ou caractères espagnol et franc-comtois. En 1840, lors de la défaite du parti carliste en Espagne et de l'entrée de ses bandes sur le territoire français, le gouvernement fit interner dans le *Doubs* les prêtres qui s'étaient compromis dans cette insurrection ou qui l'avaient servie comme aumôniers militaires. Il avait pensé qu'à cause de la prétendue domination espagnole dans notre pays, ces réfugiés y trouveraient un accueil plus sympathique.

La vérité est que l'archevêque et son clergé s'empressèrent de leur offrir une hospitalité qu'ils méritaient comme prêtres et comme exilés malheureux et dénués de tout. Mais cette vie commune dans les presbytères ne tarda pas à amener un certain refroidissement chez nos curés à l'égard de leurs hôtes et commensaux. Ce n'était pas faute, de leur part, d'avoir compris qu'il fallait user d'indulgence envers des hommes qui avaient l'esprit hanté des tristesses de l'exil et dont les habitudes se ressentaient encore de la vie des camps.

Mais si indulgents qu'ils fussent, ils voyaient, chez leurs hôtes, certains travers sur lesquels il était difficile de passer : d'abord un caractère susceptible et irritable à l'excès, ensuite les passions politiques poussées à l'extrême, enfin un genre tout particulier de dévotion, se manifestant extérieurement à l'église par des signes de croix répétés, par des prosternations et des baisements du pavé : toutes pratiques étrangères aux fidèles, qui ne s'expliquaient pas qu'on pût avoir dans le lieu saint une autre tenue que celle de leur curé et que celle qu'ils y portaient eux-mêmes.

A la fin, lorsque arriva, pour ces prêtres, la faculté de rentrer dans leur patrie, ce fut comme un soulagement pour leurs confrères franc-comtois. Sans doute — et nous en avons connu — il y avait, parmi ces réfugiés, des prêtres d'un caractère et d'un mérite supérieur, mais c'était bien le plus petit nombre. Après cette expérience du caractère espagnol prise sur le vif, nos bons curés n'auraient pas admis qu'on leur attribuât quelque chose de ce caractère sous prétexte d'une domination qui nous aurait *espagnolisés* il y a plus de deux siècles.

Quoi qu'il en soit, jamais domination ne s'est fait moins sentir que celle-là. Le comté n'était ni un fief ni une dépendance quelconque de l'Espagne ; il avait seulement en commun avec elle le même souverain, la même dynastie : c'était, entre eux, une union personnelle, comme celle du duché de Luxembourg avec la Hollande sous la maison d'Orange.

Le comté appartenait à la maison d'Autriche avant qu'elle héritât de la succession d'Isabelle et de Ferdinand le Catholique. Il restait toujours nominalement sous la suzeraineté de l'empire et faisait partie intégrante de son dixième cercle. D'ailleurs — et ceci est à retenir — l'Espagne n'y entretenait point de troupes pour le protéger et le défendre, pas plus, du reste, que pour y maintenir son autorité, point non plus de personnel administratif et judiciaire. Elle n'y

percevait point d'impôts; mais les états de la province votaient au roi un don volontaire, gratuit, destiné par l'usage aux besoins de la défense du pays.

C'était donc le comté, comme nous l'avons déjà dit, qui s'administrait lui-même ; seulement, entre les deux conquêtes de Louis XIV, le cabinet de Madrid, obéissant à une assez maladroite inspiration, lui envoya successivement deux gouverneurs espagnols ; mais le court séjour qu'ils y firent leur apprit sans doute qu'il n'y avait rien, absolument rien, de l'Andalou ou du Castillan dans le caractère et les mœurs des Franc-Comtois. Le dernier de ces gouverneurs, don Francisco Gonzalès d'Alveyda, apprit en outre que sa qualité d'Espagnol, en d'autres termes d'étranger, loin d'aplanir les difficultés de son administration, n'avait fait au contraire que les aggraver et les rendre insurmontables.

Mais laissons là les Espagnols et revenons aux Allemands ; ceux-ci sont nos proches voisins et veulent bien s'occuper de la Franche-Comté dans leurs journaux, dans leurs livres et dans leurs cartes de géographie élémentaire. Il n'y a rien de comparable à leur mémoire ; elle est unique en son genre, elle remonte au plus vieux passé. Mais là où elle excelle, c'est à conserver, à entretenir pieusement leurs rancunes nationales, celle surtout qui se rattache au crime odieux du ministre Louvois, à l'incendie du Palatinat.

Ils n'ont pas oublié, nous raconte Henri Heine, la mort du malheureux Conradin, décapité par l'ordre du frère de saint Louis, Charles d'Anjou. Ils ont encore moins oublié la donation du vieux roi Rodolphe III et la création du dixième cercle de l'empire, auquel le comté de Bourgogne a donné son nom ; et un peu plus — s'ils ne réclamaient le tout, comme ils le font maintenant — ils nous redemanderaient la partie de l'ancienne Séquanie cédée autrefois à Arioviste, chef ou roi des Suèves.

Mais résumons notre exposé sur la mouvance du comté

de Bourgogne en disant qu'on a abusé du mot de *domination* en paraissant confondre la suzeraineté avec la souveraineté, deux choses pourtant essentiellement distinctes : la première ne donnant droit qu'à l'hommage du vassal, à sa reprise de fief et à l'aide en cas de guerre, et la seconde étant le plein exercice du pouvoir, avec toutes ses attributions politiques, législatives, judiciaires...., etc.

Que d'autres fiefs de l'empire aient subi, de la part des empereurs, une action, une autorité plus directe, plus entière, cela n'est pas douteux. Mais, encore une fois, il n'en a pas été de même pour la Franche-Comté ; son éloignement de l'empire, surtout dès qu'elle en fut séparée par la Suisse devenue indépendante, ainsi que les différences de races, de langues et de caractères la rendaient naturellement tout à fait étrangère à l'Allemagne.

Du reste, la vraie nature de cette mouvance et de ses effets a été appréciée comme elle méritait de l'être par M. Castan, lorsqu'il a dit, à propos de la donation du royaume de Bourgogne à l'empereur d'Allemagne : « La domination germanique, imposée aux terres bourguignonnes, fut toutefois des plus indirectes, le royaume étant décomposé en une multitude de petites souverainetés, qui ne se rattachèrent à l'empire que par la *formalité* de l'hommage (1). » Nous retenons le mot de *formalité*, il exclut celui de domination dans le sens qu'on a voulu lui donner.

Et d'ailleurs, qu'est-ce que pouvait signifier le nom de Franche-Comté, sinon l'indépendance de fait du comté, son autonomie propre ? On ne donne pas un tel nom à un pays, on n'emploie pas une expression aussi catégorique sans qu'elle réponde à la réalité qu'on a en vue. Cette expression a donc trait à l'indépendance, presque exceptionnelle dans l'empire, dont a joui la province sous ses comtes particuliers et surtout sous les comtes-ducs de Bourgogne.

---

(1) *La Franche-Comté et le pays de Montbéliard*, par A. CASTAN.

La situation du comté en dehors de l'Allemagne, entre la France et la Suisse, tenait, pour ainsi dire, nos comtes isolés de l'empire, et, par le fait, les faisait jouir d'une liberté qu'ils n'auraient pas eue dans d'autres conditions. A cet avantage se joignait, toujours pour la même raison, celui de pouvoir se dérober aisément aux charges militaires, inhérentes à la nature du fief.

Sans doute, le nom de *Franche-Comté* n'implique pas, chez nos ancêtres, la possession des libertés de tout genre que s'étaient acquises les Suisses des petits cantons. Dans le comté régnait alors la féodalité, et, avec elle, les inégalités sociales, c'est-à-dire : en haut, la noblesse et ses privilèges ; dans la bourgeoisie, le régime des libertés communales ; dans les campagnes, les duretés du servage, la mainmorte réelle et personnelle. Un pareil régime n'étant pas différent de celui qui existait en France et dans tout l'empire, on ne peut pas dire que la population comtoise, dans son entier, était libre et franche à la façon des Suisses, ses voisins. Aussi le nom de Franche-Comté doit-il s'entendre du genre d'indépendance dont nous venons d'expliquer les causes et l'origine.

Ce fut cette situation du comté à l'égard de la suzeraineté germanique, devenue de plus en plus nominale, qui donna sans doute l'idée au roi Louis XI de se servir du nom de Franche-Comté appliqué au comté de Bourgogne. Ce nom, jusque alors inusité, ne se trouve que dans une charte de la comtesse palatine, Marguerite de Flandre, datée de Conflans-lez-Paris, le 27 juin 1336. Il en est fait mention à propos d'un certain nombre de communes faisant actuellement partie des cantons de Vercel, Ornans, Amancey, Montbenoît et Pierrefontaine. En employant ce nom, cette désignation nouvelle, Louis XI croyait sans doute justifier son occupation du comté, réputé, selon lui, sans suzerain ou presque sans suzerain.

En finissant cette petite étude historique, il ne sera pas

hors de propos, pensons-nous, de la faire suivre de quelques réflexions sur la politique toute d'ambition de la maison de Hohenzollern, politique que la France, à deux reprises dans son histoire, a commis la faute d'appuyer, croyant par là servir ses propres intérêts.

On parle beaucoup de l'ambition de la Prusse, mais cette ambition va devenir et devient déjà celle du nouvel empire. Les aspirations allemandes vont jusqu'à revendiquer les provinces de France qui ont été autrefois plus ou moins vassales ou dépendantes du saint-empire germanique, et elles les revendiquent au nom de ce qu'on appelle, dans les universités allemandes, le *Droit historique de l'Allemagne*.

Voici, du reste, un fait qui corrobore jusqu'à un certain point ce que nous venons de dire. On connaît l'*Italia irredenta,* il faut connaître aussi la *Germania irredenta;* celle-ci est la plus à redouter des deux. Le fait dont nous voulons parler se rapporte à la malheureuse guerre de 1870-1871.

Pendant cette guerre, le département de la Haute-Saône fut envahi et occupé par l'ennemi dès le mois d'octobre 1870 et rattaché, pour son administration, au gouvernement de la Lorraine, qui avait à sa tête M. de Bonin. Nous eûmes à loger à M. un commandant prussien, homme de bonne éducation, très instruit et parlant parfaitement le français.

Il y avait dans sa chambre une vieille carte de l'ancien empire germanique, dressée par J.-B. Homann, élève du géographe J. Hubner, et membre de la société royale de Prusse ; elle était destinée à l'usage de la jeunesse : *ad usum juventutis*, y est-il dit.

Cette carte comprenait, dans les limites de l'empire, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté ; cet officier nous le fit observer en nous disant : « Voilà des pays qui appartenaient autrefois à l'Allemagne ; il faudrait maintenant » les recouvrer. L'annexion de la Franche-Comté aurait » surtout cet avantage pour l'empire d'enserrer tellement

» la Suisse — cette autre terre allemande — qu'elle serait
» forcément amenée à se fédéraliser avec lui. Cet accrois-
» sement de forces aidant, l'Allemagne tiendrait tête à tous
» ses ennemis et servirait efficacement et résolument de
» barrière à l'ambition moscovite, qui menace, au moins
» pour l'avenir, l'indépendance de l'Europe. »

Voilà ce que pensait et disait cet officier, et sans doute il n'était pas le seul Allemand à penser ainsi. Mais voici quelque chose de plus positif et de plus formel sur l'ambition dont seraient susceptibles les Allemands s'il leur arrivait un jour d'être réunis en un seul corps de nation — ce qui est à peu près le fait actuel, grâce au nouvel empire. Citons à cet effet le passage suivant, tiré du premier volume des œuvres politiques du comte de Hertzberg, ministre d'Etat de Frédéric II et principal auteur de la paix de Hubertsbourg en 1763 (1) :

« La conservation de ce système (l'auteur veut parler
» de la constitution de l'ancien empire romain germanique)
» est non seulement intéressante, mais même essentielle
» au reste de l'Europe. L'empire germanique, placé au
» centre de ce continent, tel qu'il est composé et gouverné
» présentement (1), paraît créé par la nature pour tenir la
» balance dans cette partie du monde et pour y empêcher
» toute subversion de l'équilibre entre les autres puissances
» et toute révolution trop grande et dangereuse à la sûreté
» et à la liberté générales.

» Si, au contraire, la Germanie était gouvernée par un
» seul souverain despotique et ambitieux, il ne lui serait
» pas impossible, à la tête d'une nation aussi guerrière et
» la plus nombreuse de l'Europe, d'étendre sa puissance de
» plusieurs côtés à la faveur d'un nombre de prétentions
» plausibles, de rompre ainsi l'équilibre des nations et d'ef-

---

(1) L'auteur écrivait en 1783. Voir sa dissertation sur les révolutions des Etats, et particulièrement sur celles de l'Allemagne.

» fectuer les plus grandes révolutions. On peut espérer pour
» le bien de l'humanité que ce cas n'arrivera *plus* (1). »

On peut se demander comment il s'est fait, avant comme après ce ministre prussien, que la politique française n'ait pas eu, au degré où il aurait fallu l'avoir, la prévision ou seulement l'intuition du danger que pouvait faire courir à l'équilibre européen, sous un prince ambitieux et entreprenant, la formation de l'unité allemande.

C'est pour avoir trop regardé du côté de l'Autriche et pas assez du côté de la Prusse ; c'est pour avoir toujours compté sur les divisions du corps germanique et sur la facilité de rattacher une partie de ses membres à l'alliance française, qu'il nous a été donné de voir, de nos jours, une puissance allemande, dont on ne se défiait pas et dont on encourageait même l'ambition, s'emparer, grâce à ses victoires sur l'Autriche, de l'hégémonie sur toute l'Allemagne et fonder un nouvel empire.

Pour expliquer l'étrange surprise qu'a causée un événement aussi imprévu, il faut se reporter à la grande lutte, à la rivalité séculaire qui a existé, aux XVIe et XVIIe siècles, entre nos rois et la maison d'Autriche. Nous y verrons les fautes qui ont amené, d'une part, la puissance actuelle de la Prusse, et, de l'autre, la déchéance temporaire, — espérons-le, — de notre patrie. Depuis Charles-Quint jusqu'au traité de Westphalie, la politique française avait dû chercher l'abaissement de la maison d'Autriche, dont l'ambition démesurée et la grande puissance avaient failli tant de fois mettre en péril l'existence même de la France.

Mais la guerre de Trente ans avait eu raison de cette exagération et de cet abus de puissance, à ce point même que, au congrès de Munster, la France et la Suède avaient été déclarées garantes de la paix et défenseurs des libertés

(1) L'espérance que ce danger *n'arrivera plus* a trait au souvenir des invasions germaines, qui ont ébranlé puis détruit l'empire romain, et dont il a parlé précédemment.

du corps germanique. L'empereur avait dû se résigner à subir cette étrange dérogation aux droits de la couronne impériale; mais, du moins, aucune nécessité de ce genre ne devait imposer à l'un des successeurs de Ferdinand III, à l'empereur Léopold Ier, l'acte imprudent par lequel il accorda à l'électeur de Brandebourg le titre de roi de Prusse, l'élevant ainsi au-dessus de tous les princes de l'empire, jusque alors ses égaux.

Une pareille imprudence fut vivement sentie par le prince Eugène de Savoie, qui s'écria, en l'apprenant : « L'empereur devrait faire pendre les ministres qui lui ont » donné un conseil aussi perfide. » Quarante ans plus tard, en effet, les prévisions du prince se trouvaient justifiées : le roi de Prusse enlevait à la petite-fille de cet empereur, l'archiduchesse Marie-Thérèse, une de ses plus belles provinces, la Silésie.

Les forces et l'ambition de la maison d'Autriche, surtout depuis l'extinction de la branche espagnole, ayant cessé d'être un danger pour l'équilibre européen, il n'y avait plus lieu de continuer à son égard la politique de Richelieu et de la tenir en perpétuelle suspicion; mais cette politique était tellement entrée dans les habitudes du gouvernement français et jugée si conforme à ses intérêts, qu'on crut en faire un des emplois les plus judicieux en s'unissant à la Prusse, au mépris de la garantie donnée par la France à la pragmatique sanction de Charles VI, pour dépouiller sa fille d'une partie de ses Etats héréditaires.

Cette guerre, impolitique autant que mal conduite, ne procura au cabinet de Versailles aucun des avantages qu'il s'en était promis; mais elle valut à son allié de Berlin la conquête et la possession de la Silésie. La France avait ainsi, suivant l'expression populaire, *travaillé pour le roi de Prusse*. Toutefois, si on s'était borné à ce *seul travail*, la faute en serait depuis longtemps effacée ; mais la fatalité a voulu que, de nos jours, le second empire passât outre aux

leçons du passé et recommençât cette faute dans des proportions qui ont dépassé toute mesure.

. . . .

Mais arrêtons-nous là. Le souvenir des derniers événements pèse d'un poids écrasant sur tous les cœurs français. Méditons plutôt, avec profit, l'enseignement patriotique qui en découle et rappelons-nous, pour ne plus recommencer, que c'est nous-mêmes qui avons, par imprévoyance, donné ou laissé prendre à nos ennemis les forces qu'ils ont ensuite employées contre nous. Puissions-nous enfin fermer l'ère néfaste de nos révolutions et ne plus exposer notre vie nationale à des épreuves qui épuisent toute sa sève.

Espérons qu'il en sera ainsi et qu'après un siècle de tourmentes révolutionnaires, il s'établira en France un régime politique qui saura faire durer l'un à côté de l'autre, en se respectant et se soutenant mutuellement, *l'autorité et la liberté*. Voilà deux siècles qu'un pareil régime rend l'Angleterre forte et prospère ; pourquoi n'en adviendrait-il pas ainsi de la France ? Encore une fois, espérons-le : si la foi sauve, l'espérance soutient et fait vivre.

TH. JOUFFROY

Par M. ESTIGNARD

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 25 juillet 1889)

Bien que nous vivions à une époque où l'âme libre et immortelle n'est guère l'objet de méditations, où la philosophie, cette science calme et froide, qui demande une étude presque religieuse, ait beaucoup perdu de son attrait, voudrez-vous bien me permettre d'arrêter quelques instants votre attention sur un homme qui a su conquérir la haute estime des penseurs et l'admiration des lettrés, intelligence d'élite pure et élevée, qui s'est éteinte avant d'avoir rempli, dans toute son étendue, la mission qu'elle avait rêvée. Parmi les écrivains distingués et délicats qui, dans la première moitié de notre siècle, ont marqué victorieusement dans la France philosophique et littéraire, Jouffroy occupe en effet une place à part; ce fut une riche et vigoureuse nature, un beau caractère et un noble cœur.

Ses œuvres méritent d'être étudiées, car il touche au catholicisme et à la philosophie nouvelle, à la religion et au scepticisme.

Son talent de style fut des plus remarquables. Prosateur habile et parfois éloquent, il se montra orateur éminent, d'une élocution brillante, élégante et facile.

Sa vie tout entière fut consacrée à la recherche de la

vérité; cette vérité entrevue, toujours fugitive, il la poursuivit avec sincérité et bonne foi, avec une confiance opiniâtre dans la raison humaine Vains efforts. Tourmenté par les angoisses du doute, il eut la douleur de ne pouvoir résoudre scientifiquement les problèmes fondamentaux dont il ambitionnait la solution, et au milieu de l'universel ébranlement des idées et des croyances, il finit par arriver à un scepticisme découragé, sans même essayer de reconstituer l'édifice de l'avenir.

Grâce à une existence active et bien remplie, Jouffroy a publié de nombreux ouvrages qui, en dehors de ses cours, ont puissamment contribué à sa réputation. L'intelligence ouverte à toutes les connaissances humaines, il ne s'est pas borné à disserter sur la philosophie, il a étudié les arts, la politique, et il a donné le résultat de ses études, de ses profondes méditations, non seulement dans des livres, mais dans des brochures, dans des revues, dans des journaux. Le *Globe* contient un très grand nombre d'articles écrits avec cette correction et cette élégance qui lui étaient propres. Cet ensemble de travaux, nous ne pouvons songer à l'analyser dans ses détails. Ce que nous désirons surtout, c'est examiner le caractère de sa doctrine, la place qu'il doit occuper et comme écrivain, et comme savant, et comme philosophe.

Ce qui le distingue dès ses premières années, c'est une aspiration ardente vers la vérité jointe à un rare esprit d'observation; il a un besoin impérieux de s'entendre avec lui-même et de voir clair en toutes choses; il veut savoir quelle est l'origine du monde, quelle en est la règle, quelle en est la fin. « Comment vivre en paix, écrit-il en 1830, quand on ne sait ni d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas ; quand on ignore ce que signifient et l'homme, et l'espèce, et la création ; quand tout est énigme, mystère, sujet de doutes et d'alarmes? Vivre en paix dans cette ignorance est une chose contradictoire et impossible. »

Pour arriver à la découverte de cette vérité, il s'applique surtout à étudier l'âme humaine, à interroger la conscience. La psychologie, qu'il définit la science du moi, du principe intelligent, de l'homme proprement dit, devient le premier et le dernier sujet de ses méditations. Fidèle à la rigoureuse méthode écossaise qui circonscrivait étroitement dans l'analyse des phénomènes psychologiques la mission de la philosophie, cet esprit judicieux, ennemi de toute hypothèse, ne veut point des théories de haute métaphysique et entend demeurer dans ces régions sereines que l'observation éclaire, et où il peut jeter avec plus de certitude et de sécurité les fondements d'une science qui aura moins à redouter les vicissitudes du temps et des systèmes. Moins pressé de conclure que d'étudier, ne voyant pas sans anxiété la science s'égarer à la poursuite d'un syncrétisme qu'il considère comme prématuré, c'est dans l'analyse des phénomènes psychologiques qu'il circonscrit la mission de la philosophie. C'est là ce qui caractérise sa méthode ; à la différence de l'école sensualiste, qui veut expliquer tous les phénomènes de la vie au moyen de la loupe et du scalpel, il se confine dans l'examen de l'âme ; nul mieux que lui n'a décrit d'une manière plus fidèle et plus complète le monde intérieur, nul ne s'est montré plus habile peintre de l'homme, de l'homme abstrait, de l'âme humaine, avec les phénomènes de la vie intellectuelle et morale.

Ces qualités exceptionnelles d'investigation lui composent une renommée solide, et lui valent un rang à part et très élevé dans l'enseignement public et parmi les écrivains philosophiques de notre temps. Ajoutons qu'il y a dans ses œuvres un je ne sais quoi de doux et de triste qui donne à l'ensemble de ses écrits un charme discret et voilé et qui en rend la lecture singulièrement attachante.

C'est dans son *Cours de droit naturel,* le plus important des ouvrages du maître, que se trouvent exposées de la manière la plus complète ses théories. La nature morale de

l'homme y est l'objet d'un examen approfondi. La même question a été traitée souvent déjà, mais elle est exposée sous un jour nouveau. L'auteur examine le bien absolu et le bien moral, les rapports de l'homme avec Dieu, avec ses semblables, avec la création ; c'était l'étude la plus belle, la plus large qu'on pût aborder. Jouffroy nous montre que le juste et l'injuste ne sont pas une idéalité, qu'il y a une loi obligatoire, que la raison introduit la règle dans la conduite de nos facultés en fixant la fin suprême qu'elles doivent atteindre et la marche qu'elles doivent suivre pour y parvenir, que la conduite de l'homme se détermine d'après sa volonté, et qu'il est responsable de ses actes. Jouffroy combat les systèmes qui aboutissent à la destruction de tout droit et de tout devoir, et qui, niant la liberté humaine, font de nous l'instrument inconscient d'une cause supérieure à laquelle nous serions soumis, dont nous serions esclaves. Les pages dans lesquelles il examine, avec d'amples développements, ces thèses diverses, attestent la plus profonde érudition et une vigueur exceptionnelle d'argumentation. L'auteur cite les nombreux systèmes philosophiques qui se sont succédé dans les temps modernes, le système de la nécessité représenté par Hobbes, le système mystique, le système panthéiste et la doctrine de Spinosa, le système sceptique, le système égoïste et la théorie de Bentham, le système sentimental professé par Adam Smith, le système rationnel défendu par le philosophe anglais Price. Jouffroy montre très habilement l'erreur de cet ensemble de théories, il les expose, puis les réfute ; son but est de former avec ces divers systèmes de morale une synthèse, en les complétant l'un par l'autre ; cette synthèse, il l'indique dans ces quelques lignes qui résument sa doctrine : « Tout devoir, tout droit, toute obligation, toute morale, découlent d'une même source, qui est l'idée du bien en soi, l'idée d'ordre. Supprimez cette idée, il n'y a plus rien de sacré en soi pour la raison, par conséquent plus rien d'obli-

gatoire, par conséquent plus de différence morale entre les buts que nous pouvons poursuivre, entre les actions que nous pouvons faire. La création est inintelligible, et toute destinée une énigme. Rétablissez-la, tout devient clair dans l'univers et dans l'homme ; il y a une fin à tout et à chaque chose ; il y a un ordre sacré que toute créature raisonnable doit respecter et concourir à accomplir en elle et hors d'elle, par conséquent des devoirs, par conséquent une morale, une législation naturelle de la conduite humaine. » Et l'auteur ajoute :

« Cette idée de l'ordre elle-même, si haute qu'elle soit, n'est pas le dernier terme de la pensée humaine. Elle fait un pas de plus, et s'élève jusqu'à Dieu, qui a créé cet ordre universel et qui a donné à chaque créature qui y concourt sa constitution, et par conséquent sa fin et son bien. »

Il faut reconnaître que cette question de savoir s'il y a pour l'homme une loi obligatoire, est une question fondamentale. Si l'idée d'obligation est une fumée, une vaine imagination, un simple nuage, pouvant se dissiper sous le souffle de la philosophie, il n'y a plus de règles, plus de principes de conduite à chercher ; l'objet de la science, la science elle-même, tout s'en va, tout disparaît. Le livre est consacré à établir cette loi du devoir, et à combattre les nombreux arguments philosophiques qui l'ont déniée.

Jouffroy scrute d'un œil sagace les origines et les causes de la crise morale que traverse la génération présente ; il consacre de longues pages à l'étude du scepticisme ; il le distingue en scepticisme de droit, qui est le propre des hommes qui réfléchissent et dont la fonction sociale est de penser, et scepticisme de fait, celui des masses, simple état de l'intelligence, et qui consiste uniquement dans l'ignorance de ce qu'il faut croire sur les questions intéressant l'humanité. C'est le scepticisme de notre époque ; notre siècle est vide, il n'est pas sceptique, il ne croit pas que la vérité soit impossible, tout simplement il l'ignore,

et se préoccupe assez peu de la découvrir, il n'y songe pas. Le XVIIIe siècle attaquait les croyances régnantes, il s'était imposé la mission de les détruire, il s'applaudissait de son œuvre. Aujourd'hui l'esprit humain reconnaît qu'il a besoin de la vérité et ne peut vivre sans elle; malheureusement il n'existe aucune croyance commune, aucun *criterium* de vérité admis qui domine les intelligences, les rallie et les gouverne; il n'y a, selon l'expression de Jouffroy, qu'individualisme et anarchie. La conclusion de l'auteur, c'est qu'il faut éclairer les masses, que jamais les lumières ne leur furent plus nécessaires, c'est qu'il faut une nouvelle solution aux questions suprêmes que le christianisme avait résolues. Cette solution est, d'après Jouffroy, encore à trouver.

Elle est encore à trouver, cela est vrai, mais ne devons-nous pas supposer qu'elle est introuvable, alors que tant de grands esprits ont fait de cette recherche, et sans y réussir, l'étude spéciale de leur vie? La conclusion, Jouffroy ne l'indique pas. Ne serait-elle point de retourner, pour avoir la vérité, à ce christianisme qu'on abandonne? Le christianisme n'indiquait-il pas les devoirs de l'homme en les faisant dériver de ses devoirs envers Dieu, en prescrivant la justice, l'amour du prochain, en établissant cette règle sublime de faire aux autres ce que l'on voudrait que les autres fissent pour nous? N'a-t-il pas dit en quelques mots où est le devoir, et rendu inutiles toutes ces recherches de formules inventées par les uns, contredites par les autres, et sur lesquelles il n'y a pas deux philosophes qui s'accordent?

Nous aurions voulu que, dégoûté de ces contradictions, de ces luttes entre philosophes qui n'aboutissent jamais qu'à la négation, Jouffroy se demandât si le christianisme ne lui donnait pas la solution du problème et la règle qu'en vain il poursuivait au loin, quand il en était si près.

Le *Cours de droit naturel* n'en restera pas moins l'une

des plus brillantes études de l'éminent écrivain. Il est impossible d'exposer avec plus de clarté, de logique, de méthode, les doctrines de la philosophie ancienne et moderne. Jouffroy sait traduire les idées de chaque auteur, les indiquer sous des formes simples, sous les formes du sens commun, accessibles à tous. Il ne se contente pas de les examiner, il les critique ou les accepte avec une élévation et une étendue d'esprit vraiment hors ligne. Il a de plus ce grand art de composition large et souple, qui place chaque chose à son point de perspective, cette expression de haute allure qui s'épanche sans se disperser, ce style plein de nombre et de rythme, cet éclat sévère, convenant à une pensée qui se plaît sur les hauteurs. C'est un livre des plus remarquables, et dans quelques-unes de ses parties la critique ne le dépassera pas.

Le doute qui envahit peu à peu la vigoureuse intelligence de Jouffroy apparaît déjà dans ce livre comme dans tous les écrits du philosophe. Jouffroy n'admet ni la divinité du Christ ni la révélation. Les hommes qui ont cru posséder la vérité ont dû se faire illusion, s'imaginer qu'une inspiration d'en haut était descendue en eux et la leur avait révélée : « S'ils ne le crurent pas, l'enthousiasme du peuple le crut et dut le croire ; et quand quelques générations furent passées, les circonstances qui avaient pu paraître humaines dans l'événement devinrent divines comme le reste. De là la nature de la croyance accordée aux premières solutions du problème de la destinée humaine. Bien qu'elles répondissent aux lumières de l'époque, ce ne fut point à ce titre qu'on les admit ; leur céleste origine eut plus d'évidence pour les esprits que leur incertaine vérité, et de ces deux évidences, la plus prosaïque, la plus difficile à saisir vint s'appuyer sur la plus poétique, sur la plus aisée à comprendre. Que si vous tenez compte maintenant de l'exaltation des hommes qui découvrirent ces solutions, de l'imagination naturellement poétique et du

langage nécessairement figuré des nations primitives, enfin du penchant au merveilleux qui est le propre de toutes les peuplades perdues au sein de la nature, et qui vivent en présence des causes mystérieuses qui l'animent, vous concevrez que si la foi dut être le caractère des croyances primitives, le mythe et la figure durent être la forme des premiers dogmes. »

Ce doute qui obsédait son esprit, il aime à le raconter, à en faire la confidence au public; dans la plupart de ses écrits on rencontre sa confession philosophique; elle est faite avec sincérité, avec effusion, dans un langage empreint de poésie et légèrement dramatique, avec un accent de tristesse singulièrement poignant. Il cherche avec anxiété « quelle est cette loi sous laquelle marche le troupeau des hommes sans la connaître, et qui l'emporte avec eux d'une origine ignorée à une fin ignorée, » et ne découvrant pas le problème, il écrit des pages où se révèlent les tourments de son âme inquiète, ses fièvres, ses angoisses, ses découragements, et je ne sais quel inassouvi désir de lumière sereine, de croyance paisible, de définitive espérance. « Qu'est-ce donc que cette humanité, dit-il (*Mélanges philosophiques*), dont nous faisons partie? D'où vient-elle? Où va-t-elle? En est-il d'elle comme de l'herbe des champs et des arbres des forêts? Comme eux est-elle sortie de terre au jour marqué par les lois générales de l'univers pour y rentrer un autre jour avec eux? Ou bien, comme l'a rêvé son orgueil, la création n'est-elle donc que le théâtre sur lequel elle vient jouer un acte de ses destinées immortelles? Encore, si la lumière qui ne luit pas sur son berceau éclairait son développement.... Mais qui sait où elle va, comment elle va? » Cette théorie du doute se montre plus encore dans le fameux article, chef-d'œuvre de tristesse et d'éloquence, qui fut inséré dans le *Globe*, sous ce titre : *Comment les dogmes finissent.* C'était comme un *De profundis*, une

oraison funèbre du christianisme, oraison funèbre déjà faite plusieurs fois et qui se recommencera souvent encore (1). L'écrivain établit que dans les temps éloignés où le dogme prit naissance, on l'adopta parce qu'il parut vrai. La foi était vivante; à la foi succéda l'indifférence, puis l'hostilité. Le dogme fut ébranlé dans l'opinion, menacé dans son existence matérielle, on le condamna comme n'opposant aux bons raisonnements que des subtilités et des passions. Le peuple désespéra de la vérité, et pensa qu'en ce monde l'affaire unique était d'être le moins malheureux possible. Le vieux régime laissa échapper sa vengeance longtemps contenue, il essaya d'étouffer l'esprit d'examen, mais une génération nouvelle s'éleva, qui prit naissance au sein du scepticisme, pour laquelle le dogme fut sans autorité; elle se sent appelée à découvrir la doctrine nouvelle à laquelle toutes les intelligences aspirent à leur insu.

Jouffroy ne se mettait pas en scène dans cette étude philosophique écrite en 1823. Plus tard, dans son livre de l'*Organisation des sciences philosophiques*, il nous révélera le secret de ses agitations, la cause de ses inquiétudes, ses hésitations, ses doutes, la perte de ses croyances; il nous dépeindra les luttes, les angoisses, la résistance de sa conscience inquiète et troublée, la tempête qui a assailli son âme aventureuse sur les grandes mers de l'infini, et reconnaîtra que revenu de sa course téméraire, il ne rapporta d'autres dépouilles que le cilice du doute. Le récit est dramatique, émouvant; on suit avec anxiété le philosophe se refusant à briser avec des idées qu'il est accoutumé à

(1) Presque à la même époque, un écrivain italien, le comte Giacomo Leopardi, poète et polygraphe, se détourna comme Jouffroy, à l'âge de vingt-deux ans, de la piété ardente, du mysticisme doux et profond de sa première jeunesse. En 1820, il écrivait à son ami Giordani qu'il renonçait en même temps à l'amour et au christianisme : « Je me suis mis à crier comme un forcené, demandant grâce à la nature, dont je croyais entendre la voix après un si long silence. » Cela ne ressemble-t-il pas au cri de désespoir de Jouffroy?

regarder dès sa jeunesse comme des vérités marquées par le doigt de Dieu, se rattachant à ses croyances dernières comme un naufragé aux débris de son navire, épouvanté du vide inconnu dans lequel il allait flotter, se rejetant une dernière fois vers son enfance, sa famille, tout ce qui lui était cher et sacré, poursuivant son examen, et reconnaissant avec un sentiment de désespoir son incrédulité.

Ces pages, écrites avec une navrante et pathétique éloquence, produisirent sur l'opinion une vive impression. L'évêque de Nimes, Mgr Cart, le vieil ami de Jouffroy, son compatriote et son parent, s'en émut et écrivit sur les déchirants aveux du philosophe une appréciation éloquente et attendrie.

Tout naturellement Jouffroy est amené à se demander ce que deviendra le catholicisme. Ses idées sur ce point ont varié. Dans ses *Mélanges philosophiques*, il annonce la mort déjà ancienne du dogme, la mort prochaine du catholicisme. A l'entendre, une doctrine nouvelle est née, illuminant un grand nombre d'esprits, même parmi ceux qui n'ont point cherché ; elle aura ses apôtres, ses prosélytes, ses soldats, ses chefs ; elle vit dans l'esprit de plusieurs ; ses ennemis sont usés, divisés, méprisés. La foi nouvelle sera publiée et envahira toute la société. Ainsi vieux dogmes et catholicisme ne sont plus ; et cependant après avoir, en 1823, écrit ces lignes dans son article fameux : *Comment les dogmes finissent*, Jouffroy exprime une idée tout autre, en 1830, dans son discours *Du problème de la destinée humaine :* « La mission sublime du christianisme, elle est loin, bien loin d'être accomplie sur la terre. Elle ne l'est pas même entièrement dans le pays que sa civilisation place à la tête de l'humanité ; elle est plus loin encore de l'être dans les autres parties de l'Europe, et elle est à peine commencée dans les autres parties du monde. Ceux-là sont bien aveugles qui s'imaginent que le christianisme est fini, quand il lui reste tant de choses à faire. Le christianisme

verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. Tout ce qui a été prédit de lui s'accomplira. La conquête du monde lui est réservée, et il sera la dernière des religions. »

Comment expliquer ces contradictions, si ce n'est par cette incertitude où le chercheur se trouvait jeté, grâce à ses recherches mêmes ; désespérant d'atteindre la vérité, son esprit subit des influences contradictoires ; il revient à ses croyances, parce que celles qu'il espère découvrir ne se révèlent point à lui.

Ajoutons que Jouffroy ne nous dira jamais quelle est cette foi nouvelle annoncée par lui en 1823, comme destinée à remplacer le catholicisme et les vieux dogmes. Bien qu'il affirme qu'elle vive dans l'esprit de plusieurs, qu'elle a ses apôtres, il eût été fort embarrassé de la définir et même de nous citer les noms de ses prosélytes. Ce n'est point le père Enfantin, ce n'est point Fourier, ce n'est pas non plus Pierre Leroux ni Auguste Comte ; où donc sont-ils, ces grands prêtres de la foi qui doit remplacer nos dogmes et nos vieilles croyances ; ces hommes rares qui, après avoir tout détruit, doivent tout relever sur un plan nouveau, type définitif et absolu des sociétés humaines ? Où est ce Messie qui doit renouveler la face du monde ?

N'est-il pas, d'ailleurs, bien difficile d'établir une religion ? Jouffroy ne se le dissimule pas quand il écrit : « Une religion ne se fait pas de propos délibéré, ne se trame pas comme une conspiration, elle est toujours une production spontanée des idées des masses. Je sais qu'on peut changer le sens des termes et imposer le nom de *religion* à une doctrine rationnellement démontrée et rationnellement exposée. Mais alors la chose échappe, et l'on n'a conquis que le mot. C'est, selon moi, tout ce qu'on peut faire aujourd'hui ; je le dis parce que je le crois, et en reconnaissant d'ailleurs tout ce que suppose de lumières et de prévoyance l'illusion même de ceux qui espèrent et entreprennent davantage. »

Ses théories n'ont, selon nous, rien de rassurant. Si le christianisme est destiné à disparaître, si aucune religion ne peut le remplacer, que deviendra la société ? Pour le moment l'on est d'accord pour tout démolir. Les esprits sont tellement satisfaits de renverser des croyances qui leur paraissent fausses, que la joie de détruire leur tient lieu de foi et semble leur suffire. C'est quelque chose que de croire qu'une chose est fausse, on peut être uni dans cette idée comme dans toute autre, on peut l'embrasser avec ferveur et la soutenir avec enthousiasme. Mais cette foi négative ne peut durer, il arrive un moment où le scepticisme est pris en aversion et en mépris. Qu'adviendra-t-il le jour où l'on se trouvera à vide entre deux croyances, l'une à peu près éteinte et l'autre à reconstituer, sans foi morale, sans foi religieuse, sans foi politique?

« C'est alors, dit Jouffroy, que les esprits s'élanceront à la recherche de la vérité dans des directions différentes ; ils se disperseront avec le même fanatisme sur les milliers de routes qui s'offriront à eux, il faudra que le bon sens de l'époque soit bien puissant s'il ne se manifeste pas dans les masses une agitation, une effervescence, une anarchie dangereuse. »

Rien de plus juste. L'anarchie commencera même avant que les esprits se mettent en quête d'une croyance nouvelle.

En réalité, ce que Jouffroy entrevoyait à l'horizon comme devant remplacer le christianisme, c'était l'avènement d'un nouveau platonisme qui devait être le spiritualisme ; c'était aussi l'espérance des éclectiques : mais le spiritualisme est mort et la foi chrétienne survit : elle a résisté, tandis que la philosophie spiritualiste a succombé, battue par les armes qu'elle avait elle-même forgées contre la foi. Jouffroy ne se doutait guère d'un pareil résultat.

Cette religion nouvelle qu'il ne peut définir lui semble d'ailleurs nécessaire, indispensable ; il estime qu'il faut à un peuple des principes arrêtés, une conviction stable et

profonde, des solutions aux questions suprêmes que le christianisme avait résolues. Il déclare à la tribune que l'ordre moral, l'ensemble de vérités créé par le christianisme a été miné, ébranlé, renversé dans les âmes, et il ajoute : « Le vide laissé par cette immense destruction, ce vide est partout ; il est dans les cœurs, il est obscurément senti dans les masses, comme il est plus clairement senti par les esprits distingués. Ce vide, il faut le remplir ; tant qu'il ne sera pas rempli, je prétends que la société ne sera pas calmée. Telle est la profonde, la véritable cause de l'inquiétude sociale. » (Discours du 18 mars 1834.)

Il écrit dans son *Cours de droit naturel* : « Comment voulez-vous que des gens qui ne savent ni comment ni à quelles fins ils sont sur la terre, sachent ce qu'ils ont à faire de la vie ? Et comment voulez-vous que ne sachant ce qu'ils ont à faire de la vie, ils sachent cependant comment ils doivent constituer, organiser, régler la société ? Quand on ignore la destinée de l'homme, on ignore celle de la société ; quand on ignore la destinée de la société, on ne peut l'organiser. La solution du problème politique est donc dans une foi morale et religieuse. Cette foi nous manque ; et tant qu'elle ne sera pas trouvée, toutes les révolutions matérielles imaginables ne pourront rien pour la société. »

Toutes ces observations sont fort sages. Il y avait dans notre ancienne organisation sociale des solutions aux grandes questions humaines. Ces solutions, loin d'être négatives, comme celles que nous proposent les grands hommes de notre époque, entraînaient en tout, dans la morale, dans l'art, dans la politique, dans la religion, des conséquences positives. Tout un ordre social et politique ne vivait-il pas dans les solutions chrétiennes ? Aujourd'hui, tout se résout en négations. Or, on ne gouverne pas, fût-on un génie, avec des principes dont la logique conduit à la négation de toutes choses, négation de la morale, négation de l'autorité, négation de la justice souveraine, négation

du droit antérieur et supérieur, négation de la loi, et, pardessus tout, négation de la liberté.

C'est le manque de croyances qui contribue à l'affaiblissement universel des caractères. Le caractère se compose d'une volonté ferme et de principes arrêtés. A quoi sert une volonté ferme, quand on n'a pas de principes arrêtés? La volonté peut, au service d'une conviction stable et profonde, produire des miracles de décision, de dévouement, de constance et d'héroïsme, elle ne produit rien si nous n'avons aucune idée, aucune croyance fixes

Cette absence de convictions n'est-elle pas aussi une des causes de la décadence de notre pays? Les autres sociétés ont gardé des principes religieux qui les règlent. Les livres saints, au delà du détroit, ne sont pas considérés comme un recueil de fables, et on ne trouverait pas une demi-douzaine d'athées sur la place de New-York; partout les peuples s'inclinent devant la nécessité d'un frein divin, ne discutent point la reconnaissance d'un Etre supérieur; lorsque domine l'idée de Dieu, lorsque riches et pauvres, petits et grands, sont sur les points principaux d'accord pour reconnaître un même maître, l'ordre civil naît tout naturellement de l'ordre religieux, une force idéale retient les haines et les convoitises; l'athéisme, c'est le déchaînement de toutes les tyrannies, car c'est le bon plaisir individuel substitué à une grande loi générale. Le nom de Dieu inscrit en tête d'une constitution est une garantie de liberté. C'est la pensée qu'exprimait M. de Tocqueville par ces mots: « Si un peuple veut être libre, il faut qu'il ait des croyances; s'il n'a pas de foi, qu'il serve. »

Tout en croyant peu ou point à la religion révélée, tout en rejetant l'autorité de la foi chrétienne, le Dieu du catéchisme, il croyait à un Dieu, à un Dieu inconnu. Il n'est pas sûr que ce Dieu soit avec Pierre et avec ses successeurs, avec telle communion religieuse. Pour lui, Dieu est avec tous, il est avec l'humanité. Il n'admet point que la disso-

lution chimique du corps humain soit un accident naturel et surtout un phénomène définitif; il croit à une résurrection, à une survie, à une vie immortelle. Cette croyance, il l'affirme en maintes occasions. C'est ainsi que dans son traité du *Problème de la destinée humaine*, l'un de ses écrits les mieux pensés et les plus remarquables, il écrivait : « Qui vous a démontré que la destinée de l'homme fût renfermée entre le berceau et la tombe ? Où avez-vous appris que la naissance fût un vrai commencement, que la mort fût une vraie fin? Celui-là aurait gardé son secret, qui depuis quatre mille ans que l'humanité pense, aurait trouvé cette démonstration ; car l'humanité, qui a toujours cru le contraire, qui a toujours rêvé sur le berceau de l'enfant et sur la tombe du vieillard, persiste encore dans ses croyances, et la science n'a pas déterré une preuve, un fait qui sérieusement les ébranle. »

En 1840, il exprimait les mêmes pensées lorsqu'il disait : « L'accomplissement du devoir, voilà le véritable but de la vie, le véritable bien. Vous le reconnaissez à ce signe, qu'il dépend uniquement de votre volonté de l'atteindre, et à cet autre, qu'il est également à la portée de tous, du pauvre comme du riche, de l'ignorant comme du savant, du pâtre comme du roi, et qu'il permet à Dieu de nous jeter, tous tant que nous sommes, dans la même balance et de nous peser avec les mêmes poids. C'est à sa suite que se produit dans l'âme le seul vrai bonheur de ce monde et le seul qui soit également accessible à tous et proportionné pour chacun à son mérite, le contentement de soi-même. Ainsi tout est juste, tout est conséquent, tout est bien ordonné dans la vie, quand on la comprend comme Dieu l'a faite, quand on la restitue à sa vraie destination. »

En un mot, le sceptique n'est point matérialiste. Il n'est pas de philosophe qui ait décrit, expliqué, démontré l'âme avec plus d'amour et de science, avec une foi plus communicative. Le matérialisme, il le combat dans tous

ses écrits, dans toutes ses leçons, et se montre l'un des plus habiles interprètes de cette philosophie spiritualiste qui a si puissamment contribué à faire revivre les véritables doctrines morales et sociales. Il ne cesse d'exalter la dignité de l'homme : « La vie, écrit-il, n'est pas faite pour le repos et l'inaction, mais pour la création de la personne morale en nous par l'intelligence et le courage, c'est-à-dire par la vertu. »

Cependant Jouffroy ne philosophait pas seulement, il travaillait l'histoire, il publiait des articles sur Walter Scott et sur Cooper, et prouvait que la critique littéraire aurait été son lot autant que la philosophie ; il enrichissait les journaux et les revues de curieux aperçus sur les questions qui préoccupaient l'opinion, sur les événements que le cours des choses faisait surgir ; son vif et mobile esprit se portait sans effort à tous les sujets ; il étudiait le Pérou, le Chili, la Grèce, la Russie, l'Algérie, il écrivait sur ces différents pays des appréciations fort remarquées ; enfin il méditait sur le beau, sur son essence, ses caractères et ses effets, et émettait le résultat de ses observations dans des leçons qui composent aujourd'hui un volume sous ce titre : *Cours d'esthétique*.

La recherche, la définition du beau a préoccupé de tout temps les philosophes, les poètes et les artistes. Les premiers ont écrit des volumes sur le beau ; les grands artistes, ceux qui ont été guidés par le génie qui vient de Dieu, ont eu sur les philosophes cet avantage de créer la beauté, ce qui vaut mieux que de la définir, ce qui vaut mieux que de raisonner sur l'art.

Etudiant le beau, Platon avait dit : Le beau, c'est la splendeur du vrai. Sentence contestable, qui pourrait être remplacée par celle-ci : Le beau, c'est le vrai dans sa splendeur. Depuis Platon jusqu'au XVIII[e] siècle, la théorie du beau ne fut étudiée qu'au hasard par des esprits moins vastes. Locke en Angleterre, Leibnitz en Allemagne,

voulurent démontrer systématiquement le beau. Le premier le chercha dans le sensualisme, le second dans le spiritualisme. On peut dire que ce furent les deux apôtres les plus opposés. Kant a analysé en maître le caractère du beau et du sublime. Schiller interpréta en poète la philosophie de Kant. Lessing, Gœthe, plus artistes que religieux, les Schlegel, Burke et Hogarth, Crouzas et Hutcheson, dissertèrent aussi sur le beau. Diderot, qui avait un culte fervent pour l'art, prêchait le beau dans l'idéal.

Enfin, beaucoup d'écrivains contemporains, sans écrire sur le beau, ont dit ce qu'il était. De Lamennais l'a appelé la forme du vrai. M. Cousin l'a vu dans l'expression. Lamartine l'a défini dans des vers fameux :

> Beauté, secret d'en haut, rayon, divin emblème,
> Qui sait d'où tu descends ? qui sait pourquoi l'on t'aime,
> Pourquoi l'œil te poursuit ? etc.

Le beau est d'autant plus difficile à analyser qu'il existe non seulement dans la nature, mais dans les lettres, dans les arts, qu'il revêt la forme austère et élevée de Bossuet, la grâce et l'onction pénétrante de Fénelon, qu'il respire dans le génie de Platon aussi bien que sous le ciseau de Phidias et le pinceau de Raphaël. Il se comprend mieux qu'il ne se définit. Les Grecs ne s'épuisaient pas en vaines discussions. Ils lisaient l'*Iliade*, et admiraient le Jupiter Olympien de Phidias. Le beau se devine, il se sent ; on demandait un jour au Tasse : « Qu'est-ce que la poésie ? » Comme il était sur une montagne, il montra la vallée et le ciel, la nature et Dieu, et répondit : « La poésie, la voilà. » Il en est de même de la beauté, qui n'est pas autre chose que la nature embellie par la poésie.

Jouffroy émet, sur la question du beau, de longues théories, cherchant avec soin, dans la connaissance de la nature humaine, les raisons de la beauté et les plaisirs du beau. Il avait des aspirations vers l'idéal, vers le monde

des merveilles, il avait le goût le plus développé et le plus sûr; il était de force à comprendre le beau, non seulement dans les arts, mais dans la nature, et aussi dans toutes les manifestations de l'esprit humain (1).

Dans son amour pour les arts, il ne se borne pas, comme les poètes de l'antiquité, à décrire les apparences, les formes extérieures qui réjouissent la vue sans toucher l'âme, il sépare les différents ordres de beauté selon les différents ordres d'existence, il place l'âme animée de passions au-dessus du corps, l'âme raisonnable au-dessus des passions. Il monte de la matière à l'esprit, source de toute beauté. L'âme humaine lui paraît douée d'une beauté parfaite, lorsque la raison se tient élevée au-dessus des sens et des passions. L'âme raisonnable est, dans l'homme, le principe de toute force et de toute beauté.

Jouffroy consacre, en outre, plusieurs de ses leçons à l'idéal. Il compare l'école de l'idéal à l'école de la réalité. L'idéal est supérieur au réel, puisqu'il en est le type agrandi; c'est, comme l'a dit un philosophe de notre époque, M. Caro, la réminiscence splendide d'un monde perdu, le pressentiment sublime du monde à venir. Qui n'a pas

(1) Le philosophe se doublait d'un artiste prompt à l'enthousiasme, admirateur du beau surtout en peinture, appréciant les tableaux en connaisseur, en érudit, en poète. Lié avec Gigoux à une époque où le peintre donnait les plus belles espérances, il dépeignait ainsi sa *Cléopâtre* : « Si vous voyiez cette belle Circassienne, qui au milieu de cette cour efféminée semble écouter si le vainqueur d'Actium frappe à sa porte, vous seriez remué. La voluptueuse Cléopâtre rêve en regardant, Antoine rêve en la contemplant. Les deux fils de la reine, déjà énervés et endurcis, semblent plus ennuyés que touchés de ce spectacle de morts; on entraîne des esclaves mourants, d'autres attendent leur tour. Un philosophe médecin regarde avec la curiosité de la science; un esclave gaulois, beau d'intelligence et de forme, proteste dans un coin, et toute la cour étudie le visage des maîtres. Les colonnes de marbre inondent la scène et laissent voir au loin les arbres et le ciel de l'Egypte. L'eau circule partout, et des flots de velours, de satin, de pourpre, inondent le pavé avec la profusion vénitienne. Si Gigoux finit bien ce tableau, vous verrez s'il mérite d'être de l'Académie de Besançon. »

conçu l'idéal, ou qui, l'ayant conçu, l'abandonne pour de vulgaires réalités, n'élèvera jamais son âme au-dessus d'une habile industrie. C'est l'idéal seul qui fait les grands artistes et les grands poètes. Jouffroy examine l'idéal en matière d'art, et aussi en littérature. Walter Scott, « qui pousse jusqu'aux plus minutieux détails la description des signes naturels, qui, en peignant un personnage, en indique la figure, les traits, le son de voix, la démarche, les habits même, » etc., Walter Scott lui paraît représenter l'école de la réalité. Au romancier écossais il oppose Marivaux, l'abbé Prévost, Richardson, qui nous dépeignent avec tant de soin l'invisible, l'exposition purement métaphysique du cœur humain.

Quand Jouffroy prenait Walter Scott pour type du réalisme, il n'avait pas deviné l'école moderne, il n'avait pas prévu les interminables descriptions d'objets matériels, de meubles dont on étudie les moindres détails, d'accessoires sans intérêt dans lesquels on encadre des personnages qui semblent y être à peine tolérés.

Il n'avait prévu ni la brutalité des images ni celle des caractères; il ne devinait guère par quelle transition rapide et honteuse, de Balzac nous tomberions dans Zola, et du *Père Goriot* nous arriverions à *la Terre*. Cette perversion du sens moral lui eût fait horreur; le style décadent qui caractérise l'école nouvelle lui eût paru le rêve monstrueux d'imaginations en délire.

Pourtant, si le spiritualisme a ses écrivains, il faut au matérialisme sa langue et ses apôtres.

De ces deux systèmes, de celui de l'idéal ou de celui de l'imitation, lequel nous touche le plus? Quelle est la loi de l'idéal? Doit-on idéaliser ou imiter la nature? etc. Toutes ces questions, et beaucoup d'autres, sont examinées par Jouffroy. C'est ainsi qu'il distingue entre le beau et l'utile, qui n'est pas le fondement du beau. Il faudrait des volumes pour le suivre dans son argumentation. Bornons-

nous à dire que son *Cours d'esthétique* est un de ses meilleurs ouvrages. Cette question du beau, tant de fois traitée, il sait en quelque sorte la rajeunir et la rendre nouvelle. Ici, au moins, il n'hésite pas; le doute ne l'atteint point, il enseigne, et son enseignement reflète la sérénité de sa pensée.

Ce livre qui coûta à son laborieux auteur plusieurs années de travail, et qui eut ses admirateurs, est aujourd'hui à peu près oublié. Ne nous étonnons point. C'est à peine si l'œuvre du philosophe, dont personne ne conteste la supériorité, trouve des lecteurs.

Ils sont rares, ceux qui s'occupent d'une manière sérieuse de la science philosophique. Pour le plus grand nombre, la philosophie n'est qu'une chose vaine, chimérique, n'ayant aucune portée, conséquemment aucun résultat; les philosophes ne sont que des penseurs, qui ont le malheureux talent d'obscurcir, avec beaucoup de subtilité, des idées claires et de préférer, dans les notions qu'ils se forment et dans leurs théories, l'extraordinaire au vrai qui est toujours simple, se renfermant avec égoïsme dans des problèmes abstraits, se consumant dans de vaines disputes métaphysiques. Il faut reconnaître qu'ils sont rares, les philosophes qui, de nos jours, ont rendu de véritables services à l'esprit public et à la moralité commune, qui ont fait luire quelque clarté nouvelle, qui ont mené en avant de quelques pas seulement, cette science pure qu'ils adorent avec dévotion. Le plus souvent, ils errent dans le vaste champ de l'histoire de la pensée, plantant leur tente aujourd'hui chez Zénon, demain chez Aristote ou Platon, ne mettant guère leurs théories à la portée du commun des intelligences.

Jouffroy déclarait lui-même que la philosophie avait perdu de son attrait, qu'elle laissait peu de traces dans les esprits. Cette science est calme et froide; elle demande une attention presque religieuse, et veut qu'on se retire, pour

écouter ses lentes inspirations, dans le sanctuaire le plus reculé de son âme. Or, est-ce bien lorsque nous sommes emportés par un courant rapide, ou dominés par de nombreuses préoccupations, qu'elle peut nous trouver disposés à prêter l'oreille à ses conseils ? « La philosophie, écrivait Jouffroy, n'existe ni pour le commun des hommes, ni pour les hommes très éclairés, ni même pour les simples philosophes. Elle n'existe que pour ceux qui, étant à la fois et très érudits et très philosophes, ont passé leur vie à en chercher les membres épars dans les monuments qui la contiennent, « et Jouffroy ajoutait: « Que manque-t-il donc à la philosophie pour être véritablement? Deux choses seulement : qu'on la connaisse et qu'on l'organise. Qu'on la connaisse, c'est-à-dire qu'on traduise et qu'on publie tous les grands monuments qui la renferment; qu'on l'organise, c'est-à-dire qu'on arrange les questions dans leur ordre légitime, avec les vérités découvertes sur chacune par les différents philosophes, de manière que le tout forme une science méthodique, où l'on puisse voir d'un coup d'œil ce que l'on sait et ce qui reste à trouver. »

Or, cette science sera-t-elle jamais organisée, selon l'expression de Jouffroy ? Ses principes sont discutés ; il n'en est pas sur lesquels la philosophie soit d'accord avec elle-même ; il n'est pas une solution qui ait pu prendre pied d'une manière durable. Les problèmes agités de nos jours sont aussi peu résolus que dans les temps anciens, les plus puissantes intelligences que le monde ait produites ont épuisé leurs forces sans pouvoir convenir d'un seul résultat. Jouffroy ajoutait qu'il ne fallait avoir dans les principes philosophiques qu'une confiance limitée : « Quelques vérités qui ont passé dans le sens commun composent, dit-il, le domaine de la philosophie, et encore ne sont-elles pas scientifiquement démontrées. Ceux-là mêmes qui la chérissent le plus ne s'y fient qu'avec inquiétude. Le tort de la philosophie est d'être une science indécise, et

d'être exposée à rester toujours une science indécise. Est-ce même une science ? »

C'est un peu décourageant pour les esprits d'élite qui veulent s'adonner à la philosophie, ce qui ne l'empêchera pas d'être étudiée et mûrie. L'homme ne peut se résoudre à délaisser les grands sujets que Dieu a permis à sa raison d'examiner ; il veut découvrir ce qu'il est, et pourquoi il existe. Aussi y aura-t-il toujours des penseurs qui, enthousiastes des plus beaux génies de tous les temps, se complairont dans la compagnie de Platon et d'Aristote, de Zénon et de Plotin, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Thomas d'Aquin, de Duns Scot, de Dante, de Descartes lui-même, de Bossuet et de Kant, et peut-être même de Schopenhauer. Dieu, la Providence, l'âme libre et immortelle, seront toujours, malgré le bâillon de la laïcisation à outrance, l'objet de méditations, et la philosophie continuera à faire le tourment ou à éveiller l'espoir de la pensée humaine.

Messieurs, nous aurions voulu vous montrer, à l'aide de sa correspondance avec Charles Weiss, l'existence laborieuse de Jouffroy, son attachement à son pays et à ses amis, son indépendance d'esprit, son désintéressement, sa sincérité, sa probité incorruptible ; nous aurions voulu vous rappeler ce que fut le député, l'homme politique, la nature de son talent, son attitude, son influence à la Chambre, ses succès de tribune et aussi ses déceptions. Mais le temps presse et j'ai dû me borner ici à étudier le philosophe, et à tracer de ses doctrines une esquisse rapide ; si on les juge dans leur ensemble, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ses théories contribuent à détruire les idées religieuses, à ébranler les croyances et ne laissent dans le cœur que déceptions. On serait tenté, quand on en a achevé la lecture, de répéter le mot de ce seigneur vénitien, passant en revue ses livres, au chapitre xxv de Candide, et résumant ainsi son opinion sur Cicéron et sur ses

œuvres : « Je me serais mieux accommodé de ses œuvres philosophiques, mais quand j'ai vu qu'il doutait de tout, j'ai conclu que j'en savais autant que lui, et que je n'avais besoin de personne pour être ignorant. » Le philosophe comtois a voulu savoir ce qu'il était, d'où il venait, où il allait, ce qu'il fallait croire, espérer ou craindre ; il a touché à tous ces problèmes sans orgueil, mais peut-être avec témérité ; il a cru à la toute-puissance de la science, et la science a trompé ses espérances. Son œuvre jette la tristesse, le découragement dans les âmes ; sans doute il guide la philosophie vers les régions du spiritualisme, il répudie le matérialisme et les théories du dernier siècle, qui n'eurent d'autre but que de poser des limites à l'aspiration de l'homme vers l'immortalité, d'éteindre en lui le sentiment de son origine, mais il n'a pas cette conviction pleine de lumière et de force qui a fait le génie de Pascal. L'idée de Dieu inspire ses œuvres, mais il lui manque la foi qui soutient. Pourquoi ces élans, ces aspirations de l'intelligence vers la source de l'être éternel n'ont-ils abouti qu'à un abaissement volontaire, à un doute cruel, laborieux, énervant et stérile, alors que pénétrant avec certitude dans les profondeurs du dogme chrétien, il eût pu en devenir l'un des plus lucides, des plus savants interprètes? Ses doutes ont été pour lui un malheur; ils ont empoisonné sa sa vie, et déçu dans son espérance de découvrir la vérité absolue, il a souvent regretté de n'avoir pas conservé la foi du charbonnier.

Et pourtant par sa probité, sa loyauté, la pureté de ses mœurs, l'honorabilité de sa vie, Jouffroy n'en mérite pas moins le respect de tous ceux qui savent apprécier le talent et la conscience. Ce fut un riche esprit servi par un noble cœur, ce fut un érudit et un penseur pénétrant, et son nom restera inscrit à côté de ceux des Guizot, des Cousin, des Villemain, des Saint-Marc Girardin, au livre d'or de l'Université de France.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

DE 1889

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juillet 1889)

MESSIEURS,

Au moment de vous faire connaître les résultats du concours d'histoire et de prendre un rôle que de bienveillants collègues eussent bien mieux rempli que moi, ma pensée se reporte, bien naturellement du reste, aux éminents confrères qui ont occupé naguère ce siège de rapporteur, et dont le talent et la science savaient ajouter encore à l'autorité de vos décisions.

Comment oublier ces rapports où brillaient tour à tour l'érudition grave et solennelle du président Clerc, la verve étincelante et souvent malicieuse du futur évêque de Nimes, et la critique aussi consciencieuse que courtoise de Paul Laurens ?

Comment ne pas rappeler que ces esprits d'allure si différente avaient pour lien commun un dévouement profond à la patrie comtoise et une passion réelle pour ses

gloires, et qu'ils jugeaient vos concours avec la même clarté et la même précision de style, la même impartialité de jugement, le même tact et la même mesure dans la distribution de la critique ou de l'éloge ?

Succédant à de pareils devanciers, je ne mesure que trop la distance qui m'en sépare ; aussi, simple porte-voix, je me hâterai de traduire, aussi fidèlement que possible, l'impression de vos commissaires.

Cette année, six concurrents se présentent, et s'ils vous apportent des œuvres d'étendue et de valeur inégales, tous témoignent également du désir qu'ils ont de seconder vos vues et du prix qu'ils attachent à vos appréciations et à vos suffrages.

Le mémoire inscrit sous le n° 1 a pour titre : *le Bassin de l'Audeux*, et pour sous-titre : *l'Abbaye de la Grâce-Dieu, Bremondans, Leugney et Orsans.* Les premières pages consacrées à la vieille abbaye cistercienne ne sont qu'un résumé d'un livre publié en 1857 par l'abbé Richard, grossi de quelques lignes écrites par notre confrère, M. Jules Sauzay, sur les derniers jours de la Grâce-Dieu. Loin d'avoir renouvelé l'intérêt d'un sujet déjà étudié, en y introduisant des éléments nouveaux que les Archives Nationales auraient cependant pu fournir, l'auteur l'a plutôt affaibli. Toute la partie neuve de son travail concerne Bremondans, Leugney et Orsans, tributaires de ce charmant ruisseau que l'on nomme l'Audeux ou la Creuse, et dont le cours capricieux disparaît dans le Cusancin au sortir de l'étang bleuâtre qui fait mouvoir le coquet moulin de Bléfond.

Le choix d'un sujet aussi restreint s'explique plutôt par les souvenirs d'enfance que rappellent à l'auteur les rives de l'Audeux, que par l'importance des traditions historiques qu'il y recueille. Le château d'Orsans, complètement détruit, ne revit guère que par une généalogie très connue de ses seigneurs. L'église de Leugney, dont le clocher roman rappelle un vieux prieuré de chanoines augustins, est depuis

longtemps signalée et décrite. Enfin de menus détails locaux, amassés un peu à la hâte, ne suffisent pas à donner un corps au récit, ni même à fournir le moindre trait inédit à l'histoire des mœurs, de l'agriculture ou de l'industrie de nos campagnes.

Que l'auteur élargisse son horizon, qu'il embrasse, de Belvoir à Cusance et à Passavant, l'histoire des fiefs du Lomont, groupés dans l'opulent héritage des sires de Montfaucon ; un pareil ensemble, dans lequel rentreront naturellement ses *Recherches sur Orsans*, donnerait ample matière à une monographie intéressante.

Sous la devise « *Utor libris*, » qui, dans l'occasion, a toute la portée d'une confession pénitente, vous avez reçu, Messieurs, un volume de 300 pages, portant ce titre séduisant : *Histoire de Neuchâtel-Bourgogne*. Ce n'est, hélas ! qu'une réédition peu augmentée, et surtout peu améliorée, d'un volume que fit paraître, en 1840, le laborieux abbé Richard.

Pourquoi choisir un sujet traité déjà par une plume consciencieuse, sinon pour y corriger des fautes, combler des lacunes, donner en un mot, par une critique plus vigoureuse, une forme littéraire plus brillante, un regain de nouveauté à des questions presque résolues ? Pourquoi nous apporter, comme pièces justificatives, des chartes imprimées il y a cent vingt ans, par Perreciot ou par Schœpflin, dans des ouvrages devenus classiques ? Pourquoi citer, comme des autorités sérieuses, Labbey de Billy, dont l'opinion est décriée, la *Généalogie de la maison de Saint-Moris*, où l'on compte autant d'erreurs que de lignes, ou le *Dictionnaire celtique de Bullet*, qui prouve combien certains savants du XVIIIe siècle se moquaient agréablement de leurs contemporains ? De pareils guides, suivis sans contrôle, conduisent notre concurrent à d'étranges méprises. Il rencontre aux croisades la famille de Lallemand, dont l'illustration date de Charles-Quint ; il trouve à Vyt-lez-Belvoir le berceau de

la famille de Vy-lez-Lure; lit à Mandeure la date de 685 sur une chapelle de 1685; enfin s'abandonne aux étymologies les plus risquées quand elles ne sont pas les plus plaisantes.

Tant de labeur dépensé pour un si mince résultat, tant de bonne volonté qui s'épuise à copier des livres au lieu de chercher des documents inédits et de tirer du sol bien fouillé les indications précieuses qu'il pourrait fournir, révèlent une connaissance imparfaite des procédés de l'érudition et un manque de plan et de méthode contre lesquels vous devez prémunir vos concurrents.

Qu'ils ne se méprennent point sur votre désir et sur la nature des services que vous leur demandez et qu'ils peuvent rendre! Ce que vous réclamez d'eux, c'est ou bien une analyse minutieuse et correcte des documents que l'archéologie ou l'histoire peuvent réunir sur une région, une localité, une famille illustre, ou une institution provinciale. Ou bien c'est une synthèse habilement faite au moyen de textes inédits ou déjà connus, pour restituer à une époque historique ses traits généraux et son véritable caractère.

Vous n'avez à regret, Messieurs, rien rencontré de semblable dans les deux mémoires qui ont suscité ces observations nécessaires; aussi, malgré votre désir d'être indulgents, vous avez dû les laisser en dehors de vos récompenses.

Mais que leurs auteurs ne se découragent point, qu'ils se plient à vos conseils, qu'ils montrent à l'avenir autant de compétence qu'ils ont montré aujourd'hui de bon vouloir, ils trouveront auprès de vous le plus sympathique et le plus bienveillant accueil.

J'ai hâte d'arriver aux ouvrages dont votre attention a distingué le mérite.

Sous ce titre : *Un Coin de frontière ancienne de la Franche-Comté* et *Notice sur le prieuré de Grandecourt*, le mémoire portant le n° 3 aborde les origines d'une partie de la rive

droite de la Saône, sur une surface triangulaire, dont la base va de Seveux à Scey-sur-Saône, et dont la pointe tombe sur la montagne de Morey, à la frontière de la Haute-Marne. Le point de départ de ce travail est la recherche des voies gauloises ou romaines qui sillonnaient cette région et le complément de la carte dressée par le président Clerc. L'auteur signale quatre voies inédites allant, l'une, de Saint-Julien à Vannes, l'autre, de Betoncourt-les-Ménétriers à Fédry, la troisième, de Seveux à Ray et Vy-lez-Rupt, la quatrième enfin, de la Rochelle à Rupt et à Ovanches ; de cette dernière, franchissant la Saône en face de Traves, entre Port et Bucey, il voudrait tirer la preuve, encore contestable, de l'emplacement de *Port-Abucin*, station romaine qui, depuis deux siècles, préoccupe tous nos érudits. Il fait valoir, à l'appui de cette thèse, le titre de seigneur de Traves, porté par certains de nos comtes, et l'existence, dans cette localité, d'un des quinze archidiaconés de la métropole de Besançon. Passant ensuite aux siècles les plus obscurs du moyen âge, le mémoire cherche à déterminer l'origine des paroisses et la part d'influence du clergé régulier ou séculier dans la division des territoires compris entre la Saône, le Vanon et la Gourgeonne. Traçant à grands traits l'histoire féodale sur un terrain où les diocèses de Besançon et de Langres, où les comtés de Champagne et de Bourgogne se heurtent et s'enchevêtrent, il dégage les limites et étudie chacun des villages ou des châteaux de notre frontière, dans des notices sobres mais bien faites. Enfin, après divers chapitres consacrés à la condition des personnes et des terres, il reconstitue les annales du modeste prieuré de Sainte-Madeleine de Grandecourt, fondé vers l'an 1120, sous la dépendance de l'abbaye de Montbenoît. Le principal intérêt de cette notice qui, à la liste des prieurs, joint celle des bienfaiteurs du monastère et le récit de ses débuts, de sa décadence et de sa ruine, consiste dans la description de son église romane, restée intacte après

sept siècles. Elle précise avec exactitude tous les détails : son plan, sa nef étroite et longue, son chœur décoré d'une fresque très ancienne représentant la Madeleine aux pieds du Christ, enfin sa crypte aux piliers massifs, qui n'a guère d'analogues dans nos régions que les chapelles souterraines de Saint-Lothein et de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier.

L'auteur de la notice sur Grandecourt a fait preuve d'une grande sagacité et d'un réel sens critique, aussi bien dans ses observations d'archéologie que dans l'interprétation de nombreux textes. Il a su choisir ses pièces justificatives, donner à son style la simplicité et la précision qui conviennent au genre historique. Ces qualités eussent gagné à paraître dans un sujet plus large et dont le plan eût été moins factice. En groupant, par exemple, les baronnies de Ray, de Rupt et de Scey-sur-Saône, véritables marches qui défendaient la frontière du comté de Bourgogne, le concurrent eût mieux rattaché à l'histoire générale de la province l'ensemble de ses découvertes.

Sous le bénéfice de cette réserve, votre commission, frappée des qualités sérieuses du *Mémoire sur Grandecourt et ses abords*, est unanime à vous proposer de le récompenser par une mention très honorable et une médaille de cent francs.

Sur le même rang que le manuscrit qui précède il convient de placer le manuscrit n° 5, dont le titre, médiocrement euphonique, est : *la Vallée du Haut Ognon.* Les origines de la vallée supérieure de l'Ognon, de Château-Lambert à Melisey, en y comprenant les paroisses de Ternuay et Servance, sont retracées dans ce mémoire par un ensemble de recherches qui ont exigé un travail considérable. Malheureusement, ce groupe de localités unies par un simple lien topographique n'est que le démembrement d'un groupe plus compact, embrassant toute la terre de Faucogney. L'histoire de quatre paroisses rurales, la généalogie des seigneurs successifs de Melisey, les Faucogney, les Montu-

reux, les Blisterwick et les Grammont, quelques procès de limites, quelques traités de droits seigneuriaux ou curiaux, ne suffisent pas à donner un intérêt soutenu à ce mémoire, dont le récit, conduit par une plume inexpérimentée, a le défaut d'être alourdi par le texte intégral de mainte charte, et de ne pas suivre exactement la série chronologique des faits. L'auteur, qui s'est largement servi, c'était son droit, du livre de M. Finot, l'un de nos confrères, sur la maison de Faucogney, s'est trop confié, en revanche, à une œuvre médiocre, le *Dictionnaire historique de la Haute-Saône*, rempli d'informations décevantes. Il lui a, par exemple, emprunté comme authentique cette fameuse inscription de Luxeuil, où se lisent les noms de César et de Labiénus, et dont la dissertation de Bourquelot a depuis longtemps fait justice; avec lui il a conduit Turenne, encore calviniste, à la grand'messe de Melisey, vingt-quatre ans avant sa conversion au catholicisme ! Le mémoire sur la vallée supérieure de l'Ognon est fort étendu, puisqu'il compte 368 pages. Son grand mérite est d'avoir épuisé les archives locales; et si son style et ses conclusions indiquent plus de sève que de maturité, c'est un défaut que l'âge corrige. Aussi ne lui ferez-vous qu'un seul et sérieux reproche, celui de ne pas avoir abordé en face l'histoire complète de la terre de Faucogney. Délivré des difficultés généalogiques par le volume de M. Finot, qu'il écrive les annales de cette région curieuse, du xe au xviiie siècle, en dégageant le récit des grands événements dont Faucogney est le théâtre, des faits secondaires qu'une ligne ou qu'une note suffisent à résumer. Qu'autour de cette charpente, il indique ces détails qui plaisent aux lecteurs, sur les sites, sur l'agriculture et les productions du pays, sur l'industrie des mines de Faucogney, de Château-Lambert et de Saint-Bresson, que des ouvriers tudesques viennent creuser au xve siècle. Qu'il ne néglige aucun trait de l'histoire religieuse, qu'il étudie les voies antiques qui, par le Tillot et Château-Lambert, met-

taient en communication, dès l'époque gauloise, les sommets du Vogèse avec les plaines de la Séquanie, et le mémoire sur la vallée supérieure de l'Ognon deviendra l'histoire de toute la région qui sépare les terres de Lure de celles de Luxeuil.

Vous tiendrez compte à l'auteur de l'empressement qu'il aura mis à refondre son ouvrage en acceptant ce plan et ces conseils. Mais dès à présent, vous reconnaissez à son œuvre assez de valeur pour mériter vos encouragements, et vous lui eussiez décerné une mention très honorable si vous ne l'ajourniez à un nouveau concours en lui réservant une plus haute récompense.

Les deux mémoires qui restent à analyser et qui portent les nos 4 et 6, tout en ayant abordé des sujets bien divers : l'un l'*Histoire d'un Collège franc-comtois au* XVIe *siècle*, l'autre une *Etude de mœurs franc-comtoises au* XVIIIe *siècle*, ont à titre égal attiré et retenu l'attention de votre commission.

A la différence des autres morceaux du concours, dans lesquels on vous a signalé, aussi bien dans le fond que dans la forme, mainte retouche nécessaire, les deux derniers mémoires sont écrits par des hommes faits, maîtres de leur sujet et de leur plume, ayant épuisé toutes les sources et sachant donner à leur œuvre cette forme achevée qui la rend aussi agréable à lire que profitable à étudier.

Ce collège comtois du XVIe siècle est le collège de grammaire de Dole, établi dans l'ancienne maison de Cîteaux, et qui deviendra célèbre sous le nom de collège de l'Arc, quand les jésuites en auront pris la direction. La ville y entretient un principal et quatre régents se partageant l'éducation de deux cents et quelques élèves, dont quarante pensionnaires. C'est dans son personnel que se recrutent les professeurs et les élèves de l'université voisine, à laquelle il donnera notamment l'historien Gollut, et les professeurs Pierre Phœnix, Pierre de Brognard, Jean Mathieu et An-

toine Garnier. Dans une série de chapitres bien ordonnés nous passons en revue l'histoire générale du collège de grammaire, puis ses bâtiments et son matériel, la biographie de ses principaux et de ses régents, le niveau et le nombre des élèves, leur discipline et leur régime, enfin tous les détails de l'enseignement; un chapitre final montre la disparition du collège, remis en 1582, par la ville de Dole, aux jésuites, ces habiles éducateurs, qui durant deux siècles ne connaîtront pas de rivaux. Dans cet ouvrage étendu, appuyé de textes fort intéressants, tirés des archives municipales de Dole, dépouillées et analysées avec soin, se révèle la physionomie très originale et très inattendue d'une grande école du XVI[e] siècle. N'était la question de surmenage intellectuel auquel, en sa qualité de professeur, l'auteur déclare ne pas croire, on ne rencontre dans ce mémoire aucune idée qui ne soit juste et logique ; les vues y sont larges et justes, l'exposition limpide; tout y révèle une connaissance exacte de l'enseignement public et de l'histoire locale sous le règne fécond, pour la Franche-Comté, de Charles-Quint et de Philippe II. Notons une seule erreur échappée à propos de l'historien Gollut, dont l'*Apologie*, déclarée inédite, est imprimée dans vos Bulletins (1).

En résumé, dans son cadre restreint, il est vrai, mais bien rempli, ce travail homogène et complet tiendrait la tête du concours si le dernier mémoire ne venait lui disputer cette place.

Sous ce titre de roman : *Mademoiselle de Monnier*, bien justifié puisqu'il s'agit d'un récit des plus romanesques, votre sixième concurrent raconte, de la façon la plus dramatique et la plus littéraire, tous les détails d'une aventure galante qui fit grand bruit en Franche-Comté, et défraya

---

(1) L'*Apologie* de Gollut a été publiée par le président Clerc, dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon* du 24 août 1872, p. 107-179.

même la chronique parisienne, il y a aujourd'hui cent trente ans.

En voici le thème : un premier président à la Chambre des comptes de Dole, le marquis de Monnier, a une fille unique, Antoinette, vive, jolie, ardente ; un mousquetaire s'en éprend. Il est de bonne famille, et son nom connu, sa position de fortune, sont de nature à lui concilier un bon accueil dans un foyer où son esprit et son élégante tournure ont déjà conquis le plus précieux des alliés. Ebauché à Pontarlier, le roman s'accentue à Dole, le mousquetaire et la fille du président n'ont bientôt plus qu'un cœur et qu'une âme; mais les parents de la jeune fille, surtout l'orgueilleux et colère président, rêvent d'un autre mariage. Un scandale éclate et s'ébruite. Au lieu de tout concilier en unissant deux jeunes gens qui s'adorent, le marquis de Monnier livre aux carrefours de la justice l'honneur de sa fille et le repos de son foyer. Des mémoires piquants ou brutaux s'impriment et divulguent les moindres détails du passé et la correspondance des deux amants; Antoinette de Monnier est enfermée durant des années dans un couvent de tiercelines, où elle se plie apparemment à tous les pieux devoirs d'une novice, en restant au fond du cœur éternellement et loyalement fidèle à l'époux qu'elle s'est choisi. Durant ce temps, le premier président poursuit de toute sa haine celui dont il n'a pas voulu pour gendre et qu'il souhaiterait voir décapité par le bourreau. Procès criminel, procès civils, devant le bailliage de Dole, les parlements de Besançon et de Metz, en premier degré, en opposition ou en appel, tout cela s'entame, s'embrouille et se déroule avec ce luxe de procédures et de chicanes dont le sanctuaire de Thémis ne s'est pas encore complètement débarrassé. Monitoires de l'archevêque, prise à partie d'un magistrat qui semble favorable au prévenu, intervention d'avocats et de conseils qui prêtent à celui-ci, obligé de fuir à l'étranger, le secours de leur parole et de leur expérience, tout cela

aboutit enfin, après de longs mois de souffrances et de colères, à un arrêt du parlement de Metz, condamnant M. de Monnier et rendant au mousquetaire et à sa fiancée l'espérance qu'ils allaient perdre. Antoinette de Monnier, sortie depuis quelques jours du couvent pour recevoir le pardon et le dernier soupir de sa mère, épouse, le 15 avril 1771, l'officier auquel elle avait engagé sa foi. Bientôt, réconciliée avec son père, que de nouveaux malheurs ont aigri et puni durement de sa sévérité, elle finit, à force de larmes et de dévouement, par rapprocher son mari du vieux président qui va mourir, et le roman s'achève, laissant au lecteur le soin d'en tirer une conclusion morale.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que ce récit romanesque et léger qui, dans votre concours, se heurte contre de graves et lourdes dissertations historiques, rappelle exactement l'effet de ces trumeaux entourés d'or où de fines bergeries de Watteau, aux nuances tendres et fraîches, se détachent sur le fond sévère et sombre d'une vieille boiserie de chêne?

Frappés de cet aspect, quelques-uns de vos commissaires s'étaient demandé un instant si cet épisode du dernier siècle était bien de l'histoire ? Ils s'en sont vite convaincus rien qu'à la netteté des détails, au soin avec lequel sont justifiées les sources, enfin aux renseignements précieux sur le mécanisme des institutions judiciaires qui dans l'ombre, à l'arrière-plan, encadrent toute cette histoire d'amour.

Le mémoire sur *Mademoiselle de Monnier* jette sur les mœurs de la magistrature et de la société comtoise au XVIIIe siècle autant de lumières qu'en fait jaillir sur les mœurs littéraires du XVIe siècle l'*Histoire du collège de Dole*. Au double point de vue de la valeur des recherches et de l'agrément du style, votre commission déclare égaux les deux ouvrages.

Sans pouvoir leur partager le prix d'histoire, qu'elle

réserve à des œuvres de plus longue haleine, l'Académie accorde à chacun d'eux une médaille d'or de deux cents francs.

Sur les conclusions de ce rapport, ratifiées par l'Académie, M. le président proclame en séance publique, comme auteurs des mémoires nos 6 et 4, récompensés chacun d'une médaille de 200 fr. :

M. Delacroix, conseiller à la cour d'appel de Besançon, déjà lauréat de la Compagnie, et M. Feuvrier, professeur au collège communal de Dole (Jura) ;

Comme auteur du mémoire n° 3, récompensé d'une mention très honorable et d'une médaille de 100 fr., M. l'abbé Blanchot, curé de Vauconcourt (Haute-Saône).

LE TRAVAIL

OU

LA VISION D'ADAM

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 31 janvier 1889)

L'Eden brille. La terre est souriante et belle;
L'astre, la fleur, tout dit la gloire universelle;
Les arbres sont chargés de fruits d'or et de miel;
Poisson, reptile, oiseau, tout s'empresse d'éclore.
Adam paraît alors; il tressaille, il adore;
Roi de la terre, il marche en regardant le ciel.

Quel Maître t'a parée ainsi, terre féconde?
Océan, qui sema tant de vie en ton onde?
D'où sortent ces oiseaux voltigeant dans l'air bleu?
Ah! ces lacs, ces bosquets de myrtes et de roses,
Ces jardins embaumés, pleins de célestes choses,
C'est la création, c'est le travail de Dieu.

Alors, dans les splendeurs du monde à son aurore,
Les peines, les labeurs sont inconnus encore;
Eve avec les félins joue au lever du jour;
Tout germe sans semence et fleurit sans culture;
C'est l'âge d'or; la joie inonde la nature,
Partout c'est l'innocence et partout c'est l'amour.

Mais quels éclairs ont lui sous le ciel qui s'entr'ouvre?
O Paradis, soudain voilé, quel deuil te couvre?
Le premier péché fait jaillir le premier pleur.
Voici les maux, voici les siècles de douleur.

Nos grands aïeux, chassés, s'en vont, — race maudite, —
Et pour eux de l'Eden la porte est interdite;
Ils ont perdu l'éclat de leur front radieux
Qui les faisait hier ressembler à des dieux;
Et tout change avec eux : le ciel, l'air, la lumière;
La nuit, des yeux ardents flambent dans la clairière;
Le jour, d'affreux serpents sifflent dans les limons;
Tout tremble, quand rugit le lion, roi des monts;
C'est le règne du tigre et du mammouth immense;
Ce sont les jours d'effroi de l'homme sans défense.

Adam errait, bien loin du céleste jardin,
Avec Eve abattue et regrettant l'Eden;
Le sol ne produisait partout que des épines.
Ils marchaient, désolés, nus et le front penché.
Mais Adam, méditant les paroles divines :
« Le travail peut, dit-il, laver notre péché;
» La paresse serait l'éternelle souffrance,
» Travaillons! acceptons cette loi du Seigneur;
» C'est là qu'est l'avenir, la gloire, le bonheur.... »
Et, pour premier labeur, il court, plein d'espérance,
Disputer quelques fruits aux rapaces oiseaux
Et construit, pour abri, sa hutte de roseaux.
Mais quand il sort, à l'heure où s'allongent les ombres,
Les hyènes, les loups hurlant dans les bois sombres,
Le suivent; et parfois il rentre, tout sanglant,
Vers Eve qui présente à ses fils son sein blanc.

Ils grandissent. Adam leur dit alors : « Courage!
» Des monstres des forêts sachons braver la rage.... »
Il taille le silex et, de sa hache armé,
Il défend contre l'ours son antre accoutumé.
Les fauves sont tremblants. Chaque soir, pleins de joie,
Adam et ses enfants rapportent quelque proie :
Aurochs, élans, chevreuils, bisons ou sangliers;
Leur plaisir, c'est la chasse à travers les halliers....

Un nouvel âge luit. Adam, toujours en lutte,

Forge le bronze. On voit des lances dans sa hutte,
Des flèches et des arcs, des filets, des harpons,
Et bientôt des colliers d'or, des pendants d'oreilles,
Qui sont d'un art naissant les grossières merveilles;
Déjà ses fils, coupant les pins, jettent des ponts.
L'homme sur la nature a repris son empire;
Le travail, ce sauveur, lui rend sa royauté;
Il se plaît à parer sa femme; elle l'inspire
Et l'aide, — reine aussi, — reine par la beauté.

Les pêcheurs, construisant sur les lacs des villages,
Cherchent aux bords des flots poissons et coquillages,
Mais Adam dit encore : « O mes fils, travaillons!
» Détruisons ces fourrés, repaires des lions.
» Enrichissons le sol de champs et de prairies
» Et changeons ces marais en des plaines fleuries. »
Alors le fer forgé, battu par leurs marteaux,
Se transforme en outils précieux, en couteaux,
En socs, qui de la terre ouvriront les entrailles,
En glaives, qui vaincront les hôtes des broussailles;
Puis dans les gais sillons ils vont semer les blés
En poussant devant eux les grands bœufs assemblés.
Le sol se couvre alors de vergers et de vignes,
De jardins, pour les fleurs, et d'étangs, pour les cygnes;
Autour des tumuli mûrissent les fruits d'or,
Et le champ fécondé sourit, vaste trésor.

Adam, ayant vécu plus de neuf cents années,
Voit les fils de ses fils bénir leurs destinées
Et marcher du côté de l'aube ou du couchant.
Près de mourir, il chante à Dieu son dernier chant :
« Seigneur, j'ai travaillé; j'ai lutté sans murmure :
» Déjà les vents plus doux caressent la nature
» Et la terre reprend son charme et son décor;
» Mes fils à l'avenir produiront plus encor.
» Béni soit le travail! L'homme, enfant de lumière,
» Par lui doit remonter à sa grandeur première. »

Il implore le ciel;.... puis, tranquille, il s'endort....
O vision! Voilà les temps! Voilà l'espace!
Voilà sous ses regards chaque siècle qui passe!
Dieu lui montre ses fils allant vers l'âge d'or.

C'est l'Egypte!.... Le Nil!.... Et Memphis qui s'élève
Au milieu de grands sphinx accroupis sur la grève!....
Oh! Thèbes qui surgit sous les cieux azurés!
Mais quoi? les Pharaons veulent être adorés?
Adam gémit, voyant des esclaves timides
Leur bâtir, — pour tombeaux géants, — les pyramides.
L'ouvrier devient vil, le travail odieux,
Et l'Egypte opprimée encense les faux dieux.

Adam, dans des clartés d'aurores indécises,
Voit deux autres cités près de l'Eden assises :
Babylone grandit sur les bords merveilleux
Où le ciel, pour miroir, a l'Euphrate aux flots bleus;
Là règnent l'industrie, et l'art, et la science.
C'est la ville aux remparts puissants, la ville immense!
Et l'on vante partout ces deux sœurs d'Orient,
Ninive aux fiers palais, Ninive au front brillant,
Où l'on voit des jardins portés par des pilastres,
Où les prêtres, le soir, lisent au front des astres,
Et Babylone altière où la tour de Babel
Ira toucher demain les étoiles du ciel.

Gloire au travail! Par lui l'homme fait des prodiges :
Il vole, comme un dieu, sur d'éclatants quadriges;
L'union fait sa force : il monte, il monte encor;
Il a des vêtements faits de pourpre et de soie,
Il boit les vins exquis dans des calices d'or
Et la harpe s'éveille en célébrant sa joie.

Heureux les forts! Heureux les peuples travailleurs
Guidant l'humanité vers des âges meilleurs!
Adam contemple alors Persépolis, Palmyre
Et, parmi les cités que l'Orient admire,
Jérusalem la sainte où luit le temple hébreu,
Chef-d'œuvre éblouissant, décoré de sculptures,
D'anges, de chérubins, de palmes, de peintures,
Temple étincelant d'or, temple pur du vrai Dieu.

Plus loin, brille l'Hellade!.... Athènes, ville altière,
Athènes, sous les yeux de Minerve ouvrière,
Au plus haut ciel de l'art a levé son flambeau.
Phidias, Ictinos, adorateurs du beau,

Ont ciselé le marbre en volutes charmantes
Où Corinthe a mêlé ses feuillages d'acanthes.
Partout des monuments en marbre de Paros
Et, sur des autels d'or, des dieux et des héros!....
Adam regarde, ému, resplendir l'Acropole,
Puis Athènes pâlir aux derniers feux du jour.

Mais quelle autre cité l'éblouit à son tour?
C'est la Ville Eternelle au pied du Capitole!
Là, de vastes palais! des temples éclatants!....
Puis des arcs triomphaux qui braveront les temps!
Déjà ses légions, en tous lieux occupées,
Ont conquis l'univers aux éclairs des épées;
Mais voici qu'amollis par de honteux loisirs,
Ses maîtres enrichis s'adonnent aux plaisirs.
La superbe cité devient la Rome vile;
Les peuples révoltés te menacent, ô ville!
Le voici, le barbare! Il courbe ton orgueil;
Tes fils sont enchaînés!.... Tes palais, tes statues,
Pleurent de tous côtés leurs gloires abattues,
Et la reine du monde est pour jamais en deuil.

Que dis-je? Tu renais, ô Rome! Tu rayonnes!
La Croix et le travail te rendent tes couronnes,
Et le monde s'éclaire à ton soleil ardent....
Adam voit resplendir les villes d'Occident,
Grenade et l'Alhambra tout brodé d'arabesques,
Florence et ses palais aux merveilleuses fresques,
Venise que la mer réfléchit sur son bord,
Et Londres et Moscou, les étoiles du nord,
Et Paris, ce soleil auquel rien ne ressemble,
Temple du beau, du bien et du vrai tout ensemble,
Où l'art, toujours actif, ne dit jamais : Assez!
Là brillent et chefs-d'œuvre et trésors entassés.
Et voici que Paris, où toute gloire abonde,
Invite à ses tournois tous les peuples du monde;
Et chaque peuple accourt et lui jette des fleurs;
Entre tous, son drapeau fait flotter ses couleurs,
Et la terre applaudit les chants de ses poètes
Célébrant le travail et ses sublimes fêtes :
C'est le chant de la paix fécondant l'univers;
C'est le chant des vaisseaux qui s'élancent sans voiles

Et portent le progrès sous toutes les étoiles ;
C'est le chant des forêts, des canaux et des mers ;
C'est le concert joyeux des ballons et des phares
Qui mêlent dans l'azur leurs célestes fanfares ;
C'est la voix du savant, ce maître souverain,
Enchaînant la vapeur, la foudre en ses usines,
Perçant les monts, forçant les géantes machines
A le servir avec leurs mille bras d'airain ;
C'est l'homme radieux, dominant la tempête,
Montant vers les soleils, dans le ciel, sa conquête ;
C'est le cri de victoire et le chœur solennel
Des peuples réunis au banquet fraternel !

Oh ! les siècles futurs, plus beaux que tous les autres !
Les grands jours sont venus. Des hommes, cœurs d'apôtres,
Vont porter le travail et sonner le réveil
Jusqu'aux déserts du pôle et de l'Océanie
Où l'homme fainéant est resté sans génie ;
Ils vont, et l'Orient sort de son long sommeil ;
Partout leurs chars de feu franchissent les frontières ;
Ils vont, et la science épanche ses lumières,
Ils vont briser les arcs, les glaives fulgurants
Et rapprocher les cœurs, paisibles conquérants.
Le travail civilise, il élève, il éclaire ;
L'Eden renaît. Un hymne a traversé la terre :
C'est l'hymne du désert qu'on transforme en jardin,
C'est la terre qu'on change en un séjour divin ;
C'est l'hymne du bonheur et de la fête immense ;
Le travail n'a produit que joie et récompense.

Telle est la vision d'Adam agonisant.
Puis il s'éteint, le cœur réjoui, redisant :
« Gloire au travail ! Par lui l'homme, enfant de lumière,
» Remontera demain à sa grandeur première.
» Mes yeux ont vu briller l'âge d'or à venir ;
» Et maintenant je puis mourir.... »

JEAN DE RYE

Par M. le marquis TERRIER DE LORAY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 11 avril 1889)

Un de nos historiens, parlant d'un chevalier franc-comtois, qui combattit et mourut à côté du roi de Castille, à la bataille d'Aljubarotta, dit de lui qu'il sut rendre, dans ce pays, sa gloire et son nom immortels. Les annalistes français font mention, en divers endroits, des services qu'il rendit aux rois Charles V et Charles VI, et à la cause française, à laquelle il s'était attaché. Les auteurs franc-comtois connaissent à peine Jean de Rye et ne font guère mention de lui que pour parler du testament par lequel il légua à l'abbaye d'Acey le drap d'or qui devait servir à ses obsèques. Il méritait mieux, ce semble, de l'histoire et de ses concitoyens.

Jean de Rye appartenait à une famille de chevaliers, branche cadette de celle de Neublans, que son illustration et ses richesses ne plaçaient point, au XIVe siècle, au premier rang de la noblesse du comté. Le sire de Rye ne figurait pas parmi les chevaliers bannerets, dont le roi Jean fit dresser la liste, lorsqu'il prit, au nom de sa femme, Jeanne de Boulogne, l'administration des Etats de Philippe de Rouvres. Il y a tout lieu de croire que, dans les luttes sanglantes qui divisèrent la noblesse comtoise au temps du

duc Eudes, les sires de Rye, à l'exemple des Vienne et des Vergy, se rangèrent sous la bannière de leur seigneur légitime. La situation de leurs domaines, voisins des frontières du duché, leur eût conseillé de tenir cette conduite, alors même qu'ils eussent été tentés de se joindre à la confédération des seigneurs comtois, coalisés contre le duc. Dès lors, Jean de Rye devait s'être acquis une certaine renommée, car, dès l'année 1352, le roi Jean voulant se l'attacher par les liens du vasselage, lui alloua, en fief, une rente de trois cents francs sur son trésor, émolument considérable, qui témoigne du prix qu'il mettait à ses services[1]. Jean de Rye devint ainsi l'homme lige du roi de France et le servit fidèlement, auprès de son pupille, le jeune duc de Bourgogne[2]. En 1359, il faisait partie du conseil du duc et, à ce titre, il souscrivit au traité de la Chassaigne, passé avec les Anglo-Navarrais, non à la suite d'une défaite des gentilshommes bourguignons et comtois, comme l'ont dit nos historiens, mais à la faveur d'une prise d'armes, qui obligea les ennemis à évacuer la place de Brion et le territoire du duché, avec promesse de s'abstenir de toute hostilité à l'avenir[3]. Le danger qu'on avait écarté ne tarda pas à reparaître plus menaçant et plus formidable. Au printemps de 1360, le roi d'Angleterre, suivi de soixante mille combattants, se montrait sur les frontières de la province avec l'intention de l'envahir. Ceux qui la gouvernaient crurent devoir en payer la rançon par le célèbre traité des *Moutons*, signé à Guillon, et Jean de Rye fut du nombre des seigneurs désignés pour servir de garants à son exécution[4].

---

(1) Arch. nat., J. 625, n° 85.

(2) De Villevieille. Montre de Jean de Rie, de III chevaliers et de XXIX écuyers de sa compagnie, reçus à Autun le 20 juillet 1355. (Bibl. nat., f. fr., 257, cote 76.) Autre montre à Avallon, le 8 mars 1358. (Ch. des comptes de Bourg., reg. des montres.)

(3) V. Chérest, *l'Archiprêtre*, p. 124.

(4) V. Gollut, Duvernoy, col. 757. Voir le traité dans Rymer.

Le maréchal de Bourgogne, Gérard de Thusey, avait-il été accusé de quelque lenteur lors de l'invasion qui avait fait tomber Brion au pouvoir des Navarrais? Peut-être. A la fin de 1359, il fut relevé de sa charge, qui fut confiée à Jean de Rye. Celui-ci déploya une grande activité à prévenir et à réprimer les incursions des routiers, qui, plus d'une fois, tentèrent de courir ou de traverser le duché après la paix de Bretigny (1). Au mois de mars 1361, le jeune duc, se préparant à faire le voyage de Flandre, institua Jean de Rye gouverneur de Bourgogne en son absence, et, en récompense de ses services, il le gratifia de divers émoluments, par une donation en date du 18 novembre (2), confirmée par son testament. Lorsque la mort prématurée du jeune prince eut divisé son héritage, Jean de Rye rentra dans sa terre de Balançon, qui lui était échue dans le partage fait avec ses frères, et aida la comtesse Marguerite à repousser les routiers qui, après le combat de Brignais, envahirent à diverses reprises le comté de Bourgogne; il serait même tombé entre les mains d'un de leurs capitaines, lors de la prise de Chargey, en 1362 (3). Enfin, en octobre 1366, il signa l'acte par lequel les nobles de la province s'engagèrent à maintenir l'ordre et la tranquillité contre les malfaiteurs et à se prêter au besoin un mutuel appui (4).

Dès les débuts de son règne, Charles V préparait les moyens de déchirer le désastreux traité de Bretigny, et l'un des plus efficaces lui semblait être d'attacher à sa

---

(1) Ch. des comptes de Bourg., reg. des montres, 6 juillet 1359. — V. aussi dom Plancher, II, p. 385, et Arch. nat., P. 1392 [1], cote 721 *quater*.

(2) Acte par lequel le duc de Bourgogne, voulant reconnaître les services qu'il avait reçus de Jean de Rye, chevalier, conseiller et maréchal de Bourgogne, et pour se l'attacher davantage, lui donna 200 livrées de terre à asseoir sur son domaine d'Orchamps. (Ch. des comptes de Dijon. — V. dom Villevieille.)

(3) Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais*, p. 72.

(4) Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, II, p. 162.

cause les chevaliers dont la valeur avait été éprouvée au cours des guerres précédentes. Il réclama donc de Jean de Rye, à la fin de 1366, le serment auquel l'obligeait la donation faite par le roi Jean, et qu'il confirma (1). Jean de Rye passa dès lors, d'une manière définitive, au service du roi de France, et devint un de ses conseillers et des plus utiles instruments de sa politique réparatrice.

Tous ceux qui ont étudié cette époque de notre histoire n'ont pu qu'admirer la sagesse et la persévérance que Charles V déploya pour se disposer à la grande lutte dont il prévoyait le renouvellement, et de laquelle dépendait la destinée du royaume et de la nation tout entière. Dès le 30 juin 1368, il avait conclu avec le comte d'Armagnac et autres seigneurs d'Aquitaine une convention secrète, par laquelle il s'assurait de leur concours et les garantissait contre les conséquences de leur défection vis-à-vis du roi d'Angleterre. Cette convention était signée de ses principaux conseillers, — et, parmi eux, Jean de Rye, — qui se portaient personnellement garants des promesses faites par Charles V aux prudents feudataires du roi anglais (2). Dès lors, la guerre devenait inévitable et prochaine. Peu de jours après, par un mandement en date du 19 juillet (3), Charles V envoyait Jean de Rye, avec l'amiral François de Périlleux, vers le roi de Castille « pour certaines granz et secretes besoignes, » qui avaient pour objet de l'engager dans une action efficace contre leur adversaire commun. Le traité signé par Jean de Rye, le 20 novembre, stipulait une alliance étroite entre les deux rois et leurs successeurs, et, pour que le but principal n'en fût pas perdu de vue, il était dit que, dans le cas où la guerre viendrait à éclater

---

(1) Arch. nat., J. 621, n° 70, avec le sceau bien conservé de J. de Rye, portant ces mots : LE SEEL JEAN DE RIE.

(2) V. FROISSART-BUCHON, t. I, p. 558; FROISSART-LUCE, t. VII, p. XXXVI, et Bibl. de l'Ecole des chartes, XII, 103.

(3) L. DELISLE, *Mandements de Charles V*, 457-458.

au printemps ou dans l'été suivant, Henri serait tenu d'y prendre part en armant un nombre de galées double de celui qui serait mis sus par son allié. Toute chose était réglée, d'ailleurs, avec le plus grand détail, tant pour le paiement des équipages que pour le partage du butin (1). Cette mission fut renouvelée l'année suivante, lorsque l'éventualité prévue dut être invoquée et que les hostilités furent ouvertes (2). Cependant, les embarras intérieurs qui entravèrent les débuts de son règne ne permirent pas à Henri de remplir ses engagements dès le début de la guerre. Il avait triomphé de ces difficultés à la fin de l'année 1371, et Jean de Rye qui, cette année-là et la précédente, avait combattu les Anglais dans les provinces du Midi, fut chargé (3) de se concerter avec lui pour une nouvelle campagne, en vue de laquelle les deux adversaires redoublaient de préparatifs et d'efforts. Henri promit d'y participer par un puissant armement naval, et il tint parole. De son côté, Charles V fit sortir des ports de la Normandie une flotte dont il confia le commandement à Yvain de Galles et à Jean de Rye (4). Les capitaines français, suivis de huit cents hommes d'armes, descendirent dans l'île de Guernesey, y défirent entièrement les Anglais dans un vif combat, puis passèrent dans l'île de Jersey, qui fut rançonnée à son tour; enfin, ils vinrent mettre le siège devant Château-Cornet, seul point qui fût encore occupé par l'ennemi. Sur ces entrefaites, Charles V eut la nouvelle d'une grande victoire remportée par les Espagnols devant la ville de la Rochelle, et qui s'était terminée par la destruction totale de la flotte anglaise. Mais il apprenait, en même temps,

---

(1) Rymer, *Fœdera*, t. III, pars II, p. 648.

(2) Le 8 juin 1369, le roi de Castille reconnaît solennellement devant Jean de Rye, ambassadeur du roi de France, qu'il est tenu par traité de l'aider contre le roi d'Angleterre. (Arch. de l'hôtel de ville d'Amiens, carton D, charte 75.)

(3) Bibl. nat., f. fr., 2480 (Gagnières), dossier Rie, R. 66.

(4) Froissart-Luce, t. VIII, p. 300 (man. d'Amiens).

que ses alliés, peu soucieux des conséquences de leur victoire, avaient regagné leurs ports pour y mettre en sûreté leur butin et leurs prisonniers. Le roi envoya en toute hâte aux commandants des navires français l'ordre de se rendre en Espagne, de solliciter du roi de Castille le retour de sa flotte, et de se porter ensuite sur les côtes de la Saintonge et du Poitou, pour recueillir les fruits qu'on devait se promettre du succès obtenu. La bataille de la Rochelle s'était livrée le 23 juin, et, dès le milieu de juillet, les Français étaient à Santander, d'où Jean de Rye put entrer en négociation avec le roi de Castille, tant pour ce qui regardait la flotte que pour divers arrangements relatifs au connétable du Guesclin (1). Peu de jours après, il remit à la voile, suivi des nefs espagnoles, et vint croiser devant la Rochelle, où il importait d'appuyer les efforts du parti français, qui, depuis la défaite du comte de Pembroke, cherchait à soustraire cette place à la domination anglaise. Ce dessein fut puissamment favorisé par la prise de la place voisine de Soubise, où le célèbre Captal de Buch fut fait prisonnier. Trois jours après, elle fut suivie de la soumission des îles de Ré, d'Oléron et d'Aix, que Jean de Rye obtint par traité du 26 août (2). Il revint ensuite devant la Rochelle, qui, pressée de plus en plus étroitement, tant par terre que du côté de la mer, ouvrit ses portes aux princes français, le 8 septembre. La part qu'il prit à cet événement est attestée par ce fait qu'il fut créé gouverneur de *la Rochelle et des pays d'alentour*, aussitôt après la conquête (3).

---

(1) V. Lopez de Ayala. En este año se trato en Santander estando y el Rey D. Enrique que Moseu Beltran de Claquin, conestable de Francia, la vendisse a Soria, a Almazan, a Atienza, a los otros luegos que el Rey la avia dedo en Castilla, e alli su fizo la avenci, e la trato un caballero de Francia que decian Moseu Juan de Rua, el qual en aquella armada iba en las barcas del Rey de Francia. (*Cronica del Rey D. Enrique*, secundo año, 1372, chap. II.)

(2) V. Secousse, *Ordonnances*, t. V, p. 564.

(3) V. Moranvillé, *Etude sur J. Lemercier*, p. 268.

Tous ces faits, appuyés sur des pièces authentiques (1), sont bien propres à Jean de Rye et ne peuvent donner lieu à aucune incertitude. La place qu'ils devaient lui assurer dans notre histoire a pu être diminuée par cette circonstance que Froissart, guide ordinaire de nos historiens, n'avait pas nommé le compagnon d'Yvain de Galles dans sa première rédaction, seule suivie jusqu'aux éditions contemporaines; puis, dans sa deuxième rédaction, il le désigne, à deux reprises, sous le nom de Jean de Ray (2), qui était celui d'un personnage, franc-comtois comme lui, avec lequel M. Kervyn de Lettenhove l'a, en effet, confondu. Mais Jean de Ray, gardien du comté de Bourgogne pour la comtesse Marguerite, a peu marqué dans les affaires de France, n'est jamais entré dans le conseil du roi, et nul doute ne peut exister en ce qui concerne les faits de l'année 1372. Froissart — ou ses copistes — commet une autre erreur en l'appelant Jean de Rais, écrit plus exactement Raij dans le manuscrit d'Amiens, – à l'occasion de la campagne suivante, où il aurait tenu la mer avec Yvain de Galles, l'amiral espagnol Ruy de Rojas, l'amiral de France Aymeri de Narbonne et Jean de Vienne (3). Nul doute que Froissart n'ait voulu désigner ici celui qu'il a associé, l'année précédente, à Yvain de Galles. Mais ce qui est moins certain, c'est le fait même de cette nouvelle campagne navale à laquelle ne purent prendre part ni l'amiral espagnol, demeuré en Espagne, ni Yvain de Galles, qui, cette année-là, ne s'éloigna pas du Poitou (4). Ces deux marins, entre lesquels une querelle s'était élevée l'année précédente, à l'occasion de la capture du captal de Buch, cessèrent dès

(1) Bibl. nat., Clérambault, titres scellés, reg. 77; Montmor, p. 604. n° 114; Froissart-Luce, VIII, p. xxx; Arch. nat., J. 475, n° 100[4], 5 oct. 1372; Secousse, *Ordonnances*, t. V, p. 565 (cité ci-dessus).

(2) Froissart-Luce, VIII, p. 300-301.

(3) V. Froissart-Buchon, t. I, p. 668.

(4) V. Froissart-Luce, t. VIII, p. lxix.

lors de combattre ensemble. Jean de Rye a donc pu en 1373, tenir la mer avec Aymeri de Narbonne et Jean de Vienne, mais seulement pour un temps très court et avec une force très limitée (1); nous n'hésiterons pas à reconnaître encore Jean de Rye dans le sire de Rais que Froissart nomme en compagnie de Jean de Vienne, comme préparant sur les côtes de la Manche le siège de Saint-Sauveur (2). Quoique nous n'ayons d'autre autorité que la sienne, nous croyons à la réalité de cette opération navale, qui avait pour objet d'intercepter les secours en hommes et en matériel qui auraient pu renforcer la garnison de la place. Mais, comme l'année précédente, on doit, pour les raisons que nous avons exposées, exclure le concours d'Yvain de Galles et de Ruy de Rojas, affirmé par le chroniqueur.

La participation de Jean de Rye aux grandes opérations maritimes de 1377 et à la descente en Angleterre semble, au premier abord, donner lieu à plus d'incertitude. Froissart, dans cette campagne, donne à Jean de Vienne, pour principal lieutenant, un capitaine qu'il nomme encore Jean de Ray. Mieux informé que pour les campagnes précédentes, il n'y fait figurer ni Yvain de Galles ni les Montmor. Dans le personnage qui est associé à l'amiral de France, M. Buchon, qui se servait du travail de Dacier, fort incorrect pour les noms, a cru reconnaître Jean de Roye (3) qui figure souvent dans les guerres de cette époque. Mais Jean de Roye, dont le nom paraît s'être prononcé Rey (4), suivait habituellement le sire de Coucy, comme la plupart

(1) L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 963. Froissart semble avoir voulu dire, non que le roi d'Angleterre devait rencontrer dans la Manche un armement considérable, mais seulement qu'il le redoutait, et que le désastre du comte de Pembroke lui inspirait une grande prudence. (Froissart-Buchon, t. I, p. 670-671.)

(2) Froissart-Buchon, t. I, p. 694.

(3) Froissart-Buchon, t. I, p. 709.

(4) V. *Mandements de Charles V*, 1642, etc.

des chevaliers de Picardie, et on le voit, en effet, cette année-là, avec son frère Tristan, combattant pendant tout le cours de la campagne, en Guyenne, à la suite de Coucy, sous le commandement du duc d'Anjou. M. Kervyn de Lettenhove a cru encore qu'il s'agissait ici de Jean de Ray, le gardien du comté, dont nous avons déjà parlé. Mais Jean de Ray n'a jamais figuré dans les affaires de mer, et une quittance de ses gages, qui constate la présence de ce chevalier en Guyenne en 1377, ne permet pas de l'assimiler au personnage dont parle Froissart (1). Il y a lieu d'ailleurs de faire remarquer que les passages relatifs à cette campagne appartiennent à la deuxième rédaction des chroniques et ne se rencontrent que dans quatre ou cinq manuscrits. Trois d'entre eux (2) donnent le nom de *Jean de Ray;* mais le manuscrit 6479, qui est regardé comme le plus correct, a écrit Rayi, de même que pour la campagne de 1373, et cette leçon, qui se rapproche de Rye et rappelle une prononciation anglaise, semble devoir être préférée. Le lieutenant de Jean de Vienne, ainsi que le reconnaît sans hésitation M. Siméon Luce (3), est donc bien Jean de Rye, le compatriote et l'ancien compagnon de l'amiral, qui l'a suivi dans toutes ses précédentes campagnes, et qui

---

(1) Noble homme, Monsr Jehan, sire de Ray, en Bourgogne, confesse (avoir reçu) de Françoys Chauteprime, receveur des aydes ordenes pour la guerre, cinq cens frans d'or du coing du Roy nostre sire, qu'il luy a donnes la grace especiale pour (ses) bons et agreables services qu'il luy a faits en la compagnie de Monsr le duc d'Anjou, en la darreniere chevauchee qu'il a faite en Guyenne. — Desquels. — Fait l'an mil CCCLX dix-sept, le dymanche vingt-deux^e jour de novembre. (Bibl. nat., f. fr., 26014, n° 2062.)

On pourrait aussi être tenté d'assimiler le personnage au sieur Jean de Rais, Breton, dont le chroniqueur parle en plusieurs endroits et qu'il qualifie de « hardi chevalier durement. » (Froissart-Buchon, t. I, p. 496.) Mais Jean de Rais était mort en 1371, et son fils, nommé Gérard, combattait en Bretagne, dans la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1376 et 1377. (Vaudoré, *Olivier de Clisson*, t. II, 371.)

(2) Bibl. nat., mss. 5006, 20357, et mss. de Mouchy, actuellement à la Bibl. nat.

(3) Froissard-Luce, t. VIII, p. cxliv.

lui a été adjoint cette fois encore, peut-être en considération des bons rapports qu'il avait conservés avec don Ruy de Rojas et les autres chevaliers castillans, et en vue de maintenir la bonne harmonie entre les combattants des deux nations. A lui donc revient une part de la gloire de cette campagne célèbre dont nous n'avons pas ici à retracer les faits, et qui, en transportant sur la terre anglaise le théâtre de la lutte, inspira, pour la première fois peut-être, aux ennemis de la France, le désir de mettre fin à une guerre dont ils ressentaient à leur tour les malheurs et les terribles retours.

Jean de Ryc était arrivé à un âge dont des travaux multipliés devaient lui faire sentir tout le poids. Nous le voyons cependant, à cette époque de sa vie, remplir des missions lointaines et pénibles que l'intérêt du pays et de la royauté imposait à son dévouement. Dans l'été de 1380, il est envoyé *ès parties d'Aragon et d'Espagne,* tant pour resserrer avec le roi Jean les alliances contractées par son père récemment décédé, que pour apaiser les conflits que les prétentions du duc d'Anjou à la succession du roi de Majorque pouvaient faire naître. Les quittances de ses gages délivrées à cette occasion offrent un intérêt particulier en ce qu'elles portent la propre signature de Jean de Rye, donnée d'une écriture ferme et correcte, démentant une fois de plus la légende du gentilhomme qui, vu sa qualité, déclare ne savoir signer (1). Revenu de ce lointain voyage, il put assister aux derniers moments du roi Charles V, et, bientôt après, rendit à son successeur un important service en négociant, avec Coucy et messire Ancel de Salins (Franc-Comtois comme lui), le traité qui devait détacher le duc de Bretagne de sa dangereuse alliance avec le roi d'Angleterre; traité auquel on voit encore aujourd'hui appendu son sceau

(1) Bibl. nat., f. Clérambault, vol. 95, p. 7381, n°s 63 et 64. La signature de Jean de Rye a été relevée en calque par notre confrère, M. de Circourt.

de trente millimètres, avec écu penché à l'aigle, et la légende bien lisible : S. Jehan de Neblans si[re de Ba]lançon (1).

Une dernière expédition, en consacrant en Espagne la mémoire de Jean de Rye, termina glorieusement sa carrière. Jean de Castille s'était, comme son père, montré fidèle à l'alliance du roi de France et lui avait rendu d'insignes services. Engagé bientôt dans une lutte opiniâtre pour soutenir les droits de sa femme à la couronne de Portugal, il fit, à son tour, appel à son allié, qui, malgré la reprise des hostilités contre l'Angleterre, lui envoya un secours dont la conduite fut confiée à Jean de Rye (2). La querelle entre les deux prétendants au trône de Portugal se vida dans une bataille livrée le 14 août 1385, près du bourg d'Aljubarrota, et le roi de Castille fut vaincu. Froissart attribue sa défaite à l'indiscipline des Français venus pour le secourir. Mais Lopez de Ayala, qui assistait à l'action, présente les choses sous un tout autre jour, et son récit paraît être beaucoup plus digne de confiance. Les Portugais, dit-il, vinrent asseoir leur camp dans une plaine limitée par deux ravins qui protégeaient les flancs de leur petite armée, et attendirent l'attaque du roi de Castille. Celui-ci tint un conseil où les avis furent partagés. Les plus ardents, confiants dans la supériorité des forces du roi, se prononçaient pour une attaque immédiate. Les autres représentaient qu'une partie de l'armée n'avait pas encore rejoint et que les troupes, fatiguées d'une longue marche, avaient besoin de repos. Le roi, se tournant vers Jean de Rye, lui demanda son sentiment, qui fut conforme à celui des conseillers les plus prudents. « Vous voyez, dit-il, à quel âge je suis parvenu, — le chroniqueur le dit âgé de soixante-dix ans. — J'ai assisté et pris part à beaucoup de batailles,

---

(1) Arch. nat., J. 240, n° 1. Le traité est reproduit dans D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 298 à 301.

(2) *Chron. de Charles VI*, I, p. 441.

aussi bien avec des chrétiens que contre les Mores, étant aux pays d'outre-mer. Mon expérience m'a appris qu'à la guerre la première chose est de se mettre en bonne ordonnance. Faute de bonne ordonnance, le roi Philippe et le roi Jean de France ont perdu deux grandes batailles. » Puis il donna, sur la manière d'engager l'action, des conseils que le roi adopta en ordonnant de différer l'attaque. Mais déjà les plus impatients parmi les Castillans, qui taxaient de faiblesse l'avis du vieux gentilhomme, avaient engagé le combat. Bientôt arrêtés par une résistance imprévue, ils se rejetèrent sur le gros de l'armée, qu'ils entraînèrent dans une déroute irrémédiable. En une demi-heure la bataille était perdue et le litige décidé. Jean de Rye ne voulut pas imiter ceux dont il avait blâmé la présomption, et jaloux d'assurer le salut du roi et l'honneur du nom français, il se jeta au plus fort de la mêlée, où il périt glorieusement.

Jean de Rye, dans le discours que Lopez de Ayala met dans sa bouche, rappelle que, dans sa longue carrière, il a eu l'occasion de combattre les musulmans, dans les contrées de l'Orient, dont les chrétiens leur disputaient alors la possession. Les documents qui nous sont restés ne mentionnent pas ces lointaines expéditions. D'un autre côté, nous n'avons pas lieu de suspecter le témoignage du chroniqueur qui assistait à la délibération d'Aljubarrota, qui y prit part, et qui dut bien se rappeler les paroles qu'il a consignées dans son récit. Nous savons qu'il ne suivit point le comte Vert dans sa croisade de 1366, comme le firent d'autres chevaliers comtois ; mais plusieurs expéditions avaient eu lieu dans la première moitié du siècle, et la part qu'il y aurait prise, en lui donnant l'expérience des grandes navigations, explique celle qu'il prit aux expéditions maritimes du règne de Charles V. Mais si nous ignorons une partie des actions qui lui ont acquis une précoce notoriété parmi ses contemporains, nous savons que trois des rois de France attachèrent un grand prix aux services qu'il leur

rendit, et que Charles V le désigna comme l'un des membres du conseil de régence, donné par son ordonnance de 1374, à la reine, son épouse, pour le cas où cette princesse lui aurait survécu. En un mot, il fut, avec Jean de Vienne, Anseau de Salins et quelques autres, de ceux qui eurent l'intelligence des liens profonds et indestructibles qui rattachent notre pays à la nation française, et qui, en se portant au-devant d'une fusion désirable, comprirent qu'ils servaient les vrais intérêts de leurs concitoyens, et qui eurent le sentiment, encore obscur pour la plupart, d'une commune patrie. Ce sont des précurseurs dont la mémoire doit nous être précieuse, aujourd'hui plus que dans aucun emps, et il me semble qu'en plaçant leur image dans la galerie des hommes qui honorent notre histoire, nous accomplissons non seulement une œuvre de justice, mais un acte de patriotisme envers cette France dont ils avaient entrevu les destinées et à laquelle nous sommes unis aujourd'hui par des nœuds indissolubles.

Par son testament du 22 février 1384 (85), Jean de Rye demande à être inhumé dans l'abbaye d'Acey, auprès de son père et de dame Jeanne d'Asuel, sa femme, prédécédée. Ce vœu fut-il rempli ? Je ne sais. Sa pierre tombale ne se rencontre point parmi celles relevées dans cette antique abbaye. Mais l'ordonnance des obsèques, réglée par le testament, avec un luminaire de deux cents livres de cire, un drap d'or qui doit rester à l'église de l'abbaye, trois chevaux armés portant, l'un ses armes et harnais de guerre, un autre ses armes de tournois, le troisième sa bannière, montre qu'il s'agissait des obsèques d'un haut et riche personnage. Jean de Rye avait fait sortir sa famille des rangs de la noblesse commune, et ses descendants prirent place dès lors parmi les seigneurs puissants de la province.

TESTAMENT DE JEAN DE RYE

26 février 1385

En nom du pere et du fil et du Saint Esperit, amen. Je, Jehans de Rye, chevalier, sire de Balançon, de la dyocese de Besançon, saint et aitié de corp et de pansée, considerant les cauxes fortuites de la mort, lesquelx humainne fragilitey doit considerer et que les villeys (vieils) trespassent de cest siegle tantost, et les juenes ne pouhent vyvre longuement et auxi qu'il n'est riens plus certain de la mort, ne plus incertaine de l'oure d'icelle ; pour ce, je non vuillans deffaillir de cest siegle senz faire testament et senz ordonner des biens que Dieu m'a donnez, mais dementier que raison gouverne ma pansée en vuils ordonner tant ou remede de mon ame comme autrement. Et, pour ce, je fais et ordonne mon testament ou darreine voluntey par la maniere sigant.

Premierement, je recomand mon ame, quant elle partira de mon corp, au Dieu mon createur. Item, esli la sepulture de mon corp en l'euglise d'Accey l'abbeye, entre la tombe ou sepulture de feu mon seigneur et pere, et celle de feu dame Jehanne ma fame, cui Dieu pardoint. Item vuils et ordonne que le jour de mon obit mon lumynaire soit de deux cent livres de cyre, desquelles l'on fera treze cyerges, ung chascun de quatre libres; et les tanront celli jour treze povres, chascun povre ung cierge ; lesquelx povre je vuils et ordonne estre vetuz a ma mission ung chascun d'eux de mallecoste, chaperon et chaces de drap nommez blanchat, et estre chascunz à nuef en nom et en la remembrance de Nostre Seigneur Jhesu Crist et de ses douze apostres ; et les diz cyerges tiendront li dix XIII povres devyron mon corps et ma sepulture, ledit jour de mon enterrement, tant comme l'on fera le dyvin office de Dieu et que l'en dira l'osseque. Encour seront faites de la ditte cyre douze torches peusant chascune quatre livres ; et le demorant des dites II^c livres de cire vuils qu'il demoroit entier au profist de la dite euglise, et soit mis et apourtez en platte, en paignon sur ma sepulture à plus près du dit lumynaire. Item, vuil et ordonne estre mis sur ma sepulture, le di jour, ung drap d'or lequel vuil que demoroit entier au profist de la ditte euglise, pour faire parement à tout jours sur le grand altel d'icelle euglise. Item, vuils et ordonne estre offers pour moy le dit jour trois chevalx li quelx seront armez, l'un de mes armes, c'est asavoir de mon ernoys et de ma coste de fer à armer,

li secon de mes armes à tournois, et li tier pourteit ma bannyere ; et seront faiz li estours tant pour les chevalx comme pour ceulx que seront sus, de bon cendel et de bone basture, afin que li religieux de la dite euglise en puissent faire des ornements d'autel, que je en ordonne estre faiz. Encor vuils que la bannyere de mon signour mon pere soit renovellée et la moy bannyere soit mise de costé. Item vuils et ordonne que l'on ait et soient appellez le dit jour de mon enterremant touz presbres et tel nombre comme l'on pourra finer et havoir, tant religieux comme autres. Et soit donné à chascun abbey, en qui estant present ce dit jour, deux francs d'or ; à chascun curez, prieurs, moines, cordelliers, jacopins et aultres religieulx, qui present seront comme dessus, trois gros viez à ung chascung ; et, es simples chapellains, à ung chascung deux gros viez ; et que à touz soit donnez et administrez le dit jour, boire et maingier à digner bien et competamment selon le jour. Item, vuils et ordonne que minz hers, par les mains de mes executeurs, faicent à chanter et à celebrer, du plus tost que onques pourront, mille messes, en oultre celle de mon dit enterrement, ou remide de mon ame et de celles de mon pere, ma mere et de mes autres predecesseurs et successeurs. Et soit donnez pour chascune messe ung gros de Florence. Item, vuils et ordonne que li obit et enterrement de ma dame ma mere et cilz de ma dite fame soient faiz par mes hers du plus tost que il onques pourront. Et premier, soit fait cil de ma mere, et après cil de ma fame, et ait à chascun enterrement lumynaire de six vins libres de cire et tel nombre de presbres, religieux et autres, comme l'en pourra avoir ; et soit donné à chascun abbey qui present y sera, de residuy comme dessus, ung franc d'or ; es prieurs, es curez et à touz religieux, à ung chascun trois gros tournois, et aux simples chapellains, à chascun deux gros. Item, vuils et ordonne que les trois chevalx dessus dix que l'on offrera pour moy, comme dit est, et li ernoys, soient et repairoient à mes hers, parmy paiant et baillant es diz religieux d'Accey soixante florins d'or de Florance pour une foy. Item, vuils et ordonne que icilz religieux d'Accey aient une bone coutre de plume des moies, ensamble ung bon cuissin de plume ; garniz les diz cuissin et coutre de bonne contre pointe, de linceux d'une bonne cerge, de deux orailliers et de quatre tapiz pour mon lit. Item vuil et ordonne que pour le remide de l'ame de moy, de mes diz pere et mere, de monsieur Thiébaut de Rye, mon frere et de touz noz predecesseurs, successeurs et bienfaiteurs et de touz ceulx et celles que je doy accompaignier en mes bienfais, soient bailliez et delivrées par mes hoirs, à regart et par la main de mes executeurs cy dessoubz nommez : à

l'abbey et à couvent d'Accey, quinze livrées de terre à estevenan, en et sur ma terre, à plus grant profit et se hurtey, pour eulx, qui baillier se pourront tantost apres mon enterrement fait ; lesquelles quinze livrées de terre je donne et laisse ez diz d'Accey à tous jours mais, parmi ce qui soient tenuz de chanter et celebrer à tous jours mais, en chascun jour, ou remide des ames que dessus, une messe à nostre altey fondey en la dite euglise d'Accey par feu mon pere, mon dit frere et may, avec et ensamble la messe que les diz d'Accey doivent jay, et laquelle il doivent dire et celebrer audit altey à chascun jour, ou remide des âmes que dessus ; laquelle messe je vuils et ordonne estre dicte par eulx par la manière que obligé il sont. Et vuil aussi qui se obligoient de dire et cellebrer celle que de present cy dessus je y ay ordonneié et accrehue ; pour laquelle premiere messe où il sont obligés de pieça, mon dit feu signeur et pere leur donnast sa terre qu'il avoit à celli temps à Montaigney, ensamble le vin de rente qu'il avoit sur la vigne de Vaul ; lequel vin il leur donna par telle condition que li abbes d'Accey davoit et estoit tenuz de faire donner et bailler au chascun jour, au tout jour mais une pinte de vin pur au religieux que chantey et celebrey la dicte messe, en oultre sa provende ; laquelle terre de Montagney mon dit pere vuillast que sins hoirs pehussent raimbre et ravoir toute foy qui leur plera des diz d'Accey parmi baillant et paiant à eulx par une foy cent livres d'estevenans, comme je cude, ou le pris contenu es letres qu'il en ont et que je en ay aussi, pour lequel pris je vuils que minz hoirs aient d'argent et puissent ravoir la dicte terre toutes foiz que leur plera. Et vuils aussi que les dictes quinze livrées de terre que je ay cy dessus donney et voullu que soient bailliez es diz d'Accey pour chanter une messe, comme dit est, que minz hoirs et leurs hoirs les puissent raimbre et ravoir toutes foiz qui leur plera des diz d'Accey parmi par poiant et rendant à eulx par une foy cent et cinquante livres d'estevenans ; des quelles cent et cinquante livres et des dittes cent livres d'estevenans ou dit pris contenu es dites lettres de pieça donneies et ordonneies pour la dicte première messe, je vuils et ordonne que ou cas ou elles seront bailliez es diz d'Accey pour les rainsons et rachet que dessus, que terre ou rente en soient acquises et achetées au profit et utilitey des diz d'Accey et de leur dite euglise et que minz hoirs soient tenuz de pourchacier à leurs missions l'amortissement des acquest que fais en seront parmi ce que au tout jours mais lez diz religieux d'Accey demorent chargiez et obligiez de faire chanter et celebrer en la dicte euglise, audit altey, ou remede des ame que dessus, les dites messes au chascun jour, comme dit est ; et que non obstant

les diz raichet ou rainsons que la dite pinte de vin soit au tout jours mais données au chascun jour, comme dit est au religieux que dira la messe, pour laquelle elle fuit donnée ; et aussi qu'elle demoire assetée sur la dicte vigne de Vaul par la maniere que devant. Et vuil que sur toutes ces chouses soient faites et leuhées (levées) de mes hoirs et des diz d'Accey bonnes lettres, et auxi que ycilz religieux d'Accey faicent confirmer de leur pere abbey les lettres que de ce il bailleront à mes hoirs pour ycelles chouses tenir et garder et auxi acomplir l'une part ou l'autre ou tout jours mais, senz y faire deffault ne venir encontre. Item je donne par une foy a nostre mere euglise de Saint-Jehan Euvangeliste de Besançon cent solz estevenans et au chascune euglise cy après nommée vingt sols estevenans par une foy, ou remede de mon ame ; c'est asavoir : es freres jacopins, cordelliers, cordellieres, la Magdelene de Besançon, Saint Esperit, Saint Poul et Saint Vincent de Besançon. Item à Saint Pere, Saint Moris, Saint Jehan la parroiche, au chascun dix sols estevenans par une foy ; es dame de Baptans vint sols estevenans par une foy ; item es chasses des trois barons, c'est à savoir Saint Esperit, Saint Anthoine et Saint Bernart, au chascune dix sols estevenans par une foy. Item vuils es ordonne que pour le viaige que mon pere devoit et avoit promis faire oultre mer minz hoirs ou minz exécuteur il envahoient ; et soit baillié au celli qui yera, pour missions, jusques à cent florins. Item vuils et ordonne que le testament de monsieur mon pere soit entierement accompli, et fait ce qui est à faire selon la bone ordonnance de mon dit pere, en tant comme il me toiche. Item, vuils et ordonne que pour le viaige que je dois faire à Saint Jaque de Gallice, ou cas que je ne le fera et accomplira, que l'on le faice faire pour moy par personne ydoine, et li soit baillée pour le faire cent livres d'estevenans par une foy ou ce que raison sera, à regart et conseil de mes executeurs. Item donne et ordonne au curey de Ternay, mon curey, dix livres d'estevenans par une foy pour le remide de mon ame. Item donne pour une foy au chascun curez qui sont loigiez sur mes terres estevenans par nne foy ; et au chascun chapellain que sus mes terres est loigié et demorant, cinq sols estevenans par une foy, pour ce qu'il soient tenuz de prier pour moy. Item donne par une foy es cordelliers de Dole, pour aidier acomplir leur ovre de leur euglise cent livres d'estevenans. Item vuil, institue et ordonne une chapellenye ou chastel de Balançon, laquelle je douhee au tout jours mais, des maintenant, de douze journalx de ma terre, de quatre soitures de mes praelz, de vint ovrées de mes vignes et d'un bichat de blef, mensure de Ternay, assis sur les molins de Balançon et de cent solz

estevenans chascun an ; soudeêz de sal à prendre un chascun an sus mes cent livres d'estevenans en sal que je prent sus les mil livres que li conte de Bourgongne ha sus la Salnerie de Salins ; et soit tenuz li chapellains, qui la dite chapelle tanra, chanter et celebrer trois ou quatre messes chascune sepmainne de l'an au tout jours mais, en la dicte chapelle à l'altey de Saint Jehan Baptiste de Balançon et donne encour à ladite chapelle et au chapellain d'icelle ung mex et le culti (courtil) à l'aveuant de costé le mex de l'autre moie chapelle pour faire une maison pour demorer le chapellain d'icelle chapelle. Et vuils la collation des dites dues chapelles estre et demorer à mes hoirs, especialment au celli qui sera sire de Balançon. Item donne es dames religieuses de Courcelles pour la reffection de lour euglise dix livres d'estevenans par une foy. Item vuils que pour deux ou trois chevalx qui me demorarent d'un larron que l'on executa à Oigney pour ses demerites, li quel cognuz et confessa que les diz chevalz il avoit pris et ehu de l'abbey de Beyse, soient rendus et bailley par mez hoirs audit abbey pour la restytution des diz chevalz vint et quatre florins par une foy ou cas ou l'on pourra trouver que fuissent dudit abbey. Item vuil que soit rendu et bailley à l'abbey de Bellevaulx au profit de l'abbey dudit lieu, pour ung roncin qui me prestit et fis à havoir grant temps, quinze florins par une foy. Item me prestit de pieça l'arcevesque de Rains une cope dorée, eumaillie et ung dregié d'argent peusant environ sept mars et deux onces ; et en sera trouvée en mon papier la certainnetey du dit pois, se vuil et ordonne que la valeur des diz cope et dragiel soit recherché et en doit avoir lettres de mon seel le dit arcevesques. Item, donne à Jehan de Saint Germain, mon vallet et filleuf de Jehan de Frelois, pour les agreables services qui m'a fait et autrement, un mex en la ville de Ternay, des mex estans [et qui seront (?)] (1) demené ensamble, douze journalx de terre, quatre faulx de prael et la vigne appartenant audit mex ; et se point de vigne ne appartient audit mex, vuil que minz hoirs li ovrées de vigne sus mes autres chevalx. Item, vuil et ordonne que, donnoient huittantost après mon obit fait, que l'on donne par une foy, à mes maignies qui me auront servi par le temps que je trespassay quarante florins, lesquelx lour soient partiz et donneiz selon le bon regart de mes executeurs. Item vuil et ordonne et auxi institue mes hoirs universalx, solz et pour le tout, ou demorant de mes autres biens, dont je n'ay ordonney cy dessus ou ordoneray cy apres, mons[r] Mathey et mons[r] Henry de Rye mes bien amez anffans natu-

(1) Mots effacés.

rels et legitimes, un chascun d'eulx pour son rate, par la forme et maniere que nous l'avons ordonnez et fait les partaiges entre eulx, mes frères, messire Thiebaut de Rye; et je agrey des quelx partaiges sont leuhées lettres es mains de deux tabellions, que cognost bien Perrenot deSaint Moris ; et vuils que les dites lettres soient levées et groissies, et soient tenuz li partaiges contenu es dites lettres par mes diz enffans, exceptey que d'*abundance* (?) (1) depuis je me suis ravisez que li dit messire Henry, mes filz, saroit mal partiz et proportionez de mes diz biens parmi les diz partaiges ; et, pour ce, en oultre yceulx partaiges, je li donne et laisse au tout jours mais toute ma terre et tout ce que je ay, tien et possede de present, par quelconque maniere que ce soit, en Espaigne, pour le tout avoir, tout par lui tenir et possider perpetuellement, comme sien propre avec tout le partaige que li compete en mes autres biens et devra competer et appartenir par les dites lettres recehues à Gray. Item fais et ordonne mes executeurs ledit messire Thiebaut, mon frere, l'abbey d'Accey qui ores est ou par le temps sera, monseigneur Guy de Cicon, chevalier et monsieur Richart de Monmaigny presbre et les deux de leur par soy, es mains des quelx je mest et laisse touz mes biens jusques à tant qu'ilz aient paiez et acompli du tout en tout ceste moie presente darreniere voluntey, et à ce que li quatre ne pourront vaquer ne acomplir, vuil que les trois ou les deux d'eulx le puissent et doigent acomplir. Item vuils que minz diz executeurs ne soient tenuz de rendre compte de cest fait à personne quelconque, et aient terme d'accomplir ces chouses deux ans ou plus. Item, vuils et ordonne que, ou cas ou mes anffans deffaudroient de cest siegle, senz laissier hoir ou heritiers legitimes de leur propre corps et mon dit frère les survive, que touz mes diz biens viennent et retournoient à lui ; et en celli cas, je le fais et institue mon hoir ; ou quel cas je vuils que l'on donnoit de mes diz biens à ma sa suer dame Marguerite de Rye ou à ses hoirs, deux cens livres d'estevenanz par une foy. Item, donne à chascun de mes executeurs qui vaquera en ma dicte execution, pour lour poine et labour vingt cinq florins par une foy. Item vuils que minz homes de Ternay et d'autre part, en quelconque lieu ou je les hais, soient quittes de leurs tailles et censes, c'est asavoir cilz de Ternay par l'année entierement ou je trespassera et li autres des autres lieux de lour taille du terme de Saint Michel, sigant mon trespassement. Cest present mien testament ou ceste moie presente darreniere voluntey ou ordonnance, vuil que vaille et soit vaillable perpetuelment et irrevocable ; et si

(1) Mot effacé.

ne vault comme testament sollempnel, vuil et ordonne que vaille comme darreniere voluntey, moins sollempnelle, selond droit canon ou civil, comme myeux valour pourra et par toutes les formes et manieres que testament ou darreniere voluntey sollempnelle ou moins sollempnelle d'un chascun trespassant puest muilt et doit valoir de droit, de costume ou de usaige. Et pour ce que cest present mien testament ou darreniere voluntey ait et obtienne plus grant force et vigueur, j'ay prié et prie par ces presentes a venerables et discrettes personnes Monsr l'official de la court de Besançon par Monsr Guillaume de Bonatanges, presbre, et Henry Huduet de Roichefort, clercs notoires de la court de Besançon, que vuille faire à mettre le seel de la ditte court à cest mien present testament ou daireniere voluntei, en signe et foi de tesmoignage des choses dessus dittes. Et nous official dessus dit, à la priere dudit testateur, à nous faite par les diz notoires, auxquels quant à ce nous avons commis et commettons noz foies et à leur adjostons foy pleniere, avons fait mettre à cest present testament en tesmoing et force des chouses dessus dittes le seel de la cour de Besançon, faites et donneyes le XXVIe jour du mois de fevrier, l'an de grace mil trois cenz quatre vins et quatre.

Ita est : G. DE BONATANGES.

NOTES ICONOGRAPHIQUES

SUR

LES PÈLERINAGES FRANC-COMTOIS

(XVIe-XVIIIe SIÈCLES)

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 21 février 1889)

I.

L'histoire des pèlerinages franc-comtois reste encore à écrire. On connaît bien d'une façon générale la direction des courants pieux qui, du XIe au XVIIIe siècle, ont guidé nos ancêtres dans leur dévotion voyageuse, mais on est loin d'avoir éclairci complètement les origines exactes, la date précise et l'importance relative des sanctuaires les plus fréquentés. On est loin surtout d'avoir retrouvé les causes des variations incontestables qui, suivant les époques, ont démodé tel ou tel sanctuaire au profit de tel autre, en imprimant même aux choses religieuses cette inconstance qui est si chère au cœur humain.

Aussi haut que remontent nos annales ecclésiastiques, nous trouvons à Besançon la cathédrale Saint-Etienne avec le bras du premier martyr et le tombeau des saints Ferréol

et Ferjeux, situé hors des murs, entourés d'une vénération particulière, qui dépasse notablement les limites de la contrée et attire de nombreux pèlerins (1). Cette vénération s'attachera bientôt aux principaux monastères bénédictins qu'enorgueillissent les tombeaux de saint Claude, de saint Désiré, de saint Lupicin, de saint Desle, de saint Germain, de saint Lothain ou de saint Ermenfroi (2).

Au XIIe siècle, saint Pierre de Tarantaise meurt à Bellevaux, et quand sa canonisation, provoquée par le bruit de ses miracles ou les récits de Geoffroy de Hautecombe, le fait connaître à l'Eglise universelle, l'ordre de Cîteaux reçoit un nouveau lustre de la possession de ses reliques et les bords de l'Ognon voient affluer de pieux voyageurs (3). Les croisades viennent de populariser les voyages lointains, le royaume de Jérusalem a duré assez longtemps pour que les routes d'Occident en Orient se rétablissent, pour que les reliques de terre sainte, souvent très modestes : une pierre, un morceau de bois d'olivier, un fac-similé de vêtements du Christ ou de la Vierge, pullulent dans les églises des réguliers ou des séculiers. Mais les grands barons qui ont assisté au pillage de Constantinople et reçu leur part des saintes dépouilles fractionnées entre tous les conquérants, ont rapporté quelques reliques insignes, des fragments de la vraie croix, des épines de la sainte couronne, des chefs, des bras, des ossements de confesseurs ou d'apôtres, retirés des églises byzantines, qui deviennent la gloire de nos collégiales ou des saintes chapelles érigées en leur honneur (4). Autant de pèlerinages locaux un instant

(1) GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria martyrum.*

(2) Les tombeaux de saint Désiré, de saint Desle, de saint Germain et de saint Ermenfroi étaient vénérés à Lons-le-Saunier, à Lure, à Baume-les-Dames et à Cusance ; ceux de saint Claude, de saint Lupicin et de saint Lothain, dans les monastères auxquels leurs saints protecteurs ont donné leur nom.

(3) *Vie des saints de Franche-Comté*, I, 561.

(4) Voir, pour les reliques rapportées de terre sainte par les croisés : au point de vue général, les *Exuviæ sanctæ*, du comte RIANT, Genève, 1877-

populaires, mais dont l'éclat s'affaiblit bientôt et dont les chemins un instant suivis sont abandonnés pour d'autres.

Les voyages d'outre-mer sont difficiles et coûteux, un pèlerinage continental dont l'attraction égale, si elle ne la dépasse souvent, celle des Lieux saints, celui de Saint-Jacques de Compostelle, obtient en Franche-Comté, comme dans toute l'Europe, une faveur exceptionnelle [1]. Du XIIe au XVe siècle, la Galice reçoit nombre de visiteurs franc-comtois, venant porter au tombeau vénéré de l'apôtre des nations l'hommage de leur repentir ou les sollicitations de leur piété. Les merveilles qu'on raconte de cette église et surtout de cette statue assise, qui parle mieux à l'imagination du vulgaire que le marbre d'un tombeau ou les ossements d'un reliquaire, rendent le nom et le culte du pèlerin par excellence cher à tout le moyen âge. Cette popularité traduite en Franche-Comté soit par les documents qui mentionnent

---

1878; au point de vue franc-comtois, — J.-J. CHIFFLET, *Vesontio*, pars II, 283-284; — DUNOD, *Histoire de l'Eglise*, I, 370, 397 et suiv. (chef de S. Agapit, reliques des SS. Isidore et Epiphane, etc.); — les *Monuments de Rosières*, qui ont été publiés en 1881 dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, p. 100-123 (reliques de S. Denis, de S. Laurent, de S. *Akindinos*, etc., etc.). Voici, comme preuve de ce que nous affirmons sur la diffusion et le morcellement des reliques, une liste inédite du XIIIe siècle qui énumère les reliques rapportées de terre sainte et de Constantinople et qui figuraient à cette date dans le trésor de l'abbaye cistercienne de Rosières (Jura).

« He reliquie que in folio isto sunt scripte continentur in cruce :

In capite crucifixi intus de ligno Domini; — De sepulcro Domini; — De presepio Domini; — De tunica Domini; — De mensa Domini.

Et per alia membra : Apostolorum Petri et Pauli; — Bartholomei apostoli; — Simonis et Jude; — Jacobi apostoli; — Thome apostoli; — Mathei apostoli; — Johannis Baptiste; — Jacobi fratris Domini; — Philippi apostoli; — Barnabe apostoli; — De vestimentis Johannis euvangeliste; — Dens sancti Jacobi apostoli; — De cruce sancti Petri apostoli; — De camisia beate Marie Virginis; — Stephani, Vincentii, Laurentii, Dionisii, Cristofori; Clementis, martirum; — Martini episcopi; — Antonii confessoris. (Fol. 131 r°, Missel de Rosières, manuscrit du XIIIe siècle, collection particulière.)

(1) Entre autres pèlerins franc comtois à Saint-Jacques de Compostelle, je citerai, en 1230, Bernard, maire d'Amagney (Doubs), et en 1251, Hugues du Mont, de Fontain, homme du chapitre de Saint-Etienne. (Fonds S. Paul et du chapitre, *Archives du Doubs*.)

les pèlerinages à Saint-Jacques, soit par le vocable de ce saint donné à quelques-uns de nos hospices et à de nombreuses chapelles, soit par son image sculptée avec ses coquilles, sa besace et son bourdon dans mainte église, produit un déplacement singulier dans l'objet de nos pèlerinages locaux. De même qu'à Compostelle l'antique statue de saint Jacques devient l'objet essentiel de la dévotion, l'image sculptée de la Vierge représentée assise dans une chaire, tenant l'Enfant Jésus assis sur ses genoux, dont tous nos vieux monastères bénédictins étaient pourvus dès les XIe-XIIe siècles, hérite du culte et de la vénération professée jusque alors exclusivement pour les tombeaux des confesseurs ou des saints. C'est du moins ce que nous constatons à Mont-Roland, à Cusance, à Château-Chalon, à Château-sur-Salins, à Dole, à Jussan-Moutier, à Vaux-sur-Poligny. C'est au XIVe siècle que ce déplacement s'opère en Franche-Comté comme dans l'Europe entière, où les sanctuaires de Lorette, du Mont-Serrat ou d'Einsiedeln jouiront bientôt d'une renommée universelle. Au comté de Bourgogne, le plus ancien pèlerinage de la Vierge est celui du prieuré clunisien de Mont-Roland, situé sur les confins des deux Bourgognes, et fréquenté dès le XIVe siècle par les habitants des deux rives de la Saône.

Mais les sanctuaires privilégiés de la Vierge ne restent pas le monopole de l'ordre de Saint-Benoît; les monastères de Cîteaux, que leurs reliques des trois rois Mages ont jusque alors recommandés aux pèlerins, se réclament aussi du vocable de Notre-Dame, et les dévots viennent s'agenouiller dans les églises d'Acey, de Balerne, de Mont-Sainte-Marie, comme dans la chapelle des Cordeliers de Besançon ou dans celle des Clarisses de la même ville, réformées par sainte Colette [1]. Si le XIVe siècle nous apporte les dévotions

---

(1) Dom Simplicien GODY, *Histoire de l'antiquité et des miracles de N.-D. de Mont-Roland*, 1651.

populaires de saint Antoine, de saint Roch et de saint Sébastien, qui protègent contre les dangers des épidémies ou des batailles, comme saint Jacques protégeait contre les dangers des voyages sur terre et sur mer, tout en préparant le voyage final du ciel, si le siècle de Jeanne d'Arc a répandu la dévotion et les pèlerinages de saint Michel, le XVIe et le XVIIe siècle développent d'une façon exceptionnelle la dévotion envers Notre-Dame et multiplient ses sanctuaires. A la Vierge des douleurs tenant sur ses genoux le Christ mort, qui, dès la fin du XVe siècle et le début du siècle suivant, a été empruntée par l'imagerie aux saints sépulcres élevés dans quelques églises, succède, à la suite de Lépante, la Vierge du Rosaire, dont les mystères sont représentés dans d'innombrables tableaux qui font vivre à Besançon, à Dole, à Gray, à Salins, nos premiers groupes de peintres. Les ordres nouveaux des capucins, des jésuites, des minimes, rapportent dans leurs nombreux couvents le germe de toutes les dévotions, les images de toutes les confréries de la Ville Eternelle, et la foi, surexcitée par les périls de la Réforme et les malheurs de la guerre, redouble de ferveur pour les accueillir. Le miracle de la sainte Hostie de Faverney donne naissance à deux pèlerinages, celui de Dole, où l'une des hosties miraculeuses est transportée, et celui de Faverney, où la Vierge des Bénédictins tombe bientôt en oubli. Si la cathédrale Saint-Etienne de Besançon montre chaque année le saint Suaire à plus de 60,000 pèlerins venus de tous pays, la statue de Notre-Dame de Montaigu, apportée de Flandre, attire, dès 1619, aux Capucins de Gray, une affluence énorme (1); la Vierge de

(1) « L'an 1619, à l'Annonciation Nostre-Dame, commença à concourir multitude de peuple à l'image de la glorieuse Vierge Marie faite et taillée du bois du chesne de Montaigu posée sur l'autel de la chapelle dans l'église des Capucins, en leur couvent de Gray, en la Franche-Comté de Bourgoingne, et ce pour miracles » (Chron. des Capucins de Franche Comté, rédigée au couvent de Besançon, de 1607 à 1643, conservée à la *Bibl. publique de Dole*, manuscrit n° 131.)

Varambon, conservée dans l'ermitage de Consolation, que le dernier des Rye transformera bientôt en couvent de minimes, devient la protection des montagnes du haut Doubs (1), tandis que la Notre-Dame Libératrice de Salins, dont le culte a été rapporté par le bernardin Marmet, protège et attire tout le comté de Bourgogne (2). Une foule de petits sanctuaires dédiés à la Vierge paraissent ou puisent dans les calamités écrasantes de la guerre de Trente ans une réputation nouvelle; Notre-Dame des Malades à Vercel et à Ornans, Notre-Dame de Beaupré à Roche, de Leffond à Charcenne, de Montjeu à Dole, du Mont à Thoraise, des Jacobins à Besançon, se partagent, avec Notre-Dame de Cusance et de Montroland, la faveur des pèlerins et leurs aumônes. En dehors d'eux, le saint Suaire, les tombeaux de saint Claude et de saint Pierre de Tarantaise, la châsse des saints Ferréol et Ferjeux, gardent presque seuls leurs fidèles, le jour où les pèlerinages et les sanctuaires comtois de la Vierge ont absorbé et retenu, comme ils la possèdent encore, la faveur universelle.

J'ai indiqué trop longuement peut-être les grands traits de cette histoire des dévotions populaires en Franche-Comté; je n'ai cependant l'ambition que d'en préparer un seul chapitre, en recueillant, comme je l'ai fait autrefois pour le saint Suaire, quelques notes iconographiques sur nos principaux pèlerinages franc-comtois.

---

(1) L'abbé P. Sonnet, *l'Ermitage de N.-D. de Consolation*. Besançon, J. Jacquin, 1861.

(2) Voir un vol. petit in-12, de 8 feuillets et 74 pages, illustré par Jean Sadeler, composé par le minime franc-comtois Nicolas Fage (ou du Fay), sous ce titre : « *S. Maria Liberatrix, causa nostræ lætitiæ, seu pacifica Poesis, cantans officium parvum S. Mariæ Liberatricis, auctore R. Patre Joanne Nicolao Fagio Minimo. Monachii, anno* 1644. »

II.

Les premiers pèlerins qui fréquentèrent les lieux saints ou les sanctuaires les plus vénérés ne rapportaient de leurs excursions, aussi pénibles que pieuses, que l'espoir du pardon, la satisfaction d'un vœu accompli et le pieux souvenir de prières avantageusement placées. S'ils étaient rois, princes ou prélats, leur influence leur faisait obtenir quelque portion de reliques; le vulgaire se contentant de ramasser des cailloux, un peu de terre, quelque branche d'arbre, ou de coudre sur ses vêtements ces fameuses coquilles marines qui ont traditionnellement signalé et protégé les pèlerins. Plus tard, et dès le XIIIe siècle, les sanctuaires les plus en renom confectionnèrent toute une imagerie pieuse en étain ou en plomb, figurant comme ils étaient représentés sur les sceaux, les saints ou les reliques notables, objets du pèlerinage (1). On faisait toucher ces figurines, de la dimension d'une pièce de cinq francs, au reliquaire ou au tombeau qu'on était venu implorer, et fixés sur le chapeau ou sur le manteau du voyageur, la figure de vierge ou de martyr, la croix ou l'emblème particulier du protecteur choisi, portaient au foyer domestique le souvenir des grâces demandées et obtenues.

D'autres fois on se contentait d'enfermer dans une petite bouteille ou *ampoule* d'étain quelques gouttes de cire recueillies sur les chandeliers qui brûlaient nuit et jour devant les saintes reliques, ou quelque étoffe imbibée d'huile prélevée sur les lampes de l'église, et de porter pieusement au cou cette ampoule sanctifiée. Les *Agnus Dei* distribués à Rome dès le IVe siècle donnent la formule

---

(1) V. Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, 5 vol. in-8°.



6.

43.

43.

1.

1. Notre-Dame de MONT-ROLAND.-6. Notre-Dame de GRAY.

43. Saints FERRÉOL et FERJEUX.



officielle la plus caratéristique de ces objets (1). Aux ampoules, aux enseignes imagées des pèlerinages qui continuent à être usitées, s'ajoutent, dès le XIIIe siècle, des méreaux ou jetons en étain ou en cuivre, portant le nom et la figure des saints ou des reliques les plus fameuses. Ces méreaux se transformeront bientôt en médailles par l'adjonction d'une bélière ; leur fabrication se développe, et les pèlerins, après en avoir porté, en distribuent à leur retour. Quand la gravure sur bois, puis sur cuivre, multiplie l'imagerie dans une proportion merveilleuse, les pèlerinages en bénéficient, et dès lors il n'est plus de foyer qui ne suspende à la place d'honneur quelque sainte image. On sait tous les perfectionnements apportés par l'industrie moderne à la reproduction exacte, quelquefois même artistique, des statues ou des tableaux qui restent populaires dans l'Europe catholique ; s'il est inutile d'aborder, même sur le terrain franc-comtois, ces produits de l'imagerie contemporaine, il est urgent d'étudier et de recueillir le peu qui nous reste de l'ancienne imagerie de nos pèlerinages.

Au bout d'un siècle, rien ne devient rare comme les objets les plus vulgaires, les plus usuels, et par conséquent les plus nombreux au moment de leur fabrication. Dans le domaine des livres, ce qui disparaît le plus vite, ce sont les livres de piété, les almanachs, les journaux, les prospectus ; dans le domaine de la gravure, les images pieuses, les cartes à jouer, les affiches illustrées ; en numismatique, les méreaux des corporations, les médailles de piété en plomb, en cuivre ou en laiton. En vertu de ce principe, les enseignes et images de pèlerinage sont devenues et deviennent, eu égard à leur ancienneté, d'une rareté vraiment insigne.

Si nous avons quelques ampoules de pèlerinage trouvées

(1) Le chanoine REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, II, 396.

çà et là sur notre territoire, et en particulier une aux armes de Bourgogne, trouvée près de Bellevaux, souvenir d'un pèlerin de saint Pierre de Tarantaise (1), nous ne connaissons, en dehors des enseignes ou médailles propres au saint Suaire et déjà décrites, qu'un nombre restreint de méreaux ou enseignes particuliers au diocèse de Besançon.

En ordre de date, je citerai d'abord un jeton en étain du xvie siècle, sur lequel saints Ferréol et Ferjeux sont représentés portant leurs têtes avec cette légende : *S. Ferreoli, S. Ferrucii, auxilii Burgondie;* une enseigne de saint Claude de la même date, trouvée à Paris, dans la Seine, représentant le prélat bénissant, vêtu d'ornements épiscopaux, avec la légende *S. Claudius;* un autre méreau contemporain, avec les mots *Saint Claude* enlacés dans une cordelière dont les extrémités laissent pendre des sifflets, réclame patriotique en faveur des tourneurs san-claudiens (2).

N'oublions pas un curieux bouton d'étain contemporain du précédent, représentant assise la vierge fameuse qui protégeait la capitale du comté de Bourgogne, avec cette légende en caractères gothiques : *Nostre-Dame de Mont-Rolant* (3).

En dehors des médailles que le xviie et le xviiie siècle frapperont pour la vierge des Jacobins, Notre-Dame de Gray et saint Pierre Fourier, voilà les seules enseignes de pèlerinage en métal que nous ayons pu recouvrer (4).

Mais la gravure sur cuivre s'est introduite après la gra-

---

(1) V. dans le Bulletin de l'Académie de Besançon de 1877, mes *Ampoules de consécration et de pèlerinage.*

(2) V. Forgeais, *Plombs historiés*, III, 107-109, et IV, 182; et n°s 32-35 de l'*Iconographie.*

(3) N° 1 de l'*Iconographie.* Mont-Roland, outre ses enseignes d'étain, distribuait dès 1547 des « images » de sa Notre-Dame, si l'on en croit le passage suivant des comptes de Pierre d'Andelot, prieur de Jougne et doyen de Dole : « Item pour avoir faict donner des ymages à Montroland pour Madamoiselle de Tromarey ledict jour (5 août 1547), quatre solz. » (*Arch. de la Haute-Saône*, E. 616, fol. 148.)

(4) N°s 7, 10, 11 et 24 de l'*Iconographie.*

vure sur bois dans la typographie bisontine, et des officines combinées des orfèvres et des imprimeurs comtois vont sortir de nombreuses images et d'innombrables livres ou plaquettes qui populariseront nos pèlerinages et nos confréries multipliées sous les influences signalées plus haut (1).

Besançon possédait alors une famille d'orfèvres-graveurs que sa valeur artistique plaçait au-dessus du niveau moyen des simples artisans. Les de Loisy, sans renoncer à la confection de l'argenterie ou des cuivres argentés dont on décorait les églises, s'étaient, comme autrefois Finiguerra avec ses plaques niellées, élevés jusqu'à la gravure en taille-douce. Après avoir illustré le *Vesontio* de Jean-Jacques Chifflet, les *Emblemata* dédiés à Cleriadus de Vergy, confectionné des centaines de jetons pour les cogouverneurs bisontins ou de cachets et de sceaux pour la noblesse, le clergé, les juridictions de toute la province, ils avaient donné la mesure de leur talent dans l'illustration des *Saintes vertus de la Vierge*, de Jean Terrier de Vesoul (2). Ce livre, qui voulait immortaliser sous un voile transparent les vertus de l'archiduchesse Claire-Eugénie, dont le nom restera toujours cher à la Comté, inspira, de 1630 à 1635, au burin des Loisy, une série de trente-six planches aujourd'hui introuvables, pleines de curieux tableaux mystiques, imités des gravures d'Isaac ou des Flamands illustrateurs de la bibliothèque plantinienne. C'est à la suite de ce travail qu'ils s'inspirèrent, dans les gravures du saint Suaire, des types rapportés de Turin par les pèlerins qu'attirait dès lors en grand nombre le pèlerinage de Rome. Dans cet ordre d'idées et en imitant les gravures rapportées de Lorette ou

(1) La bibliographie des livres ou plaquettes de piété publiés en Franche-Comté du xve au xviiie siècle serait une œuvre des plus intéressantes, mais d'un développement considérable (au moins 1,000 à 1,500 numéros).

(2) *Les sainctes vertus de la Vierge*, imprimées à Pin-l'Emagny (Haute-Saône), chez Perrenin Menestrier, 1635.

du Mont-Serrat [1], Pierre de Loisy le jeune, le plus fécond des graveurs de cette dynastie, burina successivement l'image de Notre-Dame des Jacobins de Besançon [2], celle de Notre-Dame de Mont-Roland [3], celle de Notre-Dame du Mont de Thoraise [4], soit en petite dimension, pour illustrer des recueils de prières, soit en grande dimension, pour tenir lieu de tableaux domestiques. Ces estampes, soulignées la plupart de vers français de pitoyable facture, témoignent d'une certaine hardiesse et en même temps d'une certaine naïveté d'exécution ; Pierre de Loisy est inférieur, dans leur conception, à ce qu'il est comme graveur d'armoiries, de jetons ou d'ornements. Mais la dévotion des acheteurs n'en fit pas moins écouler ses images pieuses, plus aisément encore que ses recueils d'emblèmes ou ses portraits de personnages illustres [5]. Signalons la forme particulière des images de Mont-Roland, auprès de la Vierge où figurent saint Benoît et sainte Scholastique, intercesseurs accrédités du monastère; et l'intéressant paysage qui reproduit aux pieds de Notre-Dame du Mont le château de Thoraise et l'ermitage son voisin.

Après avoir gravé un curieux frontispice pour la confrérie de la Merci, que le chanoine Blondeau, revenu de Rome avec les insignes de protonotaire, essayait d'acclimater à Besançon, après avoir composé pour la confrérie de la Croix des images où, vêtus d'un sac, on voyait les pénitents noirs faisant l'Ascension du Calvaire, Pierre de

---

(1) Les Archives du Doubs et la Bibliothèque de Dole possèdent des spécimens des images du Mont-Serrat et de Lorette (XVIIe siècle).

(2) N°s 20-23 de l'*Iconographie*.

(3) N°s 2-4 de l'*Iconographie*.

(4) N°s 25-26 de l'*Iconographie*.

(5) J'ajoute à la nomenclature de nos images de pèlerinage, pour ce motif qu'elle sort du burin de Pierre de Loisy, une gravure de la *Madona del Pilar*, gravée en 1662 par ce dernier, à la requête de quelque dévot Comtois retournant de Madrid et désireux d'acclimater en Comté un culte très populaire en Espagne.

Loisy grava pour la confrérie du Scapulaire, établie dans l'église des Jésuites de Besançon, une image de la Vierge, au type d'Anne d'Autriche, tirant des flammes du Purgatoire ceux qui invoquent son secours (1).

Faut-il lui attribuer quelqu'une des images qu'un burin naïf exécutait alors pour Notre-Dame de Gray? Je ne le crois pas, la seule qui soit datée, remontant à 1685, paraissant la plus ancienne et étant notoirement postérieure à la mort de Pierre de Loisy. Cette gravure et ses reproductions successives, comme aussi celle de saint Pierre de Tarantaise, celle de saint Claude, celle de Notre-Dame de Mièges, sont plutôt l'œuvre des graveurs de la Monnaie de Besançon, les Filloz, les Bouchy, les Nicole, les Viotte, les Micaud, qui, de la fin du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle, se partagent à Besançon, pour toute la province, le monopole des *ex libris*, des en-têtes de thèses, des illustrations de livres pieux, la marque de la vaisselle plate et même la confection des cachets armoriés de la noblesse et de la bourgeoisie.

Une image de pèlerinage que dans l'ordre chronologique j'aurais dû citer des premières est l'en-tête d'un certificat que l'abbaye de Saint-Claude délivrait à ses pèlerins. Gravée en Flandre par G[uillaume] Autguers, cette image reproduit le saint prélat debout, entre deux écussons propres à l'abbaye, les armes de la maison de Salins, dont sortait Saint-Claude, et l'aigle noire de l'Empire, auquel appartint longtemps la gardienneté du célèbre monastère.

Une seconde dont j'ai retrouvé le type primordial créé par le Père minime Nicolas Dufay, dans un livre imprimé à Munich en 1644, est celle de Notre-Dame Libératrice de Salins, qui foule aux pieds des monceaux d'armes, de boucliers et de drapeaux. Cette image, dont la plus ancienne

---

(1) Cette gravure, qui, de même que les précédentes, ne rentre pas dans notre *Iconographie*, a été exécutée en 1657, avec le sceau et la médaille de la confrérie établie en cette année au collège des Jésuites de Besançon, par Pierre de Loisy.

connue est trop fine et ferme d'exécution pour sortir de l'atelier de Pierre de Loisy, a eu toute une série de reproductions et de variantes, dont l'une est l'œuvre du peintre Jean Hileken, établi à Salins il y a cent cinquante ans, dont une autre fut gravée à Besançon, il y a cent vingt ans, par l'imprimeur de Sainte-Agathe.

Une troisième image, dont le cuivre (encore conservé) a servi à de nombreuses éditions encartées dans un texte typographique, reproduit l'ostensoir miraculeux de Faverney, suspendu sans appui au milieu des flammes. N'était l'absence de signature, j'attribuerais volontiers aux Loisy cette planche qui rentre dans leur genre.

Enfin, un dernier type très répandu par la gravure (et même par la reproduction en peinture dans un certain nombre d'églises paroissiales), est celui de Notre-Dame de Consolation, qui apparaît devant une draperie que soutiennent deux anges, à un prisonnier chargé de fers, que sa toute-puissance va rapatrier. La signature F.-J. Scotin, que porte la plus commune de ces images, révèle un graveur parisien, interprète de Watteau. Au dernier siècle, du reste, l'imagerie religieuse, plus banale qu'au XVIIe siècle, s'adresse fréquemment à Paris ou à Lyon, pour s'approvisionner de souvenirs de pèlerinage. On trouvera consignée dans notre iconographie méthodique la description d'un certain nombre de ces gravures ou de médailles de sanctuaires comtois, et qui ne sont pas toujours émanées de l'art local. Je mentionnerai parmi les plus curieuses l'image de saint Pierre de Tarantaise, due à Claude-François Nicole, graveur de la Monnaie de Besançon, auteur d'une image encore inédite du saint Suaire, et l'estampe des saints Ferréol et Ferjeux planant au-dessus de la cité de Besançon, exécutée partie d'après le tableau du peintre Baudot, partie d'après la vue de Besançon publiée par l'historien Dunod de Charnage.

Quand j'aurai rappelé de curieuses statuettes en faïence

peinte et en terre cuite, exécutées soit à Etrepigney, soit dans une des nombreuses fabriques de la Haute-Saône, d'après les plus célèbres de nos statues de Notre-Dame (une notamment de Notre-Dame de Gray, datée de 1731), j'aurai épuisé, sinon la liste qu'on trouvera plus loin, du moins l'indication des types les plus intéressants de cette iconographie.

On pourrait la développer davantage, soit en décrivant exactement les statues, tombeaux ou tableaux, qui ont rendu célèbres nos divers sanctuaires, soit en énumérant les tableaux votifs, particulièrement les toiles si intéressantes au point de vue topographique, que nos villes comtoises offrirent, au XVIIe siècle, aux sanctuaires de Saint-Etienne de Besançon, de Notre-Dame de Gray, de Saint-Claude ou d'Einsiedeln.

Mais ce travail excéderait les dimensions de cette notice, où, en appelant l'intérêt de tous les érudits et de tous les collectionneurs comtois sur une série iconographique que leurs recherches pourraient utilement compléter, j'ai cherché à en faire connaître l'importance et à en grouper les principaux spécimens.

ICONOGRAPHIE DES PÈLERINAGES FRANC-COMTOIS

(XVIe-XVIIIe SIÈCLES)

I. Notre-Dame de Mont-Roland

1. — XVIe siècle. — Bouton de pèlerinage, plomb, diam. 38 millimètres.

Dans un cercle avec bordure en grènetis, la Vierge, couronnée, est assise sur un banc tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus. Celui-

ci tend un sceptre ou une fleur à un enfant qui accourt à ses pieds. Lég. en minuscules gothiques : NOSTRE DAME DE MONT ROLANT.

(FOURAY, *Méreaux franc-comtois*, pl. I, n° 3.)

2. — Vers 1650. — Gravure sur cuivre, haute de 250 mill. (outre la légende inférieure manquant à notre exemplaire), large de 195, tirée sur papier.

Sous un dais accosté de deux courtines et dont le fond est un store de brocart semé de rinceaux, la Vierge de Mont-Roland, portant ainsi que son fils une couronne impériale, revêtue d'une robe en brocart, les épaules couvertes d'un manteau à larges plis, dont les pans sont portés à gauche par saint Benoît, tête rasée, barbue et nimbée, tenant de la dextre une crosse, à droite par sainte Scholastique, voilée et en costume noir comme saint Benoît, tenant de la main sénestre sa croix abbatiale. Sous les soubassements qui supportent ces trois figures sont gravées les inscriptions suivantes. Aux pieds de la Vierge, NOSTRE DAME DE MONT ROLANT ; aux pieds de saint Benoît, SAINCT BENOIST ; aux pieds de sainte Scholastique, SAINCTE SCOLASTIC. Aux deux côtés du dais, deux lampes d'église allumées.

Le piédestal de la Vierge, plus élevé que celui des deux saints, porte une vue de Dole, prise du sud de la ville, près de la rivière. On y voit en face le boulevard Charles-Quint et la porte d'Azans, à gauche l'hôpital, au centre l'église Notre-Dame, surmontée du mot DOLE, et à droite, dans le lointain, la chapelle de Mont-Roland, surmontée des mots MONT ROLANT.

Le bas du piédestal de saint Benoît porte la signature : *P. De Loisy Bisuntinus Fecit.* Une inscription, dont il reste à peine trace sur notre exemplaire malheureusement enluminé vers 1729 et mutilé, consistait vraisemblablement dans les quatre vers suivants, dont quelques mots subsistent à peine, disposés deux à gauche, deux à droite :

Il n'est point de mal violent,
Dont la rigueur soudain ne cesse,
Au regart de ceste princesse
Qu'on vénère sur Mont Rolant.

(Coll. de l'auteur.)

3. — 1651. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 123 millimètres, large de 80.

Réduction de la gravure qui précède, à cette différence près qu'aucun nom n'est inscrit sous les figures de saint Benoît et de



15. Notre-Dame de GRAY, gravée par MICAUD
1780.





26. Notre-Dame du MONT, gravée par Pierre de LOISY.



sainte Scholastique, et que sur les deux côtés du soubassement représentant la vue de Dole avec la signature : *P. de Loisy, etc.*, se voient, à mi-corps, à gauche un pèlerin, à droite un jeune homme, tous deux priant.

Au-dessous ces vers :

Vierge, tout le monde respire
Sous la bonté de vostre Empire.
Vierge, c'est de vostre bonté
Que respire nostre Comté.

(Frontispice de l'*Histoire de l'antiquité et des miracles de Nostre-Dame de Mont-Roland, composée par le R. P. Dom Simplicien Gody ;* Dole, Ant. Binart, 1651, in-8° de 12 fol., 184 et 35 pages.)

4. — 1712. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de .... millimètres, large de....

Reproduction de la gravure qui précède, à cela près que les personnages agenouillés représentent à gauche un cavalier vu à mi-corps, et à droite une dame de la noblesse, et que, dans le pavillon qui surmonte la Vierge, sont dessinés trois cœurs et plus bas trois couronnes.

Au-dessous les vers :

Il n'est point de mal violent,
Dont la rigueur soudain ne cesse, etc.,

et une longue prière commençant par ces mots : « O Vierge glorieuse, conçue sans péché ... »

(Bibliothèque des PP. Jésuites de Dole.)

II. Notre-Dame de Gray

5. — 1690. — Gravure sur cuivre, haute de 238 millimètres, large de 134, tirée sur papier.

Dans une sorte de niche ajourée, formée d'un soubassement hexagone et d'un entablement de même forme surmonté d'une couronne impériale et soutenu par six colonnes, une statuette de la Vierge couronnée, ainsi que l'enfant Jésus qu'elle porte sur le bras gauche, tenant un sceptre et foulant aux pieds le dragon. L'enfant Jésus tient une boule crucigère.

Dans le panneau central du piédestal est figurée l'Annonciation, sur les deux panneaux latéraux des fruits et fleurs, à chaque encognure du soubassement une tête d'ange ailée.

Au-dessous la légende en chronographe : AVXILIVM atqVe DeCVs GraIanæ VrbIs, ora pro nobIs (MCLXXXX). *(Archives du Doubs.)*

6. — Vers 1690. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 94 millimètres, large de 74.

Réduction inscrite dans un ovale de la gravure précédente, à ces détails près que le socle à têtes d'anges et les panneaux du soubassement manquent, que les six colonnes supportant l'entablement sont visibles, et qu'au fond du paysage deux capucins, coiffés du capuchon, sont agenouillés. Autour de l'ovale, des lis et des tulipes forment un encadrement sommaire. Au bas cette prière : NOSTRE DAME DE GRAY PRIEZ POVR NOVS. (Pl. I, n° 1.)

(*Archives du Doubs.* Provient d'un registre de la série B, année 1689.)

7. — Vers 1700. — Médaille argent, haute de 16 millimètres (outre une bélière), large de 15.

Au droit, la Vierge couronnée, debout, portant l'Enfant et tenant un sceptre ; autour la légende NR. DAME DE GRAY. Même revers.

(*Chapelet d'une religieuse du Saint-Esprit,* communiqué par feu le commandant Ordinaire.)

8. — Vers 1730. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier et coloriée, haute de 100 millimètres, large de 40.

Statue de Notre-Dame de Montaigu, reproduite d'après la gravure de 1685, à cela près qu'elle est isolée de tout cadre et que le dragon a la tête à droite. Au-dessous cette invocation : *Ne De de Gray prié pour nous.* (*Archives du Doubs.*)

8. — 1731. — Statuette en faïence polychrome (émaux blanc, jaune et bleu), haute de 214 millimètres.

Notre-Dame de Gray, couronnée, tenant l'Enfant qui porte la boule du monde, debout sur un socle demi-cylindrique portant en caractères bleus ces mots : *Notre Dame be* (sic) *Gray. 1.7.3.1.*]

(*Coll. de l'auteur.*)

10. — Vers 1750. — Médaille laiton, haute de 19 millimètres (outre une bélière), large de 14.

Au droit. Même type, à cela près que l'Enfant est couronné. Lég. : NOSTRE.DAME.DE.GREE.ORA. Revers : Evêque montrant le saint Suaire : S.SUAIRE.DE.BESANÇON.

(FOURAY, *Méreaux franc-comtois*, pl. X, n° 3.)

11. — Vers 1750. — Médaille laiton, ronde, diamètre 20 millimètres.

Au droit : Même type, sauf que la Vierge foule aux pieds un croissant, et que l'Enfant est à gauche au lieu d'être à droite. Lég.: NOSTRE . DAME . DE . GREE . ORA. Revers : Evêque montrant le saint Suaire. Lég. : SAINT . SUAIRE . DE . BESANÇON.

(FOURAY, *Méreaux*, pl. X, n° 4.)

12. — Vers 1750. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 266 millimètres, large de 190.

Dans un médaillon ovale, bordé de rinceaux capricieusement émaillés et encadrés dans un rectangle, dont les encognures sont remplies par une feuille d'acanthe largement épanouie, le reliquaire monumental de Notre-Dame de Gray, décrit sous les n[os] 5-6, avec ses six colonnes torses et son entablement surmonté d'une couronne impériale. Un seul détail est modifié, le dragon, foulé aux pieds par la statuette de Notre-Dame, est tourné à droite au lieu de l'être à gauche, comme dans la gravure de 1690. En outre, on aperçoit un décor de paysage, à gauche le couvent des capucins de Gray, d'où sortent deux religieux, à droite la ville de Gray, son château et son église.

Au bas de la composition, dans un cartouche rocaille, cette légende : *L'image miraculeuse de la sainte Vierge, qui repose dans l'Eglise des RR. PP. Capucins de la Ville de Gray, en la Franche-Comté.*

Au bas, hors du cadre, ces mots : *Se vend à Besançon, chez Fontenay, à la Maison de Ville.*

(*Archives du Doubs.* Don de M. C. Comby.)

13. — Vers 1750. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 96 millimètres, large de 47.

La statue de Notre-Dame de Montaigu, couronnée à la fois d'un diadème et d'un nimbe rayonnant, tenant un sceptre, portant l'enfant Jésus, qui tient un globe crucigère. A ses pieds le dragon, la tête à gauche.

Sans légende. (*Archives du Doubs.*)

14. — Vers 1750. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 126 millimètres, large de 56.

Sur une même planche, vingt-quatre reproductions de la gravure ci-dessus, chacun des compartiments mesurant 14 millimètres sur 21. (*Archives du Doubs.*)

15. — 1780. — Gravure sur cuivre, haute de 134 millimètres, large de 94.

La Vierge debout, couronnée, ainsi que l'enfant Jésus, assis sur son bras gauche et tenant un globe crucigère, porte un sceptre et foule aux pieds un dragon contourné, ouvrant la gueule et agitant une queue armée d'un dard. Au-dessus un arceau cintré, dont la clef est formée d'une coquille, dont la plate-bande est ornée de rinceaux, le cintre surmonté de houppes, et qui est soutenu de deux colonnes torses enlacées de pampres. Le groupe, soutenu par deux gradins, est encadré d'une élégante moulure avec encognures et nœuds à mi-hauteur. Au bas ces mots : NOSTRE DAME DE GRAY, et cette signature : *Micaud fecit 1780.* (Pl. II.)

(*Cuivre original, appartenant à M. Joseph de Sainte-Agathe, à Besançon.*)

16. — 1823. — Lithographie, tirée sur papier, haute de 110 millimètres, large de 75.

Statue de Notre-Dame de Montaigu, couronnée d'un diadème et d'un nimbe rayonnant et étoilé, tenant l'enfant Jésus et portant un sceptre, debout sous un arc en accolade, soutenu de deux colonnes à chapiteaux corinthiens. Au-dessous ces mots : NOTRE DAME DE GRAY.

(Lithographie Daullier à Dijon.) (*Archives du Doubs.*)

III. Notre-Dame Libératrice de Salins

17. – Vers 1660. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 56 millimètres, large de 180.

Debout, la tête tournée vers la droite, la Vierge, la tête nimbée d'étoiles et couronnée d'une couronne royale, tient l'enfant Jésus, la tête également ceinte d'un nimbe lumineux. Celui-ci bénit de la main droite et de la gauche tient une palme et une branche d'olivier. La Vierge porte un sceptre, et sur sa poitrine presse l'écu aux armes de Salins : *une bande de gueules sur un champ d'or*, et foule aux pieds un bouclier, des lances, des pertuisanes, des boulets. Au fond, décor de paysage représentant Salins, à gauche Châtel-Belin et Bracon, à droite Saint-André avec la croix écotée de Bourgogne, mise en pavillon. Au-dessus, à l'arrière-plan, deux anges voletant tiennent une banderole déployée : CAVSA NOSTRÆ LÆTITIÆ. Au bas ces mots : S. MARIA LIBERATRIX.

Sans date ni signature, cette gravure est supérieure comme art aux productions habituelles de Pierre de Loisy.

(*Coll. de M. Droz des Villars.*)

18. — Vers 1750. — Gravure sur cuivre, haute de 290 millimètres, large de 199, tirée sur papier.

Même type que le précédent. Dans un cadre à cintre surbaissé, la Vierge debout sur une rondache et des faisceaux de piques, drapeaux, canons, pertuisanes et tambours. Au fond, comme décor, le fort Saint-André à gauche, et Châtel-Belin, à droite, au bas la ville.

Signature au bas, à droite et à gauche : *J. Hilcken Delinea.*

Au bas la légende : SANCTA MARIA LIBERATRIX SALINARUM, *ora pro nobis.*

Plus bas : *Se vend à Salins, chez Conciderand, et chez Simon Duflos, à Paris.* (*Archives du Doubs.*)

19. — Vers 1760. — Gravure sur cuivre, haute de 322 millimètres, large de 210, tirée sur papier.

Reproduction en contrefaçon de la gravure qui précède, renversée, mais à la même dimension, inscrite dans un cadre rocaille.

Au bas l'invocation : STA MARIA LIBERATRIX SALINARUM ORA PRO NOBIS.

Plus bas : *A Besançon, chez de Sainte-Agathe.*

(*Coll. de l'auteur.*)

IV. Notre-Dame des Jacobins, à Besançon

20. — Vers 1660. — Gravure sur cuivre, haute de 238 millimètres, large de 165, tirée sur soie.

Sous un dais de soie brochée, accosté de deux courtines de même étoffe, avec franges, le tableau de Notre-Dame des Jacobins, représentant vue à mi-corps la Vierge tenant l'enfant Jésus. Deux couronnes impériales d'argent sont fixées sur la tête de la Mère et de l'Enfant. La bordure du cadre, qui est visible sur les flancs et à la base du tableau, porte des *ex-voto* en métal précieux, qui y sont enchâssés : chaînes de prisonnier, tête de nouveau-né, sein, drapeaux en sautoir, pied, menottes, joyaux, mains croisées, yeux, navire, cierges allumés, arquebuse et épée en sautoir, cœur enflammé, rappelant autant de grâces obtenues dans les maladies, les combats, les misères de la vie. Au-dessus du tableau ces mots : IMAGE MIRACULEVSE DES RR. PÈRES JACOBINS DE BESANÇON.

Au-dessous ces huit vers :

Tant de fois qu'affligé, pauure ie succombois,
Vous m'auez secouru de uoz doulces faueurs,

Vierge toute brillante et que dans mes malheurs,
Sans uostre seul soulas, i'estois presqu'aux abois.
Ie uous en remercie et uous donne mon cœur,
Prenez le, ie uous prie, pour un gage éternel,
Le gardant des assauts de l'ennemy cruel,
Qui tasche que ce soit la proye de sa fureur.

Au bas : *Faiete à Besançon par Pierre De Loisy graueur auec privilège de Messieurs.* *(Coll. de l'auteur.)*

21. — Vers 1660. — Gravure sur cuivre, haute de .. millimètres, large de .. , tirée sur papier.

Image de Notre-Dame des Jacobins.

Au-dessous ces quatre vers :

Soit que la mer s'irrite ou que le feu s'enflamme,
Je défends mon pourtrait de tous leurs accidens,
Je le nourris dans l'un, dans l'autre on me réclame,
Et parmy tous les deux j'acquiers des confidens.

(Mentionnée dans l'*Histoire de Notre-Dame des Jacobins*, par l'abbé Vitot, Besançon, 1873, p. 123-124.)

22. — Vers 1660. — Gravure sur cuivre, haute de .. millimètres, large de ... (assez grande), tirée sur papier.

Image de Notre-Dame des Jacobins. Au-dessus ces mots : IMAGE MIRACULEUSE DES PÈRES PRÊCHEURS DE BESANÇON.

Au-dessous cette prière : *Souvenez-vous, ô Vierge remplie de pitié, qu'il ne fut jamais dit ni ouï que personne ait été délaissé, qui en son affliction a eu recours à votre aide ; en cette confiance, je m'adresse à vous, ô sainte Mère de Dieu, recevez mes prières et exaucez mes vœux.*

(Mentionnée dans l'*Histoire de Notre-Dame des Jacobins*, par l'abbé Vitot, Besançon, 1873, p. 122-123.)

23. — Vers 1730. — Gravure sur cuivre, haute de 360 millimètres, large de 267, tirée sur papier.

La Vierge des Jacobins, d'après le tableau original assez fidèlement interprété.

Au-dessous, dans un cartouche rocaille, avec vases, figures drapées, fleurs, mêlés à des rinceaux capricieusement contournés, cette légende :

VERITABLE PORTRAIT DV TABLEAV MIRACULEVX DES RR. PP. IACOBINS DE BESANÇON.

Apprend par cet ouvrage
Que la Mère de Dieu
S'est tirée du naufrage
Pour t'aider en ce lieu
Et t'offrir son suffrage.

(*Coll. de l'auteur.*)

24. — XVIIIe siècle. — Médaille argent, haute de 28 millimètres (sans la bélière), large de 24.

Au droit, la Vierge des Jacobins, encadrée dans un ovale ; au-dessus, sur un bandeau, la légende : N. D. DES IACOBINS A BESANÇON.

Deux revers : Saint Pierre Fourier (vénéré à Gray), tête nue et barbue, vu de buste, les épaules couvertes d'un manteau, la main droite étendue sur la poitrine. Légende sur un bandeau : VEN . SER . DEI . P . PETRI . FOVRIER. — Autre. Saint Nicolas évêque, avec les trois enfants dans une cuve : SANCTE . NICOLAE . ORA . PRO . NOBIS.

(FOURAY, *Méreaux franc-comtois,* pl. XIII, nos 1-2.)

V. Notre-Dame du Mont, à Thoraise

25. — Vers 1660. — Gravure sur cuivre, haute de 136 millimètres, large de 90, tirée sur papier.

Dans un cadre ovale formé de feuilles d'acanthe et de quintefeuilles enchevêtrées, reliées au-dessus, au-dessous et sur les flancs, par des cartouches en forme de carçans, la Vierge debout, couronnée et nimbée, ainsi que l'enfant Jésus qu'elle porte sur le bras gauche, tenant un sceptre, les pieds posés sur un croissant très effilé. L'enfant Jésus tient un globe crucigère. Derrière elle un fond de paysage, à gauche la chapelle de Notre-Dame du Mont, surmontée du mot : *Hermitage ;* à droite, sur le versant de la même montagne, le château de Thoraise, avec ce mot : *Thoraise.* Au pied du château un bac traversant le Doubs, à gauche une barque avec rameur.

Aux encognures de l'ovale, en haut *une branche de lis* et *une colombe*, au bas *une branche d'épine noire* et *une rose.*

Sur le cartouche inférieur du cadre, le monogramme P. D. L. (Pierre de Loisy).

Au-dessous, l'invocation : NOSTRE DAME DV MONT PRIÉ POVR NOVS.

(*Bibliothèque de Besançon,* en tête d'un exemplaire des statuts de l'association et confrérie de Notre-Dame du Mont. Besançon, veuve BENOIT, 1700.)

26. — Vers 1670. — Gravure sur cuivre, haute de 162 millimètres, large de 113, tirée sur papier.

Reproduction agrandie de la gravure qui précède, à ces détails près que tout paysage est supprimé, que les emblèmes des encognures ont disparu et sont remplacés par les inscriptions suivantes, empruntées à des auteurs mystiques :

Au-dessus de la gravure : *Ave præstantissimum orbis terræ miraculum. — D. Ign.* (Saint Ignace.)

Autour de l'ovale du cadre : *Miracula miraculorum et miraculorum officinæ sacrum. — D. Damasc.* (Saint Jean Damascène.)

Au bas de la gravure : *Ave virgo vitæ portus, Porta clausa, Clausus hortus, Vellus Clari Gedeonis, Thronus veri Salomonis. — D. Bonav.* (Saint Bonaventure.)

A gauche, au bas, la signature : *P. de Loisy fecit.* (Pl. III.)

(Cuivre original. *Archives du Doubs.*)

27. — Vers 1810. — Gravure sur cuivre, haute de 319 millimètres, large de 192, tirée sur papier.

La Vierge, debout, couronnée ainsi que l'enfant Jésus, qu'elle tient sur le bras gauche et qui porte un globe crucigère, tient un sceptre et foule aux pieds un dragon contourné, dardant sa langue. Au-dessus de la tête de la Vierge, un arceau décoré au centre d'une coquille, et soutenu de deux colonnes cylindriques enroulées de vignes.

Au bas, la formule d'admission dans la confrérie de Notre-Dame du Mont :

L'an. . . . .
a été reçu en la confrérie de NOTRE DAME DU MONT, *transférée à Serre-lez-Franois, promettant d'accomplir fidèlement tous les devoirs et de remplir toutes les charges attachées à ladite confrérie.*

Au bas, à gauche, la signature : *J.-M. Véran Sculp.*

(*Coll. de l'auteur.*)

VI. Notre-Dame de Consolation, aux Maisonnettes

28. — Vers 1670. — Gravure sur cuivre, tirée sur soie, haute de 184 millimètres, large de 130.

La Vierge, debout et voilée, drapée dans un manteau à larges plis, porte sur le bras droit l'enfant Jésus. Celui-ci, la tête nue surmontée d'une aigrette, tient une rose. Derrière ce groupe, deux anges à demi nus tiennent déployée une draperie. Le sol imite un dallage. Au-dessous on lit cette inscription : *Vrai portrait de Notre-*

Dame de consolation Du couvent des PP. Minimes en montagne. (Sans nom ni date. Pl. I, n° 2 (réduction).

(*Coll. de M. Feuvrier, banquier au Russey.*)

29. — Vers 1700. — Gravure sur cuivre, haute de 284 millimètres, large de 222, tirée sur papier.

Se détachant sur une draperie pointillée, dont les deux extrémités supérieures sont soutenues par deux anges voletants, la Vierge de Consolation, debout, tenant sur son bras gauche l'enfant Jésus, dont la tête est surmontée d'une houppe, dont la main droite tient un bouquet de fleurettes. A gauche, sur un dallage en damier, est agenouillé un prisonnier, jambes nues, vêtu d'une tunique, le col et les deux poignets serrés par un carcan et des menottes que relie une forte chaîne. A droite, à l'arrière-plan, est agenouillé un bourgeois en costume Louis XIV, et derrière lui une sorte de religieux, vêtu de noir, la tête coiffée d'un bonnet pointu avec gland, analogue à un bonnet de coton. Ce tableau est serti dans un encadrement à feuilles de chêne. Au bas, à gauche, la signature : *F. J. Scotin Inv. et Sculp.*

Au-dessus du tableau ces mots : VRAI PORTRAIT DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION DU COUVENT DES MINIMES EN MONTAGNE.

Au-dessous ces quatre vers :

Mère de Consolation
Qui voyez notre affliction
En vous seul un chacun espère
D'estre délivré de misère.

VII. Notre-Dame de Mièges

30. — Vers 1780. — Gravure sur cuivre, haute de 292 millimètres, large de 194, tirée sur papier.

La Vierge debout, couronnée, tenant son fils sur son bras gauche, et tenant un sceptre à triple fleur de lotus. L'enfant Jésus tient un livre ouvert ; la Vierge repose sur un piédestal cylindrique.

Au bas la légende : NOTRE DAME DE L'HERMITAGE DE MIEGES en Franche-Comté.

Au bas, à gauche : *Mercié graveur à Lyon.*

(*Archives du Doubs.*)

VIII. Sainte Hostie de Faverney

31. — Vers 1680. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 271 millimètres, large de 167.

Au milieu des flammes est représenté, suspendu, le fameux reliquaire de l'abbaye de Faverney, qui fut l'objet du miracle de 1608. Ce reliquaire, du XVIe siècle comme forme, se compose d'un cylindre de verre, enchâssé par ses deux extrémités dans un étui de bronze doré, dont les supports se fondent dans un nœud unique reposant sur un pied octogone, où sont gravées, surmontées d'une crosse, les armes de l'abbé Gui de Lambrey (1486-1520). Au-dessus du reliquaire, dans une lunette arrondie qui repose sur une double volute, apparaît une des deux hosties miraculeusement préservées du feu. Au-dessus cette inscription : IGNIS ANTE IESVM PRÆCEDET, psal. 96 (MDCVIII).

Cette planche, entourée d'un texte explicatif en typographie, a eu de nombreuses éditions. La plus ancienne que nous connaissions a été faite vers 1680, « chez la veuve de Jean Couché, imprimeur à Besançon » (Bibl. de Vesoul, ms. n° 94, page 14), une autre en 1760, une dernière à Paris, imp. Bailly, Divry et Cie, vers 1850.

(*Archives du Doubs.*)

IX. Saint-Claude, à Saint-Claude

32. — XVIe siècle. — Méreau ou jeton en plomb ; diamètre 27 millimètres.

Au droit, saint Claude en costume épiscopal, mitré et nimbé, bénit, et tient de sa main gauche la croix archiépiscopale. Il est assis sur un banc à arcatures cintrées, à ses côtés les sigles S CL (sanctus Claudius).

Au revers, un bandeau mis en fasce, avec ces mots en lettres gothiques : S : CLAUDE. Au-dessus de la fasce une coquille, au-dessous deux sifflets tournés, posés en chevron. (Trouvé dans la Seine au pont Saint-Michel.) Autre exemplaire au musée archéologique de Lyon.

(Publié et gravé dans FORGEAIS, *Plombs historiés*, III, 107.)

33. — XVIe siècle. — Autre méreau en plomb ; diamètre 26 millimètres.

Au droit, saint Claude en costume épiscopal, mitré, tenant la croix et bénissant, se détache sur un champ fleurdelisé. A sa droite le sigle S, n'ayant pas de pendant à sa gauche.

Au revers, une fasce portant ces mots : S : CLAUDE, sur un champ fleurdelisé, au-dessous un taf rappelant l'affiliation à la maison de saint Antoine.

(Gravé dans FORGEAIS, *Plombs historiés*, III, 110.)

34. — XVIe siècle. — Autre méreau en plomb ; diamètre 27 millimètres.

Au droit, saint Claude, debout comme sur le précédent, sur un fond semé et bordé de rinceaux.

Au revers, même bordure, au centre une coquille encadrée par deux fasces portant les mots : SAINT et CLAUDE.

(Gravé dans FORGEAIS, *Plombs historiés*, III, 109.)

34 *bis*. — XVIe siècle. — Autre méreau en plomb ; diamètre 27 millimètres.

Au droit, le mot SAINT entouré d'une cordelière dont les extrémités se terminent par deux sifflets.

Au revers, le mot CLAUDE (en min. gothiques), avec même encadrement. (Gravé dans FOURAY, pl. 23, n° 2.)

35. — XVIe siècle. — Enseigne en forme de targe, haute de 26 millimètres, large de 28.

Sur la targe ornée d'une bordure, saint Claude debout, avec mitre, chasuble et croix, bénit un enfant agenouillé qu'il vient de ressusciter. (Trouvée au Pont au Change.)

(Gravé dans FORGEAIS, *Plombs historiés*, IV, 182.)

36. — 1626. — Gravure sur cuivre, haute de 136 millimètres, large de 106, tirée sur papier.

Sur un fond de paysage, montagneux et de fantaisie, se détache sur le ciel un prélat mitré, tenant la croix archiépiscopale, vêtu de l'aube, de la soutane et d'une chape, au-dessous, dans un cartouche ornementé, l'épigraphe : S. CLAUDE. A sa droite et à sa gauche, deux écussons symétriques et ovales, dans des cartouches assez élégants et compliqués, celui de gauche (dextre) sommé d'une croix archiépiscopale recroisetée, celui de droite (sénestre) sommé d'une crosse.

Signature, à gauche, au bas : *G. Autguers fecit.*

La gravure, sortie d'un simple filet, occupe la partie haute du feuillet. Au bas sont gravées les deux lignes suivantes, amorces d'un certificat dont nous reproduisons le libellé :

« *le soussigné religieux et Gardien de Sainct Claude certifie que* Baptiste Bony — *a fait le pèlerinage en ce lieu, à l'intention* — *de* la communauté de Vuillafans, et donné neuf groz pour une grande messe, et un cierge de cire jaune semblable à celuy qu'il remporte, lequel i'ay fait toucher aux pieds de sainct Claude, ce 15 de may 1626 : PIERRE DE LYOBARD.

Je soussigné Baptiste Bony, de Vuillafans, confesse avoir receuz de Claude Pereur et Jean Caloz, proudhommes de Vuillafans, la somme de trois frans et demy pour mes peynes d'avoir fait le voyage à Saint-Claude et dont j'ay raporté le certificat cy dessus. Fait à Vuillafans, ce vingtième de may mil six cent vingt-six : BAP. BONY. »

Scellé d'un signet plaqué de l'abbaye : un écu à l'aigle éployée, sommé d'une crosse dans un ovale bordé d'un filet, haut de 17 millimètres, large de 16. (*Archives du Doubs.*)

37. — Vers 1650. — Gravure sur cuivre, haute de 123 millimètres, large de 92, de facture flamande.

Tableau représentant vus à mi-corps : à gauche, saint Claude, mitré, crossé et revêtu du pallium par-dessus la coule monacale, se détachant d'un fond de draperies, ressuscite un enfant que lui présente un gentilhomme agenouillé et vu de dos. Au fond, une vue fantaisiste de la ville et de l'abbaye de Saint-Claude, soulignée de la date : *6 Junii.* Au-dessus, un rayon lumineux manifeste la volonté divine exprimée par cette invitation : *Eligite Claudium.* Sur le premier plan, à droite, une couronne princière placée sur une table dont la draperie porte les armoiries de la maison de Salins : une bande.

Au-dessous cette notice : S.'CLAUDIUS ARCHIEP. ORD. S. BEN. — *Claudius ex principibus Salinensibus in Burgundia natus Bisuntinis archipræsul.... vita vix ulli secundus.* J. U. *d[elineavit]* B. K. *sc[ulpsit].* (*Coll. des chanoines réguliers de Saint-Claude.*)

38. — Vers 1720. — Gravure sur cuivre, haute de 137 millimètres, large de 107.

Saint Claude, vêtu de la coule et du camail, est agenouillé auprès d'un prie-Dieu, devant l'ouverture béante d'une caverne. Au fond, sur une console, une tête de mort. Au-dessous ces mots : ST CLAUDE ARCHEVESQUE DE BESANÇON. *Se vend à Paris, chez Basin.* C. P. R.
(*Collect. des chan. régul. de Saint-Claude.*)

39. — Vers 1750. — Gravure sur cuivre, haute de 275 millimètres, large de 194, tirée sur papier.

Saint Claude, vêtu de tous les ornements épiscopaux et tenant de la gauche une crosse, apparaît au milieu d'une lueur céleste sur un riche fond d'architecture néo-grecque, et bénit un enfant à demi nu, agenouillé devant lui, les mains jointes.

Au bas la légende : SAINT CLAUDE, *archevêque de Bezançon.*
(*Archives du Doubs.*)

40. — Vers 1780. — Gravure à la manière noire (aqua-tinte), haute de 96 millimètres, large de 75.

Evêque vêtu d'une chape et mitré, bénissant à l'abri d'un porche un petit enfant demi-nu et agenouillé. Au fond, la flèche d'une église gothique. Au-dessous ces mots : *St Claude Evesque de Besançon.* (*Collect. des chan. régul. de Saint-Claude.*)

41. — XVIIIe siècle. — Médaille laiton, haute de 27 millimètres (sans la bélière), large de 22.

Au droit, le saint évêque, vu de buste, mitré et portant la croix archiépiscopale. Lég. : SANCTVS CLAVDIVS

Revers : Trois anges montrant un suaire double (celui de Turin). Autour et à l'exergue cette lég. : LE VERIT. PORT. DU S. SUAIRE DE BESANÇON. (FOURAY, *Méreaux franc-comtois*, pl. 11, n° 1.)

X. Saint Pierre de Tarantaise, à Bellevaux

42. — Vers 1720. — Gravure sur bois, haute de 145 millimètres, large de 101, encartée dans un cadre de typographie contenant une prière, le tout haut de 315 millimètres sur 193.

Dans un cadre richement sculpté et décoré de glaces prismatiques à la vénitienne, saint Pierre de Tarantaise en costume épiscopal, mitre en tête, tenant sa croix recroisetée à simple croisillon, et bénissant, sur un fond de paysage où se voit à gauche l'église de Bellevaux, précédée d'un porche et surmontée d'un clocher quadrangulaire. Çà et là quelques boiteux ou éclopés allant invoquer le thaumaturge.

Au bas de la gravure, à gauche, la signature : C. F. NICOL.

Au-dessous la prière suivante :

SAINT PIERRE PRIÉS POUR NOUS
Et pour la conservation de l'Eglise.

ORAISON. — Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui par un effet de votre bonté infinie envers nous, avez autrefois envoyé saint PIERRE.... etc.

Cette fête se célèbre le 8 du mois de may à l'abbaye de Bellevaux, où le Corps de ce grand Saint repose tout entier; il y a ce jour-là indulgence plénière, prédication à la grande messe, et bénédiction du très saint Sacrement après vêpres ; les reliques de ce grand Saint sont dans une grande vénération dans ladite abbaye, et d'un secours extraordinaire à tous ceux qui sont obligés d'y avoir recours, surtout l'expérience journalière nous fait connaître que les possédés, les para-

lytiques, les insensés, ceux qui ont des maléfices et les fièvres et autres maladies incurables, s'en trouvent guéris et soulagés.

(*Archives du Doubs.*)

XI. Saints Ferréol et Ferjeux, à Besançon

43. — XVIe siècle. — Méreau de plomb, diamètre 33 millimètres.

Au droit, les saints Ferréol et Ferjeux, décapités et nimbés, portent leurs têtes dans leurs mains, leurs silhouettes se détachent sur un frettis. Lég. : S. FERREOLI E. S. FERRUCII AVX. (1) BVRGODIE.

Revers : Une croix pattée, cantonnée de quatre roses ; la croix et la large bordure du méreau sont frettées. (Pl. I, n° 4.)

(FOURAY, *Méreaux franc-comtois,* pl. 8, n° 4.)

44. — Vers 1535. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 274 millimètres, large de 199.

Saint Ferréol en costume de prêtre, saint Ferjeux en costume de diacre, tous deux nimbés et agenouillés, planant dans les nues au milieu de rayons lumineux sur la ville de Besançon représentée, vue de l'ouest d'après le plan inséré, en 1735, dans le tome II de l'*Histoire du comté de Bourgogne* de Dunod, p. 184. Au-dessous de la planche, ce texte tiré en typographie : SS. FERREOLUS ET FERRUCIUS, *Sequanorum Apostoli. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem. Ad Heb.*, 13, 7. (Gravé vraisemblablement par Dubercelles, auteur du plan de 1735 cité plus haut.)

(*Archives du Doubs.*)

XII. Saint Jean-Baptiste, à Pontarlier

45. — 1657. — Gravure sur cuivre, tirée sur papier, haute de 186 millimètres, large de 170.

Saint Jean-Baptiste debout, vêtu d'une peau de mouton, tenant de la main droite une petite croix autour de laquelle s'enrubanne une banderole portant cette invocation : ECCE AGNUS DEI, et sur le bras gauche un agneau. Sa tête coiffée d'une chevelure bouclée est ceinte d'un nimbe. Derrière le saint, paysage où l'on reconnaît l'enceinte et les clochers de Pontarlier. Aux coins supérieurs du tableau

(1) Le sigle AUX doit signifier *auxilii* ou *auxiliatorum*, c'est-à-dire *protecteurs de la Bourgogne.*

deux têtes d'anges ailées. Dans une large bordure, qui sert de cadre à cette composition, se déroulent deux emblèmes. Au-dessus, le Sacré Cœur percé de deux flèches, accosté de tulipes, entre les feuilles desquelles on lit la date 1657. Aux encognures, à gauche, le monogramme IHS., à droite MA., à gauche et à droite la croix écotée de saint André avec le fusil de Bourgogne brochant au milieu du sautoir, sur un fond semé de flammes, entre une pensée et une marguerite. Au bas, un cartouche circulaire, posé sur une touffe de roses, porte ces mots : MVLTI IN NATIVITATE EIVS GAVDEBUNT, 1657. A gauche, l'écu de Bourgogne-comté mal ordonné (le lion est tourné à sénestre), et couronné d'une couronne princière, à droite l'écu de Pontarlier : une tour flanquée d'un pont.

Cette gravure, due au burin du P. Bonjour, religieux augustin, rappelle l'érection d'une statue très populaire, érigée en 1657 sur la fontaine de la Grande-Rue de Pontarlier, avec ce chronogramme : VoX CLaMantIs In Deserto (MDCLVII, la lettre X de *vox* étant supprimée du décompte). (*Coll. de M. Droz des Villars.*)

XIII. Saint Vernier, à Sainte-Madeleine de Besançon

46. — Vers 1750. — Gravure sur bois, tirée sur papier, haute de 294 millimètres, large de 224.

Dans un médaillon ovale, inscrit dans un rectangle, saint Vernier, en costume de jeune paysan, la tête ceinte d'un nimbe qui rayonne, tient à la main une serpe et vendange un cep de vigne, un chien est couché à ses pieds. Au second plan il est reproduit labourant, puis crucifié la tête en bas, entouré de bourreaux. Aux encognures du cadre, trophées d'instruments de viticulture ou de labour : deux *lérots* ou *lairots* (serpe servant à tailler) en sautoir, deux bossoirs avec baril, un faisceau d'échalas et une gerbe couronnés d'un sarcloir, un sac de semence avec une pioche. Une large bordure qui enserre le médaillon principal contient, groupés en échelle sur un fond de pampres et de fruits, une douzaine d'anges de diverses tailles tenant des trompettes ou des branches de laurier. (Médiocres composition et dessin.) (*Archives du Doubs.*)

XIV. Madone du Pilier, à Saragosse

47. — 1662. — Gravure sur cuivre, haute de 315 millimètres, large de 237.

Dans un ovale formé d'une guirlande de roses, de marguerites et d'œillets rattachés de distance en distance par une sorte de bra-

celet, la Vierge au Pilier, debout sur une colonne, couronnée comme l'enfant Jésus qu'elle porte sur le bras gauche, relevant de la main droite un pan de son manteau. A ses côtés sont suspendues deux lampes d'église, et plus bas deux écussons sommés de la couronne royale, renfermant : le premier, les armoiries écartelées du royaume de Castille et de Léon, le second celles d'Aragon. Le premier des écus broche sur la croix de l'ordre de Calatrava, le second est entouré d'un collier de perles auquel pend la croix ancrée de l'ordre de Malte. Aux encognures du cadre, quatre branches de roses. Au bas de cette date est cette signature : 1662. *P. de Loisy Bisuntinus Fe.*

(Planche originale, *coll. de l'auteur.*)

MONSEIGNEUR BESSON POÈTE

Par M. le Chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 décembre 1889)

La poésie a été la première littérature des peuples. On a chanté les héros avant de raconter leurs exploits. Homère a devancé Hérodote, et la *Chanson de Roland* a précédé les *Chroniques* de Villehardouin et de Joinville. Ce qu'on remarque à l'enfance des peuples, on peut le remarquer encore au premier âge de l'homme. La poésie a le don de charmer la jeunesse. A quinze ans on aime ce langage harmonieux qui captive l'oreille, qui plaît à l'imagination, et, pour peu qu'on sente quelque souffle d'enthousiasme, on veut s'essayer sur la lyre et exprimer ses sentiments dans le rythme des vers. Souvent même, en lisant quelque beau morceau poétique, le jeune homme est tenté de dire : Et moi aussi, je suis artiste : *Anch' io son' pittore.*

Telle fut la première passion littéraire de Louis Besson, quand il était encore écolier au collège de Baume. Les devoirs classiques que ses condisciples écrivaient en prose, lui, souvent, les exprimait en vers avec une grande facilité, et dans un langage où se remarque déjà cette aisance, cette pureté d'élocution, cette clarté d'expressions, qu'il a déployées plus tard dans ses œuvres oratoires.

Un sentiment qu'on retrouve souvent dans les pro-

ductions de sa jeunesse, c'est l'amour du pays, c'est le culte du sol natal. Baume et ses environs étaient pour lui ce coin de terre dont parle Horace, qui lui souriait plus que le reste du monde.

> Ille terrarum mihi præter omnes
> Angulus ridet.

Aussi il se plaît à peindre

> cette charmante ville,
> Oasis qui s'étend sur les rives du Doubs,
> Où l'air, plein de parfums, est si pur et si doux.
> Les Baumois ont leur nid au pied de sept collines
> Qui n'ont, pour les parer, ni palais, ni ruines,
> Mais où de frais buissons, peuplés de mille oiseaux,
> Font entendre des chants si variés, si beaux.

Les premières poésies de Louis Bessòn datent de 1837 à 1839. C'est à seize, dix-sept et dix-huit ans qu'il a composé ces pièces fugitives, écrites sur des feuilles volantes, et que nous avons retrouvées dans ses manuscrits. Il peut être intéressant d'en citer quelques fragments. Plus tard, mêlé à la vie active, Louis Besson avait quelque répugnance à avouer qu'il avait cultivé la muse. On dit même que quand le poète Richard-Baudin entra dans sa famille en épousant sa sœur, Louis Besson cessa de faire des vers, parce que son beau-frère les faisait mieux que lui. Il chercha alors sa voie dans une autre carrière, et se prit de zèle pour les études historiques. Dans ces études, il s'inspira encore de l'amour du pays natal, et débuta par un mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames qu'il dédia à ses concitoyens.

Cependant il ne brisa point sa lyre. Plusieurs fois, pendant ses années de professorat, il composa des pièces inspirées par les circonstances, et l'année même qui précéda sa mort, il célébrait, par des strophes gracieuses, les noces d'or d'un prêtre de son diocèse, connu pour sa charité, et à qui il disait:

Vos rentes sont en paradis,
Et l'intérêt s'en accumule :
Pour un talent Dieu vous en rendra dix ;
De ce prêt l'Evangile a dicté la formule.
Prêtez, prêtez toujours, dans votre charité,
Aux pauvres votre argent, aux pécheurs votre zèle....

Dans les compositions poétiques de sa jeunesse, Louis Besson subissait l'influence des auteurs dont il lisait les œuvres. On sent, dans quelques-unes de ces pièces, l'inspiration de l'école élégiaque qui avait mis à la mode les pleurs, les gémissements, les douleurs ineffables. Poésie larmoyante et rêveuse, dont les jeunes gens puisaient l'inspiration dans la lecture de Millevoye, de Chateaubriand, de Lamartine, peut-être des *Nuits* d'Young. Du reste, selon la remarque d'un critique, cette mélancolie porte avec soi certaines jouissances auxquelles il est difficile de ne pas se laisser séduire. *C'est*, comme dit Ronsard, *un doux souffrir tout confit de liesse.*

Une des premières pièces de notre jeune poète est marquée de ce caractère élégiaque. A seize ans, il venait de perdre son père, et, en décrivant les charmes de la nature, il y mêle l'expression de sa douleur filiale :

Oui, je te chanterai, frais et riant bocage,
Toi qui, depuis seize ans, me prêtes ton ombrage.
Et vous, petits oiseaux, témoins de mon bonheur,
O vous, qui partagez ma joie et ma douleur,
Venez toujours, venez, quand la tendre rosée
Rafraîchira le soir la nature embrasée.
Fauvette, tu verras sur le luisant gazon
Ton ami fredonnant ta plaintive chanson.
Mais ne t'étonne point si mon morne visage
Tristement se dessine à travers le feuillage,
Si des pleurs abondants s'échappent de mes yeux.
Silence, oiseau chéri, trêve à tes chants joyeux.
Pleure, pleure avec moi, gémis sur ma misère.
Compagne de mes maux, las ! je n'ai plus de père !

Cette note attristée résonne dans plusieurs chants de notre jeune poète. Il la fait entendre dans une pièce intitulée *l'Exilé mourant*, qu'il adresse à son ami Louis Bernard :

A toi, Louis, ces vers où ma lyre plaintive
De l'infortune encore a chanté les douleurs.
Toujours j'aime à voiler ma muse fugitive
D'une écharpe de pleurs.

Cette sensibilité s'éveillait en lui, lorsqu'il peignait les douleurs de personnages imaginaires. On la trouve dans les élégies intitulées : *la Fille de Jephté*, *l'Hirondelle*, *l'Orpheline*, *le Mendiant, la Mélancolie*. Ces élégies ont un double caractère. Elles sont empreintes tout à la fois de grâce et de tristesse. L'auteur y décrit d'abord les beautés de la terre et des cieux dans un style un peu mignard. Ce sont des tableaux où son imagination se complaît à peindre la richesse des *champs fortunés*, la *pureté des fleurs*, le *doux bruit des palmiers agitant leur verdure*, la *nature parfumée au retour des zéphyrs*, etc. Puis, au milieu de ces douces images retentissent des accents lugubres. Ce sont les feuilles mortes de l'automne se mêlant aux roses du printemps.

Cette tristesse poétique est-elle bien réelle, ou n'est-ce qu'un procédé littéraire, une imitation des élégies de Millevoye ? Est-ce une espèce de gymnastique de l'esprit plutôt que l'effet d'une émotion véritable ? Je l'ignore. Mais, réalité ou fiction, ce sentiment est exprimé avec une certaine élégance, comme dans cette pièce, où le poète nous dit que la mort l'appelle :

De mon printemps à peine
J'ai pu cueillir les fleurs,
Et, comme une ombre vaine,
Je m'efface et je meurs.

Quoi ! mourir à cet âge
Où le cœur est si pur,
Où le ciel sans nuage
Se berce dans l'azur.

Au déclin de l'année
Mourir, quand le jour fuit,
Quand la feuille fanée
Tombe à nos pieds sans bruit ;

Quand la coupe encor pleine
Promet un long festin,

Et quand se lève à peine
L'étoile du matin.

Vainement je m'écrie :
O mort, encore un jour !
Le torrent de ma vie
S'écoule sans retour.

Cette sensibilité artificielle devenait réelle et profonde quand elle était inspirée par la piété filiale. Aussi, chaque année, lorsque revenait le jour de la fête de sa mère, la muse lui inspirait des vers pleins d'une affectueuse tendresse.

Citons quelques strophes d'une pièce qui date du 17 juillet 1839, jour de cette fête de famille :

Il est des noms chéris, frère, ami, fils et père,
Que toujours un bon cœur se plaît à répéter.
Mais quoi de plus charmant que le nom d'une mère,
De plus doux à chanter !

Mère est le premier mot qu'une naïve bouche
Dans un berceau d'osier bégaie en soupirant.
C'est le dernier qu'aussi murmure sur sa couche
Le vieillard expirant.

Car le cœur d'une mère est un écho fidèle
Où nos cris de plaisir, d'infortune ou d'amour
Paraissent s'animer d'une force nouvelle,
En vibrant tour à tour.

Les sentiments affectueux du jeune Besson ne se bornaient pas au cercle du foyer domestique. Il avait des amis d'enfance, de vrais amis, auxquels il fut toujours fidèle. C'est à l'un d'eux, à Henri Ebelmen, qu'il exprimait, sous l'image de l'automne, le regret de le voir partir. Cette pièce est inspirée des souvenirs de Gilbert.

Adieu, ciel sans nuage, adieu, lumière pure,
Vallons semés de fleurs, délicieux séjours,
Adieu, bois couronnés d'une épaisse verdure,
Adieu, derniers beaux jours !

Du poète rêveur la lyre monotone
Rend, à demi voilée, un plus lugubre accord.
Sur la terre a grondé la brise de l'automne,
Comme un souffle de mort..

Dans sa fécondité la nature est tarie,
Au gré des vents se perd le pampre jaunissant,
Et de l'antique ormeau l'ombre douce et chérie
N'endort plus le passant.

Comme durant l'horreur d'un pâle crépuscule,
A peine du soleil un triste rayon luit.
Il semble que le monde incessamment recule
Vers l'éternelle nuit.

Ah ! que ce deuil est sombre à l'amitié fidèle,
Quand loin de nous, Henri, tu diriges tes pas.
Mais sous le toit natal, ainsi que l'hirondelle,
Du moins tu reviendras.

Des charmilles alors les cimes arrondies
Abriteront les nids des amoureux oiseaux,
Alors se courberont les forêts reverdies
En mobiles berceaux.

. . . .

Quand de l'astre du jour les lueurs purpurines
Coloreront encor les bords de l'horizon,
Nous chercherons ensemble, au penchant des collines,
Un tapis de gazon.

Et cédant aux douceurs d'une noble espérance,
Nos yeux se porteront vers un long avenir,
Et tu demanderas aux temps de notre enfance
Un joyeux souvenir.

Je te peindrai tantôt ce sol de la patrie,
Où notre pied s'attache avec un vif amour,
Tantôt je chanterai d'une voix attendrie
Les charmes du retour.

Cet amour du sol natal, ce culte intime de la nature, Louis Besson en a gardé l'empreinte toute sa vie. A l'âge où il chantait, ce sentiment doux et mélancolique revient souvent dans ses vers. On le retrouve dans les strophes qu'il adressait à ses amis. Dans une ode à l'un d'eux, Louis Jeannin, il célèbre le *bonheur de la solitude*.

Comme la fleur de la vallée
Ouvre sa corolle étoilée
Aux premiers rayons du matin,
Et, bercée aux brises légères,
Cache sous d'épaisses fougères
Son obscur et riant destin,

Ainsi, loin des fureurs civiles
Qu'attise au milieu de nos villes
Le souffle impur des factions,
Dans une paisible retraite
Abrite sa vertu secrète
L'homme insensible aux passions.

Sort fortuné ! que je t'envie !
Que je donnerais bien ma vie
Pour un matin de ces beaux jours !
Oh ! quand détaché de la terre,
Dans un asile solitaire
M'enfermerai-je pour toujours !

Quand, sous mon toit pauvre et rustique,
Ami digne du temps antique,
Te recevrai-je à bras ouverts !
Quand couleront nos rêveries,
Et nos intimes causeries,
A l'ombre de mes arbres verts !

Les goûts et les aptitudes se développent sous l'influence du milieu où l'on vit. Le pays qu'habitait notre jeune poète offre des tableaux variés, et ces grands spectacles firent sur sa jeune âme une impression vive et durable.

A l'amour du pays natal il mêla, comme nous l'avons dit, cette teinte de mélancolie, un peu artificielle, que le romantisme avait mise à la mode. Mais son recueil renferme quelques pièces qui portent les marques d'une autre inspiration. Celles-ci appartiennent à l'école descriptive, et le poète s'y est fait visiblement le disciple de Delille. Telle est une épître familière sur Bléfond, adressée à son ami, Auguste Sauseigne, qui habitait cette charmante solitude. Il en décrit toutes les beautés avec une profusion et une exactitude à rendre jaloux le chantre des *Jardins*.

Dans ces lieux enchanteurs, la sauvage nature
N'emprunte point à l'art sa trompeuse parure.
Les chênes orgueilleux, les frênes, les ormeaux,
Aux branches du pommier enlacent leurs rameaux.
Ah ! que j'aime surtout cette source limpide
Qui du roc, sans canal, sort en ruisseau rapide
Au sein du gravier pur dont son lit s'est formé
Poursuit en murmurant son cours accoutumé,

Et sur la roue énorme où le courant l'entraîne
Bouillonne, écume, gronde et s'élance avec peine.
. . . .
Sous le dôme arrondi d'un touffu marronnier,
Près d'un rustique enclos qu'il couvre tout entier,
S'élève un humble toit, solitaire héritage,
Qui, sans doute, d'un saint fut jadis l'ermitage.
O sage ami, c'est là le champêtre séjour
Où ton sort que j'envie est fixé sans retour.
Dans ce modeste asile où rien ne t'importune,
Tu ne tends point la main aux fers de la fortune.
Que t'importent le monde et ses bruyants travers ?
La fière liberté, l'oubli de l'univers,
Le sommeil dans les bois où règne le silence,
L'aisance et le travail, voilà ton opulence.

C'est dans le même genre que Louis Besson a décrit le village d'Adam, dans une épître adressée à son oncle. Ici, la nature est loin d'offrir les mêmes attraits qu'à Bléfond. Mais si le paysage est triste, si

Les flancs de ces coteaux que des forêts couronnent
De pampres jaunissants jamais ne s'environnent,

le poète trouve dans cette retraite une famille bien-aimée, dont l'affection lui tient lieu de toutes les beautés de la nature.

Et c'est là qu'est mon cœur rempli d'un saint respect.
Pauvres sites, vallons, poétiques images,
Je vous consacrerai par d'éclatants hommages.
Quand sur les pas du temps viendra mon dernier jour,
J'aurai pour vous encore un long soupir d'amour.

Et, en effet, avec quelle complaisance il peint tous les détails de cette maison rustique :

Qui n'a pas sur la terre un séjour favori,
Une grotte, un vallon, un bocage fleuri,
Un temple dont la mousse a couvert le portique,
Une retraite obscure, un ermitage antique,
Où le cœur attaché par de secrets instincts
Jouit d'un sort meilleur sous des cieux plus sereins ?

Cet attrait pour l'idylle champêtre, Louis Besson le goûtait dans ce doux asile du village d'Adam, où il a passé, dans son jeune âge, des jours de bonheur.

Dans mon hameau chéri les jours de mon enfance
De grâce et de gaieté paraient leur innocence.

Si Louis Besson admirait la nature, elle n'était cependant pour lui qu'un échelon pour s'élever à Celui qui est la beauté par essence, la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle. Dans les tableaux poétiques que trace sa plume, on sent le souffle chrétien qui a inspiré sa première éducation. Il aimait les grands poètes de Rome et d'Athènes. Mais ces poètes n'étaient pour lui que les pâles reflets de cette sagesse éternelle dont les saintes Ecritures sont la source abondante. Ainsi, dans une pièce sur les *fictions des anciens poètes*, il s'élève contre la manie de célébrer encore les divinités mythologiques.

Notre cœur aujourd'hui plus noblement s'enflamme,
Le Christ est notre guide, il préside à nos chants,
Il donne à notre luth ses sons les plus touchants.
Puissent ces mêmes feux enflammer les poètes !
De la sainte Sion les antiques prophètes,
Apaisant par leurs pleurs la colère des cieux,
Détournaient Israël d'adorer les faux dieux.
Des poètes sacrés suivons la noble trace ;
Que Sion aujourd'hui soit pour nous le Parnasse.

On sait que ce n'était pas là l'opinion de Boileau, qui a dit :

De la foi des chrétiens les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.

Mais, au temps même de Boileau, tout le monde n'était pas de son avis. On trouve, dans les œuvres de Santeuil, une belle pièce en vers latins, contre la poésie mythologique. Elle est pleine de considérations élevées, vraiment chrétiennes, et c'est de cette pièce que notre jeune poète s'est inspiré pour s'élever contre les fables antiques, et protester qu'il consacrera toujours sa lyre à célébrer les œuvres de Dieu.

Son nom sera partout présent à ma mémoire,
Mes chants seront toujours des hymnes à sa gloire.

Il fut fidèle à ce programme. Dieu, le Christ, la religion,

la nature, les nobles et saintes affections, tels furent les sujets qui ont inspiré sa jeune muse. Il chante d'abord la naissance du Christ dans une ode qui débute ainsi :

Israël, ne dis plus que ton Dieu t'abandonne,
Espère désormais aux promesses du ciel.
Les temps sont accomplis; du sein de l'Eternel
Sur la terre descend le Dieu qui te pardonne.

Cette pièce, sans doute, ne sort pas des idées communes, mais elle porte l'empreinte d'une grande facilité de style, d'une versification pleine d'aisance. Dans un de ses poèmes lord Byron dit à plusieurs reprises : « J'avais besoin de ce mot pour la rime. » Dans les vers de notre jeune poète, la rime vient presque toujours naturellement. Rien de forcé dans la facture du vers, et dans l'ensemble de cette ode on retrouve quelque chose de la solennité des chœurs d'*Athalie*.

Après la naissance du Christ, il chante sa mort dans une ode qui se termine par cette strophe :

O prodige d'amour ! ô divine sagesse !
Pour le pauvre pécheur, Jésus, que ta tendresse
S'est montrée admirable en ce jour solennel.
Tu répands à grands flots ton sang sur le Calvaire,
De ton père irrité tu calmes la colère,
Et ta mort nous ouvre le ciel.

Après le Christ, il chante la vierge Marie dans un pieux cantique sur l'Assomption :

O reine glorieuse,
Ta face est radieuse
Comme l'astre du jour.
Vierge victorieuse,
Ta voix mélodieuse
N'est qu'un long chant d'amour.

Dans ton nouvel empire,
Toute bouche soupire
Un hymne à ta grandeur.
Ton Fils lui-même admire
Et se plaît à redire
Ta beauté, ta splendeur.

Dans d'autres tableaux, Louis Besson, s'inspirant de

Lamartine et de Fontanes, nous peint les tristesses et les espérances de l'humanité. C'est d'abord le vieillard

> Qui murmure tout bas, en fermant la paupière :
> « Mes destins sont remplis ; j'ai souffert et je meurs. »

C'est ensuite la mère qui veille auprès du berceau de son enfant qui meurt. Ces vers rappellent l'élégie : *l'Ange et l'Enfant*, que composa plus tard Reboul, le poète de Nimes :

> Elle approche sans bruit de la funèbre couche
> Pour déposer encore un baiser sur sa bouche.
> Bientôt l'enfant s'endort de l'éternel sommeil,
> Et sa mère semblait attendre son réveil.
>
> « Souffrir est donc la loi de toute la nature. »

Telle est la pensée qu'il développe dans un tableau dont les couleurs semblent empruntées aux gémissements de Job ou aux souvenirs de Bossuet. En présence de ces maux de l'humanité, le doute désolant vient solliciter l'âme du poète. Mais la foi qui console triomphe dans cette âme chrétienne et lui dit :

> Dans un autre séjour attends une autre vie,
> Malheureux exilé, le ciel est ta patrie.

Ces conceptions, empreintes de mélancolie, sont exprimées dans des vers corrects, dans un style noble, exempt d'emphase, et plein de mouvement, de nombre et d'harmonie.

Les pensées graves qui inspiraient sa muse et qui réglaient sa conduite, il aimait à les communiquer à ses amis. A l'un d'eux il écrivait, dans une épître familière :

> Evite ce sentier perfide,
> Indigne de s'ouvrir pour toi ;
> Déjà la science te guide ;
> Mais éclaire-la par la foi.
> C'est la lueur pure et féconde
> Qui montre à l'âme un nouveau monde
> Où le plaisir n'a rien d'humain.
> C'est le besoin de notre vie,
> Le soutien qui jamais ne plie
> Sur les épines du chemin.

Louis Besson fit de bonne heure des grands ouvrages de Bossuet son étude favorite. Il s'habitua, dans cette lecture, à regarder les gloires humaines comme un *magnifique témoignage de notre néant,* et à voir, comme dit Bossuet, dans l'histoire du monde, *des empires qui tombent avec un fracas effroyable les uns sur les autres.* C'est dans cet ordre d'idées qu'il composa en 1838, sur *Marius à Carthage*, une pièce qui n'est peut-être qu'un devoir d'écolier, et qui se termine par ces considérations sur les destinées qui attendent Rome orgueilleuse de ses triomphes :

Cesse donc d'insulter au destin de Carthage.
Rome elle-même, un jour réduite en esclavage,
Verra tomber ses tours et crouler ses remparts.
Rome verra ses fils abandonner ses portes,
Et ses plus vaillantes cohortes
A l'ennemi vainqueur laisser ses étendards.

Assise tristement sur ces rives profondes
Que le Tibre en grondant arrose de ses ondes,
Rome déplorera la perte des beaux jours,
Et de son ancien nom conservant la mémoire,
Pleurera ses dieux et sa gloire
Que le fleuve du temps emporte dans son cours.

Ainsi disparaîtront, comme autant de fantômes,
Ces princes, ces héros, avec leurs vains royaumes,
Fragiles monuments sur le sable construits.
Et leur gloire éphémère, éclairant un jour sombre,
Paraît, brille et s'enfuit dans l'ombre,
Telle qu'un vif éclair éclate au sein des nuits.

Richesse, volupté, victoire, honneur, conquête,
Noms que chaque mortel comme un écho répète,
Que votre éclat est faux et qu'il est passager !
Heureux, trois fois heureux, l'homme dont le cœur sage
A la vertu rendant hommage,
N'a jamais éprouvé ce rêve passager.

En 1839, M. Besson fut reçu bachelier par la faculté des lettres de Besançon. C'est probablement à la suite de sa réception qu'il adressa, le 30 août de cette année, une ode à M. Meusy, professeur de littérature. Cette ode, inspirée par la reconnaissance, est médiocre, comme l'avait été son

examen scientifique. Il y célèbre les monuments antiques de Besançon, ses gloires militaires, ses poètes, ses littérateurs, les professeurs de la faculté, et particulièrement

« Pérennès au cœur d'or. »

Pour ceux qui ont bien connu M. Besson, il est constant que cette sensibilité bienveillante et sympathique, qui se manifeste dans ses premiers essais poétiques, fut une des qualités maîtresses de sa vie. La bonté faisait le fond de son caractère. On pouvait s'y tromper si on ne faisait attention qu'à cette tendance à l'observation critique à laquelle il cédait facilement. A un naturel doux et affectueux il mêlait parfois cette causticité piquante, que César signalait déjà, il y a longtemps, dans notre race gauloise, qui aimait, dit-il, à parler avec subtilité : *argutè loqui*. Ce mélange d'humour et de bienveillance pouvait déjà se remarquer dans M. Besson, dès l'époque de sa vie qui nous occupe. Car, à côté des poésies que nous avons citées, et qui toutes ont un caractère grave, sérieux et sympathique, sa plume traçait quelques pièces d'un genre légèrement satirique, où il savait peindre les travers de la comédie humaine. Tel est un petit poème inachevé, où il met en scène, d'une façon comique, quelques-uns de ses compatriotes, dont le caractère excentrique prêtait à la satire. Ce tableau, du reste, est tracé de façon qu'il devait amuser ceux mêmes qui y sont représentés, si toutefois ils ont jamais eu connaissance de ces innocentes malices.

Il a fait plus encore. En 1839, il a composé une comédie en trois actes et en vers, intitulée *l'Ecolier*. Elle a eu, assure-t-on, les honneurs de la représentation dans la société de Baume. Il n'y a dans cette œuvre ni intrigue ni même action vraiment dramatique. Ce sont des scènes de collège, où, après quelques aventures tapageuses, tout se termine par l'intervention du principal, qui remet l'ordre dans sa maison en punissant, comme il convient, le mauvais écolier.

Les législateurs du Parnasse disent qu'on naît poète et qu'on devient orateur. Nous ne savons si M. Besson était né poète. Rien ne le prouve dans les œuvres qu'il a laissées. Il versifiait facilement, il aimait les belles poésies, et savait les faire goûter et apprécier. Mais ce don ne suffit pas pour prétendre au génie poétique. Il nous suffit qu'il soit devenu un orateur éminent, et c'est là un des beaux fleurons de sa couronne épiscopale que personne ne lui contestera sérieusement.

UN SCEAU INÉDIT

DU

CONNÉTABLE DE BOURBON

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 11 avril 1889)

Il y a quelques années, au moment d'évacuer les galetas longtemps affectés aux Archives départementales du Doubs, j'eus la bonne fortune de découvrir sous le faux plancher d'un grenier deux sceaux détachés, en cire rouge, que des lacs de soie noire, tressés de fils d'or, devaient naguère suspendre à quelque diplôme anéanti. Grâce à leur parfait état de conservation, je n'eus pas de peine à reconnaître sur ces deux empreintes similaires le nom, l'effigie, les armoiries et la devise du fameux connétable de Bourbon (1490-1527). Leur rencontre dans un dépôt franc-comtois eût paru singulière si certains épisodes de la vie de Charles de Bourbon ne l'avaient aisément expliquée.

En 1523, le connétable fugitif arrivait, à travers le Forez, le Dauphiné et la Savoie, à Besançon, où le conseil communal, à la demande de Hugues Marmier, président du parlement de Dole, lui permit de séjourner[1]. Le beau-

(1) Permission du 9 octobre 1523, publiée par M. A. CASTAN, dans la *Revue historique*, I, 1876, p. 119.

frère de Marmier, l'ambitieux Simon Gauthiot, donna l'hospitalité au prince dans sa maison de la Grande-Rue ; son crédit et sa fortune purent lui trouver les subsides nécessaires à la levée des gens d'armes que le vindicatif proscrit méditait de conduire en Lombardie, au service de l'empereur. On sait la suite, Gauthiot s'attacha comme chancelier ou maître d'hôtel aux destinées de Bourbon. Né en 1490, il avait exactement son âge et son tempérament[1]; son privilège de bailleur de fonds, non moins que la souplesse de son caractère et la finesse de son esprit, quelque peu retors, prirent sur la reconnaissance et les bons offices du prince français, devenu général de Charles-Quint, un droit qui devait servir son ambition. Gauthiot poussa la flatterie jusqu'à prendre pour corps de sa devise une sirène au corps de *dauphin,* allusion transparente qui semblait désigner son maître[2], et pour âme ces mots : SPES . MEA . DEVS, paraphrase de la devise ESPÉRANCE, que nous trouverons trois fois répétée sur le sceau du connétable[3].

Quand, trop tôt pour Gauthiot, qui avait su déjà tirer un parti lucratif de sa situation, le duc fut tombé au siège de Rome, sous une balle qui vengea à la fois la France et la papauté (6 mai 1527), l'habile Franc-Comtois resta fidèle à sa mémoire. Pendant que le corps de Bourbon était

---

(1) Le buste de Simon Gauthiot, en pierre colorée, que l'on conserve dans le vestibule de l'hôtel de ville de Gray, révèle un homme passionné, hautain et colère.

(2) Charles de Bourbon était dauphin d'Auvergne.

(3) Cette devise, répétée en plusieurs endroits, est accompagnée sur le soubassement du buste de Gray de plusieurs ancres. — Les Archives du Doubs possèdent (E. 1419) une empreinte du sceau de Simon Gauthiot apposée à un acte du 4 septembre 1547. Voici sa description :

Sceau rond, de 33 millimètre de diamètre, bordé d'un gros bourrelet, légende entre deux filets.

Dans le champ une sirène ou dauphin à tête humaine soutient une targe portant les armes des Gauthiot : un gauthiot (oiseau) adextré, essorant et couronné.

Légende : SIGILLVM . SYMONIS . GAVTHIOT.



SCEAU ET CONTRE-SCEAU
DU CONNÉTABLE DE BOURBON.
(1523 - 1527.)

inhumé à Gaëte, avec l'épitaphe laconique et célèbre : AUCTO IMPERIO; GALLO VICTO; SVPERATA ITALIA; PONTIFICE OBSESSO; ROMA CAPTA; BORBONIVS HIC IACET, son maître d'hôtel recueillait son cœur pour l'ensevelir plus tard dans la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon (23 avril 1532) (1).

Ce côté sentimental n'empêcha pas Gauthiot de sauvegarder ses intérêts, il obtint de Charles-Quint le remboursement des avances faites naguère pour son service à Charles de Bourbon (2) ; Granvelle le fit tomber en disgrâce, mais s'il faut en croire le principal intéressé, César, mieux informé, lui rendit enfin justice (3). Quand il mourut à Gray, vers la fin de l'année 1556, il laissait à Fernand, son fils, un riche héritage ; ses descendants conservèrent longtemps divers joyaux et deux portraits du connétable (4), qui témoignaient de la faveur dont avait joui leur aïeul auprès du prince déshonoré, dont l'histoire a voilé la figure sous le crêpe noir des traîtres et des parricides.

Quand la race des Gauthiot s'éteignit en 1629, son opulente succession passa entre les mains des jésuites du collège de Besançon, avec toutes ses archives. En gens pratiques, les jésuites se préoccupèrent davantage des titres de propriété que des diplômes honorifiques ; les lettres constatant soit les prêts effectués par Simon Gauthiot en faveur du connétable, soit les concessions d'emploi signées

---

(1) *Biographie Didot*, VII, col. 29. — DUNOD, *Nobiliaire*, 260. — A. CASTAN, *Granvelle et le petit empereur de Besançon* (*Revue historique*, I, 78) et *Mobilier des Gauthiot*. (Soc. d'émulation du Doubs, 1879, 70.)

(2) Charles-Quint lui accorda une pension de 200 francs, le 6 janvier 1532, et le remboursa intégralement des avances faites sous sa caution au connétable, le 15 mai 1534. (E. 1419, *Arch. du Doubs.*)

(3) Voici l'inscription du buste de Gray, qui révèle cette solution : ANNO 1538°; ÆTATIS SVÆ 49°; QVO AD INVICTISSIMVM CÆS; CAR; V; IMP; OPTI; MAX RECVRRENS ILLIVS ÆQVISSIMVM IVDICIVM PER SEPTENNIVM EXPECTAVIT.

(4) Notamment un curieux écrin contenant face à face François Ier et Charles de Bourbon. (E. 1426, fol. 306, *Arch. du Doubs.*)

en sa faveur par Bourbon, restèrent hors du classement de leur dépôt, où j'ai vainement recherché leur trace. Il n'en reste pas moins certain que les diplômes anéantis ou dérobés, auxquels pendaient les sceaux que nous allons décrire, provenaient de Simon Gauthiot et appartenaient, à la suppression de l'ordre des jésuites, au fonds d'archives du collège de Besançon.

Maintenant que leur origine est retrouvée, il ne nous reste plus qu'à décrire le sceau inédit, qui vient combler une lacune dans la série sigillographique des connétables de France et des ducs de Bourbonnais.

Ce sceau de grand module est rond, mesure 100 millimètres de diamètre et appartient à la catégorie des sceaux équestres, dont le type, commun au XIIIe siècle à tous les chevaliers, est réservé, au XVe et au XVIe siècle, aux empereurs, aux rois, aux princes du sang ou souverains. Charles de Bourbon est monté sur un coursier de bataille, tourné à sénestre, empanaché et couvert de caparaçons traînants, aux armes de Bourbon (trois fleurs de lis et un bâton péri mis en cœur). Il est armé de toutes pièces, cuirasse, brassards et gantelets, jambières et grèves ; son casque à visière levée laisse voir sa figure imberbe et souriante, une fleur de lis lui sert de panache et de timbre. Aux défauts de son armure apparaît une fine cotte de mailles ; sa main droite brandit une large épée, telle que l'épée de François Ier conservée au musée du Louvre, et sa main gauche presse contre sa poitrine une targe armoriée. Sur le champ du sceau, semé de fleurs de lis, s'étale, tracée sur trois courroies munies de boucles et d'agrafes, la devise trois fois répétée : ESPÉRANCE, symbole des visées ambitieuses du prince royal, qui put se croire un instant destiné au trône par droit de naissance ou de conquête.

La légende du sceau, gravée en belles capitales romaines, est celle-ci :

. KAROLVS . BORBONII . ARVERNIE . ET . CASTRIHERALDI . DVX .

(Charles, duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault.)

Le contre-sceau, sans légende, est un simple cercle de quarante-quatre millimètres de diamètre encadrant l'écu de Bourbon. La planche qui accompagne cette notice permettra de vérifier et de compléter cette description sommaire.

Gravé vraisemblablement en Italie, entre 1523 et 1527, notre sceau, qui n'est représenté par aucune empreinte dans la collection cependant si riche des Archives nationales [1], a le mérite de combler une lacune dans la série des grands feudataires et des grands officiers de la couronne.

Grâce au rang et à l'importance historique du personnage dont il porte l'effigie, il apporte un document intéressant à l'iconographie française.

---

(1) L'inventaire des sceaux des Archives nationales, publié en 1863, par Douët d'Arcq, ne mentionne sous le n° 463 qu'un signet du connétable dont la dimension est omise.

Ce sceau porte l'écu de Bourbon couronné et la légende : S . CAROLUS . DUX . BOURBON . ET . ALVERNIE (en minuscules gothiques).

Contre-sceau : même écu sans légende.

BESANÇON EN 1888

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

Par M. le docteur LEBON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 décembre 1889)

Messieurs,

Je me propose d'analyser aujourd'hui devant vous *Besançon en 1888*, par MM. le docteur Baudin et Jeannot (1). Tout d'abord, je me plais à reconnaître que c'est là un livre de bonne foi, écrit amoureusement par les auteurs, qui, on ne saurait trop les en féliciter, après avoir étudié consciencieusement leur sujet, nous ont offert, avec une véritable prodigalité, des diagrammes, des tracés graphiques, statistiques, auxquels ils ont joint de nombreux tableaux de statistique variés à l'infini, sans omettre de nombreuses tables de statistique comparée.

Dans ce travail, on trouve tout ce qui se rattache de près ou de loin à l'administration municipale : climatologie, météorologie, mouvement des eaux, quantité d'eau tombée, hospices, écoles, impôts, octroi, caisse d'épargne, bureau de bienfaisance, etc. Analyser toutes les questions traitées

(1) *Besançon en* 1888, par MM. le docteur Baudin et Jeannot, directeur du service des eaux. Besançon, 1889, chez Dodivers, imprimeur. 1 vol. in-8° de 211 pages et 89 tableaux.

dans *Besançon en 1888* dépasserait le but que je me propose ; je me contenterai donc de vous exposer, trop brièvement sans doute, un aperçu des quatre chapitres qu'ils ont plus spécialement étudiés, savoir : la population, la nuptialité, la natalité et la mortalité.

Je vous parlais, il n'y a qu'un instant, du luxe de la statistique contenue dans *Besançon en 1888*. Vous en aurez une idée exacte, si je vous dis que dans ce chapitre de cinquante-deux pages, on rencontre vingt-six tableaux de statistique, sans parler des diagrammes, pyramides et tracés graphiques.

Et cependant, les auteurs, en nous les présentant, ne se font aucune illusion sur la foi qu'il y faut attacher ; ils conviennent qu'ils ne sont trop souvent qu'un trompe-l'œil dont il est juste de se méfier ; ils avouent qu'on peut faire dire aux chiffres tout ce que l'on veut, et que pour en tirer des conclusions utiles, il ne faut s'en servir qu'avec beaucoup de prudence et de modération.

C'est ainsi qu'après avoir donné le chiffre de la population de Besançon en 1888, ils écrivent, p. 17 : « C'est pour nous un devoir de mettre le lecteur en garde contre son interprétation ; on n'oubliera pas que ces chiffres sont, pour la plupart et selon la plus grande probabilité, majorés d'une façon notable, et qu'il convient presque toujours de les réduire de 1/28, et par suite, de surélever, dans une proportion analogue, les chiffres de la natalité et de la mortalité. »

Ces réserves posées, voyons à quels résultats ils arrivent. Selon MM. Baudin et Jeannot, p. 30 :

« 1° Le Doubs présente une forte proportion de célibataires enfants ; Besançon, une proportion très faible.

» 2° Le Doubs présente une forte proportion de célibataires adultes ; Besançon, une proportion extraforte.

» 3° L'un et l'autre présentent une proportion à peu près égale de mariés des deux sexes, et cette proportion est faible comparée à celle de la France.

» D'où résulte : on se marie peu dans le Doubs, mais les mariages y sont très féconds ; on se marie peu à Besançon et on y a très peu d'enfants. »

L'étude de la population par âge conduit à des résultats tout à fait imprévus. Ainsi, tandis qu'en France, sur 1,000 habitants, on ne compte que 275 enfants de moins de quinze ans, en Prusse et en Angleterre, on en compte 353. Mais, en revanche, nous possédons pour 1,000 habitants 617 adultes, et l'Angleterre 573. Ce qui fait dire au docteur Bertillon : « On comprend combien ces différences sont profondes, combien elles changent la force des groupes sociaux de chaque nation ; par exemple, la Prusse a 40 adultes de moins par 1,000 habitants, mais encore ces adultes, en moins grand nombre, doivent pourvoir à la subsistance d'un bien plus grand nombre d'enfants. »

Nos auteurs ont recherché, pour les comparer à celui des groupes correspondants en France, l'âge moyen de certaines catégories de notre population, abstraction faite des enfants.

Ils ont alors trouvé que lorsqu'en France, p. 58, la moyenne des célibataires majeurs était, en chiffre rond, de trente-deux ans, à Besançon, elle n'atteignait que vingt-huit ans : que l'âge moyen des hommes majeurs étant de quarante-trois ans, cet âge, à Besançon, ne dépassait pas trente-sept ans ; que l'âge moyen des femmes s'élevant en France à quarante-trois ans, il était de quarante et un à Besançon ; enfin, que quarante-trois ans étant l'âge moyen de la population française, celui de Besançon était de 39,0.

D'où il résulte que notre infériorité de l'âge moyen des célibataires provient du peu de vieillards hommes que nous possédons, et du grand nombre d'adultes, très jeunes, amenés par l'immigration et la garnison. Si l'âge des célibataires filles majeures est plus élevé, cela tient à ce qu'à Besançon les femmes se marient tard ; ce qui contre-balance et au delà le nombre de nos vieillards femmes. Mais lors-

qu'il s'agit de l'âge moyen des femmes majeures, cette influence disparaît, tandis que subsiste celle de notre infériorité en vieillards ; c'est pourquoi l'âge moyen de nos femmes majeures est en infériorité sur la moyenne de la France.

On comprend aussi sans peine combien l'âge des enfants doit influer sur la moyenne générale d'une population.

En résumé, disent MM. Baudin et Jeannot, p. 204, la population de Besançon s'est accrue à peu près exactement, au cours des cinquante dernières années, dans les proportions du simple au double ; mais cet accroissement est un accroissement de fait non physiologique, parce qu'il ne provient pas de l'excédent des naissances sur les décès, mais qu'il relève en entier de l'immigration tant intérieure qu'étrangère.

NUPTIALITÉ

La nuptialité joue un rôle si important dans l'ordre social, que les auteurs de *Besançon en 1888* ont avec beaucoup de raison commencé ce chapitre par l'extrait suivant des ouvrages du docteur Bertillon. « Le mariage a une influence considérable, bien plus grande qu'on ne l'avait soupçonné *à priori*, sur la moralité, sur la santé, sur la vitalité des époux comme des enfants. Et je puis dire que cette influence est si constante, si durable, qu'elle crée, entre le groupe social qui l'éprouve, celui qui ne l'a jamais connue et celui qui, l'ayant connue, l'a perdue, des différences radicales dans les aptitudes et dans les actes. Ce sont ces trois groupes sociaux qui travaillent, souffrent, jouissent, vivent et meurent autrement. Et de même que je saurais dire d'après les mensurations crâniennes : ce groupe est africain, celui-ci européen ; tel est masculin, tel est féminin ; de même, qu'on me donne la productivité, la criminalité,

la morbidité, la tendance à l'aliénation, au suicide, la mortalité à chaque âge, la durée de la vie moyenne ou probable, non pas tous ces éléments, mais un ou deux d'entre eux, et je dirai avec certitude : ce groupe est celui des époux, cet autre celui des veufs, tel autre celui des célibataires ; tant profondes et constantes sont leurs différences, tant est indélébile l'influence conjugale une fois éprouvée. Le mariage est donc un puissant modificateur, un élément primordial d'hygiène sociale, physique et morale, dont il importe d'analyser tous les ressorts et les effets. »

Le docteur Bertillon me paraît ignorer que l'Eglise catholique a toujours professé que le mariage était la base fondamentale de la famille, et par suite celle des sociétés; que par conséquent, sans s'en douter, il vient corroborer, au nom de la science indépendante, la doctrine enseignée de tout temps par l'Eglise dans tous les catéchismes.

Etudiant la nuptialité, MM. Baudin et Jeannot établissent, dans un premier tableau, qu'en 1840 la nuptialité était à Besançon de 8.79 sur 1,000 habitants, mais que depuis cette époque elle s'est abaissée, et qu'en 1888 elle n'est plus que de 6.51, lorsque la moyenne en France est de 7,20. Besançon et la France sembleraient néanmoins occuper encore un rang moyen dans la nuptialité européenne, mais, malheureusement, ce n'est là qu'une véritable illusion : « car, p. 68, si dans une population les mariages sont fréquents, l'augmentation des naissances s'ensuivra, laquelle se traduira par l'augmentation de l'un des éléments improductifs du dénominateur du rapport, et par suite, un abaissement factice du quotient, c'est-à-dire le chiffre de la nuptialité. » Pour être dans le vrai, il faut donc étudier la nuptialité d'après le nombre des personnes mariées, et alors on arrive à trouver que de quinze à soixante ans, p. 71, on compte 8.22 0/00 mariages à Besançon, lorsqu'en France la moyenne est de 12.90; que dans le Doubs la nuptialité est

de 33 0/0, soit un tiers plus faible que celle de la France, chiffre vraiment désolant.

Continuant leurs investigations, nos auteurs étudient la nuptialité, selon l'état civil des conjoints, suivant l'âge, le sexe, suivant l'âge des conjoints au jour du mariage, la fréquence de la nuptialité suivant les mois. Autant de questions fort intéressantes que je ne fais cependant qu'indiquer.

Abordant ensuite la fécondité des mariages, ils constatent avec peine que lorsqu'en France elle est de 3.03, à Besançon elle ne dépasse pas 2.62, et encore ce chiffre n'est obtenu que grâce à la natalité plus grande des familles d'émigrants.

Examinant enfin l'influence de la nuptialité sur la natalité et la mortalité, ils arrivent à ces conclusions tout à fait conformes à celles du catholicisme, à savoir que l'association conjugale est un élément salutaire pour les deux sexes; qu'ainsi la mortalité masculine étant de 100 pour les époux, elle s'élève à 169 pour les célibataires ; que lorsqu'elle s'élève à 100 pour les femmes, celle des filles atteint 140, de sorte que (p. 83) « le légitime amour et la maternité dans les conditions salutaires du mariage, bien loin d'user la vie, la conservent, la protègent, dans le présent et dans l'avenir, puisqu'en France, les mères de famille, épouses ou veuves, à chaque période de leur existence, après l'âge de vingt-cinq ans, paient un moindre tribut à la mort que les jeunes et vieilles filles du même âge. »

L'influence morale du mariage se révèle aussi par les chiffres. Et en effet, tandis qu'il y a 100 accusés mariés, il y en a 170 de célibataires, et la différence est encore plus sensible pour les femmes, puisque lorsque le chiffre des filles accusées est de 240, celui des femmes mariées n'est que de 100.

L'étude de l'aliénation conduit à des résultats analogues. Les considérations de MM. Baudin et Jeannot sur les causes

de l'abaissement de la nuptialité donneraient lieu à des discussions qui m'entraîneraient trop loin pour que je puisse m'y engager. Nos auteurs terminent ce chapitre en conseillant de substituer à la devise des stoïciens : *Sustine et abstine*, celle des sociétés modernes : Aide toi et Dieu t'aidera. Mais est-il bien démontré que cette devise ne remonte pas plus haut que les sociétés modernes ?

Bien que *Besançon en 1888* ne fournisse que la statistique du divorce depuis deux ans, cette courte période suffit néanmoins pour constater encore une fois l'infériorité morale de Besançon, puisque tandis que pendant ces deux années, il n'avait été constaté en France qu'un divorce sur 1,885 ménages, Besançon en comptait 1 sur 515, et qu'à Paris la moyenne était à peine plus élevée, 1 sur 419. Mais *Besançon en 1888* nous réserve encore bien d'autres douloureuses surprises.

NATALITÉ

En 1888, 1,113 naissances ont été enregistrées à Besançon, accusant une légère diminution de treize naissances sur 1887 ; celles ci se trouvaient déjà inférieures de 95 unités aux naissances de 1886. Mais ces chiffres bruts n'ont qu'une signification très incomplète et le plus souvent très fallacieuse ; pour se rendre un compte exact de la vérité, ce n'est pas aux naissances, mais à la natalité qu'il faut la demander.

« La natalité, disent MM. Baudin et Jeannot, exprime la fréquence avec laquelle surviennent les naissances vivantes, les mort-nés comptés à part, par rapport au nombre des vivants qui les produisent : elle s'obtient en divisant le nombre des naissances par celui de la population qui les a fournies. »

Notre natalité bisontine en 1888 ne surpasse pas de beaucoup celle anormalement faible de 1871, c'est-à-dire que

nous remontons de cinquante ans en arrière pour rencontrer une natalité aussi faible. Il est vrai que la natalité varie beaucoup en France, la moyenne est de 23.10 ; tandis que celle du Gers n'est que de 14, celle du Finistère est de 38, c'est-à-dire près du triple de celle du Gers.

Les départements de notre région occupent un rang moyen dans la natalité ; celle de la Haute-Saône est de 22 0/0, celle du Jura de 23.2 0/0, celle du Doubs 25.5 0/0, tandis que celle de Besançon, étant de 19.69, est un quart plus faible que celle du Doubs, ce qui doit d'autant plus surprendre, que dans les villes, la natalité est de beaucoup supérieure à celle des campagnes ; ce qui rend le fait encore plus saisissant, c'est que Besançon offre un groupe excessif d'adultes, d'où devrait résulter une grande augmentation dans la natalité.

Si, pour expliquer ce phénomène, on s'adresse à la natalité des épouses de tout âge, on trouve, au contraire, que notre infériorité, au lieu de diminuer, s'accroît d'environ 1/4, que la natalité légitime est de 25 0/0 plus faible que celle de la France, qui déjà est elle-même la plus faible de l'Europe.

En étudiant la question des naissances illégitimes, MM. Baudin et Jeannot sont obligés d'avouer que lorsqu'en France la natalité illégitime est en moyenne de 18.1 0/00, à Besançon, elle est de 25.2, c'est-à-dire supérieure de 40 0/0 (p. 102). Recherchant le rapport des naissances illégitimes aux naissances générales, ils constatent que lorsqu'en France il est de 78 0/00, il est de 77.5 en Prusse, 150 en Bavière, et 152 en Saxe, que nous n'avons donc rien à envier (p. 103) « à la vertueuse et pudique Allemagne. » Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'à Besançon les naissances illégitimes s'élèvent au 1/4 des naissances légitimes, proportion qui nous rapproche de celle de Paris, ce qui doit nous inspirer de tristes réflexions sur la moralité de Besançon.

Je ne ferai que signaler les études de *Besançon en 1888* sur les enfants non reconnus, sur les naissances suivant les mois, sur le rapport des sexes dans la natalité.

Je dirai seulement qu'il résulte des recherches de MM. Baudin et Jeannot, que le nombre des garçons l'emporte sur celui des filles à la naissance, mais que la mortalité des jeunes garçons, étant de beaucoup plus grande que celle des filles, en fin de compte celles-ci sont plus nombreuses à l'âge adulte.

Comme conclusion sur la natalité, MM. Baudin et Jeannot avouent qu'il n'est pas douteux que notre natalité française, que notre natalité bisontine en particulier, ne doivent inspirer des réflexions sérieuses et laisser après elles une réelle impression de tristesse.

Selon ces messieurs, l'infécondité de nos ménages serait, en effet, le plus souvent volontaire, et basée sur des calculs d'intérêt. « La fécondité des mariages, disent les économistes, se règle d'après le degré de prévoyance. La prévoyance croissante de l'avenir explique le nombre croissant des livrets de caisse d'épargne, des adhérents aux sociétés de secours mutuels, des assurances sur la vie et contre l'incendie. Les départements les plus prospères et les plus prévoyants sont aussi les moins féconds. »

L'ancien régime, a dit avec beaucoup de raison M. de Vielcastel, faisait les fils aînés, le régime actuel fait les fils uniques. Aussi a-t-on demandé des réformes, qui ne seront jamais que des palliatifs, parce que le mal est dans nos mœurs, et que c'est par nos mœurs, par conséquent, qu'il faudrait commencer les réformes. Nous touchons au point où notre diminution va devenir, non plus relative, mais absolue ; la question se réduit dès lors à cette effroyable simplicité : être ou ne pas être.

Le docteur Rochard nous indique quel doit, dès lors, être notre devoir. « La tâche est difficile, mais rien n'est impossible à une époque où l'opinion est toute-puissante, et

où l'on a tant de moyens d'agir sur elle. Il ne s'agit pas d'établir une ligue antimalthusienne, ces choses-là ne se font pas chez nous, et le ridicule en aurait facilement raison. Il s'agit d'exercer une action plus lente et plus sûre. Il faut que les médecins, qui ont accès dans toutes les familles et qui y sont écoutés, il faut que les économistes, que les savants, que tous ceux, en un mot, qui ont le droit de se faire entendre, protestent, par la parole ou par la plume, dans leurs conversations ou dans leurs écrits, contre une coutume qui mène notre pays à sa perte ; qu'ils le fassent avec l'énergie que donne une conviction profonde. C'est ainsi que se forment aujourd'hui les courants de l'opinion publique, et puisque ce n'est plus au nom de la religion qu'on peut réclamer l'abandon de pareilles pratiques, puisqu'il est puéril de parler de morale et de patriotisme à des gens qui n'écoutent que leur intérêt, c'est au nom de cet intérêt même qu'il faut les adjurer.

» C'est en faisant appel à leur raison, à leur expérience, à l'évidence des faits qui se passent sous leurs yeux, qu'il faut leur prouver, qu'à fortune égale, il y a cent fois plus de chances de bonheur dans une famille nombreuse que dans un ménage où l'on fait reposer sur la tête d'un seul héritier ; c'est une croisade comme une autre, et le moment de l'entreprendre est venu. » MM. Baudin et Jeannot ajoutent : « Quant à nous, nous sommes tout prêts à joindre nos modestes efforts pour cette cause. »

Et moi aussi, pour prendre part à cette croisade, je dirai qu'on doit se hâter de supprimer la neutralité scolaire, question qu'en tant que fonctionnaires MM. Baudin et Jeannot ne pouvaient traiter ; la neutralité scolaire, en effet, ne peut qu'engendrer l'égoïsme individuel, cause certaine de décadence pour les nations, pour lui substituer l'instruction religieuse, qui fera germer dans les jeunes cœurs l'esprit de dévouement et de sacrifice, qui seul fait les peuples grands et prospères.

MORTALITÉ

D'après le travail que nous analysons, la mortinatalité, c'est-à-dire le nombre des mort-nés à Besançon, soit à la naissance, soit depuis ce moment jusqu'à la déclaration de l'enfant à l'état civil, s'élève à 86 0/00, tandis qu'il n'est que de 47 en France, et à Paris seulement de 73.8. En d'autres termes, notre mortinatalité est le double de celle de la France, qui elle-même est déjà plus élevée que celle de l'Europe, qui ne dépasse pas 36.

On ne saurait trouver la cause de cette mortinatalité excessive dans la mortinatalité illégitime, car à Besançon, elle est inférieure à celle de Paris et même à celle de la moyenne de la France.

On ne saurait pas davantage en accuser la dégénérescence de la race, nos conscrits ne passant pas pour les pires, au contraire. Cette surélévation de la mortinatalité, ne pouvant non plus se justifier par aucune considération physiologique ou pathologique, il faut bien avouer, disent MM. Baudin et Jeannot, qu'elle est le résultat d'une intervention criminelle par de nombreux avortements provoqués, avec ou sans intervention étrangère, pendant les derniers mois de la grossesse, et aussi par un certain nombre d'infanticides commis entre la naissance et la déclaration à l'état civil. « Il est donc grand temps, ajoutent-ils, de lutter contre de telles défaillances de la conscience privée et publique. »

La mortinatalité des garçons est plus grande que celle des filles, mais elle s'explique par une loi physiologique, le développement plus grand de leur crâne, qui apporte ainsi un plus grand obstacle à l'accouchement.

D'après les statistiques, il est évident que la mortalité moyenne de la France n'est pas excessive, qu'elle va sans

cesse en diminuant, que malheureusement la mortalité à Besançon dépasse d'une manière constante celle de la France d'environ 3 0/0.

Je ne m'attarderai pas sur les tableaux de mortalité suivant l'âge, le sexe, la position sociale des individus. Je ne saurais cependant passer sous silence un fait singulier, dont MM. Baudin et Jeannot n'ont pu trouver l'explication, à savoir : que la mortalité *extra muros* est de 3 0/0 plus forte que la mortalité *intra muros*. Et cependant il semble impossible d'admettre que Velotte, Saint-Ferjeux, la Butte, Champforgeron, Saint-Claude, la Viotte et Palente soient deux fois plus malsains que ne l'est au fond de son trou notre vieux Besançon. Je ferai encore remarquer que la durée de la vie étant en France, en 1888, de quarante et un ans, celle de Besançon ne dépasse pas quarante ans trois mois.

L'étude du rôle que jouent dans la mortalité les maladies, les saisons, les affections organiques, est fort bien traitée dans *Besançon en 1888* ; je regrette de ne pouvoir en parler faute de temps. Je dois me contenter de constater avec MM. Baudin et Jeannot que Besançon échappe relativement aux menaces du croup, puisqu'il ne figure que pour 17 0/00 dans le chiffre de la mortalité, et encore, disent ces auteurs, la majorité des praticiens déclare, avec toute apparence de raison, que ces chiffres sont empreints d'une forte exagération ; il est très probable, en effet, que nombre de décès par laryngite striduleuse, œdème de la glotte, tuberculose laryngée, broncho-pneumonie à forme asphyxiante, viennent grossir le chiffre des décès par diphthérie. Ils auraient pu aussi faire observer que par une de ces bizarreries que rien n'explique, ce sont presque toujours les mêmes praticiens et en très petit nombre, à qui la malechance en veut, qui ont rencontré des croups ; n'est-il pas moins extraordinaire que tandis qu'à Paris, en Bresse, en Touraine, chaque année cette terrible maladie fait des vic-

times parmi les médecins et gardes-malades, à Besançon on n'a heureusement jamais eu a déplorer de victimes parmi les médecins et l'entourage des malades ; sa contagiosité ferait donc défaut à Besançon.

En terminant leur travail, MM. Baudin et Jeannot formulent un certain nombre de vœux, parmi lesquels nous signalerons : la création d'un bureau de nourrices, distribution de secours suffisants aux mères et filles-mères indigentes, le rétablissement des tours, la restriction des délais accordés pour la déclaration des nouveau-nés à l'état civil ; pour les inspecteurs-vérificateurs des décès, l'obligation de s'assurer de la cause véritable de la mort des mort-nés ou prétendus mort-nés ; constatations quotidiennes de l'état sanitaire de la ville ; étude et surveillance des mesures tendant à prévenir ou à combattre les maladies épidémiques ou transmissibles et les épizooties, etc., etc. Tous ces vœux, en effet, paraissent très légitimes.

Qu'il me soit permis avant de terminer cette analyse, malheureusement trop écourtée, de signaler quelques points qui, ce me semble, auraient pu trouver place dans cette savante étude.

Puisque Besançon est dans un état manifeste d'infériorité, pour sa population, sa natalité, sa nuptialité, son hygiène, sa longévité, pourquoi n'avoir pas fait ressortir les côtés qui placent notre ville dans une supériorité incontestable ? Par exemple, pourquoi ne pas indiquer la quantité d'eau que la municipalité peut distribuer à chaque habitant? Une cause de mortalité très redoutable pour les jeunes mères est la puerpéralité ; or, à Besançon les morts résultant de cette origine sont presque inconnues. Même à Bellevaux, la puerpéralité était pour ainsi dire un mythe dans les salles des femmes en couche, bien qu'il eût été difficile de rêver une maternité aussi défectueuse, surtout avant les dernières améliorations qui y ont été apportées. Enfin,

puisque Besançon possède une école d'horlogerie depuis 1862, pourquoi n'avoir donné l'état du personnel, des élèves et des dépenses que pour 1888 ? La question serait-elle indiscrète ?

Ces regrets exprimés, je me plais à répéter en terminant ce que je disais au début de cette analyse : *Besançon en 1888* est un travail de bonne foi qui fait le plus grand honneur à ses auteurs. Le docteur Baudin n'a permis à sa plume de ne dire que ce qu'il voulait, mais tout ce qu'il voulait, dans un style clair, élégant, qui malgré l'aridité du sujet ne fatigue en aucun moment. Cette étude renferme non seulement des documents en très grand nombre, ayant exigé de longues et pénibles recherches, mais encore elle est exempte de toute personnalité, de tout esprit de coterie ou de parti, et avant tout elle dénote une grande indépendance qu'on ne rencontre plus guère chez les auteurs qui ont des attaches administratives. Enfin, des aperçus aussi nouveaux que pleins d'à-propos se rencontrent à chaque page, et font de ce travail une véritable richesse acquise pour l'histoire de la statistique de Besançon.

NOTICE

SUR

M. PAUL LAURENS

Par M. Henri MAIROT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 20 mars 1890)

MESSIEURS,

La biographie de l'excellent confrère que nous avons perdu le 30 mai de l'année dernière est l'histoire d'une vie de travail, d'une existence toute de loyauté et d'honneur. Mort à l'âge de soixante-seize ans, M. Paul Laurens s'est consacré jusqu'à ses derniers jours aux nombreuses fonctions qu'il tenait de la confiance publique. Il s'est constamment dévoué aux autres et a toujours fait passer le bien général avant ses intérêts particuliers : c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un bon citoyen.

Paul Laurens naquit à Besançon le 26 septembre 1813; il était le second fils de M. Anatoile Laurens, chef de division à la préfecture du Doubs ; Camille, son frère aîné, alla chercher à l'Ecole centrale naissante les leçons qui devaient le conduire à la notoriété et à la fortune ; Paul, d'un caractère plus timide, de goûts calmes et tranquilles, mit toute son ambition à suivre la carrière dans laquelle

son père avait su se faire une place honorable et s'attirer la considération générale.

Lorsque son père mourut, en octobre 1840, Paul Laurens, qui occupait alors, sous ses ordres, à la préfecture, l'emploi de chef adjoint de la 1re division, lui succéda comme directeur de cet important service ; il remplit pendant dix-neuf ans des fonctions qui demandent, avec un sérieux labeur, la science des lois administratives, souvent si compliquées, et la connaissance des nombreux décrets et des circulaires ministérielles plus nombreuses encore qui en règlent l'application. Le jeune chef de division se mit de bonne heure à cette étude, et il la cultiva si bien qu'il posséda jusqu'à la fin de sa vie, non seulement le sens et la doctrine des décisions administratives, mais leur date et souvent leur texte même. Cette rare mémoire lui fut plus tard d'un précieux secours ; elle faisait de lui comme un répertoire vivant toujours ouvert à qui venait le consulter ; l'on ne saurait compter ceux à qui elle a évité, dans le vaste domaine d'une jurisprudence toute spéciale, les fastidieuses pertes de temps et les difficiles recherches.

M. Laurens eut l'heureuse fortune d'échapper aux ennuis que les fréquents changements des préfets du Doubs devaient plus tard faire subir à leur personnel. Il fut pendant sept ans sous la direction de M. Victor Tourangin, qui a laissé parmi nous un souvenir d'administrateur intègre et dévoué; M. Tourangin a pu, sans être démenti par personne, dire, en résignant ses fonctions, qu'il avait consacré tout ce qu'il avait d'énergie et d'intelligence à développer les éléments de prospérité de notre département; cette tâche lui avait été facilitée par la collaboration dévouée qu'il avait reçue de M. Laurens. Les préfets qui vinrent après M. Tourangin trouvèrent dans le chef de la 1re division le même concours et la même fidélité au devoir.

Le père de Paul Laurens avait appartenu à notre Compagnie ; elle alla le chercher à son tour dans son bureau

de la préfecture, et l'élut comme associé résidant le 24 août 1855. M. Laurens prononça, le 29 janvier 1857, son discours de réception dont le sujet était la statistique du département du Doubs; ce fut M. Huart qui lui répondit comme président de l'Académie.

Absorbé par d'autres occupations, M. Laurens ne devait pas prendre une grande part à nos travaux; il y présenta cependant à deux reprises, en 1862 et en 1864, le rapport sur le concours d'histoire, et fut pendant plusieurs années le trésorier de l'Académie.

M. Laurens avait eu aux suffrages de la Compagnie d'autres titres que ceux d'une carrière administrative consciencieusement remplie. Il avait continué la publication de l'Annuaire du Doubs, que son père avait commencée en 1812; et il donnait dans chaque volume de cette utile collection, outre les renseignements sur les personnes, des documents statistiques recueillis avec le plus grand soin, des notices sur l'agriculture, le commerce et l'industrie du département, sur sa topographie et ses curiosités naturelles, sur ses richesses archéologiques et son histoire. M. Laurens rédigea seul l'Annuaire du Doubs de 1840 à 1876. Il trouva alors en M. Jules Gauthier, d'abord un collaborateur, puis un successeur. La publication se continua avec le même esprit de suite, et de savantes recherches archéologiques vinrent renouveler l'intérêt des notices qui forment la première partie du recueil, et qui lui donnent, en dehors de l'utilité du moment, une incontestable valeur.

En même temps qu'il entrait à l'Académie, M. Laurens trouvait à la Chambre de commerce de Besançon une occupation qui allait décider du reste de sa carrière. Il avait été appelé par le président de la Chambre, M. France, à prêter son concours au secrétariat. L'emploi de secrétaire lui fut bientôt offert : le travail qui lui était demandé supposait en économie politique et financière des connaissances qui lui étaient familières; il comportait des études

qui lui plaisaient, et se présentait avec des conditions de liberté et d'indépendance qui ne se rencontrent pas dans les fonctions administratives. M. Laurens était seul ; il avait des goûts simples et des habitudes de vie modestes : il pensa qu'il pouvait vivre honorablement en ajoutant à la pension de retraite à laquelle il avait droit la faible indemnité attachée à son futur emploi. Il quitta la préfecture et entra à la Chambre de commerce le 2 novembre 1859 : il y resta jusqu'à sa mort ; pendant trente ans, sous la présidence de MM. France, de Sainte-Agathe, Outhenin-Chalandre, Déprez, puis sous celle de MM. Léon Bretillot et Félix Mairot, il fut le conseil de la Chambre, et participa à toutes ses délibérations.

Dès l'année qui suivit son entrée en fonctions, le nouveau secrétaire décida la Chambre de commerce à publier des comptes rendus annuels : il rédigea ces comptes rendus avec une fidélité scrupuleuse, rapportant les décisions prises et les motifs qui les avaient déterminées, mais ajoutant aux procès-verbaux des séances de nombreux renseignements sur l'état général du commerce et de l'industrie et la situation particulière du département. La collection de ces comptes rendus ne comporte pas moins de six volumes in-4°. Ils sont l'œuvre personnelle de M. Laurens, et cependant, il n'a pas voulu que son nom y fût une seule fois cité. L'unité du plan et de la composition montrent seuls qu'ils sont de la même main, et qu'ils doivent à la même intelligence la sûreté d'informations, l'exactitude et la précision qui en font une véritable histoire commerciale de la province pendant ces trente dernières années. Que l'on pense à toutes les modifications apportées pendant cette longue période à notre régime économique et industriel, et l'on se rendra compte de la somme de travail que représentent l'étude de toutes ces questions et l'exposé critique des solutions qui y ont été données. Les traités de commerce de 1860 et leurs conséquences, la réforme de la loi des sociétés et de

celle sur les marques de fabrique, la crise commerciale de 1867; puis, après la guerre, les enquêtes sur les coalitions ouvrières et les conditions du travail, sur le renouvellement des traités de commerce, les projets de lois relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'intérêt légal en matière commerciale, à la reconstitution du conseil supérieur du commerce, l'exploitation des chemins de fer par l'Etat et les conventions avec les grandes compagnies, la modification des articles du Code de commerce qui concernent l'industrie des transports, la lettre de change et les élections consulaires, la refonte de la législation des patentes et des droits sur les vins et les alcools, tous ces objets ont successivement appelé l'attention de la Chambre de commerce et les investigations de son secrétaire; tous sont exposés dans les comptes rendus avec une haute compétence, et une connaissance approfondie de chacun des sujets traités.

Cette simple énumération suffit à montrer l'intérêt que présentent, au point de vue général, les rapports de M. Laurens : ils ne sont pas moins précieux pour l'histoire de notre industrie locale, que la Chambre de commerce a surtout pour mission de soutenir et de protéger. M. Laurens ne se contentait pas, comme on le fait ailleurs, de transcrire les décisions prises ou la correspondance échangée, telles que les donne, suivant leurs dates, le registre des délibérations; il s'était tracé, dès l'année 1862, un cadre qu'il a rempli fidèlement depuis lors. Il groupait sous des titres généraux, et en des divisions distinctes, les diverses questions qui avaient été traitées dans le cours de l'année, et présentait ainsi un tableau d'ensemble qui résumait à la fois la situation commerciale et les travaux de la Chambre.

En tête du rapport, un coup d'œil général sur le commerce extérieur, d'après l'ensemble des exportations et des importations, puis quelques chiffres de statistique, tirés des documents publiés par le ministère du commerce;

ensuite l'exposé de l'état de l'industrie et du commerce dans le département, d'après les renseignements fournis par les principaux industriels; une appréciation plus particulière de la marche de la métallurgie; puis, dans une division spéciale et qui prit chaque année plus d'importance, la situation de l'industrie horlogère, de la fabrication et de la vente de ses produits, l'histoire de ses progrès à Besançon et dans tout le département jusqu'en 1885, et à partir de cette date, sa décadence rapide; enfin la constitution de l'école d'horlogerie et les vicissitudes qu'elle a subies depuis sa fondation.

Une troisième partie est consacrée aux voies de communication, chemins de fer, routes et canaux : au moment où commencent les comptes rendus, en 1860, une seule ligne de chemin de fer traverse le département, celle de Dijon à Belfort ; la Chambre emploie tous ses efforts à obtenir des tracés favorables pour les autres lignes qui viennent successivement s'ajouter à celle-là, celles de Lyon à Vesoul, puis de Besançon à Gray ; elle s'occupe avec insistance du raccordement de la gare de la Viotte au canal du Rhône au Rhin ; pendant plusieurs années, elle réclame avec la dernière énergie la construction de la ligne de Morteau ; toutes ces démarches sont racontées en détail et parfois un peu longuement : mais il suffirait de quelques coupures pour faire du travail du rapporteur un historique très intéressant du réseau franc-comtois. Quant aux routes nationales ou départementales, elles tiennent dans les premiers comptes rendus une place importante qui se restreint à mesure que les chemins de fer se substituent, dans une plus large mesure, à l'ancien mode de transport.

Quelques questions plus spéciales complètent la partie locale : les délibérations d'intérêt général viennent ensuite, et terminent le compte rendu.

Tel est le plan que s'était dès l'abord proposé M. Lau-

rens : s'il a pu quelquefois se borner, pour le remplir, à consigner les décisions de la Chambre, il est juste de dire qu'il a constamment fourni les éléments d'appréciation les plus exacts pour les délibérations, qu'il a été souvent l'inspirateur et toujours le fidèle interprète des résolutions prises. Aussi ses comptes rendus ont-ils un véritable prix et laissent-ils deviner tout ce que leur rédacteur avait de sûreté de jugement et de connaissances acquises.

En quittant les bureaux de la préfecture pour la Chambre de commerce, M. Laurens n'avait pas obéi à un besoin de repos. La confiance de ses concitoyens le servit selon ses goûts en l'appelant à de nombreuses fonctions gratuites, et les collègues qu'il y rencontra trouvèrent en lui un homme prêt à accepter toutes les charges qui exigeaient du dévouement et du travail. Elu membre du conseil municipal en 1861, il y fut pendant bien des années rapporteur du budget de la ville; ce fut sans doute pour lui un jeu que d'aligner les chiffres de ce budget et de se rendre compte des besoins des différents services. Il était moins facile de maintenir les crédits dans de justes limites, d'assurer le rigoureux équilibre des dépenses avec les recettes : les administrations municipales abandonnaient peu à peu les traditions de prudence, et semblaient croire que la ville avait devant elle une prospérité indéfinie et un développement sans limites. Je me persuade que M. Laurens essaya de s'opposer à ce besoin croissant de dépenses souvent peu justifiées ; il le fit toutefois avec la timidité et la réserve qui étaient dans son caractère et gémit en secret de voir ses conseils si peu écoutés. Il n'était pas maître de régler à son gré ce budget dont il étudiait avec tant de soin les divers chapitres : aussi n'est-ce pas à lui qu'il faut s'en prendre des trop nombreux emprunts que nous y voyons figurer. Peut-être cependant la situation budgétaire ne fut-elle pas étrangère à la résolution qui lui fit refuser en 1884 le renouvellement de son mandat. Pendant les vingt-trois

années qu'il avait passées au conseil, il avait secondé de son mieux l'administration municipale ; il avait même été quelque temps adjoint. Ses collègues avaient toujours eu pour lui la plus grande déférence et la plus affectueuse estime. Mais à chaque renouvellement, le conseil se transformait dans une direction qui ne pouvait être agréable à l'esprit modéré de M. Laurens. Il sentit un jour que le moment arrivait où les discussions allaient devenir plus aigres, où la passion politique allait se mêler aux délibérations. Il se retira doucement, en prétextant de son âge : ceux qui l'approchaient de plus près ne se trompèrent point sur les véritables motifs de sa détermination.

Il fut un autre conseil où M. Laurens resta jusqu'à la fin de sa vie, une autre tâche à laquelle il se consacra jusqu'au bout avec une entière abnégation : je veux parler de l'administration des hospices. Il y était entré en 1869 son entière déférence envers l'autorité, la réserve absolue qu'il mettait à juger les hommes et les choses, peut-être aussi son titre de conseiller municipal, lui valurent d'échapper à la mesure qui, après la loi du 5 août 1879, décida, pour cause de politique, le renouvellement intégral de la commission. Tous les collègues de M. Laurens furent frappés, à commencer par ceux qui, comme M. Léon Bretillot, s'y dépensaient depuis quelque vingt ans avec le plus persévérant dévouement.

Conservé dans la commission nouvelle et atteint en même temps par la révocation de collègues qu'il aimait, M. Laurens eût pu difficilement protester par sa démission contre une mesure qui l'avait cependant très vivement blessé. Il avait acquis à l'hospice une situation spéciale : très écouté de la commission, il avait aussi au plus haut degré la confiance des religieuses hospitalières et était devenu leur conseil pour tout ce qui touchait au bien-être de leurs chers malades. Les sœurs pensaient, heureusement à tort, qu'elles avaient beaucoup à craindre du changement

si soudainement apporté au conseil d'administration de l'hospice; elles supplièrent d'autant plus vivement M. Laurens de rester. Il se laissa convaincre, et trouva dans la charge d'ordonnateur, qui lui fut bientôt attribuée, une occasion de consacrer plus de temps encore à l'hospice, de se faire de plus en plus aimer par les religieuses, et de les faire elles-mêmes aimer et apprécier des nouveaux membres de la commission. Il avait retrouvé auprès de ces femmes au cœur large et bon quelque chose des douces affections de la famille ; il n'oublia pas l'hospice dans ses dispositions dernières; après sa mort, son frère et sa sœur devaient y perpétuer son souvenir en y fondant généreusement un lit dans la section qui leur fut désignée comme lui étant plus particulièrement chère.

Combien n'y aurait-il pas encore à dire sur la participation de M. Laurens à tant d'autres commissions, à tant d'autres œuvres charitables de notre ville! Il fut longtemps membre de la commission de l'Ecole normale d'instituteurs et des jurys d'examen pour le certificat d'études; il était encore, au moment de sa mort, administrateur de la succursale de la Banque de France et secrétaire du conseil de direction de la Caisse d'épargne ; je ne puis que mentionner en passant ces divers services, et signaler d'un mot les rapports si clairs et si précis dans lesquels il donnait, chaque année, la situation de la Caisse d'épargne. Je ne puis également qu'indiquer son attachement à la Société d'Emulation, dont il fut, en 1881, le président. Mais il est impossible de ne pas parler plus longuement de son action au sein de deux autres sociétés qui ont tenu dans sa vie une large place, la Société d'agriculture du Doubs et l'Association de secours et de patronage.

La Société d'agriculture d'abord : M. Laurens y entra de très bonne heure et en fut pendant cinquante ans l'un des plus actifs coopérateurs ; en 1841, il en était le secrétaire ; nommé vice-président en 1863, il exerce déjà dans la

direction de la Société une influence qui reçoit, deux années après, sa confirmation par son élection à la présidence. Il sut, là comme partout, s'entourer des avis des hommes les plus compétents et faire profiter la Société de la méthode et de l'exacte régularité qu'il apportait en toutes choses : les concours et les conférences agricoles se ressentirent heureusement de son active direction, et la ferme école de la Roche devint un champ de démonstration où les cultivateurs apprirent à connaître les nouveaux procédés de culture et les instruments les plus perfectionnés. Le 12 décembre 1875, les associations agricoles du département remettaient une médaille d'or à M. Laurens pour fêter le trente-cinquième anniversaire de son entrée dans la Société d'agriculture; un banquet était donné en son honneur, et M. Albert Gigot, alors préfet du Doubs, attestait, aux applaudissements de toute l'assemblée, l'effort persévérant et soutenu, le sentiment du devoir, l'esprit d'abnégation, qui distinguaient le président de la Société.

L'éloge était mérité; M. Laurens allait le justifier de nouveau à l'Association de secours et de patronage, qui, l'année suivante, l'appelait à remplacer à sa tête le président Jobard. Quoiqu'il n'eût pris jusqu'alors qu'une faible part aux travaux de l'Association, M. Laurens n'était cependant pas un novice dans la pratique de la charité; il avait présidé longtemps une des conférences de Saint-Vincent de Paul de Besançon; il voyait chaque jour les pauvres à l'hôpital; il était bien préparé au nouveau fardeau que ses amis, pour la plupart membres actifs de l'Association, venaient imposer à son zèle; il l'accepta donc et le porta pendant treize ans à la satisfaction de tous, calmant les impatients, stimulant les tièdes, se faisant rendre compte des séances des comités et se tenant au courant de tout, quoique se montrant peu, toujours soucieux du bien de l'Association et habile à conjurer, à force de prudence, les périls que la difficulté des temps fit plus d'une fois

naître sous ses pas. Il voyait de haut la mission des œuvres de charité, et ses allocutions annuelles traduisaient à la fois ses sentiments chrétiens et l'esprit de large tolérance que lui inspiraient son expérience de la vie et sa naturelle bonté. L'idée qu'il se faisait de la bienfaisance est tout entière dans ces quelques lignes de son discours de 1878 : « De nos jours, la loi de l'humanité, la loi véritable des sociétés, c'est cette bienveillance affectueuse, cette franche cordialité qui rapproche et unit pauvres et riches, qui dissipe les préventions et les préjugés, et qui justifie si hautement notre devise, notre cri de ralliement : Patrie, honneur, charité. »

M. Laurens avait témoigné autrefois la plus vive sympathie à l'entreprise poursuivie par son ami, M. l'abbé Faivre, sous le nom d'Œuvre de Saint-Joseph, pour l'apprentissage des jeunes garçons; il avait applaudi à ce premier essai d'une école d'horlogerie, qui eut un instant un véritable succès; c'est aussi vers l'amélioration du sort de l'ouvrier, vers la moralisation des classes populaires, qu'il dirigeait les efforts de l'Association. Il était heureux de ce qui se faisait dans son sein pour soulager l'indigence; mais il se préoccupait davantage des fourneaux économiques et du patronage des apprentis, parce que ces deux œuvres répondaient mieux par leurs moyens d'action à ce qu'il regardait comme l'idéal de la charité.

Tel a été le vaste champ d'action où s'est dépensée la vie de M. Paul Laurens : pour suffire à tant de tâches diverses, il lui a fallu une infatigable activité, un rare amour du travail, un ardent désir d'être utile à ses semblables. Mais je crois l'entendre dire que toutes ces qualités n'auraient servi de rien, sans le souffle qui devait les mettre en mouvement et leur donner la vie. M. Laurens était un chrétien, un catholique fervent. Membre du conseil de fabrique de sa paroisse, il regardait ces fonctions comme un honneur; et si nulle dévotion ne fut plus que la sienne exempte

d'ostentation, nulle non plus ne fut moins soucieuse de la critique et des railleries du monde.

Cette pratique journalière de la religion, cette piété sincère, complètent bien le dessin d'une vie tout entière consacrée au bien. M. Laurens s'était fait une douce loi de ses habitudes, de ses occupations multipliées, de la sujétion même où le tenaient ses nombreux devoirs. Il aimait cette régularité de vie, et il ne s'en départait que pour aller, une fois l'an, passer quelques semaines à Paris, auprès d'un frère et d'une sœur auxquels il resta toujours tendrement attaché.

Lors de sa dernière visite, en septembre 1888, ses parents, désireux de passer avec lui les dernières années de leur vie, insistèrent vivement pour qu'il vînt se fixer auprès d'eux. M. Laurens, qui partageait leur désir, resta pendant plusieurs semaines ; mais il ne put se résoudre à abandonner ses chères occupations, à quitter les vieux amis qui lui étaient demeurés si affectueusement fidèles. Il se détermina à rester. Quelques mois après, une courte maladie l'enlevait sans souffrance, encore en pleine vigueur, malgré ses soixante-seize ans, ayant eu la consolation de conserver jusqu'à la fin la sûreté de son jugement et la netteté de son intelligence.

M. Laurens avait reçu la croix de la Légion d'honneur des mains du maréchal de Mac-Mahon, lors de la visite que fit en 1876, à Besançon, le président de la république. Il fut très sensible à une distinction qu'il méritait à tant de titres : il jouissait depuis longtemps d'une récompense plus belle, celle que donne l'estime de toute une ville. Plus heureux que tant d'autres, il ne connut jamais l'ingratitude de ses concitoyens : il eut pendant sa vie leur constant respect ; leur souvenir reconnaissant s'attache à sa mémoire et le suit dans la tombe.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1888 & 1889

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 20 mars 1890)

L'article 9 de notre règlement organique porte : « Le secrétaire.... fera chaque année le rapport des travaux de la Compagnie. » S'il a l'an dernier négligé ce devoir et ne s'est point excusé, c'est d'une part qu'il savait devoir compter sur votre indulgence traditionnelle en semblable matière ; et d'autre part il lui était survenu, sur l'interprétation à donner à cet article, des doutes qu'il demande tout d'abord à vous soumettre aujourd'hui.

Lors de l'institution du rapport annuel, la publicité des travaux de l'Académie était fort restreinte ; chaque année, deux fascicules qui, réunis, formaient à peine un petit volume, contenaient les discours prononcés aux deux séances publiques ; les travaux communiqués dans les séances privées, et particulièrement ceux d'érudition pure, n'avaient point de place dans ce bulletin ; pour qu'on n'en

perdît point le souvenir, pour que l'Académie pût témoigner de son activité entre la Saint-Charlemagne et la Saint-Louis, le secrétaire fut alors chargé d'extraire des procès-verbaux, inédits eux-mêmes, le tableau du travail intérieur, et de le présenter aux auditeurs passagers des séances publiques. Jusqu'à quel point fut-il fidèle à cette tâche ? Je ne crois médire de personne en disant que plus d'une fois mes prédécesseurs la jugèrent superflue, et j'ajoute que jamais on ne leur sut mauvais gré de leur silence. Quoi qu'il en soit, depuis quinze ans les conditions de notre existence, quant à la publicité de nos travaux, ont complètement changé ; non seulement toutes les lectures faites dans le huis clos des séances ordinaires, mais les procès-verbaux eux-mêmes font partie du volume imprimé chaque année ; et tel ou tel travail, qui jadis eût été réservé pour la série extraordinaire dite des documents inédits, jouit du bénéfice d'une publicité immédiate. Désormais le secrétaire se trouve condamné à une tâche absolument inutile ; car le rapport est fait spontanément, instinctivement, par tous ceux de nos amis qui nous lisent, qui se rendent compte, notre volume à la main, de notre activité. De quelle utilité pourraient être, à la fin de ce volume, quelques phrases plus ou moins banales, ayant l'air de commenter ou de recommander ce qui, dans les pages précédentes, s'explique ou se recommande fort bien par soi-même?

Toutefois, si je juge désormais superflue et téméraire, en ce qui me concerne, l'appréciation des travaux de mes confrères, si je crois mon devoir accompli lorsque j'en ai consigné la mention au procès-verbal, j'estime qu'il est bon de nous dire entre nous quelles preuves d'activité intellectuelle et de labeur utile a données, en dehors de la Compagnie, tel ou tel académicien. C'est dans ce sens que mes précédents rapports ont été rédigés, et encore ici une simple liste bibliographique serait à mon sens préférable. Un secrétaire ne doit pas être, comme on disait autrefois,

un Aristarque ; c'est affaire à lui d'enregistrer, non de juger. Aussi vous demanderai-je la permission d'être à l'avenir aussi sobre que possible en développements critiques ; je me propose d'annoncer les articles, d'analyser brièvement les volumes ; votre curiosité intelligente fera le reste.

Cette année, nous nous trouvons tout d'abord en présence d'ouvrages qui, s'ils éveillent des regrets toujours vifs, laissent à ceux qui ont le désir d'en parler toute la liberté de la louange. Il s'agit des œuvres posthumes de notre vénéré confrère, de celui qui a été pour plus d'un d'entre nous un maître, de Mgr Besson, évêque de Nimes. M. le chanoine Suchet a réuni les écrits et les discours de l'éloquent prélat pendant les deux dernières années de sa vie ; il y a joint quelques productions de dates antérieures, restées jusque-là inédites, si bien qu'on découvre un sermon prononcé en 1845 par l'abbé Besson, aumônier du collège de Gray, non loin du discours par lequel l'évêque de Nimes, quatre jours avant sa mort, inaugurait la rentrée des Facultés catholiques de Lyon. Mgr Besson était avant tout un orateur ; il avait débuté par l'histoire, devant vous, comme d'autres débutent par la poésie, mais il se détourna vite des sentiers poudreux et pénibles où chemine l'érudition locale ; avec son imagination vive, son style élégant, son tempérament oratoire, il était surtout fait pour enseigner la jeunesse chrétienne et le peuple chrétien. Prêtre, il enseigna donc d'abord les lettres humaines ; ceux qui ont été ses élèves ont le souvenir très profond, malgré les années écoulées, des improvisations littéraires ou historiques qui faisaient souvent de sa classe, à l'improviste, une véritable conférence d'enseignement supérieur ; mais comment en ressaisir la trace aujourd'hui, comment en communiquer et en rendre vivace l'impression à ceux qui ne les ont pas entendues? Il enseigna ensuite les grandes vérités de la religion dans cette chaire de Saint-Jean, qui devint, grâce à lui, une des principales tribunes apologétiques de notre

temps. Evêque, il continua à enseigner son peuple adoptif par des mandements et des lettres pastorales, se dépensant d'ailleurs, surtout dans la dernière partie de sa vie, en discours, en sermons, en allocutions de tout genre. Le volume qui est devant nous nous présente sous tous ses aspects cette rare figure d'orateur. Vous y lirez le sermon classique sur un texte méthodiquement développé, l'homélie familière sur l'évangile du jour, le discours de circonstance à propos d'une fête locale ou d'une cérémonie particulière; plus loin, voici l'allocution prononcée à un mariage ou à une distribution de prix; plus loin, voici le panégyrique d'un saint, l'oraison funèbre d'un contemporain illustre : si bien que ce recueil est une sorte d'anthologie oratoire, qui donne une idée complète du talent de l'auteur à toutes les époques de sa vie sacerdotale ou épiscopale.

Mgr Besson, grand admirateur de Bossuet, affectionnait le genre immortalisé par le peintre de Madame Henriette et de Condé; les vies des cardinaux Mathieu et de Bonnechose ne sont guère que des oraisons funèbres développées et appuyées de pièces justificatives; les *Notices biographiques*, dont il surveillait l'impression au moment de sa mort, avec une sollicitude d'un cœur fidèle aux affections de l'amitié et aux souvenirs du pays natal, sont aussi des modèles dont l'éloquence familière peut s'inspirer. Elles n'étaient point faites pour la chaire, mais pour le journal ou la revue; c'étaient des esquisses bienveillantes où les ombres étaient délicatement indiquées, sans être accusées, et qui toutes avaient un air de famille; et toutes, en effet, avaient pour but de fixer en quelques traits, au lendemain de la mort, la mémoire d'un compatriote. Dans cette galerie, les membres du clergé tiennent naturellement la plus grande place; on y voit ensuite des magistrats, des écrivains, presque tous les hommes que Mgr Besson avait trouvés à ses côtés aux débuts de sa carrière ecclésiastique et littéraire. A côté de ses plus modestes collaborateurs au collège Saint-François-

Xavier, on y trouve des hommes qui ont eu, comme Mgr Gerbet ou le député Clément, une place dans l'histoire religieuse ou politique. Elles embrassent aussi, par les dates extrêmes de leur composition, toute la vie de leur auteur, et, selon l'expression de l'éditeur, font passer sous nos yeux quarante ans de la vie franc-comtoise.

Ce sont encore des portraits de famille, mais d'une touche plus libre et d'un caractère plus varié, que M. Estignard nous offre dans son dernier volume. La plupart sont déjà nôtres, puisqu'ils ont été insérés dans nos Mémoires; et ils nous appartiennent encore en ce sens que Charles Weiss a contribué, par maint extrait de sa correspondance, à en établir la ressemblance exacte. Le lecteur en appréciera de lui-même l'habile ordonnance et les détails intéressants; il pourra, à la suite de l'auteur, s'occuper de littérature avec Charles Nodier, d'art avec Adrien Paris, de philosophie avec Jouffroy, de religion avec Mgr Besson, de guerre avec le général Delort. Qu'il me suffise de remarquer le choix ingénieux qui a réuni, à la gloire de notre province, des hommes ayant marqué à Paris, à Rome, à Nimes, sur les champs de bataille, dans l'Eglise, l'armée, l'Université, les lettres et les arts.

M. Sayous professe à la fois l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres; on peut apprécier dans son dernier livre : *Etudes sur l'antiquité romaine et le moyen âge oriental,* quelques-uns des résultats de son double enseignement. Cet ouvrage, qui traite successivement de la religion romaine pendant les guerres puniques, de l'introduction du monde slave dans la chrétienté, des idées musulmanes sur le christianisme, de la lutte entre les Vénitiens et les Grecs au XIIIe siècle, les Hongrois et les Turcs au XVIIe, se tient, malgré son apparence fragmentaire, dans toutes ses parties. La même idée plane sur chacune de ses pages; c'est celle qui, au temps des Scipions, élargissait l'étroite enceinte du temple de Jupiter

Capitolin et le rendait assez accessible à l'univers conquis pour qu'il devînt le digne vestibule de l'Eglise chrétienne : c'est celle qui, aux premiers siècles du moyen âge, portait les limites de cette Eglise à l'Orient au delà des limites atteintes par les Césars de Rome, et pénétrait jusque dans ces profondeurs du désert où Mahomet élaborait sa doctrine ; c'est celle enfin qui réveillait, au XIIIe siècle à Constantinople, et jusqu'au XVIIe siècle sur le Danube, le génie des croisades et qu'on peut définir ainsi : la solidarité des intérêts religieux et de la civilisation générale.

Les auteurs ne manquent point parmi nous ; saluons aujourd'hui dans nos rangs mieux qu'un auteur, un inventeur. M. de Chardonnet a droit à ce titre, depuis qu'il a découvert la soie artificielle, sous la forme d'un fil de collodion solide et rendu inoffensif, c'est-à-dire incombustible ; ce produit nouveau, à la fois élastique et résistant, a, dit-on, toutes les qualités de la substance produite par le ver à soie ; il est apte à absorber toutes les matières colorantes ; l'appareil ingénieux qui sert à sa fabrication a été une des curiosités de l'Exposition. Félicitons-nous que, dans la patrie de Pasteur et sous la main d'un homme qui a rendu ici même au grand chimiste un hommage digne de lui, soit née une des plus heureuses et des plus fécondes applications actuelles de la science à l'industrie.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1888 & 1889

Académiciens titulaires.

BEAUSÉJOUR (chanoine DE). — Luxeuil. L'église abbatiale. (*Annales franc-comtoises.*)

BESSON (Edouard). — Louis de Ronchaud, poète, archéologue et critique d'art. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*) — La part de la Franche-Comté dans la formation du Cabinet des chartes. (*Ibid.*) — La Société d'émulation au congrès de la Sorbonne en 1887. (*Ibid.*) — Rapport sur la séance publique de la Société d'histoire de Neuchâtel. (*Ibid.*) — Rapport sur les nouvelles recherches de M. Marcou relatives à l'origine du nom d'Amérique. (*Ibid.*) — L'inventeur Claude de Jouffroy et sa statue à Besançon. (*Ibid.*)

CASTAN (Auguste) — L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon (1756-1791). (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*) — La physionomie primitive du retable de Fra Bartolomeo à la cathédrale de Besançon. (*Ibid.*) — Le peintre Claude Ratelу et sa Vierge aux saints, datée de 1636. (*Ibid.*) — Les premières installations de l'Académie de France à Rome. (*Ibid.*) — Opinion du commandeur J.-B. de Rossi dans la question des capitoles provinciaux. (*Ibid.*) — Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon. (*Ibid.*) — Deux épitaphes romaines. (*Ibid.*)

Articles *Capitole, Carondelet.* (*Grande Encyclopédie.*)

La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Claude du Jura. (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

J.-B. Boissard. (*Archives historiques, artistiques et littéraires.*)

ESTIGNARD. — Portraits franc-comtois, t. III.

GAUTHIER (Jules). — Le couvent des Cordeliers de Besançon. (*Annuaire du Doubs.*)

Catalogues des manuscrits des bibliothèques de Vesoul, Gray, Baume-les-Dames. (*Cat. gén. des mss. des bibl. de France,* t. VI.)

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Pontarlier. (*Id.,* t. IX.)

Girardot (Albert). — La Terre du froid. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Isenbart. — Champ de bruyères (montagnes du Doubs). — Ruisseau du Val-Noir (Doubs). (*Salon de 1888.*) — L'été en Franche-Comté. — Les pins du Cosker à Benodet (Finistère). (*Salon de 1889.*)

Jeannerod (Georges). — En Autriche. (*Annales franc-comtoises.*) — A propos du dernier volume de Mgr le duc d'Aumale. (*Ibid.*)

Mercier (Louis). — *Les Fleurs de la Saint-Georges : Intérieur rustique ; Sonnets à la Vierge ; Notre-Dame de Vennes,* poésies. (*Annales franc-comtoises.*)

Pingaud (Léonce). — Mes campagnes, notes et correspondance du colonel d'artillerie Pion des Loches. (1 vol., en collaboration avec M. Maurice Chipon.)

Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration, 2 vol.

Henri IV et Louis XIV, la légende et l'histoire. (*Revue des questions historiques.*)

Correspondance de Frédéric-César Laharpe et de Jean De Bry. (*Archives de la société d'histoire de Fribourg.*)

La Bourgogne en 1797. (*Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.*)

La fête des vignerons de Vevey en 1889. (*Annales franc-comtoises.*)

Sayous (Edouard). — Etudes sur la religion romaine et le moyen âge oriental, 1 vol.

Le christianisme du moyen âge et les poésies de M. Leconte de Lisle. (*Revue chrétienne.*)

Un voyage à Buda-Pesth. (*Bibliothèque universelle et Revue suisse.*) — La France pays connu. Eglises romanes du Rhône inférieur. (*Ibid.*)

Suchet (chanoine). — Notices lues aux réunions annuelles des anciens élèves du séminaire d'Ornans. (MM. Victor Martin, E. Marmier, Gury, Richard, Léon Lambert, Irénée Foblant, X. Nicod, Th. Grosjean, Pessière, J. Chopard.)

Le village de Septfontaine et le culte de sainte Victoire, chronique et prières.

Notices sur diverses paroisses du diocèse de Besançon. (*Semaine religieuse.*)

Académiciens honoraires.

Aumale (duc d'). — Histoire des princes de Condé, t. V.

Besson (Mgr). — Notices biographiques, 2 vol.

Œuvres pastorales, 4e série, 1 vol.

CARRAU (Ludovic). — De l'éducation, précis de morale civique, 1 vol.

CHOTARD. — Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France, 1 vol.

L'enseignement secondaire à Troyes sous l'ancien régime. (*Revue générale.*)

DÉY. — Mon herbier tératologique, 1 vol.

JACQUINET. — Mme de Maintenon dans le monde et à Saint-Cyr (choix de ses lettres et entretiens), 1 vol.

MEYNIER (J.). — La Franche-Comté et l'Ajoie en 1789. (*Annales franc-comtoises.*)

Etudes sur l'histoire de la ville d'Ornans. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

PIÉPAPE (L. DE). — Turenne et l'invasion de la Champagne (1649-1650). (*Mémoires de l'Académie de Reims.*)

WEIL (Henri). — La structure de la vieille comédie attique. (*Journal des Savants.*) — Les drames d'Euripide. (*Ibid.*) — Recueil des sentences d'Epicure. — Epicurea. (*Ibid.*)

Associés correspondants franc-comtois.

BECQUET (Just). — Rude (buste plâtre). — Génisse (étude plâtre). (*Salon de 1888.*)

Sœur Marthe (buste plâtre) — Judas (statue plâtre). (*Salon de 1889.*)

CIRCOURT (A. DE). — Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et ses entreprises en Italie (1392-1396). (*Revue des questions historiques.*)

CIZEL (abbé). — A la mémoire de l'évêque de Nimes; — la croisade noire, poésies. — (*Annales franc-comtoises.*)

GÉROME. — Le poète. — La soif. (*Salon de 1888.*)

Qui que tu sois, voici ton maître ;
Il l'est, le fut ou le doit être.

(*Salon de 1889.*)

GIACOMOTTI. — Sainte Famille. — Portait de Mme B. (*Salon de 1888.*)

Portrait de M. Soitoux. — Coin d'atelier, étude. (*Salon de 1889.*)

GIGOUX (Jean). — Portrait de Mme de L. — La source de la Loue. (*Salon de 1888.*)

Portrait de Marthe. (*Salon de 1889.*)

GIROD (Paul). — Les vipères, traitement de leurs morsures.

Sur une variété nouvelle de Satyrus Janira L. (Var. lactea.)

Les spongilles, leur recherche, leur préparation, leur détermination. (*Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.*)

Les éponges des eaux douces de l'Auvergne.

GRENIER (Edouard). — Poèmes épars. 1 vol.

Théâtre inédit. (La fiancée de l'ange, Métella, Cédric XXIII, Prologue de Julien l'Apostat.) 1 vol.

Hommage à la mémoire de Mme Elisa de Villers. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

HUART (Arthur). — Articles : *Abordage maritime et fluvial, Armateur, Abandon de navire.* (*Répertoire général alphabétique de droit français.*)

LAMY (Etienne). — Les commencements de la Révolution française en Dauphiné. (*Correspondant.*)

MARCOU (Jules). — Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique.

Sur les cartes géologiques à l'occasion du Mapoteca geologica Americana. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

MARMIER (Xavier). — Contes populaires de tous les pays, 2e série, 1 vol.

Voyages et littérature, 1 vol.

A travers les tropiques, 1 vol.

Contes russes, 1 vol.

PROST (Bernard). — Correspondance inédite de Bussy-Rabutin. (*Archives historiques, artistiques et littéraires.*)

RAMBAUD (Alfred). — Histoire de la civilisation contemporaine, 1 vol.

Articles dans la *Revue bleue.*

RAPIN (Alexandre). — Le soir à Druillat (Ain). — La neige à Pont-d'Ain (Ain). (*Salon de 1888.*)

La prairie à Lavans-Quingey. — Le givre. — Le soir, dessin. (*Salon de 1889.*)

ROBERT (Ulysse). — Monographie du prieuré de Vaucluse. (*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.*)

Notes historiques sur Saint-Mandé, 1 vol.

Le pape Calixte II, sa jeunesse, son élévation sur le siège de Vienne. (*Annales franc-comtoises.*)

Les signes d'infamie au moyen âge. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France.*)

THURIET (Charles). — Charles Nodier écrivain franc-comtois. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

Petites poésies San-Claudiennes, 1 vol.

Traditions populaires de Franche-Comté. (*Annales franc-comtoises. — Revue franc-comtoise.*)

TOUBIN (Charles). — Essai sur la dénomination aryenne, 1 vol.
VALFREY (Jules). — Articles dans le *Moniteur universel.*

Associés correspondants français.

ARBAUMONT (D'). — Mémoires d'Olivier de la Marche, t. IV. (V. BEAUNE.)

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — Gentilices en *ins* employés au féminin dans la géographie de la Gaule. (*Revue celtique.*) — Note sur le nom de Nancy et sur l'étymologie de divers autres noms de lieu du département de Meurthe-et-Moselle. (*Ibid.*)

L'exil des fils d'Usnech. (*Revue des traditions populaires*)

Les premiers habitants de l'Europe, 2e édition, t. Ier.

BABEAU (Albert). — Paris en 1789, 1 vol.

Le duc d'Enghien gouverneur de Champagne. (*Revue historique.*)

La France et Paris sous le Directoire. Lettres d'une voyageuse anglaise, 1 vol

La vie militaire sous l'ancien régime, t. I. — Les soldats.

Un amateur de tableaux sous Louis XIV. (*Revue de Champagne et Brie.*)

BARTHÉLEMY (Ed. DE). — Inventaire du château de la Folie. (*Revue de Champagne et Brie*) — Le bureau des finances de Châlons. (*Ibid.*) – Fête de l'inauguration du temple de la Raison à Châlons-sur-Marne. (*Ibid.*) — La famille d'Urbain II. (*Ibid.*) — Le département de la Marne en 1793. (*Ibid.*) — Papillon de la Ferté et l'administration des Menus-Plaisirs. (*Ibid.*) — Les seigneurs et la seigneurie d'Arzillières. (*Ibid.*)

Les Saulx-Tavanes en Bourgogne pendant la Ligue. (*Bulletin du Bibliophile.*)

Le traité de paix de 1763 entre la France et l'Angleterre. (*Revue des questions historiques.*)

BEAUNE (Henri). — Droit coutumier français. Les contrats, 1 vol.

Mémoires d'Olivier de la Marche. (V. D'ARBAUMONT.)

La démocratie et le suffrage universel. (*Réforme sociale.*)

L'école de la Salle industrielle et commerciale, à Lyon.

Pierre Palliot, imprimeur et historiographe bourguignon.

Un La Bruyère bourguignon. Les Caractères de Pierre le Gouz.

De l'influence des canonistes sur la formation des contrats consensuels dans notre ancien droit.

BEAUREPAIRE (Ch. DE). — Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri II, t. Ier.

Note sur le guidon des marchands qui mettent à la mer. (*Mémoires de l'Académie de Rouen.*)

Bouthillier (l'abbé). — Les exercices publics dans le collège de Nevers avant la Révolution. (*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.*)

Meaux (de). — La réforme et la politique française en Europe jusqu'au traité de Westphalie, 2 vol.

Le centenaire du *Journal des Débats.* (*Correspondant.*)

Taine. — Passage de la république à l'empire. (*Revue des Deux Mondes.*) — La reconstruction de la France en 1800. (*Ibid.*)

Tinseau (Léon de). — Bouche close, 1 vol.

Sur le seuil, 1 vol.

Entre chien et loup, comédie. (*Annales franc-comtoises.*)

Associés étrangers.

Arneth (d'). — Correspondance de Mercy-Argenteau avec Joseph II, t. Ier.

Bachelin. — Autographes du musée historique. (*Musée neuchâtelois.*) — Ferdinand Berthoud. (*Ibid.*) — L'impératrice Joséphine à Montmireil. (*Ibid.*) — La Tourne. (*Ibid.*) — Ours, loups et sangliers. (*Ibid.*) — Frédéric Simon. (*Ibid.*) — Le gouverneur de Pfuel et les événements de 1831. (*Ibid.*)

Bonhôte. — L'abbé d'Orléans et le comte de Saint-Pol à Neuchâtel en 1668. — Journal de voyage de MM. les comtes de Dunois et de Saint-Pol en leur comté de Neuchâtel. (*Musée neuchâtelois.*) — Une lettre inédite de Mélanchthon. (*Ibid.*)

Daguet (Alexandre). — Un diplomate neuchâtelois. Alphonse de Sandoz-Rollin (1740-1709). (*Musée Neuchâtelois.*)

Du Bois-Melly. — Du bannissement sous le gouvernement de l'ancienne république de Genève. (*Bulletin de l'Institut national genevois.*)

Relations de Genève et de la cour de Sardaigne. (*Miscellanea di storia italiana.*)

Album de 40 dessins, représentant les vues de Suisse et de Savoie.

Gremaud (abbé). — Notice sur Mgr Marilley, évêque de Lausanne.

Kervyn de Lettenhove. — Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, la mort, 2 vol.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. VI, VII, VIII. (*Publications de la commission royale d'histoire de Belgique.*)

MERMILLOD (Mgr). — Eloge funèbre de Mgr Bagnoud, abbé de Saint-Maurice. (*Revue de la Suisse catholique.*)

MONTET (Albert DE). — La jeunesse de Mme de Warens. (*Revue internationale.*)

ROSSI (DE). — Inscriptiones christianæ, t. II.

VUY (Jules). — La prise du château de Thonon en 1591. — Le pillage de Marclaz (1603). (*Mémoires de l'Académie chablaisienne.*)

Le codicille d'Ami Levrier.

Adémar Fabri, prince-évêque de Genève. (*Miscellanea di storia italiana.*)

Une exécution capitale à Genève. (*Bulletin de l'Institut national genevois.*)

Une vieille procédure calviniste au XVIe siècle.

WAUTERS (Alphonse). — Sur les documents apocryphes qui concerneraient Henri de Gand, le docteur solennel. (*Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique.*) — Quelques réflexions à propos de l'Imitation de Jésus-Christ. (*Ibid.*)

A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Francs en Belgique. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

La famille Breughel.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique. (*Publications de la commission royale d'histoire de Belgique.*)

L'ABBÉ COURTÉPÉE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1759)

Par M. Léonce **PINGAUD**

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 19 décembre 1889)

L'abbé Courtépée (1721-1782) est en son genre un classique. Sa *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, parue de 1774 à 1785, nous offre le tableau le plus complet d'une grande province qui ait été publié à la veille de la Révolution. L'auteur, modeste curé de village, puis sous-principal au collège de Dijon, passa sa vie à en réunir les matériaux, et ce fut certainement la pensée d'enrichir encore son dossier qui le conduisit en 1759 en Champagne, à Troyes, et en Franche-Comté. Pendant une excursion faite de Beaune à Lons-le-Saunier et à Salins, il céda à la curiosité de connaître Besançon et Dole. La relation qu'on va lire est celle de la seconde partie de son voyage ; elle paraît faire suite à des pages qui ont été perdues, et est conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Dijon (n° 1166).

. . . .

Ayant bien remercié mon hôte de sa politesse, je partis de Salins

à quatre heures du soir. Je comptais passer par Arbois pour m'en retourner à Beaune; mais le voisinage de Besançon, l'invitation de mon hôte, le désir empressé de voir une ville fortifiée, et la pieuse curiosité de visiter le Saint-Suaire me déterminèrent à tirer sur la capitale; d'ailleurs la belle route et le temps favorable me décidèrent.

Au sortir de Salins, je vis à une lieue le château de la Chapelle, un peu plus loin un autre assez joli. Je les remarquai, parce que ce sont les seuls que j'aie vus depuis Lons-le-Saunier. On n'aperçoit sur les hauteurs que des pans de murs, des restes de vieilles tours, des châteaux démolis, tristes monuments des guerres ou de la pauvreté des seigneurs.

Je commençai à entrer dans un pays fertile et agréable, rempli de villages arrosés par la Furieuse et la Loue. En considérant ce beau vallon, j'arrivai insensiblement à Quingey. C'est une petite ville à moitié chemin de Salins à Besançon. La Loue, qu'on passe sur un beau pont, l'environne à l'orient et au midi; on y recueille de bon vin. J'y vis les tours de l'ancien château où est né le pape Calixte II, de la maison des comtes de Bourgogne, dans le XI[e] siècle (1). Ce fut ce souverain pontife, dont la mémoire doit nous être chère, qui fit la translation des reliques des saints martyrs Andoche, Thyrse et Félix à Saulieu, en les tirant de la catacombe dite Crotine, pour les placer dans un coffre de cèdre qui est déposé au milieu d'une châsse en forme de tombeau magnifiquement ornée, soutenue par quatre piliers de cuivre. Calixte II, dans cette cérémonie qui se fit en l'an 1119, était accompagné de plusieurs cardinaux et prélats, entre lesquels se trouvaient Etienne, évêque d'Autun, deux Hugues de Langres et d'Auxerre (2).

Je trouve encore dans l'histoire un Eudes de Quingey, grand bailli de Bourgogne vers l'an 1390, et un Simon de Quingey qui, avec une troupe d'Allemands, soutenait Beaune et Verdun contre les Français sous Louis XI, en 1478 (3).

Il y a un corps de familiers, des dominicains, et un bailliage d'environ quarante villages avec un maïeur. On appelle le pape de Quingey un Prêcheur qui a le titre d'inquisiteur (4).

---

(1) Cf. *Le pape Calixte II, sa jeunesse*, etc., par M. Ulysse ROBERT. (*Annales franc-comtoises*, novembre-décembre 1889.)

(2) Cf. *Description du duché de Bourgogne*. IV, 96.

(3) Cf. *Simon de Quingey*, par M. Jules GAUTHIER. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, an. 1872.)

(4) L'inquisition fut longtemps très puissante en Franche-Comté. Ch. Weiss affirmait avoir encore vu, à la veille de 1789, l'inquisiteur figurer dans une

C'est presque le seul endroit où, excédé de fatigue, je reposai cinq heures. L'auberge du *Sauvage* est bonne, on y est très proprement. J'y rencontrai un officier du régiment de Beauvoisis, du pays et de la connaissance de M. de Malvin, mon condisciple. Ce capitaine gascon, qui avait eu la jambe cassée d'un boulet en Thuringe en 1757, quatre jours avant la malheureuse journée de Rosbach, allait de Barèges rejoindre son régiment. Il apprit qu'il avait été très maltraité à la bataille de Bergen, gagnée par M. de Broglie le 13 avril dernier. Nous parlâmes beaucoup de la guerre et des pays qu'il avait parcourus; à trente-trois ans il se trouvait lieutenant-colonel du régiment par la mort des anciens officiers tués à Bergen.

En causant, nous arrivâmes le mercredi 9 mai à Besançon. Ce n'est pas seulement la plus grande et la plus belle ville du comté, mais aussi l'une des plus agréables qu'on puisse voir. Elle est située au fond d'un très beau vallon qui représente presque un amphithéâtre, qu'on aurait paré exprès de vignobles, de vergers et de bois pour le seul plaisir des yeux. César l'a décrite dans ses *Commentaires* comme l'une des plus fortes villes des Gaules, parce que le Doubs, rivière assez grande, l'environnait de tous côtés comme un fossé, en forme de véritable fer à cheval, ne laissant qu'une ouverture au bout remparée d'une haute montagne dont le pied touchait des deux côtés de la rivière, et qui, étant renfermée avec la ville par un mur, lui servait comme d'une espèce de citadelle au seul endroit par où on pouvait en approcher.

Aujourd'hui les mêmes choses sont encore à peu près, excepté que la ville, qui s'est accrue, a jeté au delà du Doubs comme une colonie et une autre ville, jointe avec l'ancienne par un beau pont couvert de maisons. Cette partie gagne peu à peu la première pente des coteaux voisins. C'est la paroisse de la Madeleine, si peuplée qu'on y compte plus de douze mille âmes. Ainsi le Doubs n'environne plus Besançon, mais passe au milieu en la même forme de fer à cheval.

Les rues en tous les quartiers sont grandes et belles, les maisons bien bâties, accompagnées pour la plupart de parterres, de jardins, de bosquets, ce qui augmente de beaucoup son enceinte. On y voit encore des traces de la grandeur romaine, des restes magnifiques d'un arc de triomphe érigé sous Aurélien (1), qui est près de la

---

procession, revêtu de ses insignes. (Tissot, *L'inquisition en Franche-Comté*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865.)

(1) Cf. Castan, *Considérations sur l'arc antique de Porte Noire*. (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, an. 1866.)

cathédrale, des morceaux de colonnes et d'autres vestiges anciens. Des lieux dont les noms, quoique changés à demi, laissent entrevoir leur origine, attestent que cette ville alors florissante affectait d'imiter en bien des choses celle qui était la maîtresse et la capitale du monde. Elle a pour exemple encore son champ de Mars, grande place renfermée dans son enceinte sur le bord du Doubs, partie plantée d'arbres, partie laissée en prairies, et destinée aux promenades et aux exercices des citoyens.

On sait que les saints Ferréol et Ferjeux, disciples de saint Polycarpe, ont été les apôtres de Besançon, et y furent martyrisés vers l'an 214. Depuis l'établissement de ce siège, on compte jusqu'à présent quatre-vingt-dix-neuf tant évêques qu'archevêques. Ce dernier titre ne fut donné que l'an 744. Plusieurs sont reconnus pour saints; huit ont été cardinaux; M. de Choiseul est le neuvième. Il est métropolitain de la Suisse, de la haute Alsace et du Bugey, et prince du Saint-Empire. Il y a dans son diocèse quinze chapitres, vingt-deux abbayes d'hommes et douze de filles, cinquante prieurés, au moins huit cents paroisses, environ trois cent trente-huit annexes ou succursales.

L'église métropolitaine est belle. Ce qui me frappa le plus fut la chapelle du Saint-Suaire, ornée magnifiquement (1). Un chanoine seul a donné, il y a vingt ans au plus, plus de soixante mille livres pour la décorer. Le marbre, l'or, les pierres fines, y reluisent de tous côtés. Je n'ai rien vu qui m'ait inspiré tant de respect pour le grand Maître qui y est adoré. Tout autour de la chapelle, qui est très vaste comme un chœur de collégiale, sont des tableaux des meilleurs maîtres, représentant en grand la sépulture du Sauveur, la grotte où étaient les Suaires et la Résurrection (2). A côté est une magnifique châsse en bois doré où est enfermé le Saint-Suaire. Je ne pus le voir, car on ne le montre que deux fois l'année, à Pâques, je crois, et le dimanche après l'Ascension; il y a grand concours de pèlerins.

Je me rappelai alors avoir lu quelque part qu'il y avait trois saints suaires à Rome, un à Saint-Pierre, un à Saint-Jean, un à l'église du Saint-Suaire des Piémontais, un à Cadouin en Périgord (abbaye du diocèse de Sarlat), un à Turin, qui est très renommé, un

---

(1) Cf. L. Ordinaire, *La chapelle du Saint-Suaire*. (*Annales franc-comtoises*, janvier 1868.)

(2) Le tableau principal, la *Résurrection*, est de Vanloo. Quatre autres tableaux représentant des scènes de la Passion (deux de Natoire et deux de Troy) achèvent la décoration du chœur.

à Compiègne, un à Milan, un à Aix-la-Chapelle, un à Lisbonne. Chacun a ses titres par des bulles; Cadouin en a quatorze; Turin n'en a que quatre. Besançon prétend que le sien est le mieux établi et qu'il fut apporté sous le pontificat de saint Chélidoine, évêque de cette ville (1).

Le chapitre est ancien et très illustre. Le patron est saint Jean l'Evangéliste. Saint Antide, saint Claude, saint Donat, le B. Hugues I[er], avaient été chanoines avant d'être évêques. Le chapitre est composé de quarante-trois chanoines et quatre dignités majeures. Il faut faire preuve de noblesse de quatre quartiers, ou être gradué et fils de gradué. Le chapitre élisait l'archevêque jusqu'en 1697, qu'il céda le droit au roi.

La première et la plus grande paroisse de Besançon est Sainte-Madeleine. Un bon carme qui me vit curieux d'antiquités s'accosta auprès de moi, comme j'examinais des figures qui sont sur l'arc de triomphe de la métropole: il s'offrit poliment à me conduire dans les églises les plus remarquables; j'acceptai ses offres avec joie. Il me mena donc à la Madeleine. Depuis 1746, on bâtit l'église; quand elle sera achevée, ce sera une des plus belles du royaume. Une dame Chevanney, baronne de la Roche, en bonne paroissienne, a donné elle seule cent mille livres pour la commencer. C'est la plus ancienne de la ville. Saint Lin, l'un des premiers évêques, y établit une crypte. On trouve dans un manuscrit en cette église qu'en 732 Besançon essuya toute la fureur des Sarrasins, qui la saccagèrent et brûlèrent; qu'en 937 elle fut désolée par les Hongrois retournant d'Italie. Dans le XI[e] siècle il y avait un écolâtre pour enseigner, le savant Raynaldus y remplissait cette fonction. La longueur de la nouvelle église est de deux cents pieds sous œuvre; sa largeur de cent. Les voûtes ont cinquante-huit pieds de haut (2).

Nous fûmes ensuite à Saint-Maurice. Depuis 1646, cette paroisse est desservie par Messieurs de l'Oratoire. Le vénérable P. Dunod, oratorien et curé, fit rebâtir l'église presque toute à ses frais en 1712; elle est belle et bien ornée. On l'a dite construite autrefois par saint Eusèbe, évêque du lieu, en 400. Les oratoriens ont encore la direction du collège de Granvelle : il n'y a qu'un professeur en théologie.

---

(1) Cf. Castan, *Note sur le Saint-Suaire de Besançon.* (*Revue historique*, t. I, 1876, p. 101.) J. Gauthier, *Notes iconographiques sur le Saint-Suaire de Besançon.* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, an. 1883.)

(2) Cf. Guibard, *Notice historique sur l'insigne église de la Madeleine.* (*Annales franc-comtoises*, juillet 1866.)

Le séminaire est le monument d'Antoine-Pierre Ier de Grammont, archevêque, qui en 1670 en posa la première pierre. Des prêtres séculiers en ont la direction

Du temps de saint François même, les Cordeliers furent admis à Besançon l'an 1224; leur église est très vaste. Aux Cordeliers, on voit le tombeau de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, roi de Sicile, mort cordelier en 1438 (1).

Jean de Vienne, amiral de France, a fondé les Grands Carmes l'an 1392. Leur couvent, bâti à neuf, a le plus beau cloître qui se voie en France. Mon conducteur me fit voir la salle des nobles, où sont leurs écussons. Toutes les fois qu'il meurt un de ces qualifiés, on porte ses armoiries à l'église, où tout le chœur en est déjà environné. Tous les nobles s'assemblent en leur salle, et assistent au service qu'ils font faire pour le défunt (2). Il y a plus de cent cinquante tableaux où sont les armes de chacun. L'on voit les anciennes familles du comté et aussi du duché de Bourgogne; le célèbre cardinal de Granvelle, ministre de Charles-Quint, est inhumé chez les Carmes. Je fus étonné de ne voir ni mausolée ni épitaphe à ce grand homme; son chapeau de cardinal est suspendu à la voûte, au milieu de la chapelle. M. Dunod, savant historien, y fut aussi enterré en 1752.

Je saluai avec respect un grand corps de logis qu'on nomme le palais Granvelle, à cause de ses anciens maîtres, et de là, nous entrâmes au Parlement. Je n'ai point vu d'édifice plus noble, plus frappant; il est digne de la majesté du lieu. J'admirai la place du roi, où il y a un superbe fauteuil sous un dais très élevé. Il y a deux lanternes à sculpture en dentelle pour les dames, où elles voient sans être vues. La grand'chambre me frappa de même: je sortis très content de cette pièce (3). Les magistrats, au nombre de soixante, étaient la moitié exilés pour avoir soutenu les droits de la province

---

(1) Erreur de Courtépée. Le tombeau de Jacques de Bourbon était dans l'église des Clarisses et a été détruit avec elle pendant la Révolution.

(2) Il s'agit ici de la salle et de la confrérie dite de Saint-Georges. L'anonyme satirique qui a rédigé, quelques années auparavant, les *Instructions à M. de Sérilly*, écrivait : « Ils (les nobles) tiennent leur assemblée une fois par an à Besançon, dans la maison des Carmes chaussés; l'intendant doit s'y trouver. Le bâtonnier y donne un ample déjeuner; l'on va ensuite à la messe; le lendemain ils en font célébrer une à l'honneur des trépassés, ensuite ils s'en retournent chacun dans leurs campagnes, les uns montés sur leurs rossinantes, les autres à pied....»

(3) Les salles d'audience avaient été complètement restaurées de 1745 à 1749. (Castan, *le Palais de justice de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, an. 1870-1871.)

contre l'intendant; on en gémissait à Besançon, mais on n'osait murmurer. L'intendant, M. de Boynes, m'y parut détesté.

Rien ne marque mieux la police et la grandeur d'une ville que les édifices publics, les pavés et les fontaines. Il y a plus de douze fontaines à Besançon ; on m'en fit remarquer une entre autres appelée fontaine de Charles-Quint, parce que cet empereur est représenté en bronze assis sur une aigle qui jette l'eau de ses deux têtes (1). Au-dessus : *Utinam* (plût à Dieu), qui est la devise ambiguë de la ville.

L'hôpital Saint-Jacques est un des plus beaux bâtiments et des plus vastes qu'on voie en fait d'hôpital. Il excite la curiosité des voyageurs et fait leur admiration. Il a été fini en 1707; il est desservi par vingt-quatre religieuses du même institut que celles de Beaune. M. Simon Borey, chanoine, y a fondé en 1682 une chambre meublée pour des ecclésiastiques malades qu'on est obligé d'y recevoir lorsqu'ils le demandent, et de les y soigner : ce que je remarquai, parce que je n'ai point vu ailleurs de pareille fondation. Le grillage de fer excite l'admiration des connaisseurs.

Les Ursulines ont une église qui mérite une visite (2). On connaît l'utilité de ces dignes religieuses, mais peu de personnes connaissent l'origine de l'institut. La vénérable Anne-Françoise de Xainctonge, née à Dijon l'an 1561, en a été la mère. Il commença à Dole vers l'an 1612. Demoiselle Chevanney de Daniels a été la première ursuline de Besançon en 1613. Sur les témoignages avantageux de MM. de Rye et de Grammont, archevêques de Besançon, le saint-siège approuva en 1619 et 1648 l'ordre des Ursulines. Elles instruisent les étrangers qui veulent rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Elles furent établies à Saulieu en 1624; Marie Toulouse dite de la Passion en fut la première supérieure. Il y en a dix-sept couvents dans le diocèse d'Autun. A Dijon est la troisième maison de l'ordre, établie en 1614.

Après avoir satisfait ma dévotion dans les églises et fait au *Sauvage* (3) un bon dîner dont j'avais besoin, je montai à la citadelle, non sans me reposer plus d'une fois et bien suer. Comme je n'avais jamais vu de places fortifiées en règle, je portai partout un œil curieux. Ayant passé deux corps de garde, je me croyais au bout;

---

(1) Cf. Castan, *L'empereur Charles-Quint et sa statue.* (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, an. 1867.)

(2) Cf. l'abbé Morey, *Notice sur la vénérable mère Anne de Xainctonge*, 1876, in-8°.

(3) L'auberge du *Sauvage* était située rue Saint-Vincent, là où existe aujourd'hui l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres.

il en fallut passer quatre. On ne comprend pas du bas qu'il puisse y avoir sur une roche si élevée tant d'espace. Les militaires mêmes admirent la place d'armes, capable de contenir deux mille hommes en exercice. Il faudrait être du métier pour décrire les bastions, les contrescarpes, les demi-lunes, les casemates et autres fortifications qui rendent cette citadelle imprenable. C'est un ouvrage de Louis XIV, qui a coûté plusieurs millions. On ne manque pas de faire voir les belles citernes et un puits creusé dans le roc qui perce jusqu'au Doubs ; c'est une curiosité véritable ; il a plus de 200 pieds de profondeur. Je m'arrêtai à la chapelle, qui est vaste et bien décorée (1). On y voit plusieurs tableaux, dons de différents régiments qui y ont été en garnison en 1718, 1719, 1721 et 1722. Il n'y a que cinq grosses pièces de canon sur la plate-forme, qui servent pour les réjouissances publiques, les passages des princes et généraux : il y en a bon nombre à l'arsenal.

Comme je n'aurais pas eu le temps de parcourir toutes les rues de la ville, je la vis tout entière du haut de la citadelle, comme on voit Paris depuis les tours de Notre-Dame. Le coup d'œil me charma et m'arrêta quelque temps; l'élévation des maisons, les rues bien percées, les promenades, les casernes, la rivière qui environne les murs, les quais qui la resserrent, sept grandes routes qui partent de Besançon pour les villes voisines, tout cela attira mon attention. Ce ne fut qu'avec peine que je quittai cette admirable perspective pour aller me délasser en bouquinant chez les libraires. Comme je sentais que je n'avais de l'argent que pour mon voyage, je refrénai ma bibliomanie à la vue de magasins de livres fort curieux. Je n'achetai que l'almanach du pays, pour le mieux connaître, deux plumes de cygne pour une amie, et quelques découpures du Saint-Suaire, de saint Claude, etc. Enfin, excédé d'avoir trop marché, vu et parlé, je rentrai en mon hôtel si tard qu'après avoir pris rapidement un potage, je gagnai mon lit.

Pour voir tout ce que je viens de raconter, je ne fus pas un jour ; car j'arrivai le mercredi 9 mai, à dix heures du matin, et je partis le jeudi, à huit heures du matin. Si j'avais eu le gousset moins sec, je serais resté encore un jour pour voir les autres curiosités et me délasser, et écrire plus au long mon journal : car tous les soirs, avant ou après souper, je jetais sur le papier mes remarques ; c'est de ces brouillons que j'ai tiré ce que je mets ici au net.

J'ai observé dans la liste des archevêques qu'il y en a eu deux

---

(1) Cf. L'abbé Guibard, *L'église de Saint-Etienne à la citadelle de Besançon.* (*Annales franc-comtoises*, février 1864.)

de Flavigny, petite ville de mon voisinage (1) : un Nicolas de Flavigny enterré à Bellevaux (2), et Quentin Ménard, qui, de secrétaire de Philippe le Bon, fut élevé sur le siège de Besançon. Il a fondé le mépart de Flavigny et un anniversaire dans la Sainte-Chapelle de Dijon, dont il avait été chanoine. Il est mort en 1462, et est inhumé devant l'autel de Saint-Jean, sous le règne de Louis XI (3). Gollut observe dans son Histoire, que sous son épiscopat les vignes furent si abondantes qu'on enfonçait le vin dans les cuves et dans les citernes en 1448 (4).

Je quittai malgré moi la capitale le jeudi matin, bien content de l'avoir vue, et me croyant assez dédommagé de mes fatigues. De là à Dole, il y a sept lieues, c'est-à dire dix des nôtres. Plus on approche de cette ville, plus le pays s'étend, les montagnes s'éloignent, et plus le pays est beau. On suit presque toujours le cours du Doubs; sur les bords s'élèvent de belles maisons de campagne des nobles bisontins. On m'en montra deux de deux conseillers exilés, et dont on admire la riante situation et les grands jardins. Ayant aperçu deux cavaliers devant moi, je tâchai de les joindre ; c'étaient deux minimes comtois qui allaient à Dole et auxquels je fis mille questions sur le pays, son commerce, ses rivières, ses curiosités. Ils me montrèrent, à deux lieues de Dole, un village dont les terres sont les plus fertiles du canton, par la découverte d'une mine de marne dont ils engraissent leurs champs. Ils me parlèrent de la fameuse glacière près d'Ornans, à quatre lieues de Besançon, dont on dit tant de merveilles, et des malheurs de la Comté causés par les inondations du Doubs, de la Saône et de la Loue en juillet 1758, de la pauvreté des peuples ruinés par les impôts et la disette, enfin de la dureté de l'intendant. Ils m'apprirent qu'ils avaient huit maisons en Comté, qui fait pour eux province à part.

---

(1) L'abbé Courtépée était né à Saulieu.

(2) Cf. Castan, note insérée en appendice dans les *Souvenirs* de Daniel Stern (née de Flavigny). Nicolas de Flavigny fut archevêque de 1227 à 1230.

(3) Cet archevêque avait été inhumé à la cathédrale de Saint-Etienne. (Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, I, 265.) Cf. la reproduction d'un dessin de son tombeau, exécuté par le Bourguignon Pierre Palliot, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, an. 1879. Les documents comtois sont muets sur la translation de son corps à Saint-Jean après la destruction de Saint Etienne.

(4) Voici le texte exact de Gollut : « En son temps, l'an 1448, les vignes furent tant belles que les vaisseaux ne furent suffisants, et fut-on contraint de les entonner dedans les grandes cuves, et dedans les citernes. » (Liv. Ier, ch. xxvi.)

Nous arrivâmes en devisant ainsi à Orchamps, bourg à cinq lieues de Besançon. On nous servit de la lamproie, poisson inconnu pour moi, qui ressemble à l'anguille. Il remonte de la mer, et paraît dans le Doubs depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte ; il est commun alors, gras et bon ; passé ce temps il maigrit, la chaleur le tue, on le trouve en tas vers les rochers.

Ce fut à Orchamps que j'eus le plaisir de reconnaître un officier que j'avais vu à Besançon, à l'auberge. C'est M. de Moyenville, du corps du génie, qui venait de Francfort-sur-le-Mein, et qui s'était trouvé à l'affaire de Bergen. Il se souvint m'avoir vu à Meursault, chez Mme Guillot d'Auxonne, où il demeure. Je me rappelai en effet avoir soupé avec lui chez cette dame ; nous voilà aussitôt à nous embrasser, à renouveler amitié, et à faire route ensemble, pour avoir le plaisir de la conversation. Il fit monter son laquais sur mon bidet, et me donna place dans sa voiture. Dieu sait combien je lui fis de questions sur l'armée, sur M. de Broglie, sur notre victoire ! Il satisfit à tout avec politesse, et avec d'autant plus de plaisir pour moi qu'il avait tout vu et qu'il entendait bien son métier.

Avant d'arriver à Dole, nous nous arrêtâmes deux fois pour jouir de la belle vue. On n'en voit guère de plus étendue en France, car on découvre les Alpes, le pays de Gex, la Suisse, le Bugey, la Bourgogne. Je ne pouvais me lasser de promener mes yeux sur tous ces lointains.

Le grand chemin que les Romains avaient fait pour aller de Lyon au Rhin traverse Dole, et on en aperçoit des vestiges sur la route de Dole à Besançon. La place des Arènes et les restes de deux aqueducs sont des monuments des Romains.

Dole, moindre que Besançon et Salins, était la capitale de la Comté et tenue de tout temps pour la place la plus forte avant la conquête de Louis XIV. Cette ville est assise dans une grande vallée que les peuples, pour sa fertilité et sa beauté, ont appelée autrefois le Val d'Amour. Cette vallée est entrecoupée en son milieu du Doubs, et de je ne sais combien de petits vallons, qui forment quantité d'autres collines plus basses.

La ville occupe une de ces collines, tournée vers le soleil levant, et porte ses murailles jusqu'au pied, qui est aussi lavé par le Doubs. C'est apparemment de cette rivière, nommée Dol par les Allemands, qu'elle a pris elle-même son nom ; car vouloir le tirer de *Dola bella*, c'est se jouer sur les mots Le Doubs rase une des faces de son grand canal, passant sous un grand pont de pierre. Il entre dans la ville même par de grands arcs ménagés dans la courtine, fait

aller quelques moulins, remplit de son eau les fossés et va se jeter après dans le grand canal (1).

Quand Louis XIV, en 1668, l'assiégea lui-même, le corps de la place était très bon, composé de sept bastions ou boulevards si hauts qu'ils pouvaient servir de citadelle, fondés sur huit pieds de roc. Ils étaient de dix pieds d'épaisseur, de gros quartiers de pierre taillés en bosse à la rustique, le canon les brisant plutôt que de les séparer : d'où vient que les habitants disaient communément que ces ouvrages étaient imbus de l'esprit invincible de Charles-Quint qui les avait fait faire. Il en reste encore des pans du côté de France qu'on ne peut démolir. Le roi ayant pris la ville en a fait sauter les fortifications; il n'en reste plus que les anciennes du côté du Doubs, faites par Louis XI.

Dole n'est point agréable au dedans; ses rues et ses bâtiments sentent plutôt cette antiquité moyenne, obscure et barbare, que celle des siècles plus éloignés où notre politesse moderne a tant de peine à atteindre. Seulement, quand on entre par le côté de Salins, et qu'on remonte du bas de la colline vers le haut, elle présente un objet assez agréable dans l'inégalité de ses édifices, qui s'élèvent en amphithéâtre par leur situation les uns au-dessus des autres, comme sur autant de degrés.

Le Parlement y fut établi en 1480 (2), aussi bien que l'Université, qui se prétend plus ancienne que celle d'Orléans. Dans son enceinte était le château des princes, couronné des hôtels de Vienne, de Neuchâtel, de Châlon; et ce fut apparemment le temps où les divertissements de cette cour la firent nommer Dole la joyeuse ; mais elle a très souvent changé de face et d'état, tantôt glorieusement défendue, tantôt prise et saccagée, toujours relevée de ses ruines pour servir de rempart à la Comté. Nous en levâmes honteusement le siège en 1478, sous Louis XI, par la faute de Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, à qui il en coûta le gouvernement de la Duché. Nous la prîmes et la détruisîmes entièrement l'année suivante, sous la conduite du brave Charles d'Amboise-Chaumont. Ce fut alors qu'au lieu de Dole la joyeuse, on l'appela Dole la dolente (3). Henri, prince de Condé, père du grand Condé, l'assiégea inutilement en 1636, avec une armée de 20,000 hommes, depuis le

---

(1) Cf. A. Marquiset, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, I, 83 et seq.

(2) Erreur de Courtépée. Le Parlement, devenu sédentaire à Dole dès 1422, fut transféré à Salins par Louis XI, et ramené à Dole par l'archiduc Philippe le Beau.

(3) Cf. Marquiset, *op. cit.*, I, 123.

27 mai jusqu'au 15 août qu'il fut obligé de se retirer. Un jésuite, son confesseur, pour épargner le beau collège de l'Arc, lui inspira d'attaquer Dole par le côté le plus fort, contre l'avis des officiers, et par là fut cause de sa honte. Louis XIV fut plus habile, il la prit deux fois, la première en 1668, la seconde en 1674, le 6 juin. M. le Dauphin se trouva à ce siège. Depuis elle est restée à la France.

Selon ma coutume, dès que je fus arrivé à l'auberge, je courus visiter l'église de Notre-Dame. Je retrouvai encore mon bon carme, qui par le carrosse était arrivé à Dole pour s'en retourner le lendemain à Saint-Jean-de-Losne, sa maison. Comme j'admirais la haute tour du clocher, la plus élevée que j'aie jamais vue; un Dolois s'accosta de nous et nous dit qu'il était de la moitié plus élevé, que la vétusté et le canon sous Louis XIV l'avaient réduit en l'état où il était; il pleurait presque en nous racontant ce désastre.

C'est une collégiale fondée en 1303 par les souverains du pays. On y montre une des hosties miraculeuses conservées dans l'incendie arrivé l'an 1608, le 24 mai, dans l'église abbatiale de Faverney. L'archiduc Albert la fit donner à Dole. Elle est dans une très belle chapelle que MM. les avocats ont fait bâtir, et on la porte en triomphe tous les ans, le mardi après la Pentecôte, dans une procession générale où se trouvent beaucoup d'étrangers.

Il y a aussi des bénédictins, cordeliers, carmes, capucins, minimes, une abbaye de filles, des ursulines, des carmélites, tiercelines, annonciades, visitandines, et le beau collège des jésuites nommé l'Arc. On sait les deux vers : *Arcum Dola dedit*, etc.

En allant nous promener vers le Doubs, je vis plus de cinquante jésuites qui revenaient de leur belle maison de campagne, à un quart de lieue de la ville. On me dit qu'il y en avait quatre-vingts. On les eût pris pour le régiment noir de fourmis de Virgile : *It nigrum campis agmen....*

M. de Broissia y a fondé une belle maison pour les pauvres orphelins, surtout pour les nobles, qui sont préférés aux autres (1). C'est le seul établissement de cette nature dont j'aie ouï parler.

Nous terminâmes notre course au pont neuf qu'on construit depuis deux ans sur le Doubs, du côté de Salins. Je puis dire n'avoir point vu de si bel ouvrage de ma vie; c'est le roi qui le fait faire tout en pierre de taille blanche. On passe actuellement la rivière, qui est fort large, sur un pont de bois. Je remarquai sur la porte du Doubs les armes d'Espagne ; celles de France sont à l'autre porte et sur les casernes, qui sont un bâtiment digne d'attirer les voyageurs.

(1) Cf. Marquiset, *op. cit.*, I, 233.

Nous étions huit à souper à table d'hôte. J'eus un plaisir singulier à entendre deux petits-maîtres parler guerre, trancher de fins politiques, condamner un général, approuver un autre. Mon officier non plus que moi n'avait pas dit un mot ; je le voyais pétiller à leurs sots propos. Enfin, quand ils eurent bien jasé, je leur dis : Messieurs, voilà un major du génie qui s'est trouvé à la bataille de Bergen et qui pourra vous accorder. Ils furent honteux d'avoir battu la campagne devant un homme du métier et un témoin oculaire. Il eut la complaisance, le soir en nous couchant, de me montrer le plan parfaitement gravé de Bergen et de ses environs, de la marche des alliés et de notre position. Il n'y en avait point encore de répandu en France ; celui-là avait été gravé à Francfort.

Pour causer plus à notre aise, nous quittâmes cette bruyante compagnie après souper et fûmes jouir du bon air qu'on respire à la belle promenade à l'est de la ville. C'est, je crois, la plus agréable qu'il y ait dans le royaume, à cause de la grandeur du terrain, de la multitude d'allées d'arbres, et surtout par l'étendue de la vue et la variété des objets. On découvre de là plus de vingt-quatre lieues à la ronde de pays et à ses pieds le Doubs.

Le vendredi je me séparai, à mon grand regret, de mon officier ; il prit la route d'Auxonne et moi celle de Seurre.

Je passai par le village de Foucherans, où le roi avait pris son quartier lors du premier siège de Dole en 1668. Du grand chemin je saluai Chaussin, où j'aurais bien voulu aller saluer MM. Hémery, mes parents ; mais comme je les avais vus il y a trois ans et que je ne voulais plus m'arrêter, je résistai à la tentation, et me rendis au Grand-Noir, dernier village du comté. En me rappelant notre histoire, je déplorais le malheur des guerres, dont nous gémirions davantage si elles ne se faisaient pas loin de nos heureuses provinces. Car en 1636, Gallas, avec une armée de Lorrains, d'Allemands, de Comtois, ravagea le comté d'Auxonne, brûla Chaussin et fit pendre le gouverneur, qui avait tenu trois jours dans le château, qu'il fit démolir, ruina Verdun, pilla tous les villages que j'avais sous les yeux, et, après avoir insulté Mirebeau, et saccagé toute cette partie de la Bourgogne qui est entre l'Ouche, la Saône et le Doubs, il fut échouer devant Saint-Jean-de-Losne, qu'il assiégea inutilement, et où il vit périr sa gloire et son armée.

LES MONUMENTS

DE

L'ABBAYE DE BAUME-LES-DAMES

Par M. Jules GAUTHIER

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance du 19 décembre 1889)

Parmi les abbayes de femmes fondées au comté de Bourgogne dès l'époque carolingienne, Baume-les-Dames et Château-Châlon ont occupé une place exceptionnelle, autant par leur ancienneté que par l'étendue de leurs domaines dus aux libéralités princières des rois, des empereurs, des patrices. Toutes deux comptaient presque douze cents ans d'existence et d'illustration quand le XVIIIe siècle expirant ferma leurs cloîtres, dispersa aux quatre vents du ciel leurs trésors et leurs archives, et commença la destruction lamentable de leurs édifices.

Reconstituer le plan et le détail des deux abbayes qui, dans l'ordre de Saint-Benoît, viennent immédiatement après les monastères fameux de Luxeuil, de Baume-les-Moines et de Saint-Claude, faire revivre leurs églises et leurs bâtiments claustraux, rendre à l'épigraphie leurs inscriptions, à l'archéologie et à l'art leurs sculptures, leurs peintures, leur orfèvrerie, est faire œuvre utile pour l'histoire. C'est donner aux annales monastiques de la Comté un peu de

cette couleur et de cette vie qui manqueraient autrement à leur froide monotonie, c'est compléter par le décor et le cadre un tableau qui sans eux serait sans relief et sans vigueur.

Les historiens de Baume et de Château-Châlon (1), préoccupés d'éclaircir de leur mieux les origines des deux abbayes ou d'établir avec conscience la liste de leurs abbesses et de leurs dignitaires et la chronologie des événements, ont omis ou négligé ces détails que l'érudition réclame et qu'un patient travail peut en partie réunir. J'essaie cette tâche, en réunissant quelques notes sur Baume-les-Dames, pour ajouter un modeste supplément au livre que l'évêque de Nimes, Mgr Besson, consacrait naguère à sa ville natale, en traçant à grands traits, de la plume d'un débutant qui devait s'illustrer un jour, les annales de la royale abbaye. Je dédie naturellement à sa mémoire ces pages qu'il eût parcourues avec plus d'intérêt que personne, car il aimait avec passion tout ce qui lui rappelait sa jeunesse et son pays.

I.

L'emplacement de l'abbaye de Baume, qui fut le noyau primitif de la ville bâtie à l'ombre de son cloître, n'a jamais varié, et si la vaste étendue de ses dépendances immédiates, comprenant à l'origine toute la plaine qu'enserre le Doubs et les montagnes escarpées qui lui servent d'horizon, s'est rétrécie dans le cours des âges, le quartier central occupé par l'église et les lieux réguliers est resté immuable dans sa surface et dans ses contours (2). L'église, dont le chevet est tourné vers l'est, a gardé sous ses transformations

---

(1) Le Riche, *Mémoires et consultations pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Châlon*, édition in-folio. Lons-le-Saunier, Delhorme, 1765, et in-8°, Besançon, Fantet, 1766. — L. Besson, *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, in-8°, Besançon, Turbergue et Jacquot, 1845.

(2) Voir aux Archives du Doubs, série Q, un plan de l'abbaye de Baume avec son église et ses maisons canoniales, dressé le 15 décembre 1791.

successives la même orientation ; et si le cloître bâti sur le flanc droit de l'édifice s'est écroulé au xvie siècle, il a fait place à des maisons canoniales, bâties autour d'un préau arrosé d'une fontaine, tandis que l'abbesse plaçait son quartier sur le flanc opposé de l'église, occupé primitivement par le chapitre, les greniers et les celliers communs.

Inutile de rechercher les vestiges de l'église mérovingienne ou carolingienne, disparus dans des remaniements successifs ou enfouis à plusieurs mètres de profondeur au-dessous du sol actuel ; je rapporterai toutefois à cette époque plusieurs sarcophages en vergenne que j'ai exhumés en 1881 dans le cimetière côtoyant à gauche le chevet de l'église, mais où je n'ai trouvé que des ossements de religieuses, sans le moindre objet (1).

C'est au xie ou au xiie siècle, l'âge d'or de la ferveur des communautés bénédictines, qu'il faut placer la construction de l'église de Baume, telle que Nicole la détruisit en bâtissant le monument qui subsiste.

On peut reconstituer les grandes lignes de cet édifice : il se composait de trois nefs, celle du milieu fort large et sans autre couverture qu'une charpente apparente, remplacée au xvie siècle par un plafond. Deux nefs collatérales voûtées d'arête, chacune d'elles communiquant avec la nef centrale par quatre arcades cintrées, étaient éclairées par quatre fenêtres romanes, semblables aux huit fenêtres éclairant la grande nef. Qu'on suppose des piliers ronds ou à pans coupés pareils à ceux de l'ancienne église de Saint-Hilaire, élevée aux frais de l'abbaye (2), ou bien des nefs de Faverney, Baume-les-Messieurs, Saint-Maur ou Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, de construction clunisienne ; qu'on ajoute aux nefs un transept dont le carré, surmonté sans doute d'une coupole à pendentifs, soutient un clocher

---

(1) Voir mon *Répertoire archéologique du canton de Baume*, 1883, p. 1.
(2) Voir mon *Répertoire archéologique du canton de Roulans*, 1889, p. 12.

trapu, pareil à ceux que l'on voit encore à Saint-Lupicin ou à Saint-Hymetière, qu'au delà du transept on place une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four et flanquée de deux absides, et on aura une idée sommaire de l'édifice détruit par Nicole. Je me trompe, car pour compléter la description de cette église, il faudrait signaler encore sur le flanc des nefs diverses chapelles dont l'une, surnommée la « chapelle des faux dieux, » devait cette appellation à des statues antiques ou tout au moins bizarres dont elle était décorée.

A droite de l'autel, enfermé dans un enfeu cintré, un sarcophage orné de bas-reliefs est supporté par trois colonnettes et trois consoles en retrait engagées dans le mur ; c'est le tombeau du comte Garnier, l'un des bienfaiteurs sinon des fondateurs de l'abbayé, si l'on en croit la légende.

Jean-Jacques Chifflet et, d'après lui, Dunod ont publié le dessin de ce mausolée (1), en l'attribuant à tort aux VIIe ou VIIIe siècles, et en voulant y retrouver l'expression de l'anecdote fabuleuse du roi Gontran et de la belette qui, pendant un somme, lui révéla l'emplacement d'un trésor. On connaît le bas-relief : un chasseur, agenouillé auprès d'une biche que ses chiens viennent de forcer, tient un glaive et hésite à frapper. Le même chasseur est endormi dans un autre tableau, entre deux anges munis de croix qui veillent sur son sommeil, tandis que la main de Dieu descend du ciel pour le bénir. Enfin, dans un troisième compartiment, un homme assis, dont l'attitude révèle le désespoir, tient étendu sur ses genoux, privé de vie, le corps du chasseur, son fils sans doute, à la mémoire duquel il va élever un monument pour éterniser sa douleur et entourer de prières la mémoire de celui qui n'est plus.

Je ne chercherai pas à élucider ici ce problème difficile,

---

(1) J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pl. à la page 64 ; — Dunod, *Histoire des Séquanais*, I, pl. à la page 153.

je me borne à rectifier l'opinion de Jean-Jacques Chifflet et de Dunod, en restituant au XIIe siècle, après une comparaison attentive avec diverses sculptures de cette époque, le tombeau du comte Garnier.

Au XVIe siècle, au lendemain des incendies allumés par les soldats de Louis XI, qui ravagèrent la ville de Baume et la détruisirent en partie, trois abbesses prirent à cœur de relever ces ruines et de restaurer leur église : Alix de Montmartin, Catherine et Marguerite de Neuchâtel. Si les nefs romanes restent intactes, le chœur et le sanctuaire disparaissent et font place à la bâtisse plus hardie d'un transept voûté, dont les nervures entre-croisées laissent une clef à jour d'un diamètre de six pieds, destinée au passage des cloches suspendues dans un clocher en charpente, et d'un sanctuaire où le tombeau du comte Garnier reprendra sa place. A défaut de documents ou de plans précis, cette réparation est établie, d'une part, par les descriptions postérieures de cette partie de l'église, de l'autre, par les vestiges de nervures retrouvés dans des fouilles récentes.

Le temps a marché, et si de nombreuses dalles funéraires ont pavé les nefs, si des mausolées plus somptueux, de nombreux autels, des statues de pierre ou de bois polychromés que nous décrirons tout à l'heure, sont venus les décorer, le gros œuvre de l'édifice n'a été l'objet d'aucun changement. Pourtant, en 1586, l'abbesse Marguerite de Genève a fait percer le collatéral de droite, du côté du cloître, pour bâtir une chapelle en forme de rotonde, dédiée à l'Immaculée Conception, et dont les quatre fenêtres cintrées prennent jour auprès de la fontaine du préau.

Un porche à plein cintre, dont les réduits successifs à multiples cordons et à multiples voussures sont supportés de chaque côté par deux colonnes (1), s'ouvre à la base d'un

(1) Type du XIIIe siècle très répandu en Franche-Comté : Etalans, Burgille, Grand-Mercey, Pesmes, Montbenoît, etc.

clocher carré, qui s'est écroulé vers 1730 et n'a subi qu'une réparation insuffisante pour y maintenir la sonnerie des trois maîtresses cloches. L'église a du reste besoin d'une reconstruction totale; si les nefs massives du XIIe siècle sont à l'abri des injures du temps, le chœur et le sanctuaire, construits aux XVe et XVIe siècles, avec plus de hardiesse et d'élégance que de solidité, menacent ruine et manquent à la fois par les fondations et par les voûtes. L'abbesse Marie-Françoise d'Achey s'alarme et prend conseil; on lui indique Nicole, dont la réputation d'architecte vient de s'affirmer à Besançon par la construction d'une ravissante chapelle, celle du Refuge, bâtie par le zèle de l'archevêque, M. de Blisterwich-Moncley. C'est dans ce style, mais sur de plus vastes proportions, que Mme d'Achey veut reconstruire son église abbatiale, qu'elle entend dépasser par les dimensions comme par la richesse décorative aussi bien l'ancienne église des Dames de Baume que tous les édifices monastiques de la région. Le quartier abbatial et les maisens des chanoinesses ont été, depuis 1715, reconstruits en grande partie par l'architecte Gallezot, de Besançon, dans de belles proportions, et avec ce luxe d'appareil au dehors, de boiseries au dedans, qui révèlent des connaissances pratiques et un goût excellent. Nicole veut donner à l'église dont Mme d'Achey veut faire la dépense avec une princière magnificence, une splendeur égale à son désir. L'abbesse lui donne pleine liberté dans les détails de son plan, dont elle a fixé l'emplacement et les contours. En 1738, le plan est dressé et a reçu l'approbation successive du grand maître des eaux et forêts, surveillant légal de tous les travaux publics, et de l'intendant de Franche-Comté, représentant du pouvoir royal (1); le 15 juillet de cette année,

(1) Ces plans et devis, sauf une coupe du transept conservée à la bibliothèque de Baume et le devis des charpentes dressé en 1758 et conservé aux Archives municipales, ne sont pas entrés aux Archives du Doubs avec les débris des archives de l'abbaye.

l'abbesse pose solennellement la première pierre de l'édifice, dont j'ai retrouvé et déjà publié l'inscription dédicative (1) :

✝ D . O . M . ✝

B . V . MARIÆ . IMM .

IDIB . IUL . MDCCXXXVIII

HUNC . ANGUL . LAP .

MANIB . ET . BENEVOL .

N . ET . R . D . DNE . D'ACHEY

L'église nouvelle, en forme de croix latine, longue de 44^{m}30, large de 27^{m}40 dans œuvre, doit comprendre trois nefs à quatre travées chacune, précédées d'un clocher-porche, et conduisant à un transept dont le carré, aux angles légèrement rabattus, dessine un octogone irrégulier surmonté d'une coupole hémisphérique. Le sanctuaire, égal en dimension aux deux bras du transept, se termine par un chevet droit, dont les angles sont arrondis en quart de cercle comme les bras du transept ou l'avant-travée qui précède la première travée de la grande nef, et devra recevoir une tribune. Telles sont les grandes lignes du plan, voici le détail de l'élévation.

La hauteur de la coupole élevée sur le carré du transept est de 24^{m}30 ; celle de la grande nef, des bras du transept et du sanctuaire, de 15^{m}50 ; celle des bas côtés, de 8^{m}. Coupé sur la ligne du grand axe, l'édifice se compose de deux étages : l'étage inférieur, mesurant 8^{m}80 ; l'étage supérieur ou des voûtes, mesurant 6^{m}70 de haut. Le soubassement de l'architecture des deux étages atteint la même hauteur, soit 2^{m}30 de piédestal.

L'étage inférieur de la grande nef se compose de quatre portiques hauts de 6^{m}70, entourés d'archivoltes, accostés de pilastres à chapiteaux corinthiens, qui soutiennent un

---

(1) Voir mon *Répertoire archéologique du canton de Baume*, p. 4.

entablement dont la frise est lisse et dont la corniche a un assez fort relief; toute cette architecture est en pierre blanche tirée des carrières de Lougres.

Au carré du transept, les soubassements, dont le profil est seulement dessiné dans les travées de la nef, s'accentuent et prennent une forte saillie pour supporter, à chacune des rencontres des quatre bras de la croisée, deux colonnes en pierre de Sampans, adossées aux plus petits côtés de l'octogone irrégulier qui supporte la coupole. Leurs chapiteaux composites et leurs soubassements sont en pierre blanche. Entre ces deux colonnes et à leurs pieds une console à base demi-circulaire fait saillie, attendant une statue.

Dans les bras du transept, le mur de fond est, à l'étage inférieur, orné de deux pilastres semblables à ceux de la nef encadrant, au niveau du sol, une porte à cintre surbaissé, et plus haut une tribune voûtée en anse de panier, qui du côté gauche de l'église communique avec le quartier abbatial, du côté droit débouche sur le chapitre. A droite et à gauche du pilastre, un tableau mouluré, destiné à recevoir un revêtement de marbre de Gênes, comme toutes les parties lisses du sanctuaire et du chœur, complète le décor. Les deux flancs de chacun des bras du transept comportent deux arcatures, hautes de 7^{m}30 et se faisant vis-à-vis, l'une ouverte du côté des collatéraux, l'autre en fausse architecture sur les flancs du sanctuaire; un seul pilastre placé du côté de la tribune, au flanc de chacune de ces arcades, fait symétrie avec une des colonnes en marbre de Sampans qui soutiennent la corniche de la coupole.

Dans le sanctuaire, surhaussé de trois marches (30 centimètres), même soubassement et mêmes pilastres que dans le reste de la nef; la travée unique, précédée d'une demi-travée de dimension égale à la demi-travée où s'appuie l'autel, comprend, du côté gauche, un cadre saillant, de pierre blanche, qui dessine l'emplacement du dais à

baldaquin abritant la stalle abbatiale; en regard, du côté droit, un cadre plus simple est destiné à recevoir une peinture. L'autel, en précieux marbre d'Italie, est adossé au mur de fond et accosté de quatre colonnes en marbre blanc de Gênes, de module égal à celui des colonnes du transept, supportant une corniche semblable à celle qui règne dans tout l'édifice. Arrivée au-dessus de l'autel, cette corniche se soulève, dessinant un demi-cintre complet. Quand j'aurai signalé deux petites portes cintrées et symétriques percées entre les pilastres de la demi-travée qui précède le sanctuaire, j'aurai achevé la description de l'étage inférieur.

L'étage supérieur se compose uniformément d'un soubassement haut de 2m30, sectionné en compartiments de dimensions plus ou moins larges répondant aux grandes lignes de l'étage inférieur. Dans la nef, le transept et le sanctuaire, ce piédestal reçoit les retombées des doubleaux qui séparent chaque travée ou précèdent le carré du transept, les retombées des formerets arrondis qui encadrent les huit fenêtres à plein cintre de la grande nef, les quatre fenêtres semblables des bras du transept, les deux fenêtres à anse de panier du sanctuaire et les nervures des voûtes en croisées d'arête.

Enfin, dans le carré du transept, le second étage, au moyen de trompes en porte-à-faux se transforme, d'octogone qu'il est à sa base, en un cercle parfait à la hauteur de la clef de voûte de la nef et du sanctuaire. Sa corniche, d'une saillie égale à celle de l'étage inférieur, reçoit alors comme couronnement une coupole hémisphérique, qui se résout elle-même, à la hauteur de 6m40, en une dernière corniche, d'un diamètre de 3m50, supportant une petite et dernière coupole (un bouton de coupole) haute elle-même de 2 mètres. Comme on le voit, le style adopté pour l'église de Baume est le style composite néo-grec ou néo-latin, qui fit fureur dès la fin du XVIIe siècle, mais auquel Nicole sut, avec son



Statue funéraire de l'Abbesse Marguerite de NEUCHÂTEL.
1533
(d'après une peinture du XVIIIe Siècle).



originalité piquante, donner un caractère très particulier. Tandis qu'il se bornait, après un choix consciencieux de ses matériaux, que tant de constructeurs de nos jours n'imitent guère, à donner à l'extérieur de l'édifice une simplicité élégante, il réservait logiquement à l'intérieur tout le luxe d'ornementation dont il pouvait disposer. La pierre des maçonneries extérieures et de la puissante musculature des doubleaux, des cintres, des corniches, des entablements et des pilastres est tirée des carrières de Verne et de Lougres. Nicole a réservé pour les revêtements des parties lisses, pour les colonnes du transept et du sanctuaire, les marbres les plus précieux. Le tombeau de l'autel est en marbre génois, le retable qui orne le chevet a des soubassements en marbre noir de Mignovillard (Jura), quatre colonnes en marbre blanc d'Italie, une architrave, une frise, une corniche en marbres noirs ou blancs alternés avec le marbre rouge de Sampans. Les pendentifs de la coupole hardie et élancée sont comme elle décorés d'ornements en stuc, où l'imagination de l'architecte et de Mme d'Achey projettent des peintures brillantes. J'oubliais d'indiquer dans le sanctuaire, le transept et le chœur, un dallage carrelé en marbre blanc de Gênes, en pierre noire d'Arguel et en pierre rose de Damparis, et derrière l'autel, encastré dans le marbre, un cadre immense en bois doré sertissant comme un joyau une vaste toile commandée en Italie, sur laquelle se détache un riche tabernacle où un maître sculpteur a dépensé toute l'habileté de son ciseau.

Les autels du transept n'auront pas moins d'élégance que le maître-autel, s'ils n'en ont pas les proportions ; mais ils restent inachevés, car l'argent, dépensé à pleines mains par Nicole pour la bâtisse et les marbres, sous le gouvernement de Marie-Françoise d'Achey, morte en 1750, avant d'avoir vu terminer son œuvre, comme sous celui d'Henriette de Damas-Crux, sa nièce, qui la continue avec le même zèle, s'épuise, obligeant à suspendre les travaux.

L'ancienne église est toujours debout, au moins en partie; on a reporté dans le collatéral de droite, près de la chapelle du Saint-Nom de Jésus, les stalles où les chanoinesses continuent à chanter l'office, mais le transept et l'abside ont été détruits, et leurs matériaux ont servi à Nicole pour le bâti des fondations; la plupart des autels, des sculptures et des tombes qui ornaient cette partie de l'édifice ont été brisés ou entassés dans des magasins. Mme de Damas-Crux a une hâte légitime de voir inaugurer l'église créée par ses efforts unis à ceux de sa tante, et pour lui donner satisfaction, Nicole, sans prolonger la grande nef au delà de la première travée, ferme l'ouverture béante des trois nefs par un mur de parpaing, dont la façade provisoire doit disparaître à la reprise des travaux. Tandis que les décorateurs, peintres, sculpteurs, marbriers ou plâtriers, travaillent à l'envi dans la nouvelle église, l'ancienne s'écroulera au milieu des nuages de poussière soulevés par les démolisseurs, et bientôt une place nivelée s'étend sur l'emplacement qu'elle occupait.

La décoration du nouveau sanctuaire s'avance, les religieuses brûlent du désir de prendre possession du chœur, mais Mme de Damas-Crux est morte le 11 octobre 1767, avant d'entonner le *Te Deum* dans la stalle qu'un habile sculpteur de Vercel, Poyard, avait ciselée par son ordre pour le siège abbatial. Les deux abbesses qui lui succèdent, Mmes d'Andelot et de Laubespin, ne seront pas plus heureuses.

Ce fut Marie-Françoise de Battefort de Laubespin, la dernière abbesse, qui inaugura l'église neuve; on la bénit, on en sacra les autels; mais, restée inachevée faute de ressources, elle n'était pas consacrée quand les lois de 1790 et 1791 y firent cesser l'office capitulaire et lui ôtèrent définitivement son caractère religieux. Son mobilier et ses marbres les plus précieux furent enlevés pièce à pièce, et l'on peut craindre le moment où, faute de

réparation et d'entretien, l'œuvre de Nicole disparaîtra à son tour. Telle qu'elle est encore, mutilée et dépouillée de tous ses éléments décoratifs, l'église abbatiale de Baume-les-Dames garde un grand caractère et donne du talent de Nicole une idée aussi complète, peut-être plus favorable, que la chapelle du Refuge ou l'église de la Madeleine de Besançon, dont la massive façade a été si sottement gâtée par le complément maladroit de deux tours grêles et atrophiées.

II.

Ce qui rehaussait singulièrement l'architecture des deux églises successives que je viens de restituer ou de décrire, c'était la décoration compliquée dont les divers siècles avaient fourni les éléments. C'étaient les tombes, les statues, les sculptures sur bois ou sur pierre, les peintures, l'argenterie et les ornements précieux que les abbesses, les religieuses, les protecteurs de l'abbaye, avaient offerts ou créés tour à tour, aussi bien pour perpétuer leur trace que pour contribuer à l'embellissement de la maison du Seigneur.

A côté du tombeau du comte Garnier, que les chanoinesses montraient avec orgueil comme une preuve de leurs illustres origines, les divers âges avaient amassé dans l'église abbatiale de nombreuses sépultures. Beaucoup, et c'était la loi commune des plus lointaines époques, enfouies dans le cimetière voisin de l'abside et du porche, ou creusées dans les nefs, n'avaient laissé aucun signe extérieur; mais dès le XIIIe siècle, quand se répandit l'usage des représentations funéraires, partout le sol de notre église se couvrit de dalles où les inscriptions se mêlaient aux images et aux armoiries des dames ou des bienfaiteurs du monastère. Au siècle dernier, l'espace manquait dans l'édifice que détruisit Nicole, pour y placer de nouvelles pierres tumulaires, tellement les rangs y étaient pressés. Aucune main prévoyante

n'a recueilli le texte de ces épitaphes, et les quelques-unes dont je vais donner le texte ne sont que les épaves insignifiantes d'un naufrage lamentable.

A défaut de la statue priante et agenouillée de l'abbesse Isabelle de Maisonval (morte en 1419), que Dunod saluait encore, il y a cent cinquante ans, dans un des bras du transept, j'ai retrouvé un dessin colorié de la statue de Marguerite de Neuchâtel qui lui faisait pendant et fut dressée du vivant de l'abbese, c'est-à-dire en 1533. Cette figure monumentale, disparue avec la plupart des tombeaux, est un morceau d'un grand intérêt, aussi bien comme spécimen de l'art de nos sculpteurs de la Renaissance que comme reproduction exacte du costume abbatial et des traits d'une abbesse qui fut la dernière survivante d'une race illustre, intimement liée à l'histoire de l'abbaye de Baume.

Vêtue d'une robe noire à longs plis, serrée à la taille par une cordelière blanche dans laquelle est passé un chapelet à gros grains, Marguerite de Neuchâtel est agenouillée sur un coussin de velours vert à glands d'or, devant un prie-Dieu où les armes de sa maison sont sculptées et peintes, sommées de deux crosses parallèles ; sur ce prie-Dieu est un psautier ouvert. Sur les épaules de l'abbesse est drapé un manteau d'étoffe noire doublé d'hermine ; de sa figure entourée d'une coiffe blanche, avec mentonnière, gorgerette et guimpe, on ne voit que l'ovale, la chevelure, sans doute coupée court, disparaissant sous le voile blanc et sous un capuchon ou voile noir de même étoffe que le manteau et comme lui doublé d'hermine. Les mains, jointes sur la poitrine, y retiennent appuyée à l'épaule droite la crosse à double volute. (Voir la planche I.)

Cette statue, élevée sur un socle haut de deux pieds, avoisinait la dalle tumulaire, sur laquelle Dunod a recueilli cette épitaphe :

CY GIST HAULTE ET PUISSANTE DAME, MADAME MARGUERITE DE NEUFCHASTEL, DAME DE REMIREMONT ET ABBESSE DE CÉANS,

FILLE DE HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE DE NEUFCHASTEL, CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, ET DE DAME BONNE DE BOULAI, SEIGNEUR ET DAME DUDIT NEUFCHASTEL, DE CHASTEL SUR MOSELLE, BEAUREPAIRE, ETC., LAQUELLE TRESPASSA LE 3 SEPTEMBRE 1549.

Une tombe d'une religieuse de la maison de Rupt, du XIVe ou du XVe siècle, porte gravée l'effigie d'une nonne vêtue de la robe à longs plis, portant le voile et la gorgerette blancs, et sur la tête comme sur les épaules le manteau de chœur formant une sorte d'aumusse et doublé de petit-gris. L'inscription « en lettres d'ancien gothique » arrêta le peintre qui nous a transmis l'effigie de Madame de Rupt, dont il a pu « seulement déchiffrer le nom. » Une dalle aux armes de Montmartin, qui pave le bureau des Halles, mais dont l'inscription est réduite à quelques lettres, indique la tombe de l'abbesse Alix de Montmartin (1491).

La tombe de Jeanne de Rye, que nous reproduisons avec celle de Marguerite de Neuchâtel, est presque aussi intéressante que cette dernière au point de vue du costume. L'abbesse est représentée debout en manteau de chœur, noir, fourré de menu gris. Ce manteau offre cette particularité, qu'outre des fentes latérales ouvrant sur des demi-manches, il est assorti d'une pèlerine ou aumusse formant capuchon. Jeanne de Rye est en outre munie d'un voile avec mentonnière et gorgerette, d'une cordelière à la ceinture retenant un *patenostre;* ses mains jointes maintiennent une crosse appuyée à l'épaule droite. Voici l'épitaphe gravée autour de la dalle :

CI GIST . NOBLE . ET . RDE . DAME . DAME . IEHANNE . DE . RYE . IADIS . ABBESSE . DE . CEANS . FILLE . DE . FEU . MESSIRE . SIMON . DE . RYE . CHLR . LAQUELLE . DECEDA . LE . 16 . SEPT. 1582 . DIEV . AYE . SON . AME (1).

---

(1) Voir la planche II reproduisant cette dalle, dont j'ai seulement restitué les armoiries.

Un fragment assez important, qui recouvre un des contreforts du cellier abbatial, porte aux encognures deux écus gravés : GENÈVE et RAY, et ce reste d'épitaphe d'une sœur de l'abbesse Marguerite de Genève (1582-1622) :

CY GIST DAMOISELLE FRANÇOISE DE GENÈVE FILLE DE MESSIRE .... [QUI TREPASSA LE ..] FEBVRIER 1590.

Enfin l'hôpital de Baume a recueilli, pour daller la chambre des morts, une pierre tumulaire portant cinq écussons : DU TARTRE (deux fois répété), LAUBESPIN, CHISSEY et OISELET, et l'épitaphe suivante :

CY GIT NOBLE ET REVERENDE DAME DAME PERRONNE DV TARTRE, RELIGIEVSE DE CEANS, FILLE DV TRÈS NOBLE SEIGNEVR MESSIRE JEAN-CHARLES DV TARTRE ET DE DAME DAME PERRONNE DE LAVBESPIN, LAQVELLE EST DÉCÉDÉE LE [5] AVRIL 1719. DIEV AYT SON AME.

Cette série de tombeaux est insignifiante, comparée au nombre de ceux qui ont été détruits; elle a quelque importance par les deux portraits d'abbesses qu'elle nous a rendus.

Un troisième portrait, non point sculpté ou gravé, mais peint, nous a été conservé par le même procédé que les tombes que j'ai décrites, c'est-à-dire par une reproduction peinte sur fer-blanc au moment du procès du XVIIIe siècle. C'est celui de l'abbesse Hélène de Laubespin, exécuté en 1663, et qui représente cette dame assise sur un fauteuil rouge à dossier carré, dans ce costume demi-monastique, demi-mondain, que portent sur les gravures du temps « Mesdames Helyot et de Miramion (1) : » une robe noire plissée et serrée à la taille, un manteau d'étoffe de même couleur doublé de fourrure d'un gris-brun tacheté de noir, composé d'une longue robe traînante fendue par devant et munie de manches fendues, et d'une pèlerine sans capuchon. Hélène de Laubespin a la tête couverte d'une coiffe

(1) DUNOD, *Histoire des Séquanais*, I, 161.

de soie noire nouée sous le menton, et les épaules cachées sous une large collerette d'étoffe blanche empesée, munie par derrière de deux traînes larges de quatre doigts. De ses mains émergeant de manchettes blanches, la droite tient un bréviaire à demi fermé, la seconde s'appuie sur le bras du fauteuil.

L'abbesse Hélène de Laubespin fut l'une des bienfaitrices les plus insignes de l'abbaye ; ce fut elle qui, au lendemain des guerres franco-suédoises, releva les bâtiments et répara l'église dont Marie d'Achey, qui lui succéda en 1667, devait achever la restauration (1). C'est à elle qu'on devait la crosse en argent ciselée aux armes des Laubépin et des Poitiers, qui servit jusqu'en 1790 aux abbesses de Baume et alla s'engloutir, avec une croix et six grands chandeliers d'argent aux mêmes armes et toute l'argenterie du monastère, dans les creusets de la Monnaie de Strasbourg (2). Outre les dons d'Hélène de Laubespin, cette argenterie comprenait quantité d'objets précieux. Les plus anciens étaient une croix lamée d'argent, enrichie de pierres et de cristaux, dont une cornaline sculptée ornait le centre, abritant des reliques de la vraie croix, qui devait remonter au XIII[e] siècle ; un chef d'argent contenant le crâne de saint Léger, dont une répétition datant du XV[e] siècle est encore conservée dans l'église de Chaux-lez-Châtillon (Doubs) ; un calice aux armes de Salins, un second aux armes de Neuchâtel, donnés par les abbesses de ce nom, aux XV[e] et XVI[e] siècles. Agnès de Ray (1458-1475) avait donné un bras d'argent doré, pour une portion des ornements de saint Germain et une statue de saint Laurent en même métal supportée par un piédestal de cuivre doré. Jeanne de Rye (1571-1582) avait offert un reliquaire d'argent contenant une sainte Epine. Marguerite de Genève, un ornement en velours cramoisi de Gênes,

(1) V. le n° II des pièces justificatives.
(2) Archives du Doubs, série A.

dont les orfrois étaient rehaussés de figures finement brodées, et des devants d'autel en satin rouge où s'accolaient les armoiries de Genève et de Ray. Marguerite d'Achey renferma le voile précieux de sainte Odile dans un coffret d'argent et le bras de saint Guillaume dans un reliquaire de même forme que celui consacré par Agnès de Ray au bras droit de saint Germain ; elle suspendit en outre devant le maître-autel une lampe d'argent de grande dimension et d'un riche travail (1667-1683). Françoise et Angélique de Thyard de Bussy, qui lui succédèrent, offrirent à leur église deux belles croix d'argent massif, dont l'une, destinée au maître-autel, portait un christ d'or, et un encensoir d'argent muni de ses accessoires (1684-1725 et 1725-1728). Marie-Françoise d'Achey, en 1738, au moment où elle posait la première pierre de la nouvelle église, fit porter dans le tabernacle de l'ancienne un ciboire en vermeil d'un grand prix, joignant bientôt à ce cadeau celui d'une croix processionnelle en argent. Enfin Mme de Damas (1750-1767) fit à elle seule la dépense d'une châsse d'argent longue et haute de deux pieds et profonde de seize pouces, pour y déposer les reliques vénérées de saint Germain, archevêque de Besançon, l'un des protecteurs de l'abbaye. J'abrège la nomenclature de ces libéralités, dont on trouvera le détail dans les inventaires publiés plus loin, et où l'on verra combien l'abbaye de Baume était riche en précieuses reliques, et avec quel luxe abbesses et religieuses prenaient soin de les enchâsser. Les dernières abbesses de Baume ajoutèrent peu de chose au trésor de leur monastère, toutes leurs ressources étant absorbées par la décoration de la nouvelle église, ou réservées pour son achèvement.

Du mobilier de la vieille église, de ses boiseries, de ses tableaux, de ses statues, une faible part pouvait entrer dans le décor de l'édifice construit par Nicole ; celui-ci, par un entraînement commun, hélas ! à trop d'architectes, eût voulu créer de toutes pièces un mobilier somptueux, comme de

toutes pièces il avait élevé une construction superbe, et se souciait peu de ce que les efforts de plusieurs siècles avaient amassé pour enrichir l'église abbatiale.

Le tabernacle en bois sculpté et doré et le siège abbatial (1) provenant de Marie d'Achey, les boiseries et les stalles de chêne, ainsi que la chaire en bois de noyer offertes par Françoise de Bissy, enfin les cloches de divers modules données par Alix de Montmartin, Marguerite de Genève, Françoise de Bissy, devaient seuls trouver emploi dans l'église neuve, pour laquelle, dès 1751, Nicole avait dessiné un magnifique lutrin en pierre de Sampans et en marbre de Gênes, surmonté d'une crosse en bronze doré. Pour décorer le chœur, Madame de Damas-Crux avait, sur les dimensions indiquées par le maître, commandé à Rome, à grands frais, plusieurs toiles. L'une, haute de quinze pieds, large de huit, avait pour sujet la *Présentation au temple ;* les deux autres, mesurant seulement dix pieds sur six et demi, représentaient *le Christ au milieu des docteurs* et *la Sainte Famille au Désert;* toutes trois étaient l'œuvre, sinon comme composition, au moins comme copies habilement faites, d'un peintre nommé Placido Constanzi, qui les signa en 1758-59 (2). Les vieux tableaux et les vieux saints de bois et de pierre de l'église qu'on allait détruire n'avaient point l'éclat nécessaire pour rivaliser avec les revêtements de marbres ou les brillantes peintures de l'école romaine. Aussi n'entrèrent-ils point dans la terre promise, où leur séjour eût été d'ailleurs de courte durée, il n'en reste qu'une simple nomenclature à laquelle nous emprunterons, pour terminer, quelques détails rapides que nos pièces justificatives compléteront. L'église compte dix autels, dont deux sont placés sous les voûtes d'un jubé de pierre

(1) Sculpté par Poyard, de Vercel, en 1685.

(2) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Albert Guichard, ancien président du tribunal de commerce de Besançon.

à triple arcade qui sépare la grande nef du sanctuaire. Le maître-autel, destiné à être vu aussi bien de la nef que du chœur, n'a pas de retable ni par conséquent de tableau, il ne comporte aucune statue. L'autel du bras droit du transept, dédié à Notre-Dame du Mont-Carmel, s'appuie à un retable dont les piliers portent les armoiries des maisons d'Andelot et de Grammont, et encadrent un tableau du Rosaire, surmonté lui-même d'une figure en relief de la Vierge (1648-1652). L'autel du bras gauche du transept, en fort mauvais état, n'a plus de vocable, son tableau à moitié détruit ne rappelle même pas son patron primitif. Des deux autels du jubé (qui en comprenait jadis un troisième sur la plate-forme supérieure), l'un, celui de gauche, est dédié à la Vierge ; son tableau représente deux saints de l'ordre de Saint-Dominique, une Vierge à l'enfant domine dans une niche ; le second, consacré aux saints Crépin et Crépinien, porte leurs statues en bois doré, outre deux tableaux figurant leur martyre ; une troisième statue, celle de saint Sébastien, est placée au-dessus des tableaux. Seize statues de saints reposant sur des consoles décorent les deux faces du jubé, sur lequel est suspendu, dès le grand arc du chœur, un christ en bois de dimensions monumentales.

Dans le collatéral droit, outre une chapelle en rotonde dédiée au saint Nom de Jésus, on remarque quatre autels. Le premier, dédié à saint Germain et à saint Benoît, et plus voisin du transept, réunit dans un même tableau ses saints patrons; le second, consacré à saint Hubert, a pour tableau une Vierge Libératrice de Salins, accostée de quatre statuettes de sainte Catherine, saint Nicolas, saint Etienne et sainte Marguerite. Le troisième autel porte un groupe de la sainte Trinité, son vocable, et à ses côtés deux statues de saints inconnus. Le quatrième enfin, qui porte le titre de Tous les saints, a pour tableau une descente de croix. Quant à la chapelle du Saint-Nom de Jésus, bâtie en 1586 par Marguerite de Genève, elle n'a sur son autel qu'une

modeste toile représentant la Vierge et saint Joseph tenant l'enfant Jésus. Bien des destructions avaient déjà passé sur l'abbaye de Baume, bien des restaurations nécessitées par les désastres des guerres ou par la vétusté de l'édifice avaient fait rejeter nombre d'intéressants monuments. L'œuvre de destruction fut consommée le jour où la vieille église fut jetée par terre, et le jour où la nouvelle inachevée fut fermée à jamais au culte et privée de ses ornements.

Et maintenant, que reste-t-il de tout cet ensemble dont j'ai cherché à évoquer le souvenir dans une ville dont cette abbaye fut la gloire, et qui lui doit son origine et son développement?

J'ai nommé l'église transformée en halles, mais je dois ajouter que tandis que les marbres de revêtement ont été exploités comme une carrière, les grands tableaux du peintre Constanzi ont été enlevés avec le tabernacle du maître-autel pour rencontrer un honorable abri dans l'église Saint-François-Xavier de Besançon. Vers 1810, les douze colonnes monolithes qui ornaient le chœur et le transept furent enlevées, sur la proposition du préfet Jean de Bry, pour être conduites à Paris; les quatre colonnes en marbre blanc de Gênes trouvèrent place dans la chapelle des Tuileries, et j'ai tout lieu de croire que les huit colonnes en marbre de Sampans figurent aux flancs de l'Arc du Carrousel.

L'église paroissiale de Baume, outre les reliques de saint Germain, sauvées par une démarche qui honora la municipalité de cette ville aux mauvais jours, a recueilli quelques statues, notamment une piéta de 1549, aux armes de Marguerite de Neuchâtel, plusieurs reliquaires, et le lutrin exécuté en 1751 par Madame de Damas. Dans la chapelle de Mésandans j'ai retrouvé le groupe en pierre polychromé de la sainte Trinité aux armes de Neuchâtel; enfin, dans la dépendance de l'abbaye ou à son voisinage, quelques fragments de tombes ou de sculptures. Voilà tout ce qui reste

d'un ensemble qui n'avait pas d'égal dans toute la région, et que quelques années ont suffi à détruire.

Cet anéantissement est la meilleure excuse des descriptions que j'ai essayé de rendre exactes, pour faire revivre un instant des monuments à jamais disparus.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Sceaux de l'abbaye de Baume.*

1. Sceau d'Etiennette de Montbéliard, abbesse, 1170-1182.

Sceau ogival, haut de 66 millimètres, large de 42, légende entre deux grènetis.

L'abbesse debout, vêtue d'une longue robe plissée, à manches très amples au poignet, la tête couverte d'un voile; tient de la main droite une crosse, de la main gauche un évangéliaire.

✠ SIGILLVM : STEPHANIE : PALMENSIS : ABBATISSE

(*Archives de la Haute-Saône,* H. 137 et 207, fonds de l'abbaye de Bellevaux.)

2. Sceau de Béatrix de Bourgogne, abbesse, 12 septembre 1276.

Sceau ogival, haut de 45 millimètres, large de 29, légende entre grènetis.

L'abbesse debout, vêtue d'une longue robe (la tête manquante était sans doute voilée); bénit de la main droite et tient un évangéliaire de la gauche.

✠ S. .... ADMINISTRATRICIS PALMENSIS

(*Archives du Doubs.* Trésor des Chartes. B. 516. Sceau détaché.)

3. Sceau de Louise de Châlon, abbesse, 15 décembre 1375.

Sceau ogival, haut de 58 millimètres, large de 36, légende entre grènetis.

Sous un dais d'architecture gothique, servant de soubassement à

une Notre-Dame assise, accostée de deux saints vus à mi-corps dans deux niches, l'abbesse agenouillée.

✠ : S. .....

(*Archives du Doubs.* Trésor des Chartes, B. 516.)

4. Sceau de Jeanne de Salins, abbesse, 7 février 1433.

Sceau ogival, haut de 70 millimètres, large de 43, légende entre grènetis.

Sous un dais d'architecture, accosté de colonnettes et de contreforts servant de soubassement à une Notre-Dame debout portant l'Enfant, l'abbesse debout tient sa crosse, entre deux écus : une tour (*Salins*) et une croix (?).

S. IOANNE [DE SALINO] ABBATISSE DE BALMA

(*Archives cantonales de Neuchâtel* (Suisse), G. 27, n° 14.)

5. Sceau d'Agnès de Ray, abbesse, 23 décembre 1465-10 décembre 1472.

Sceau ogival, haut de 67 millimètres, large de 38, légende en minuscules gothiques entre grènetis et filets.

Sous un dais encadré de colonnettes avec contreforts surmontés de clochetons l'écu de Ray : un rais d'escarboucle fleurdelisé.

✠ S . DAME . AGNES . DE . RAY . ABBESSE . DE . BALME .

(*Archives de Neuchâtel*, G. 27, n° 14.)

6. Sceau d'Alix de Montmartin, abbesse, 11 mars 1477-11 décembre 1485.

Sceau ogival, haut de 66 millimètres, large de 40, légende en minuscules gothiques entre grènetis.

Même champ, avec l'écu de Montmartin ; fascé de onze pièces.

✠ S . DAME . ALIX . DE . MONMARTIN . ABBASSE . DE . BALME

(*Archives de Neuchâtel*, G. 27, n° 14, X. 3, n° 31, et Y. 7, n° 17.)

7. Sceau de Marguerite de Neuchâtel, abbesse, 18 août 1523.

Sceau ogival, haut de 69 millimètres, large de 44, légende en minuscules gothiques entre filets.

Même champ, avec l'écu de Neuchâtel : une bande brisée au chef d'un lambel à trois pendants.

S MARGUERITE DE NEUFCHASTEL ABBESSE DE BAULMES

(*Archives municipales de Baume.* Série DD.)

8. Sceau du chapitre de Baume, XIIe-XVIIIe siècles.

Sceau ogival, haut de 52 millimètres, large de 38, légende entre grènetis.

Dans le champ une main dextre apaumée.

✠ SIGILLVM . PALMENSIS . CAPITVLI .

(*Archives du Doubs*. Série H, fonds de l'abbaye de Baume.)

II. — *Procès-verbal de visite de l'église abbatiale de Baume, après la mort de l'abbesse Marie d'Achey, dressé par François-Elyon Courchetet, conseiller au parlement de Besançon, Gabriel Boisot, procureur général au même parlement, assistés du greffier Claude-Antoine Labet, 20 décembre 1684.*

. .. Nous sommes entrés en l'église de lad. abbaye, dans laquelle on ne célèbre pas encor les offices divins à raison des nouvelles réparations que lad. défuncte dame abbesse y a fait faire, et l'avons trouvée réparée et blanchie avec une voûte lambrissée sur la grande nef, les vitres refaites à neuf, assorties de sept autels ornés de diverses peintures qui sont en estat, de même que la chapelle qui est à droitte où est inhumé le corps de la défuncte dame abbesse, en fin de laquelle nef et à l'entrée du chœur où est le jubé raccommodé et reblanchy comme le reste de l'édifice, la muraille de la grande porte donnant entrée à lad. nef régnant tout le long du costé droit, ayant esté construite tout à neuf ainsi que le grand fenestrage qui donne jour à l'aile droite avec une de l'aile gauche de lad. nef et trois piliers de l'aile gauche aussy construits tout à neuf. Le pavé de lad. nef ayant esté retabli tout à neuf tant par le moien des anciennes tombes que des tables de pierre dans le milieu de lad. nef, et les deux ailes garnies de simples paremens de pierres. Et instamment ayant passé dans la nef du chœur, nous avons retrouvé le maître-autel en bon estat, assorty d'un fort beau tabernacle fait en sculpture tout doré (1), avec deux grands chandeliers ornés de filets d'or; ladite nef ayant esté pareillement reblanchie aux frais de lad. dame avec les deux grands fenestrages qui sont à droite et à gauche dud. chœur, le pavé retenu et retabli ; les formes de lad. église ont aussy esté raccommodées et repeintes.

Nous ayant esté déclaré que dans la chapelle à double autel qui est à la droite dud. chœur lad. dame abbesse a fait retablir à neuf la voute à vive arète ainsi que les murailles des trois flancs qui la

---

(1) Ce tabernacle, don de Marie d'Achey, est ainsi décrit en 1725 : « Le tabernacle qui est aux armes d'Achey est d'un bois doré travaillé en sculpture, au milieu duquel est un *Ecce homo*, au-dessus une Notre-Dame, dans les côtés quatre saints de l'ordre de Saint-Benoît, le tout de bois doré et en relief. » (Visite de 1725. *Parlement.*)

soutiennent, et en la chapelle qui est à gauche dud. chœur ont esté aussi faittes à neuf les fenestres qui luy donnent jour ainsi que les deux grandes portes de taille qui donnent entrée auxd. chappelles depuis la grande nef; ne s'estant rencontré dans lad. église aucun autre sanctuaire ny ornement, à raison qu'on n'y célèbre pas les offices divins depuis la nouvelle réparation d'icelle.

Le totage de lad. église ayant esté aussi couvert à neuf, avec une partie de charpente qui soutient led. couvert, ainsi que du clocher qui est sur le chapeau de lad. église, aux frais de ladicte dame défuncte, lequel clocher est assorty de trois cloches, sçavoir d'une du poids d'environ deux milliers, d'une moienne d'environ douze cents, et d'une autre moindre d'environ huit cents.

Dans l'ancienne tour qui est sur le chœur de lad. église, il y a une petite cloche de la pesanteur d'environ deux cents.

Sur le couvert de lad. église, au-dessus du grand portail, une grande croix de fer ouvragé.

Et sur le cabinet servant à présent de sacristie, joignant à la salle où les dames officient, il y a pareillement une petite cloche pesant environ cent cinquante livres.

[Dans la chapelle provisoire et la sacristie.]

.... 1. Deux anges de bois doré servant de chandeliers.

2. Une châsse de bois couverte de velours rouge, dans la quelle sont renfermées les reliques de saint Germain.

3. Une autre châsse de bois renfermant les reliques de saint Vuillerme.

4. Une petite croix d'argent servant à l'autel avec un pied de cuivre doré.

.... 5. Deux grands tableaux à costé du grand autel, l'un représentant saint Benoît, et l'autre sainte Odille, de la grandeur du naturel.

6. Un autre tableau représentant une Notre-Dame tenant Jésus-Christ après la descente de croix, d'un pied et demi de hauteur.

7. Une Nostre-Dame Libératrice.

8. Une Nostre-Dame des Jacobins (1).

.... 9. Un calice d'argent avec sa patène, pesant 13 onces et demie 1 tréseau.

10. Un autre calice d'argent doré avec sa patène, pesant 3 marcs 1 once 2 tréseaux.

---

(1) Aujourd'hui dans l'église d'Hyèvre-Paroisse.

11. Encore un calice d'argent avec sa patène, pesant 15 onces (1).

12. Deux grands chandeliers d'argent pesant 5 marcs.

13. Deux autres grands chandeliers d'argent de la pesanteur de 3 marcs 6 onces et demie.

14. Deux petits chandeliers d'argent de la pesanteur de 3 marcs 3 onces.

15. Un Enfant Jésus d'argent sur un pied de cuivre garni d'argent, pesant en tout 6 marcs et demy 1 once.

16. Un bras d'argent dans lequel sont renfermées les reliques de saint Vuillerme, pesant 9 marcs 2 onces.

17. Un autre bras d'argent renfermant au milieu les reliques de saint Germain, pesant 6 marcs 6 onces.

18. Le chef de saint Ligier renfermant ses reliques, garny de quelques pierres précieuses, travaillé en argent, mis sur un pied de letton doré, avec du bois en dedans, pesant en tout 14 marcs 4 onces.

19. La représentation de saint Laurent, en argent, sur un pied de cuivre doré, avec de ses reliques, pesant en tout 7 marcs.

20. La représentation de saint Sébastien, en argent, dans lequel sont renfermées quelques reliques, pesant 2 marcs 4 onces 5 tréseaux.

21. Un reliquaire d'argent renfermant une Nostre-Dame de bois de Montaigu, avec la corone aussi d'argent, pesant le tout 1 marc 3 onces.

22. Une lunette d'argent servant à l'exposition du très saint Sacrement de l'autel, pesant 2 marcs 7 onces.

23. Un ciboire d'argent, pesant 1 marc 7 onces.

24. Une grande croix de bois de la hauteur de quatre pieds, couverte de lames d'argent, avec un crucifix d'or remply de reliques.

25. La paire de burettes d'argent, pesant 1 marc 3 onces.

26. Deux reliquaires de bois remplis de diverses reliques.

27. Une petite croix de bois servant de reliquaire, garnie de cristaux.

28. Un autre reliquaire de bois garny de cristaux, fait en forme de coffre en dôme, dans lequel sont enfermées deux petites boites d'argent contenant diverses reliques....

(*Archives du Doubs*. Parlement. Visites d'abbayes.)

---

(1) D'après une visite de 1647, deux de ces calices portaient, l'un les armes de la maison de Salins, l'autre celles de la maison de Neuchâtel.



TOMBE DE JEANNE DE RYE (16 Septembre 1582).
(d'après une peinture du XVIIIe Siecle).



III. — *Autre procès-verbal de visite de l'église abbatiale, après la mort de Françoise de Thyard de Bissy, dressé par Antoine-Philippe Doroz, procureur général en survivance au parlement de Besançon, et Pierre-Ignace-Denis Perrinot, avocat général au même parlement, assistés du greffier Joliot, 22 janvier 1725.*

.... L'église de l'abbaye de Baume est sous l'invocation de Notre-Dame ; elle a pour entrée principale un portail voûté, au-dessus duquel est une espèce de clocher ayant sur son couvert une croix de fer. L'on descend par cinq marches d'escalier à ce portail, d'où l'on entre dans l'église par une porte de sapin à deux battants, aux côtés de laquelle porte on trouve deux bénitiers à demy cassés.

Le corps de l'église est composé de trois nefs, dont la principale est assez vaste et fort élevée, ayant un plafond lambrissé ; elle règne jusqu'au chœur qui est voûté, à l'entrée duquel il y a une tribune représentant au dehors et dans des niches seize figures de différents saints.

Les autres nefs aboutissent à deux chapelles qui sont à côté dud. chœur, dont les voûtes fort élevées sont de niveau avec celles du chœur et forment une croisée.

Il y a dans lad. église de grands piliers à côté des collatérales qui forment quatre arcades de chaque costé ; au dessus desd. piliers sont des figures en relief qui représentent des saints.

Contre le troisième pilier et à gauche en entrant, se trouve placée la chaire du prédicateur aux armes de la défunte dame abbesse, elle est belle est neuve, d'un bois de noyer vernissé, travaillée en sculpture, que lad. dame nous a dit avoir été construite aux frais de lad. dame abbesse.

La grande nef est éclairée par des petites fenêtres rondes en partie cassées.

Son pavé est de tables de pierre, à l'exception de 7 ou 8 pieds à l'entrée qui sont pavés de cailloux, de même que les collatérales ; au-dessus de la grande nef et dessous la tribune est une porte balustrée, laquelle donne entrée dans le chœur.

Sous la tribune, qui prend en largeur d'un bout de la grande nef à l'autre, voûtée partout, se trouvent deux autels, à droite et à gauche ; celuy à gauche ayant un tableau représentant un saint et une sainte de l'ordre de Saint-Dominique, au milieu duquel et dans une niche est une Notre-Dame en relief portant l'Enfant Jésus....

L'autre autel est dédié aux saints Chrispin et Chrispinian, dont les figures qui sont à droite et à gauche sont en relief de bois doré ;

à costé d'iceux sont deux tableaux représentant les martyres desd. saints, dans le dessus et au milieu la figure de saint Sébastien en relief : au surplus, cet autel est orné de même que le précédent.

Nous sommes ensuitte entrés dans le chœur, et montant par quatre marches d'escalier de pierre près du grand autel, nous avons fait ouvrir le tabernacle, où nous avons trouvé un ciboire d'argent dont la coupe est dorée au dedans....

Aux deux côtés dud. autel est une boisure faite en sculpture, qui sépare le sanctuaire de la sacristie, et où il y a deux portes pour entrer dans lad. sacristie, au-dessus desquelles nous avons remarqué deux petites châsses de bois façon d'ébène avec des feuilles de bois argentées (reliques de saint Vuillerme et de saint Germain)....

A costé d'icelle et entre le grand autel il y a aussi des reliques enchâssées dans du bois doré et travaillé en sculpture qui termine dans la hauteur led. tabernacle, le tout en bon état, ainsy que le pavé du sanctuaire qui est en partie de tombes....

Le sanctuaire est boisé partout d'un bois de chesne jusqu'aux balustres d'où nous sommes descendus dans le chœur des dames, dont la voûte assez élevée est de niveau avec celle du sanctuaire, faite de même et séparée seulement par deux piliers qui sont dans la muraille et font une saillie d'environ un pied.

Les formes desd. dames sont d'un bois de chesne en bon état et faites d'une mesme sculpture que la boisure du sanctuaire, lesquelles formes et boisure du sanctuaire ont été faites aux frais de lad. dame abbesse défunte.

Au milieu du chœur est placé le lutrin, d'un bois de noyer travaillé en sculpture de même que son pied....

Au bas du chœur et sur la droite est le siège de la dame abbesse qui est un large banc en forme de fauteuil, couvert d'étoffe violette, au-dessus duquel est un dôme de bois vernissé et en sculpture dont le fond est garni d'une étoffe violette foncée qui descend jusqu'aud. siège.

De là nous nous sommes transportés dans la chapelle du costé de l'épistre et où l'on entre depuis le chœur par une porte balustrée ; nous n'y avons trouvé qu'un autel, de deux qu'on nous a assuré y avoir été autrefois ; cet autel, qui est dédié à Notre-Dame du Mont-Carmel, est orné d'un retable fort ancien de bois de noyhier à deux piliers aux armes d'Andelot [et de Grammont], d'un tableau au milieu dud. retable représentant la Vierge au-dessus, d'un crucifix de bois noir, de six chandeliers....

.... A costé de cet autel et à gauche, il y a un vieux banc de

noyhier et plus bas deux buffets fermant à clef, dans lesquels se sont trouvés les ornements d'église cy-après décrits ...

Une chasuble de satin bleuf bordé d'or à une croix de satin cramoisi et un crucifix au milieu en broderie, assortie d'étole, manipule et couvre-calice aux armes de Rye....

Une chasuble d'un velours cramoisi, ciselé, broché d'or, à croix à fond d'or relevé en broderie, représentant au milieu la Vierge et d'autres saints, assortie d'étole, tunique et couvre-calice aux armes de Genève....

Un devant d'autel de satin rouge à fleurs en broderie de petits points aux armes de Genève et de Ray.

Un autre devant d'autel de même qualité et aux mêmes armes....

Trente-sept cierges assortis d'écussons aux armes de lad. dame défunte abbesse....

Nous avons trouvé dans lad. chapelle le mausolée du duc de Grenier (*sic*), que l'on nous a dit avoir été placé cy devant dans le sanctuaire.

Le pavé de cette chapelle est de cailloux, à réserve de cinq ou six tombes qui sont aux armes de différentes dames de l'abbaye.

Ce fait, nous sommes entrés dans le collatéral par une arcade au-dessus de laquelle il y a un grand crucifix en relief à costé d'icelle, et à main gauche est un autel dédié à saint Germain et à saint Benoît, orné d'un tableau représentant lesd. saints, avec un cadre noir....

A quelque distance dud. autel est une petite chapelle dédiée au Nom de Jésus, laquelle a la forme d'une rotonde, et saillit sur la cour des dames de l'abbaye. Elle a un retable de bois doré, un tableau au milieu représentant la Vierge et saint Joseph tenant l'enfant Jésus.

Sur un autel est un crucifix de bois, deux chandeliers aussi de bois et deux coussinets, un devant d'autel est de bois peint, le tout en bon état, ainsy que la porte balustrée qui donne l'entrée à lad. chapelle, dans laquelle est inhumée lad. dame abbesse défunte. Elle est tapissée partout de noir avec les écussons aux armes de lad. dame abbesse; au devant de lad. chapelle est la bière avec le drap de mort et la crosse dessus.

Plus bas est un autel dédié à saint Humbert avec un tableau de Notre-Dame Libératrice; aux deux côtés sont deux figures en relief de sainte Catherine et saint Nicolas, au-dessus desquelles sont celles de saint Etienne et de sainte Marguerite.

Plus un troisième autel dédié à la très sainte Trinité, ayant un tableau au-dessus duquel et contre la croisée de la fenêtre est une

figure en relief représentant la très sainte Trinité (1) ayant à ses côtés et contre les piliers deux figures de saints en relief.... Il y a deux piliers aux deux côtés du marchepied qui sont arrêtés par des barres de fer; sur les deux piliers l'on voit deux anges en relief.

Enfin est un autel consacré à tous les saints, ayant un tableau à cadre noir représentant la descente de croix, sur lequel est le drap de mort de fut Madame de Vaudrey.... Tous lesquels autels sont éclairés chacun d'une fenêtre assez grande et de même hauteur dont les vitraux sont en bon état, la chapelle en forme de rotonde ayant quatre fenêtres aussi en bon état....

Ensuite nous sommes allés visiter la grande chapelle près du chœur du costé de l'évangile, où nous n'avons trouvé qu'un autel de deux qui y étaient cy devant....

Dès cette chapelle nous sommes entrés dans le collatéral qui y aboutit et avons monté, par un escalier qui est sur la gauche en descendant, à la tribune dont il est parlé cy devant, laquelle est fermée d'un mur à hauteur d'appui tout autour et n'est point praticable, n'ayant n'y plancher ny pavé. Au milieu de cette tribune est une table de pierre qui nous a paru avoir servi autrefois d'un autel, laquelle est sans ornement, n'ayant qu'un grand crucifix en relief au-dessus, suspendu à la clef de l'arcade qui donne sur le chœur....

Des lad. église nous sommes montés au clocher;.... dans led. clocher sont trois cloches, dont la plus petite, pesant environ 700 l., est aux armes de Bissy; la médiocre, qui pèse environ 1200, est aux armes de Montmartin....

[Dans le clocher du carré du transept] sont deux cloches servant à sonner les petits offices, dont la plus grosse, qui fut construite en 1600, pèse environ 200 livres, et l'autre, qui est de 1621, en pèse environ 150....

(*Archives du Doubs*. Parlement. Visites d'abbayes.)

IV. — *Autre procès-verbal, fait au décès d'Angélique de Thyard de Bissy, par Philippe-Antoine Doroz, procureur général, Jean-Baptiste Rochot, seigneur de Frasne, avocat général, assistés du greffier Jean-Claude Chalon. 26 avril 1728.*

.... Au-dessus de la grande nef est une tribune de pierre au devant de laquelle et dans des niches au-dessus sont seize figures

(1) Serait-ce un groupe en pierre aujourd'hui conservé dans la chapelle de Mésandans? V. mon *Répertoire archéologique de Rougemont*, 1890, p. 9.

de différents saints, laquelle tribune est soutenue par de petits piliers....

La voûte du chœur et du sanctuaire est assez élevée, et le pavé est de pierre en forme de tombes pour la plus grande partie....

Nous sommes ensuite entrés dans la sacristie qui est derrière led. autel par l'une des portes sur lesquelles sont les armes de Bissy, où étant, nous avons trouvé :....

1. Une croix ou crucifix d'argent dont le pied est de cuivre doré, et aux quatre côtés sont de petits cristaux avec des reliques dessus et derrière sont les armes de Bissy....

2. Une vierge enchâssée dans un reliquaire d'argent en forme d'arbre.

3. Une paix d'argent doré en quelques endroits, assortie de petites pierres fausses représentant en émail d'un côté un *Ecce homo* et une Vierge de douleur, et de l'autre l'Annonciation de la sainte Vierge.

4. Une croix processionnelle de cuivre dont le pied est de bois.

[Dans le quartier abbatial]....

5. Une grande croix d'argent à mettre sur l'autel où est un christ d'or dont le pied se démonte, et au fond sont les armes de Bissy.

6. Six chandeliers d'argent aux armes de Laubépin et de Poitiers.

7. Le chef de saint Germain enrichy de pierres fausses et d'un reliquaire appuyé sur un pied de cuivre doré, lequel chef est d'argent.

8. Un bras de saint Germain aussy d'argent et doré en quelques endroits, au milieu duquel sont des reliques de ce saint aux armes de Ray.

9. Un bras de saint Vuillerme en argent, où sont des reliques de ce saint et aux armes d'Achey.

10. Un cœur de Jésus en argent aux armes de Jouffroy.

11. Un saint Laurent en argent sur un pied de cuivre doré aux armes de Ray.

12. Un saint Sébastien d'argent sur un pied de cuivre doré aux armes de Précipiano.

13. Un encensoir d'argent avec une navette et la cuiller de même aux armes de Bissy.

14. Un petit coffre d'argent aux armes d'Achey, renfermant le crêpe de sainte Odile.

15. Une croix d'argent aux armes de Laubépin et de Poitiers.

16. Un petit reliquaire garni d'argent aux armes de Rye, où est renfermée une épine de la couronne de Notre-Seigneur....

(*Archives du Doubs*. Parlement. Visites d'abbayes.)

V. — *Procès-verbal de visite de l'église abbatiale de Baume (ancienne) fait après la mort de l'abbesse, Mme de Damas-Crux, par Nicolas-Marin d'Orival, conseiller au Parlement de Besançon, Théophile-Joseph Doroz, procureur général au même parlement, assistés du greffier Catton ;* 19 *octobre* 1767.

Nous nous sommes rendus à l'église de lad. abbaye, accompagnés de M. le procureur général, de Mme l'administratrice (Elisabeth de Jouffroy, professe) et de notre greffier, et après avoir adoré le saint Sacrement et en avoir reçu la bénédiction, nous avons reconnu que le tabernacle est de bois doré, qu'il renferme un ostensoir et un ciboire d'argent ; la lunette est dorée et assez belle ; le ciboire est très petit et fort mince, pouvant contenir au plus cent hosties. Le devant dud. autel, qui est le principal et qui a été transféré dans la nef collatérale à droite en entrant à l'église, à cause de la bâtisse de la nouvelle église, est de bois sculpté et doré.... A côté dud. autel sont deux châsses de bois noir et argenté en partie qui sont en forme de petits coffres, celle à costé droit renferme les reliques de saint Vuillerme, celle à gauche contient les reliques de saint Germain (1).

A costé desd. châsses se trouvent deux petits tableaux, l'un en forme ovale, à cadre de bois doré, est une Vierge, et l'autre est saint François de Sales. Ce cadre est quarré et de bois doré.

A chaque côté dud. maître-autel sont deux petites crédences dont les devants sont, de même que celuy du maître-autel, de bois sculpté et doré, lesd. crédences sont convertes chacune d'une petite nappe de toile unie, garnie de mousseline.

En entrant à droite, il y a un petit autel dont le tableau est une descente de croix, et le retable est de bois blanchi et doré sur les moulures ; le devant dud. autel est de bois peint.... A chaque côté sont deux petits bras de cuivre et au milieu un christ de bois.

Plus avant et toujours dans la même nef collatérale en entrant à droite, est un petit autel dont le tableau est celuy de saint Hubert ; il est renfermé dans un petit retable de bois blanchi et doré sur les moulures avec un petit ornement en sculpture dont les feuillages sont dorés....

Au devant du maître-autel, il y a une lampe d'argent fort consi-

---

(1) Cette châsse, aujourd'hui dorée, est conservée à l'église paroissiale de Baume ; elle date du début du XVIIIe s.

dérable, qui a été donnée par feu Mme l'abbesse d'Achey; les armes de sa famille y sont gravées.

Dans le fond de la nef, en entrant, sont quatorze stalles de bois de chesne, servant aux dames de l'abbaye pour l'office divin; au devant de celle qui sert à Mme l'abbesse, il y a un tapis de parure violette assorti de franges de soie aussi violette.

Vis-à-vis le maître-autel il y a un beau lutrin composé de pierre de Sampans et de marbre de Genne; le dessus, où sont posés les livres, est de fer, et le tout terminé dans le dessus par une crosse de cuivre (1). Sur le lutrin sont trois grands graduels en état et bien garnis en cuivre (2).

Sur les stalles des dames se trouvent aussy deux vieux graduels et deux vieux antiphonaires.

Toujours vis-à-vis le maître-autel se trouve la table de communion garnie d'une nappe ordinaire, cette table de communion est en bois.

Dans le fond, à gauche de la même nef, il y a un autel dédié à Notre-Dame du Mont-Carmel; le tableau représente cette dévotion; il est enfermé dans un retable de bois de chesne, à deux colonnes, avec un couronnement en relief où se trouve une niche qui renferme une Vierge en relief.

Sur le gradin dud. autel, il y a un christ de bois en relief et deux chandeliers de bois noirci. Le devant dud. autel est de bois peint.

Tout autour de la nef se trouvent douze figures en relief de différents saints.

Dans le fond de lad. nef, il y a un grand christ en relief avec la croix de bois.

Dans le fond de la grande nef se trouvent deux petits autels, celuy à droite est dédié aux saints Crépin, Crépinien et Sébastien, les figures de ces saints sont en relief de bois verni; le devant dud. autel est de bois peint.

.... Sur le gradin il y a six chandeliers et une croix de bois argenté et sculpté et deux autres petits chandeliers de bois noir. Cet autel est décoré d'un drap noir avec une croix de satin blanc pour le deuil de Madame de Damas de Crux, dernière abbesse.

Vis-à-vis ce dernier autel et dans la grande nef se trouve une espèce de mausolée pour lad. dame abbesse, couvert d'une serge

---

(1) Ce pupitre, daté de 1751, existe à l'église paroissiale. Il a perdu sa crosse de cuivre.

(2) Ces antiphonaires, aux armes de Marie d'Achey, sont conservés à la bibliothèque de Baume.

noire avec une croix de satin blanc. Sur ce mausolée il y a une crosse de bois argenté et le manteau de chœur de lad. feue dame abbesse. Autour du mausolée il y a douze grands chandeliers de bois argenté et quatre de bois noirci, terminés dans le dessus par deux bras de chaque côté pour y placer des cierges.

L'autre autel, qui est à gauche dans le fond de lad. nef, est dédié à la Vierge. Au-dessus dud. autel est une niche dans laquelle est renfermée son image en relief de bois verni et doré en quelques parties....

Au-dessus dud. autel il y a un grand tableau de la Conception avec un beau cadre de bois doré et des rideaux de toile peinte qu'on nous a dit appartenir aux filles de la paroisse de la ville de Baume.

A costé dud. autel pend une petite lampe de cuivre.

Au milieu de la grande nef et dans le fond du mur de séparation d'icelle avec la nouvelle construction il y a un grand christ en relief.

Contre le dernier pilier à gauche de la grande nef se trouve attachée la chaire du prédicateur, qui est en bois de chêne verni et sculpté.

Dans la nef collatérale à gauche en entrant et dans le fond il y a un petit autel dédié à saint Benoît; un tableau est renfermé dans un petit retable de bois blanchi, doré sur les moulures et sur les feuillages qui sont dans le dessus et aux costés; cet autel est rond et le devant en bois peint. De chaque costé dud. autel il y a deux petits bras de cuivre pour y placer des cierges.

Dans le fond de lad. nef il y a une figure en relief de Notre-Seigneur portant sa croix.

Deux confessionnaux de bois de sapin.

Dans toute l'église il y a dix grands bancs de bois de chesne avec leurs ados, quatre banquettes aussi de chesne, un grand banc fermé qu'on nous a dit destiné à placer les officiers du bailliage de la ville de Baume; au revers de ce banc sont les armes du Roy.

Dans lad. nef est une rampe d'escaliers en pierre, dont l'appui est en fer, le tout conduisant à une porte du côté de la maison abbatiale.

Comme nous estions dans le bas de l'église, nous nous sommes aperçus que nous avions omis de comprendre dans le présent inventaire un tableau de la Transfiguration de Notre-Seigneur, qui est dans la nef collatérale à droite en entrant, vis-à-vis les formes des Dames; ce tableau est peint sur du bois, et son cadre est de bois noirci et doré aux quatre coins.

A costé de l'autel de saint Benoît, nous en avons trouvé un séparé qui est dédié à la Trinité, un tableau et le surplus dud. autel est dans la même forme et décoration que celuy de saint Benoît....

[Au quartier abbatial.]

1. Un grand plat rond doré en partie, au fond duquel sont d'anciennes armoiries et le milliaire de 1570....

2. Une aiguière aussy d'argent et aussy ancienne que le plat cy-dessus....

3. Une grande crosse avec son manche d'argent aux armes de Poitiers et de Laubépin.

4. Une grande croix d'argent avec son manche de même, destinée à être portée à la procession, aux armes de Madame d'Achey.

5. Une thèse en satin blanc dédiée à Madame d'Achey par Jean-Baptiste Bullet, en 1732....

6. Une coupe avec son couvercle de vermeil servant de ciboire, ciselée aux armes d'Achey, avec le milliaire de 1738....

7. Une grande châsse d'argent, d'environ deux pieds de longueur sur six pouces de largeur et d'environ deux pieds de hauteur, le couronnement compris (achetée par Mme de Damas).... Sur le couronnement sont les attributs d'un abbé, qui sont une crosse, une mitre et une croix double....

8. Un grand tableau ovale dans le dessus, d'environ quinze pieds de hauteur sur huit de largeur, représentant la Présentation de la Vierge au temple.

9. Deux autres tableaux de la hauteur de dix pieds sur six pieds et demy de largeur, représentant, l'un, la Famille sainte, et le second, Jésus au temple au milieu des docteurs, lesd. trois tableaux sans bordures et qu'on nous a dit avoir été faits à Rome aux frais de fut Madame l'abbesse et par elle destinés à la décoration de la nouvelle église....

(*Archives du Doubs*. Fonds du Parlement, série B.)

VI. — *Procès-verbal de visite de l'église abbatiale, dressé, après la mort de l'abbesse Angélique-Perrine de Mouchet de Battefort de Laubespin, par Pierre-Etienne-François Broquard, seigneur de Bussières, conseiller au Parlement, et Jean-François Bergeret, avocat général, assistés du greffier Catton, 31 mars 1787.*

(L'ancienne église est encore debout, et les stalles comme le maître-autel y figurent encore; la nouvelle église est déjà prête à recevoir les autels, et la tombe de Mme de Laubespin y a été creusée.)

.... Dans la croisée de la nef du milieu, nouvellement construite,

est placé le mausolée de feu Mme l'abbesse de Mouchet de Battefort-Laubespin, qui vient de mourir ; il est couvert d'un drap de serge noire avec une croix de satin blanc. Au-dessus de l'autel, placé dans le fond de cette croisée, il y a aussi un grand drap pour le deuil de Mme l'abbesse. Dans l'angle de cette croisée, il y a une chaire de prédicateur, elle est en bois sculpté et au vernis couleur de chêne.

Dans le sanctuaire du chœur, nouvellement construit, sont placés trois tableaux, dont le plus grand, de figure ovale dans le dessus, est d'environ quinze pieds de hauteur sur huit de largeur, il figure la Présentation de la Vierge au temple ; ce tableau est placé dans le fond, au-dessus du maître-autel.

De chaque côté dudit sanctuaire sont placés deux autres tableaux de la hauteur de dix pieds sur six et demi de largeur. L'un représente la famille sainte et l'autre Jésus au temple au milieu des docteurs. Ces trois beaux tableaux sont fixés contre les murs, sans bordures....

La croix en or pectorale de fut Mme l'abbesse.

Son anneau en or, dont la pierre est une topaze....

Une crosse en argent....

(*Archives du Doubs*. Parlement. Visites d'abbayes.)

VII. — *Liste des abbesses de Notre-Dame de Baume.*

(Ordre de Saint-Benoît.)

Ermengarde,	✝ 18 mars 1033
Elisabeth,	1034
Adeline I,	1065
Adeline II,	1117
Etiennette de Bourgogne,	1119
Sibille,	1143
Etiennette de Montfaucon,	1162-1183
Clémence de Bourgogne,	1204-1212
Blandine de Châlon,	1218-1246
Nicole de la Roche,	1253 ✝ 1275
Béatrix de Bourgogne,	1276-1306
Béatrix de Cromary,	1313-1315
Alix de Nant,	1316
Odette de Montbozon,	1317
Sibillette de Vaire,	1326-1354
Alix de Montbozon,	1355-1373
N. de Cusance,	3 novembre 1373-1375
Louise de Châlon,	1375-1388

Isabelle de Maisonval,	1389-1418
Jeanne de Salins,	1423 † 1440
Marguerite de Salins,	10 novembre 1440 † 1458
Agnès de Ray,	15 juillet 1458 † 1475
Douce de la Rochetaillée,	22 mars 1475
Alix de Montmartin,	1475 † 1491
Catherine de Neuchâtel,	1493-1501
Marguerite de Neuchâtel,	1501 † le 3 septembre 1549
Elisabeth de Morimond,	18 septembre 1549-1571
Jeanne de Rye,	octobre 1571 † 16 septembre 1582
Marguerite de Genève,	19 novembre 1582-1622
Hélène de Rye (coadj. 1618, 24 mai),	1622-1647
Gasparine d'Andelot,	1648-1652
Reine-Hélène de Laubespin,	1652 † 6 août 1667
Marie d'Achey (coadj. 1661),	1667 † 12 décembre 1684
Françoise de Thiard de Bissy,	25 décembre 1684 † 7 janvier 1725
Angélique de Thiard de Bissy,	22 janvier 1725 † 9 janvier 1728
Marie-Françoise d'Achey,	21 avril 1728 † 14 septembre 1750
Henriette de Crux de Damas,	1750 † 11 octobre 1767
Philippine-Marie-Léopoldine d'Andelot,	1767 † 3 mars 1773
Angélique-Perronne de Mouchet de Battefort de Laubespin,	1773 † 6 mars 1787
Marie-Françoise de Mouchet de Battefort de Laubespin,	1787-1790

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1889)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).

M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Logerot).

M. le premier président de la Cour d'appel (M. Faye).

M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Druhen aîné (le docteur), ✻, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste.*
4. Castan (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).

MM.

5. Estignard (Alex.), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
6. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
7. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870).
8. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8, *Président annuel* (29 janvier 1872).
9. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3, *Vice-président annuel* (24 août 1872).
10. Bergier (le chanoine), r. du Chapitre, 11 (24 août 1872).
11. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
12. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
13. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
14. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
15. Vuillermoz (Jules), avocat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
16. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).
17. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
18. Faivre (le chanoine), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882).
19. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes, (29 janvier 1883).
20. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (21 janvier 1884).

MM.

21. Besson (Edouard), substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
22. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17, *Trésorier de la Compagnie* (28 janvier 1886).
23. Sainte-Agathe (Joseph de), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
24. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
25. Gauderon (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

26. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
27. Sayous (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 64 (28 juillet 1887).
28. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 9 (28 juillet 1887).
29. Beauséjour (le chanoine de), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (26 juillet 1888).
30. Girardot (Albert), docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
31. Jeannerod (Georges), publiciste, Grande-Rue, 115 (31 janvier 1889).
32. Lambert (Maurice), avocat, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
33. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13 (25 juillet 1889).

34-40. . . . .

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. PARANDIER, C. ✠, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. KORNPROBST, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840).
3. SANDERET DE VALONNE (le docteur), ✠, ancien directeur de l'Ecole de médecine, château d'Asnières, par Champignelles (Yonne) (30 janvier 1862).
4. WEIL (Henri), ✠, de l'Académie des Inscriptions, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
5. SAUZAY (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
6. LABRUNE (le docteur), à Dole (28 août 1868).
7. VERNIS, ✠, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
8. MARQUISET (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
9. CHOTARD, ✠, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
10. ORLÉANS (Mgr Henri d'), duc d'Aumale, G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, ancien commandandant du 7e corps d'armée, à Chantilly (novembre 1873).
11. CARDON DE SANDRANS (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
12. GÉRARD (Jules), ✠, recteur de l'académie de Grenoble (25 août 1874).

MM.

13. Mignot (Edouard), ✠, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
14. Reboul, ✠, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
15. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de Sfax, 8, à Paris (27 janvier 1876).
16. Tivier (Henri), doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
17. Saint-Loup (Louis), professeur à l'Ecole supérieure d'Alger (27 juillet 1878).
18. Piépape (le commandant Léonce de), à Reims (27 juillet 1878).
19. Meynier (Joseph), ✠, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).

2° Membres honoraires (1).

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. Mignard (Prosper), à Dijon (24 août 1859).
3. Bonaparte (le prince Louis-Lucien), G. C. ✠, à Londres (28 janvier 1865).
4. Conégliano (le duc de), ✠, ancien député du Doubs, rue Pierre Charron, 64, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✠, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Règlement intérieur, art. 3.)

MM.

8. Servaux, O. ✱, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
9. Perrier (Frédéric), O. ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
10. Jacquinet, O. ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
11. Mérode (le comte de), ancien sénateur du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1881).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✱, de l'Académie française, rue Saint-Thomas d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. Vieille (Jules), ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
4. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
5. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard St-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
6. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
7. Toubin (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
8. ~~Pasteur (Louis), G. C. ✱, de l'Académie française et~~ de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris (30 janvier 1860).

MM.

9. Gigoux (Jean), O. ✠, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
10. Gérome (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
11. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
12. Brultey (l'abbé), curé de Polaincourt (Haute-Saône) (24 août 1868).
13. Marcou (le docteur), géologue, à Salins et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
14. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
15. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
16. Reverchon, ✠, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
17. Tournier (Edouard), ✠, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, s.-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
18. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
19. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
20. Villequez, ✠, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
21. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
22. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
23. Becquet (Just), ✠, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
24. Valfrey (Jules), O. ✠, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).

MM.

25. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
26. Rambaud (Alfred), ✠, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
27. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
28. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
29. Vaulchier (le marquis de), ✠, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).
30. Cizel (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).
31. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
32. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
33. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences, à Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
34. L'Epée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
35. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
36. Lamy (Etienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
37. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).

38-40 . . . .

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. JUNCA, ✠, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. CHAMPIN, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. LECLERC (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. BEAUNE (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
6. PIGEOTTE (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
7. MEAUX (le vicomte DE), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
8. BEAUREPAIRE (DE), ✠, archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).
9. TUETEY (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
10. GARNIER (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
11. DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. REVILLOUT (Charles), ✠, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).

MM.

13. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
14. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
16. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
17. Taine (H.), ✠, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
18. Keller (Emile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (27 janvier 1887).
19. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
20. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Kohler (Xavier), président honor^re de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. Cantù (César), ✠, à Milan (28 janvier 1864).
3. Liagre, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli) (27 juin 1878).
5. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
6. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
7. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).

MM.

8. Bonhote, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles, (29 janvier 1883).
11. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. Montet (Albert de), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. Brunnhofer, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
15. Mermillod (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).
16. Bachelin, directeur du *Musée Neuchâtelois*, à Marin (canton de Neuchâtel) (27 janvier 1887).
17. Du Bois-Melly, à Plainpalais-Genève (28 juillet 1887).
18. Bovet (Alfred), à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).

19-20 . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1889

Académiciens titulaires.

Blanc, ancien procureur général, *Doyen de la Compagnie*, (24 août 1850), décédé le 27 janvier.

Laurens (Paul) (24 août 1855), décédé le 31 mai.

Académiciens honoraires.

Déy, ancien directeur des domaines à Vendôme (28 janvier 1854), décédé le 17 février.

Carrau (Ludovic), ancien professeur à la Faculté des lettres, à Paris (25 août 1875), décédé le 26 février.

Associés correspondants (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

Rapin (Alexandre), artiste peintre, à Paris (20 juillet 1882), décédé le 22 novembre.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (127)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Uuiversité de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— du collège Saint-François-Xavier ; id.
— des Frères de Marie ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

ERRATA

Page 107, ligne 24, au lieu de : un des emplois les plus judicieux, *lisez :* un emploi des plus judicieux.

Page 221, après la 5e ligne, lire le titre : POPULATION.

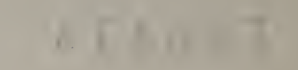


TABLE DES MATIÈRES (1889)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.

